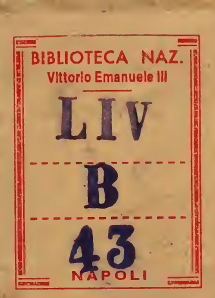



BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LIV
B
43
NAPOLI



ABBREGE CHRONOLOGIQVE OV EXTRAICT DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Par le Sr DE MEZERAY *Historiographe de France.*

TOME III.

Commençant à Louis VI. & finissant à la fin de Charles IV.



A PARIS,
Chez DENYS THIERRY, ruë S. Iacques, à l'Enseigne de la Ville de Paris.

M. DC. LXXVI.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

ROIS DE FRANCE contenus dans ce Troisiesme Volume.



LOVYS LE GROS.

ROY XXXIX.

PAPES,
encore
PASCAL II.
9. ans, 6. mois durãt ce regne.

GELASE II.
élû en janvier 1118. S. 1. an.

CALISTE II.
élû en Fevr. 1119. S. 10. ans, 10. mois.

HONORIVS
II. élû en Dec. 1124. S. 5. ans, 1. mois & demy.

INNOCENT
II. élû en Fevr. 1130. S. 13. ans, 7. mois, dont 7. ans 7. mois durant ce regne.



Que ne peut la valeur avec l'Activité
Avec le grand courage & la perseverance?
Par là je restably des Loix l'autorité,
Sur cent petits Tyrans qui gourmandoient la France.



LOVIS VI.

DIT LE GROS.

ROY XXXIX.

AAGE' D'ENVIRON Vingt-huict ans.

CE Prince non moins massif de corps que son Pere, mais brave, actif, vigilant, incapable de souffrir un attentat, s'exposant hardiment à tous les travaux & à tous les dangers, se meslant mesme trop inconsiderement dans le fort des combats, avoit entrepris d'abaisser les brigandages & la licence des Seigneurs. Nous avons veu comme ils avoient fait plusieurs ligues contre luy: pour lors il y en avoit encore une, dont Guy Comte de Rochefort estoit le principal moteur. Et cela peut-estre l'avoit 1108.

empesché d'estre couronné du vivant de son Pere, quoy qu'il eust esté designé son successeur au royaume.

La crainte de cette ligue l'obligea de haster son Sacre: tellement que cinq jours aprés la mort de Philippe, il receut l'onction & la couronne à Orleans par Giselbert Archevesque de Sens, assisté de tous ses suffragants. Il ne voulut pas l'estre à Reims, parce que Raoul qui en avoit esté eleu Archevesque par le Clergé, & confirmé par le Pape, n'avoit pû obtenir son agrément, à cause de quoy il le troubloit dans la joüissance, & Raoul pour ce sujet avoit mis la ville en interdit. Yves de Chartres fit voir par un manifeste que ce droit de couronner les Rois n'appartenoit pas à l'Archevesque de Reims, comme il le prentendoit, à l'exclusion de tous les autres.

1109. La guerre suscitée par Guy de Rochefort & ses amis, duroit tousjours, & la faveur des Garlandes alloit croissant de plus en plus durant ces brouilleries; qui au lieu de

réverser ces ministres, les affermissoient & leur donnoient occasion de s'élever au dessus de tous les Seigneurs, sous pretexte de maintenir plus fortement l'autorité royale. Ainsi des cinq grandes charges de la couronne, ces quatre freres en tenoient trois, l'aisné Anseau celle de seneschal, qu'il pretendoit estre hereditaire dans sa maison, parce que Guillaume son Pere l'avoit possedée; Estienne le second celle de chancelier, & Gislebert le troisiesme celle de grand bouteiller. A leur sollicitation le nouveau Roy resolut avant toutes choses, de pousser la maison de Rochefort à bout, quoy que peu auparavant il eust marié Luciane sa repudiée avec Guischard Seigneur de Beaujeu. Il assiegea donc Chevreuse & autres petits chasteaux qui tenoient Paris comme bloqué de ce costé-là; Les liguez les deffendirent assez bien. Cependant Guy mourut, & Hugues surnommé de Crecy, son second fils, succeda à son animosité & à sa valeur; Il portoit par tout le fer & la flâme pour 1109.

venger l'affront fait à sa sœur Luciane.

1109. Hugues Seigneur du Puiset en Beausse, qui avoit espousé son autre sœur, fort fameux par ses voleries, estoit necessairement du party: mais Eudes Comte de Corbeil, petit fils du Comte Bouchard, refusa d'entrer dans cette querelle. Crecy son frere uterin en conceut tant d'indignation qu'il le fit prisonnier, & l'enferma dans le chasteau de la Ferté-Baudouin. Le Roy courut de ce costé là pour le delivrer, & ayant pris la place moitié par intelligence, moitié par force, le tira de prison, & delivra aussi son Seneschal Anseau, qui estant allé au siege avant luy, & pensant insulter la place, avoit esté blessé & pris par les assiegez.

1110. & suiv. En ce mesme temps il eut une autre guerre avec Henry Roy d'Angleterre & Duc de Normandie. Le sujet estoit que ce Prince ne luy tenoit pas la promesse qu'il luy avoit faite, en luy rendant hommage de la Normandie, d'abattre le chasteau de Gisors, qui

estoit basty en deça de l'Epte, riviere qui alors servoit de borne entre les terres de France & celles de Normandie.

Les armées estant en presence, & le different ayant esté mis en discussion entre des deputez de part & d'autre, les parties ne pûrent convenir des faits. Le Roy Louys impatient de ces longueurs offrit de faire preuve par un combat de corps à corps, que ce qu'il mettoit en fait estoit vray. Les deux armées sembloient accepter cette proposition; Et quelques meschants railleurs crioient qu'il faloit que les deux Rois combatissent sur le pont, qui branloit & estoit en danger de tomber. Henry ayant refusé ce desfy, on en vint à une bataille. Les Anglois la perdirent, & leurs débris se sauverent à Meulan. Robert Comte de Flandres les poursuivant trop temerairement, y fut blessé à mort. Son fils Baudouïn surnommé à la Hache, herita de ses Estats.

A la faveur de cette guerre, les malcontents attirerent Philippe

frere du Roy dans leur party : la puissance d'Amaulry de Montfort son oncle maternel, le credit de sa mere la Reyne Bertrade, & celuy de Foulques Comte d'Anjou, depuis Roy de Ierusalem, son frere uterin luy enfloient le courage. Il avoit deux places fortes, Mantes & Montl'Hery; le Roy tout aussitost assiegea celle de Mantes, & la força de se rendre. Pour celle de Montl'Hery, les liguez afin de la mieux garder, la voulurent donner à Hugues de Crecy avec une fille d'Amaulry en mariage : mais le Roy le prevint & la rendit à Milon Vicomte de Troyes qui y avoit quelque droit.

Il attaqua ensuite le Puiset en Beausse. Thibaud Comte de Chartres, qui estoit fort molesté dans son pays Chartrain par Hugues Seigneur de ce chasteau, avoit imploré son secours contre ce fascheux voisin. Le Roy ayant embrassé sa deffense, assiega cette place, & la prit avec le Seigneur qui estoit dedans, & le retint sous bonne & seure garde dans le Cha-

ſteau-Landon en Gaſtinois.

Cette guerre en engendra une autre. Thibaud voulut baſtir une fortereſſe ſur les finages des terres du Puiſet: le Roy l'en empeſchoit; il luy ſouſtint qu'il le luy avoit promis, & partant qu'il luy faiſoit injuſtice: ce qu'il offrit de prouver par le duel, propoſant de donner ſon chambellan pour champion, au defaut de ſa perſonne qui eſtoit trop jeune. Le Roy de ſon coſté preſenta ſon grand Seneſchal Anſeau de Garlande: mais les champions ne trouverent point de cour ou juſtice dans le royaume, qui vouluſt leur aſſeurer le champ de bataille. Peut-eſtre que ſous main le Roy l'empeſchoit.

Le Comte declara donc la guerre au Roy avec l'aſſiſtance de Henry Roy d'Angleterre, frere de ſa mere, & du Duc de Bretagne; car ſelon l'uſage du temps les Seigneurs croyoient le pouvoir faire, quand ils ſe figuroient qu'il y avoit du déni de juſtice. Avec luy ſe rangerent les Seigneurs Hugues de Crecy, Guy de Rochefort le fils,

revenu nouvellement de la Terre-Sainčte, Lancelin de Dammartin, Payen de Mont-Iay, Raoul de Baugency, Milon Vicomte de Troyes, & mesme Eudes Comte de Corbeil. Lancelin avoit desja eu d'autres guerres avec le Roy Philippe; qui pour arrester ses courses avoit basty un chasteau à Montmelian. Aujourd'huy il est ruiné & la ville reduite en village.

Pour le dire en gros, le Roy receut beaucoup de fascheries de ces liguez, & il leur en fit aussi tant souffrir qu'il les reduisit presque tous à leur devoir l'un aprés l'autre. Eudes estant mort dans ces entrefaites, il traitta avec Huges du Puiset, qui devoit heriter de cette Comté. Comme il le tenoit encore prisonnier il luy fut facile de l'obliger à luy ceder son droit en luy donnant la liberté, & de se mettre en possession dans cette place, fort importante en cette conjoncture.

1112. & suiv. Quelque temps aprés Hugues ayant refortifié le Puiset, & commettant mille ravages sur les pays

circonvoisins, il l'assiegea dans cette place: mais Thibaud ayant avec luy les autres liguez, ne manqua pas de venir au secours. Il se donna deux grands combats, l'un au desavantage du Roy, l'autre à son avantage; ensuite on parla d'accommodement, & Hugues obtint son pardon.

Milon Vicomte de Troyes s'estoit aussi retiré du party des liguez, parce que le Roy l'avoit restably dans Montl'Hery; Crecy fit tous ses efforts pour l'y rengager. Ne l'ayant pû faire, il le surprit par une trahison; Et aprés l'avoir promené, tousjours lié & garotté par divers chasteaux, ne sçachant où le garder que le Roy ne le delivrast, ny le relascher qu'il ne se vengeast, il le fit estrangler la nuit dans le chasteau de Gommets, & puis jetter le corps par la fenestre. Il voulut faire croire qu'il s'estoit rompu le col, en taschant de se sauver; mais le crime fut descouvert; Et le Roy avec sa celerité ordinaire assiegea le chasteau. Le malheureux meurtrier ayant esté

condamné à se justifier par le duel dans la cour d'Amaulry de Montfort, n'eut pas le courage de s'exposer à ce hazard; Et partant se voyant convaincu, il vint se jetter aux pieds du Roy, luy remit sa terre, & prit l'habit de moine à Clugny pour faire penitence.

Hugues du Puiset s'estant revolté pour la troisiéme fois, le Roy rassiegea ce chasteau, le rasa, puis despoüilla ce rebelle de tous ses biens. Ce malheureux ayant dans une sortie tué Anseau de Garlande grand seneschal & favory du Roy, & n'osant pas demeurer au pays, devint errant & vagabond durant quelque temps; aprés quoy il passa dans la Terre-saincte, qui en ces temps-là estoit le refuge des condamnez & des bannis, comme aussi des veritables penitents. Il mourut sur mer en y allant. Voilà comme cette puissante ligue se defila par l'abaissement de ses deux principaux chefs.

Guillaume le plus jeune des Garlandes recueillit la charge de seneschal soit par droit de succession,

soit par la grace du Roy. Il ne la tint que deux ans, au bout desquels estant mort, son frere Estienne en fut pourveu ; sans quitter celle de chancelier ny divers benefices qu'il possedoit.

Thomas de Marle seigneur de Coucy avoit esté excommunié & dégradé de noblesse l'an. 1114. par le legat du Pape dans un concile tenu à Beauvais, pour les sacrileges & les brigandages qu'il commettoit sur les eglises ; & sur les peuples des Eveschez de Reims, de Laon & d'Amiens. Cette sentence avoit irrité sa rage à faire encore pis, jusqu'à mettre le feu dans la ville de Laon, & dans la *Noble* eglise de Nostre-dame (je croy que c'estoit celle de *Liesse*) à massacrer l'evesque Calderic, & à luy couper le doigt auquel il portoit l'anneau episcopal. Le Roy qui se rendoit present par tout avec une promptitude incroyable, & se méloit plus avant dans les perils qu'un simple cavalier, courut de ce costé-là avant que ce voleur se fust saisy de la Tour de Laon, força 1116.

& rasa ses chasteaux de Crecy & de Nogent, & le reduisit à la raison.

1116. & 17. Il dompta aussi un autre Tyranneau nommé Adam, qui ravageoit tous les environs d'Amiens. Il s'estoit emparé de la tour de la ville qui estoit extraordinairement forte, & par ce moyen il donna bien de la peine; mais le Roy l'ayant tenuë investie prés de deux ans, en vint à bout & la rasa.

1117. Henry Roy d'Angleterre estoit le boute-feu & l'appuy de toutes ces revoltes; le Roy Louys en revanche avoit suscité contre luy son neveu Guillaume Criton fils
1118. du Duc Robert, lequel il avoit receu à l'hommage de la Duché de Normandie, & luy avoit donné la ville & chasteau de Gisors, premier sujet de la querelle. Ce neveu estāt ainsi soustenu, causa tant de traverses à son oncle, qu'il falut qu'il fist la paix avec Louys, promettant de luy abandonner les rebelles.

Archambaud seigneur de Bourbon estant mort, Hemon son frere

surnommé Vaire-Vache, s'empara de toute la succession au prejudice du fils, sous couleur de vendiquer son partage, & exerçoit de grandes tyrãnies sur ses sujets, principalement sur les Ecclesiastiques. Le Roy le fit assigner pour ester à droit au Parlement : sur le refus qu'il fit de comparoistre, il y alla en personne pour l'y contraindre, & assiegea son chasteau de Germigny. Hemon redoutant sa colere, luy vint demander pardon: il le receut en grace, & l'emmena luy & son neveu pour les mettre d'accord sur leurs differends.

La querelle d'entre l'Empereur & le sainct Pere pour le faict des investitures, s'estoit rallumée plus fort que jamais. Paschal II. ayant esté fait Pape, l'Empereur Hẽry V. s'estoit saisy de luy & de ses cardinaux, & l'avoit contraint de luy donner le privilege de nommer aux evêschez. Depuis ce pape estant en liberté avoit cassé ce traitté dans le concile de Latran, & excommunié l'Empereur.

Emp. Iean Comn. fils d'Alexis en Aoust, r. 24. ans, 9. mois. & encore Henry V.

Estant mort cette année 1118.

1118. Gelase fut eleu en sa place ; mais
comme il ne prit pas l'approbation
de l'empereur, ce prince offensé
d'un tel mespris, fit elire un Maurice Burdin Limosin de naissance, & archevesque de Braga en Portugal, à qui on donna le nom de Gre-
1119. goire, Gelase estant donc chassé de
Rome s'achemina en France pour y tenir un concile, comme il fit, dans la ville de Vienne : mais il mourut la mesme année dans l'abbaye de Clugny.

1119. Les Cardinaux qui se trouverent à sa suite, eleurent Guy archevesque de Vienne qui prit le nom de Calixte II. Il estoit frere d'Estienne comte de Bourgongne, & oncle d'Adele ou Alix reyne de France, qui estoit fille de sa sœur & de Humbert comte de Morienne ; Et ainsi sa consideration fortifia le sainct siege de grandes alliances contre les attaques de l'Empereur.

1119. Tout le Royaume de France
ayant donc embrassé son party, il vint de Vienne à Thoulouze où il celebra un concile. De là il se ren-

dit à Reims où il en tint un autre, dans lequel il fut fait plusieurs canons pour oster la simonie de l'eglise, l'investiture des benefices aux laïques, les femmes aux Prestres, & la venalité des sacremens. le Roy y assista, l'empereur Henry ne s'y voulut pas trouver, & ayant refusé de se départir du droit des investitures, il fut excommunié.

Il y avoit presque mesme different entre les Papes & les Rois de France ; car ceux cy pretendoient que l'election & les provisions du Pape ne suffisoient pas sans leur agrément. De sorte qu'on en avoit veu naistre de grands troubles dãs les eglises de Bourges, de Reims, de Beauvais & autres. Mais le papes n'oserent pas pousser ces Rois si rudement. Il estoit de la bonne politique de n'avoir point tant d'ennemis à la fois, de se reserver un refuge en France contre les empereurs; & d'abaisser les Germains les premiers, parce qu'ils les incommodoient le plus.

La paix d'entre les deux Roix

Louïs & Henry, ne fut pas de longue durée. Les amis du feu Duc Robert & de Guillaume son fils se declarerent pour Louys, & les Cõtes d'Anjou & de Flandres le servoient chaudement. Au contraire Thibaud Comte de Champagne servoit Henry qui estoit son On-
1119. cle maternel. En cette guerre Baudoüin Comte de Flandres ayant esté blessé à l'attaque du petit chasteau de Bures en Caux, envenima tellement sa playe par ses desbauches, qu'il en mourut quelques jours aprés dās la ville d'Aumale. Charles surnommé le Bon fils de sa sœur & de Canut Roy de Dannemarc, luy succeda dans la Comté de Flandres, & s'y maintint courageusement nonobstant que Clemence de Bourgongne mere de Baudoüin, qui s'estoit remariée à Godefroy Cõte de Louvain, la voulust faire tomber entre les mains d'un bastard de Flandres nommé Guillaume d'Ypre, qui avoit espousé sa niepce.

Or aprés une infinité de ravages, d'incendies, de prises de places,

aprés deux grands combats entre les deux Rois, l'un en la plaine de Breneville prés de Noyon sur Andelle, où les François eurent du pire; l'autre prés de Breteüil où le sort du combat fut douteux: le Pape Calixte, comme pere commun, estant venu exprés à Gisors, les mit d'accord, en faisant rendre les places qui avoient esté prises de part & d'autre. Ainsi la Duché demeura à Henry; qui la donna à son fils aisné Guillaume surnommé Adelin, au prejudice de Guillaume son neveu. 1120.

1120. Cette paix ne finit pas ses inquietudes & ses chagrins; Car peu de semaines aprés il perdit en un moment ses trois fils, une fille, & avec eux plus de trois cents gentilshommes la fleur de sa Noblesse & de ses meilleurs Capitaines. Ce fut un estrange malheur: Comme ils s'estoient embarquez à Barfleur pour l'aller trouver en Angleterre, il advint que leurs matelots qui s'estoient enyvrez de l'argent qu'ils leur avoient imprudemment donné pour boire sur le

point de leur embarquement, allerent briser leur vaisseau contre un rocher, au sortir du Port. Ce que l'on creût estre arrivé par une punition de Dieu, qui voulut abysmer dans les gouffres de la mer cette infame jeunesse, qui s'adonnoit publiquement à l'execrable crime des villes qu'il avoit abysmées dans une mer de souffre & de bitume.

On ne sçauroit jamais s'imaginer la douleur dont Héry se sentit frappé à la nouvelle d'un si cruel accident; Et pour irriter plus fort son desplaisir, il arriva presque en mesme temps que les amis & les partisans de son neveu exciterent de nouveaux soulevements dans la Normandie, & rengagerent le Roy de France à les soustenir. Ce qui recommença les desolations de la province.

En l'an 1119. finit ses jours Alain surnommé Fergeant Duc de Bretagne fils de Hoel, qui estoit mort l'an 1084. Son fils Conan surnommé le Gros ou Ermengard luy succeda.

Cet Alain, si l'on en croit l'Historien Breton, donna des formes certaines & reglées à la iustice de son pays où auparavant elle se faisoit fort confusement. Car il establit un Seneschal à Rennes, auquel il voulut que toute la duché ressortist, hormis la Comté de Nantes qui en avoit aussi un, & commença de tenir une assemblée ou Parlement, qui jugeoit des appels des Seneschaux de Rennes & de Nantes; car pour le criminel on n'en appelloit point. Il n'y avoit point d'officiers fixes & determinez non plus que de seance certaine. On y fit depuis un President en l'absence du chancelier, & un maistre des Requestes.

L'an 1123. arriva la mort de Hugues III. du nom Duc de Bourgongne, auquel succeda Odon son fils aisné, qui espousa Marie fille de Thibaud Comte de Champagne. 1123.

La guerre s'eschauffoit dans la Normandie entre le Roy Henry, & les François. Ceux-cy avoient dans leur party un grand nombre de Seigneurs Normãds revoltez. Hẽry gagna une fort sanglãte victoire sur eux & en fit dix ou douze 1123.

des plus remarquables prisonniers, qu'il envoya en Angleterre. Mais cette tuerie & ces emprisonnements ne faisoient qu'envenimer les esprits contre luy; de sorte que ses officiers domestiques tramerent une conspiration pour attenter à sa vie. Il ne se pouvoit fier à personne, il trembloit à l'approche de tous ceux qui estoient autour de luy, il mouroit cent fois le jour de la peur qu'il avoit qu'on ne le fist mourir, & la nuit il changeoit cinq ou six fois de lict & de gardes, sans pouvoir trouver de seureté en aucun endroit, se croyant par tout environé de ses ennemis. Qui se fait trop craindre doit tout craindre; Et le prince est bien miserable qui s'attire la haine & l'inimitié de ses sujets, avec les biens & les avantages que Dieu luy a donnez pour acquerir leur amour & leur estime.

1124. L'empereur s'estoit reconcilié avec le Pape & avoit abandonné les investitures: Mais sa colere qui duroit encore, vouloit se descharger sur la France. Il avoit espousé

Matilde fille de Henry d'Angle- 1124.
terre : Pour cette raison, comme
aussi pour le ressentiment qu'il
avoit tousjours gardé de ce que le
Roy Louys avoit protegé le Pape
Calixte; il mit sur pied une formi-
dable armée pour venir saccager
& mettre rez pied rez terre la vil-
le de Reims, où Calixte avoit tenu
un concile dans lequel il avoit
esté excommunié. Louys de son co-
sté resolut d'assembler toutes les
forces de l'estat jusqu'aux prestres
& aux moines, de sorte que dans
peu de temps il eut deux cent mil-
le hommes, seulement de l'isle de
France, Champagne & Picardie.
L'empereur ayant eu avis de cet
armement espouventable, trouva
qu'il estoit plus seur pour luy de
ne passer point le pays Messin, &
de se retirer.

Au retour Louys triomphant
d'un si puissant ennemy, vint re-
mettre l'estendard des martyrs dás
l'Eglise de saint Denys, où il l'a-
voit pris, & rendit graces solem-
nelles à ces glorieux Saincts. Il
porta sur ses espaules leurs chasses

qui avoient esté descenduës & exposées sur le grand autel durant tout le temps de la guerre, & fit ou confirma plusieurs donations à cette abbaye, particulierement la foire du Lendit, hors la ville, car elle en avoit desja une au dedans, qu'elle conserve encore. Cet estendard de sainct Denys n'est autre que ce qu'on appelloit l'Oriflame, & fait de simple cendal ou tafetas rouge sans aucune broderie ny figure, & taillé à peu prés comme les bannieres qui marchent devant les processions. Le droict de le porter appartenoit aux Comtes du Vexin-François, tandis qu'il y en eut, comme premiers vassaux de sainct Denys, mais quand cette comté fut venuë aux Rois de France, ils honorerent de cet employ les plus vaillants chevaliers de leurs armées. Auparavant sous la deuxiesme race, & au commencement de cette troisiesme jusqu'à la fin du regne de Philippe I. nos rois faisoient porter la chappe ou manteau de saint Martin par le comte d'Anjou. Il avoit cet hon-

* Elle se tenoit entre S. Denys & la Chapelle à costé du grand' chemin.

neur, mesme de l'arborer dans ses propres guerres, soit en qualité de grand seneschal de France, soit par la concession que le chapitre de S. Martin de Tours en avoit faite à Ingelger premier comte d'Anjou, qu'il fit tresorier de cette eglise & son avoüé.

On peut en cette occasion remarquer la difference qu'il y avoit entre les forces de la France & celles du Roy. Car lors qu'il faisoit la guerre pour sa propre querelle, il n'avoit que les gens des terres qu'il possedoit, encore le servoient-ils à regret; mais quand il s'agissoit de la cause du royaume, toutes les forces de la France se remuoient, chaque Seigneur y venoit en personne, & y amenoit tous ses sujets.

L'Empereur Henry estant mort à Vtrect l'an 20. de son regne le jeudy d'aprés la Pentecoste, sans laisser aucuns heritiers procréez de son corps, les Princes de Germanie luy substituerent Lotaire Duc de Saxe; lequel retenant aussi le royaume de Bourgógne comme uny à l'empire, Renaud qui avoit

Emp. encore Iean. Comn. &

LOTAIRE II. R.13. ans. 1126. la Franche-Comté refusa de le reconnoistre. A cause de cela il voulut l'en priver, & la donner à Conrad fils de Bertold Duc de Zeringhen. De là nasquit une sanglante guerre entre ces deux maisons qui se battirent, jusqu'au temps de Frederic I. qui epousa Beatrix fille
1126. de Renaud, luy ayant esté donnée par Guillaume comte de Mascon, sous la tutele duquel cette princesse estoit demeurée fort jeune.

Cette année 1126. le Roy receut la plainte que luy fit l'evesque de Clermont des vsurpations & des tyrannies de Robert comte d'Auvergne, qui ayant espousé la fille de Guillaume duc d'Aquitaine avoit eu cette comté pour son dot; S'y estant donc acheminé en personne accompagné de Foulques comte d'Anjou, de Conan duc de Bretagne & de Guillaume comte de Neubourg, aprés s'estre rendu maistre des passages, il assiegea la ville de Clermont: & l'ayant prise à composition, il força le comte de luy donner des ostages, & d'obeïr à la raison.

Cinq

Cinq ou six ans aprés, les nouvelles violences du mesme comte l'engagerent à y faire un second voyage. Il assiegea Monferrand; le Duc d'Aquitaine vint au secours de son vassal; mais ayant du haut d'une montagne reconnu la grande force de l'armée du Roy, il luy envoya offrir toute obeissance, & amena le comte iusqu'à Orleans luy demander pardon & se sousmettre à tout ce qui luy seroit ordonné. 1632.

Peu aprés, sçavoir l'an 1126. le duc fort diffamé pour ses desbordements, vint à mourir estant aagé de cinquante-six ans. Il laissa ses estats à Guillaume IX. son fils, qui fut le Dernier Duc de ce pays-là. Il avoit espousé Emme fille unique de Guillaume Comte d'Arles & de Toulouze, & frere de Raimond de sainct Gilles. A cause d'elle il avoit pretendu la comté de Toulouze: mais Raimond de sainct Gilles disoit que son frere la luy avoit venduë, avant qu'il passast en Terre-Saincte. Ce fut le sujet d'une guerre entre Guillaume 1126.

son fils, & Alfonse fils de Raimond, & depuis encore entre la Reyne Alienor & le mesme Alfonse.

1127. Tandis que le comte Charles, à juste titre surnommé le Bon, gouvernoit sagement la Flandre; soulageant les pauvres, protegeant les ecclesiastiques & rendant bonne justice à tous, quelques Bourgeois de Bruges d'une famille nommée Van-Straten, tres-puissants en richesses & en nombre d'hommes,
1127. mais de race servile, complotterent sa mort. Ils s'offensoient de ce qu'il les avoit forcez d'ouvrir leurs greniers durant une grande famine, & de ce qu'il les avoit condamnez à de grosses reparations envers le chastellain de Bourbourg, qu'ils avoient insolemment offensé, parce qu'il avoit executé ses ordres en cette occasion. D'ailleurs ils estoient suscitez par le bastard Guillaume d'Ypre, qui pretendoit à la comté. Tellement qu'un matin du jour des Cendres comme il estoit en prieres dans l'Eglise de sainct Donat de Bruges, ces meschants

le maſſacrerent au pied de l'autel, de dix ou douze coups d'eſpée, dont un luy coupa le bras droict qu'il avoit eſtendu pour donner l'aumoſne à un pauvre. Cela fait ils coururent par la ville comme des furies, tuant inhumainement tous ſes ſerviteurs, & aprés ſe fortifierent dans le chaſteau & dans l'Egliſe de S. Donat ſe confiant trop audacieuſement à leur grande parenté, & à leurs richeſſes.

L'horreur du fait, & les inſtantes ſupplications de la Nobleſſe du pays, firent auſſi-toſt monter le Roy à cheval pour venger ce parricide. Il en aſſiegea les auteurs dans les poſtes dont il s'eſtoient emparez; & les ayant pris, il punit les deux principaux de ſupplices tres-rigoureux. Car pour l'un, aprés qu'on luy eut crevé les yeux & coupé le nez, on l'attacha ſur une rouë haut elevée, où l'on le perça d'un nombre infiny de coups de fleches & de javelots. On pendit l'autre à une potence avec un chien attaché ſur ſa teſte, que l'on battoit ſans ceſſe afin qu'il luy 1127.

deschirast le visage. Tous les autres qui s'estoient refugiez dans la tour furent jettez du haut en bas & escrasez sur le pavé.

Cela fait il adjugea la comté à Guillaume de Normandie fils du duc Robert, qui avoit au mois de Ianvier de la mesme année espousé la sœur de la reyne. Il y avoit bien d'autres pretendans, sçavoir Guillaume d'Ypre, Baudouïn comte de Hainault, Arnoul le Danois, fils d'une sœur de Charles, Estienne frere du Comte de Champagne, &
1127. Thierry comte d'Alsace, tous descendants des Comtes de Flandres par femmes, hormis Guillaume d'Ypre qui estoit bâtard.

Thierry s'estant opiniastré de l'emporter par la force, & ayant bruslé la ville d Oudenarde, le roy fit un second voyage en Flandres, & le poussa si vertement, qu'il luy osta la ville d'Ypre, & toutes
1128. les terres qu'il possedoit en Flandres.

Aussi peu y gagna Estienne qui estoit Comte de Boulongne, par sa femme, quoy que le Roy d'Angle-

terre son oncle le soustinst dans cette entreprise;non pas tant pour l'advancer; qu'en haine du Roy de France, & par crainte de l'aggrandissement de Guillanme son neveu. Le Roy sçachant que ce Comte assisté des forces du Comte de Hainault & de Godefroy de Namur,avoit pris Ypre,remena son armée en ce pays-là,reprit la ville, leur donna la chasse, & assura la Comté à Guillaume,qu'il fit couronner à Bruges.

Toutefois l'avarice de ce prince Normand,vexant ses nouveaux sujets par des imposts sans necessité, & par la venalité des charges de judicature; les principales villes se revolterent, & ayant fait un syndicat ensemble, luy fermerent les portes, appellerent Thierry Comte d'Alsace, & le reconnurent pour leur prince. Le Roy fit donc un troisiesme voyage en ces quartiers-là, & s'advança iusqu'en Artois pour secourir Guillaume:mais ne trouvant pas les choses disposées comme il le desiroit,& voyant 1129.

que Thierry refusoit de comparoistre en jugement pardevant luy, il s'en revint en France, laissant ses troupes à Guillaume qui assiegeoit l'Isle.

Guillaume ne perdit point courage pour son depart ; il donna bataille prés d'Alost à Thierry, & le mit en desroute ; mais poursuivant sa victoire, il fut blessé au bras d'un quarreau d'arbaleste, & cette playe ayant esté mal pensée luy causa la mort ; Alors Thierry se rendit maistre de la Flandre; Et les mouvements que les partisans de Guillaume avoient suscitez en Normandie, cesserent entierement.

Ce Thomas de Marle dont nous
1129. avons parlé cy-dessus, attira une seconde fois la colere du Roy, tant parce qu'il avoit assisté Estienne Comte de Blois dans la guerre qu'il avoit meuë à Guillaume Criton, que parce qu'il continuoit ses brigandages & vexations sur les terres des Eglises & sur les marchands, qu'il emprisonnoit dans son chasteau pour en tirer de gros-

ses rançons. Si bien que sur les plaintes de quelques Evesques & de Raoul Comte de Vermandois, il alla assieger son chasteau de Coucy, qui passoit en ces temps-là pour une forteresse inexpugnable, estant assis sur un tertre fort elevé entre les bois de la Fere & de Folembray. Il arriva qu'en faisant les approches, Raoul Comte de Vermandois ayãt rencontré Thomas qui avoit dressé une embuscade aux gens du Roy, le blessa & le fit prisonnier. Il fut mené à Laon où il mourut miserablement de ses blessures.

Les fatigues, beaucoup plus que l'âge, ayant vieilly le Roy Lovys, il trouva à propos, pour mieux asseurer la Royauté dans sa maison, de faire couronner Philippe son fils aisné. Ce qui fut accomply dãs la ville de Reims par l'Archevesque Renaud, le 14. Avril jour de Pasques en presence de Henry Roy d'Angleterre & d'un grand nombre d'autres vassaux de la couronne. 1119.

LOVYS LE GROS, & PHIPIPPE *son fils.*

1129. HENRY *pareillement n'ayant point d'enfants de sa seconde femme, fit reconnoistre sa fille Matilde veuve de l'empereur Henry, pour son heritiere en tous ses Estats, & la remaria à Gefroy surnommé le Bel fils & successeur de Foulques Comte d'Anjou, lequel avant que d'aller en Ierusalem luy avoit resigné toutes ses seigneuries. Les nopces se celebrerẽt à Rouën avec des magnificences, des festins & des tournois qui n'avoient point eu de semblables durant tous ces regnes-là. Le party estoit advantageux tant pour le merite du jeune Prince que pour sa puissance, & d'ailleurs Henry le choisissoit afin de destacher cette maison d'Anjou qui luy avoit tant causé de peines, du party du Roy de France, & de la mettre tout-à-fait dans ses interests.*

Estienne de Garlande, comme nous l'avons dit, aprés la mort d'Anseau son frere fust investi par le Roy de la charge de grand se-

neſchal de France. Ce fut un mon- 1128.
ſtre, que jamais aucune raiſon ny &ſuiv.
aucun exemple ne ſçauroit iuſti-
fier, qu'un Preſtre gendarme, &
miniſtre de I. C. faiſant profeſſion
de reſpandre le ſang humain. Auſſi
tous les gents de bien en eurent
horreur: mais ſon ambition & les
flateries des courtiſans, qui don-
nent de belles couleurs aux plus
vilaines choſes, luy boucherent les
oreilles pour ne pas entendre les
juſtes reproches de ſes confreres &
celles de ſa conſcience. Son orgueil
alla juſqu'a ce poinct de choquer
la Reyne Alix: mais elle eut aſſez
de cœur pour ne le pas ſouffrir; Et
ce fut peut-eſtre pour cela, qu'il ſe
voulut défaire de ſa charge de Se-
neſchal, qu'il maintenoit apparte-
nir hereditairement à ſa maiſon,
entre les mains d'Amaulry de
Montfort, qui avoit eſpousé ſa nie-
pce fille & heretiere d'Anſeau.

Le Roy n'agreant pas cette de-
miſſion, il fut ſi ingrat que de
prendre les armes contre luy, & fit
une ligue avec le Roy d'Angleter-
te, le Comte Thibaud de Champa-

gne & quelques autres ennemis de son maistre; monstrant bien par là que ses services precedents n'avoient pas eu pour but le bien de l'Estat, mais sa propre grandeur, & que pour bien sçavoir si le zele de ceux qui dans une pareille elevation en tesmoignent tant, est veritable & desinteressé, il faut les voir hors de ce poste. Le Roy attaqua vigoureusement le chasteau de Livry qu'ils avoient fortifié, Raoul de Vermandois y perdit un oeil d'un coup de flesche: Et pour luy il s'exposa si temerairement qu'il y fut blessé d'un matras à la cuisse. La douleur de la playe redoublant sa colere, il força le chasteau & le rasa; Enfin il continua de leur faire si forte guerre, qu'Estienne fut contraint de renoncer à la charge de Seneschal, qui fut donnée à Raoul. Mais comme le party estoit puissant, & qu'il avoit eu l'addresse de se raccommoder avec la Reyne, il falut qu'il luy laissast celle de Chancelier; Et il demeura à la Cour avec quelque reste de credit jusqu'à la fin de ce regne.

Le Roy Louys qui avoit defendu les eglises, & protegé les Ecclesiastiques, changea bien de style sur la fin de son regne. Ils agissoient ce luy sembloit, trop exactement avec luy, & ils ne vouloient pas souffrir qu'il se meslast de la nomination des benefices; ny qu'il mist la main sur leurs revenus. Il s'empara donc des terres de quelques-uns, & mesme les chassa de leurs sieges: Entre autres Estienne Evesque de Paris, & Henry Archevesque de Sens, pour cette cause seulement qu'ils s'estoient retirez de la Cour, & qu'ils exhortoient les autres d'en sortir & d'aller faire leur devoir dans leurs Eglises. Ils se servirent des armes spirituelles, & l'excommunierent: mais le Pape Honorius annulla leurs censures.

L'histoire a bien voulu remarquer que l'an 1130. la Normandie vit une prodigieuse & sanglante bataille entre des d'oyseaux de toutes sortes. Ils se rangeoient par bandes & escadrons, se choquoient impetueusement, puis se retiroient, 1130.

& aprés retournoient à la charge; l'air estoit plein de leurs plumes arrachées qui voloient ; ils pleuvoit du sang de leurs blessures; Et ils tomboient par terre dru & menu morts ou estropiez. Plusieurs s'imaginerent que c'estoit un presage du schisme, qui peu aprés divisa l'eglise & anima furieusement
1103. les prelats les uns contre les autres.

Le Pape Honorius II. estant mort, il y eut double election, les uns choisirent le Cardinal Gregoire, qui prit le nom d'Innocent; les autres Pierre Leonis, qui se nomma Anaclet. Ce dernier estoit le plus fort dans Rome.

Innocent n'osant donc retourner à Rome, tint un concile à Pise, où il excommunia Anaclet ; Delà il vint en France où il en cövoqua un autre à Clermont en Auvergne, dans lequel il fulmina encore excommunication contre luy. Sa cause n'estoit pas sans grande difficulté ; le Roy assembla les prelats de son royaume à Estampes pour sçavoir quel party il faloit pren-

dre. S. Bernard abbé de Clervaux y soustint fortement celuy d'Innocent; à son exemple tout le monde l'embrassa. Le Roy de France, & celuy d'Angleterre le receurent avec grand honneur, le premier à sainct Benoist sur Loire, l'autre dans la ville de Chartres. Neantmoins les conseils de Girard Evesque d'Angoulesme, esprit puissant & remuant, à qui Anaclet avoit redonné la legation d'Aquitaine, qui luy avoit esté ostée par Innocent, eurent tant de pouvoir sur Guillaume Duc d'Aquitaine, qu'il se declara pour cet antipape, & persista un an & demy dans ce schisme, vexant fort les Ecclesiastiques qui vouloient tenir pour Innocent; lequel cependant avoit choisy son siege à Compiegne.

Comme le Roy persecutoit opiniastrement les Evesques, le grand S. Bernard les ayant un jour trouvez à genoux devant luy, qui taschoient de le fleschir par leurs soûmissions, luy parla avec un zele digne d'un ministre de Dieu; & n'ayant sceu rien obtenir de luy, 1131.

il lascha cette menace, *Sçachez, Sire, que Dieu vous punira par la mort de l'aisné de vos enfants.* La prophetie eut bien-tost son accomplissement: Vn jour treiziesme d'Octo-
1131. bre que le jeune Roy Philippe se promenoit par les rües d'un faux-bourg de Paris vers l'endroit où est aujourd'huy la Place Royale, & qu'il couroit aprés un de ses
1131. Escuyers, un pourceau se fourra entre les jambes de son cheval, qui se cabra de telle sorte qu'il le renversa par terre & luy passa sur le corps, dont estant tout froissé, il mourut dés le soir mesme.

Le Roy Louis pour se consoler d'une si sensible douleur, & pour reparer en quelque façon cette perte, fut conseillé de faire sacrer son autre fils qui se nommoit Louys comme luy, & estoit âgé de treize à quatorze ans. Il le mena donc à Reims, où le vingt-cinq du mesme mois il fut oinct & sacré par les mains du Pape Innocent, qui alors y tenoit un Concile cõtre l'antipape Pierre Leon. Le Roy entra dans cette grande assemblée,

accompagné de Raoul de Vermādois son grand Seneschal, & de quantité de Seigneurs, baisa les pieds du saint Pere,& aprés s'assit dans une chaise à costé de luy. Le lendemain le sainct Pere avec tous ses prelats alla querir le jeune prince qui estoit logé en l'abbaye de S. Remy, & le conduisit en pompe solemnelle dans la grande Eglise;devant la porte de laquelle 1131. le Roy l'attendoit avec toute sa cour & ses Evesques & abbez.

Il semble que ce fut en ce sacre qu'on reduisit les pairs qui devoient desormais assister à cette ceremonie,au nombre de douze, sçavoir six Ecclesiastiques & six laiques: lesquels on choisit entre tous les Seigneurs & les prelats qui avoient cete qualité relevant nuëment du Roy. On n'osta pourtant pas aux autres pairs leurs prerogatives de n'estre jugez que par leurs pairs dans les matieres feodales, tant au civil qu'au criminel. On appelloit pairs tous les vassaux dont les terres mouvoient immediatement d'un grand fief, qui avoient droit de juger avec le Seigneur dont ils relevoient, & qui ne pou-

voient estre jugez qu'en sa cour, & par leurs pareils. Ainsi non seulement le Roy de France; mais encore tous les grands Seigneurs; entre autres le Duc de Normandie, le Comte de Champagne, & celuy de Flandres, avoient leurs pairs.

De ces douze pairies il n'est demeuré que les six Ecclesiastiques, cinq des laiques ayant esté reunies à la couronne par confiscation, par mariage, ou autrement, & la sixiesme qui est celle de Flandres en ayant esté arrachée par l'Empereur Charles V.

LOVIS LE GROS ET LE VIEIL. & LOVIS LE IEUNE *son fils,* DIT LE PIEUX OU DEBONNAIRE, *aagé de treize à quatorze ans.*

1132. THierry d'Alsace estant demeuré maistre & possesseur de la Comté de Flandres, fut admis à en rendre hommage au Roy; Et il le receut de bonne grace, parce qu'il n'eust pas esté en son pouvoir de l'en chasser, & que

d'ailleurs il eſtoit ſon parent.

Gefroy Plante-geneſt eſtoit de- 1133.
venu Comte d'Anjou, parce que &ſuiv.
Foulques ſon Pere eſtoit retourné
en Terre-Sainɛte prendre le royau-
me de Ieruſalem, auquel il avoit
eſté appellé par le Roy Baudoüin
dont il eſtoit gendre. Il preſſoit
fort le Roy Henry ſon beau-pere
de luy donner des places & de
l'argent pour avancement de ſuc-
ceſſion: ce qui engendra un tel di-
vorce entre eux, que Gefroy aſſie-
gea & bruſla Beaumont; & que
Henry euſt emmené ſa fille en An-
gleterre, ſi elle n'euſt pas eſté en
couche.

Lors qu'elle fut relevée, elle en-
tra en diſpute avec ſon pere & 1135.
aprés quelques mois ſe ſepara fort
mal d'avec luy; dont il prit tant
de defiance & de chagrin, qu'e-
ſtant attaqué d'une fiévre lente, &
enſuite d'un devoyemment, pour
avoir trop mangé de lamproyes, il
mourut le premier de Decembre,
ayant regné 35. ans; grand & puiſ-
ſant Prince, mais toujours acca-
blé de chagrins & d'inquietudes,

& malheureux avec justice, parce qu'il ne s'estoit elevé que par des
1136. iniustices.
& suiv. Sa succession non plus que sa vie ne fut pas sans de grands troubles, qui causerent d'horribles desolations dans l'Angleterre & dans la Normandie. Cet Estienne Comte de Boulongne dont nous avons parlé, fils d'Adele sa sœur, se trouvant pour lors en Angleterre, se saisit de ce Royaume-là, & s'y maintint tant qu'il vescut. Non content de cette piece, il disputa aussi la Normandie, & en dépossede presque entierement Matilde & Gefroy son mary. La malheureuse province se divisant en faveur des deux partis estoit ravagée de tous deux, & Louys le
1136. Gros favorisant tantost l'un & tantost l'autre, entretenoit cet embrasement.

La vigueur du courage de ce Roy ne pouvoit estre retenuë par la pesanteur de son corps, ny par ses blessures; il en avoit receu plusieurs, principalement une à la cuisse dans une expedition contre

le Comte de Champagne dont il estoit demeuré fort incommodé. Neantmoins il estoit à toute heure à cheval, & se faisoit voir presque en mesme-temps en des lieux fort eloignez, quand il y avoit quelque trouble qui requeroit son autorité & sa presence. Ayant eu advis que le Seigneur de sainct Brison sur Loire commettoit mille brigandages sur les cõtrées voisines & qu'il destroussoit les marchands, il y mena son armée, brusla sa ville, & força ce tyranneau qui s'estoit retiré dans sa tour, de se rendre, & de se tenir dans le devoir.

Au retour il tomba malade d'une dysenterie, dont il estoit quelque-
fois travaillé. Cette fois, pressentãt 1136.
bien qu'elle le meneroit au tombeau, il commença à se preparer à la mort par des dispositions, que tous les Chrestiens devroient imiter: Et sur tout les Souverains, qui ayant de plus grands comptes à rendre à Dieu, ont besoin de plus grandes preparations.

Comme il estoit au chasteau de 1136.
Betisy pour s'en revenir à Paris, il

receeut des Ambaſſadeurs de Guillaume Duc de Guyenne qui luy apportoiẽt les nouvelles de la derniere volonté de leur maiſtre. Ce Prince touché de componction pour ſes crimes, reſolut d'aller en pelerinage à S. Iacques en Galice. Avant que de partir il fit ſon Teſtament, par lequel il ordonna que ſa fille aiſnée nommée Alienor eſpouſeroit le jeune Roy Louys, & luy porteroit toutes ſes Seigneuries en dot; Car ſon fils unique eſtoit mort; mais il avoit encore une autre fille qui s'appelloit Alix-Pernelle. Sur le chemin, & nõ loin de S. Iacques, il fut ſaiſy d'une maladie, dont il mourut le 9. d'Avril,
1136. ayant auparavant confirmé ſon Teſtament.

Son corps fut porté à ſainct Iacques en Galice & enterré dans l'Egliſe; Et neantmoins les faiſeurs de legendes n'ont pas laiſſé de dire, qu'il fit ſemblant de mourir, & que s'eſtant dérobé des ſiens ſans cõmuniquer ſon deſſein qu'à ſon Secretaire, il s'en alla rendre Hermite dans une grotte au territoire de

Sienne, en ce lieu qu'on appelle aujourd'huy *Male-valle*, & en ce temps-là *Stabulum Rhodis*, Qu'il macera son corps par de terribles penitences, & que ce fut luy qui institua l'Ordre des Guillemins, dont le premier Monastere de ceux de France fut basty au village * de Mont-rouge prés de Paris.

* Il y en a encore une chapelle, & un ou deux moyne.

De même fabrique est le conte qu'ils font de l'Empereur Henry V. Ils disent que pour mieux faire penitence de ses fautes, il fit courir le bruit qu'il estoit mort, & se retira à Angers, où il acheva ses jours servant à l'Hospital, mais qu'auparavant il se descouvrit à son Confesseur, & qu'il fut reconnu par Matilde sa femme, qui avoit en secondes nopces espousé Gefroy Comte d'Anjou.

Le Testament de Guillaume ayant esté apporté à Louys, il accepta le mariage pour son fils, luy donna un bel équipage & une suite de plusieurs Seigneurs & de plus de cinq cents Gentilhommes pour celebrer ces nopces. Avec ce magnifique train il alla à Bourdeaux où Alienor residoit, & là il l'espou- 1136.

ſa en preſence des Seigneurs de Gaſcongne, de Saintonge & de Poitou, auſquels il diſtribua de fort riches preſens ſelon l'humeur de la nation. Il prit enſuite poſſeſſion de la Duché, fut couronné Comte de Poitiers dans cette ville-là, le 8. d'Aouſt, & Duc d'Aquitaine à Bourges le jour de Noël. Delà il viſita les villes de cette grãde Province, aprés il amena ſon eſpouſe à Poitiers vers le milieu de Iuillet: En cette ville-là ayant appris la mort de ſon pere, il revint en diligence à Paris, laiſſant le ſoin à Gefroy Eveſque de Chartres d'amener ſon eſpouſe à petites journées.

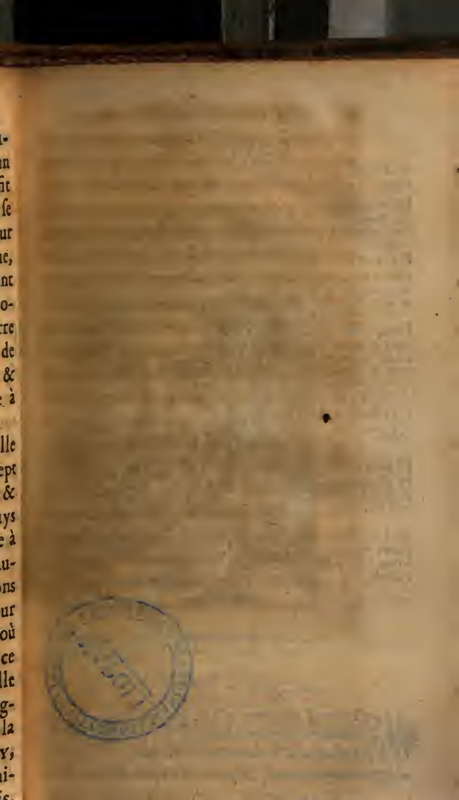
Aprés quelques mois de lãgueur, Louys le Gros mourut à Paris le premier jour d'Aouſt, le trentieſme de ſon regne, & le cinquante-huictieſme de ſon âge. Son corps fut porté dans l'Egliſe de ſainct Denys: Il avoit eſté élevé à la pieté & aux bonnes lettres dans cette Abbaye-là.

Avant que ce Prince euſt pris le gouvernement des affaires, l'oiſive faineantiſe de Philippe ſon pe-

se laissoit regner la violẽce, & fouler aux pieds la Majesté Royale & la Iustice; les peuples, les Marchands, les Ecclesiastiques, les veuves & les orphelins estoient exposez au pillage : les Seigneurs & Gentilhommes avoient tous des chasteaux d'où ils couroient les grands chemins, les rivieres & les terres indefenduës. Dés qu'il sceut monter à cheval, il entreprit de reprimer tous ces voleurs, & toute sa vie il eut les armes sur le dos, courant par tout où les opprimez reclamoient son secours, & combattant de sa personne comme un simple cavalier. De cette sorte ayant rangé à la raison plusieurs de ces tyranneaux, il commença à restablir l'ordre & la seureté. Il est vray que lors qu'il eut mis ses affaires en bon estat, il devint plus rude, & ne traita pas les Ecclesiastiques avec le mesme respect qu'il avoit fait durant ses besoins. Toutesfois lors que Dieu l'eut adverty de sa mort par les langueurs de sa maladie, & qu'il vit que toutes les potions & les poudres des

medecins ne luy apportoient aucun soulagement, il tesmoigna un profond repentir de ses fautes; il fit sa confession publiquement, & se leva tout foible, qu'il estoit, pour aller au devant du sacré Viatique,
+ Quelques jours aprés connoissant que son dernier moment approchoit, il se fit estendre par terre sur un lict de cendres en forme de Croix, une pierre sous sa teste, & de cette sorte il rendit l'ame à Dieu.

Il avoit de sa femme Alix fille de Humbert Comte de Savoye sept enfants encore vivants, six fils & une fille. Les fils estoient Louys qui regna; Henry qui fut moine à Clervaux, puis evesque de Beauvais; Hugues dont nous ne sçavons que le nom; Robert qui eut pour partage la Comté de DREUX, d'où sortit la branche des Comtes de ce nom; Pierre qui espousa Isabelle fille & heritiere de Renaud Seigneur de Courtenay; d'où vint la BRANCHE DE COURTENAY, dont il y a encore des puisnez; Philippe qui fut archidiacre de Paris,



LOVYS DIT LE IEVNE.
ROY LX.

PAPES.
encore
INNOCENT
II. s. 6 ans durant ce Regne.

CELESTIN
II. élû en Sept. 1143. S. 5. mois & demy.

LVCE II.
élû en Mars 1144. S. onze mois & demy.

ANASTASE
IV. élû en iuill. 1153. 1. an. 5. mois.

HADRIAN
IV elû en Dec. 1154. S. 4. ans, & prés de 8. mois.

ALEX. III.
élû en Sept. 1159. S. prés de 22. ans.



Louis dans l'ambarras d'vne guerre loingtaine
Vid sa femme se perdre, avecque son repos,
Et se separant d'elle encor mal à propos,
Aggrandit son rival & perdit l'Aquitaine.

& en ayant esté eleu Evesque, eut tant de modestie qu'il le ceda à Pierre Lombard, nommé le *Maistre des Sentences*; ce fameux Docteur dont le livre a servy de fondement à la Theologie scholastique. La fille s'appelloit Constance, elle fut mariée en premieres nopces avec Eustache Comte de Boulogne dont elle n'eut point d'enfants, & en secondes avec Raymond V. Comte de Toulouse.

LOVIS VII.

SVRNOMMÉ LE PIEVX,

& du vivant de son pere appellé

LE IEVNE.

ROY XL.

Aagé de dix-neuf à vingt ans.

Louis ayant esté sacré & couronné, à Reims du vivant de son pere, comme nous l'avons dit, n'eut pas be- 1136. en Aoust

soin de l'estre une seconde fois. Ainsi estant venu droit à Paris il assembla les Evesques & les Seigneurs, & par leurs advis travailla à establir la seureté publique & la justice, que quelques petits tyrans recommençoient de troubler, rançonnant le peuple & les Marchands. On le surnomma le Ieune à la difference de son Pere, que l'on appelloit le Vieux tandis qu'ils regnoient conjoinctement.

Les villes pour se defendre de ces oppressions avoient formé des communautez, c'est à dire, creé des Magistrats Populaires, avec pouvoir d'assembler les bourgeois & de les armer. Il faloit pour cela prendre lettres du Roy, qui les leur accordoit volontiers, avec de beaux privileges, afin de les opposer à la trop grande puissance des Seigneurs. Quelques bourgeois de la ville d'Orleans usant de ce droict au prejudice de l'autorité royale, & faisant des mutineries, il les reprima en passant par là, & les remit dans leur devoir.

Comme il estoit Seigneur sou-

verain de la Normandie, il fut obli- 1138.
gé de se mesler de la dispute d'entre Gefroy Plante-genest mary de Matilde, & Estienne Comte de Boulogne, qui la disputoient entre eux D'abord il prit la querelle pour Gefroy, l'investit de la duché & le receut à hommage, & en recompense Gefroy luy donna le Vexin-Normand. Mais lors qu'Estienne ayant repassé la mer eut obtenu quelques advantages sur Gefroy, Louys changeant de party, investit son fils Eustache, aagé seulement de 14. à 15. ans, de cette duché, & mesme luy donna sa sœur Constance en mariage.

Gaucher de Montgeay l'un des suppost de la ligue que les Seigneurs avoient faite contre Louys le Gros, fut le premier qui osa remuer sous le regne de son fils, comme pour taster son courage, & sa resolution. Il connut par une funeste experience qu'on ne s'y joüeroit pas impunement ; le jeune Roy le poussa dans son chasteau, l'y assiegea & l'ayant forcé de se rendre, il en rasa les murailles; mais

il laissa la grosse tour sur pied. Nos Rois en usoient ainsi, & n'abatroient jamais les tours seigneuriales, pour monstrer à la Noblesse qu'ils ne pretendoient point abolir les fiefs, dont elles estoient la plus noble marque.

Le schisme de l'Eglise Romaine fut enfin esteint par la mort d'Anaclet, & ensuite par la cession de Victor, que les Cardinaux de cet antipape avoient eleu en sa place. L'Empereur Lotaire II. qui avoit puissamment soustenu Innocent, deceda prés de la ville de Trente dans une chaumine,
1138. *le 3. de Decembre l'an 1138. Aprés quatre mois d'interregne Conrad III. du nom fut eleu.*
1139. *Roger s'estant rendu maistre de la Duché de la Poüille par la mort du Duc Renaud Feudataire du S. Siege, avoit pris prisonnier le Pape Innocent qui luy faisoit la guerre à outrance depuis tout le temps de son pontificat. Or le tenant entre ses mains il l'obligea moitié par force, moitié par bons traittements & respects, de luy confirmer le titre de Roy de Sicile, que l'antipape Anaclet luy avoit déja donné.*

Ainsi COMMENÇA LE ROYAUME DE SICILE, *qui outre l'Isle comprenoit aussi la Poüille & la Calabre, c'est à dire, ce qu'on appelle aujourd'huy le Royaume de Naples.*

Thierry d'Alsace passa en la Terre-Saincte avec grand nombre de Noblesse, au secours de Foulques Roy de Ierusalem son beau-pere, & laissa l'administration de sa Comté de Flandres entre les mains de Sibylle sa femme.

Estienne estant retourné en Angleterre, y fut vaincu & pris par Robert Comte de Glocestre frere bastard de Matilde. Guillaume d'Ypre brave homme de guerre, qui s'estoit refugié en ce pays là, & suivoit le party d'Estiéne, trouva moyen de prendre prisonnier ce Robert qui estoit le conseil & le support de cette Reyne : de sorte que pour le ravoir elle delivra Estienne ; mais tandis qu'il estoit detenu, Gefroy recouvra une grande partie de la Normandie.

Cette année Alfonse I. Duc de PORTUGAL, *fut salué & proclamé Roy par ses troupes, soit apres avoir*

EMP. encore IEAN COMN. & CONRAD III. elu en May, aprés la mort de Lotaire II. R. prés de 13. ans.

1139.

remporté une tres illustre victoire sur cinq petits Rois ou Generaux Mores, soit auparavant. Cinq ans aprés il rendit son Estat tributaire du S. Siege, de quatre once d'or par chaque année. L'an 1078. il le mit entierement sous sa protection, & augmenta cette reconnoissance jusqu'à deux marcs d'or; Et moyennant cela le Pape Alexandre II. luy confirma le titre de Roy. Ceux qui le vouloient acquerir aimoient mieux le prendre de cette main-là, que de celle de l'Empereur, ny de quelque autre Souverain, dont la superiorité leur eust esté plus pesante & moins aisée à secoüer.

Cet Alfonse estoit fils d'un Henry, qui estant passé en Espagne vers l'an 1089. pour y chercher ses adventures, avoit espousé Therese fille d'Alfonse VI. Roy de Castille, & eu pour dot la Comté de Portugal, par luy auparavant conquise sur les Mores. Les plus curieux Genealogistes assurent que ce Henry estoit du sang de France, fils, disent-ils, d'un autre Henry, qui l'estoit de Robert Duc de Bourgogne, lequel l'estoit du Roy Robert.

On ne remarque point durant

ces années aucun trouble dans les 1140.
terres du Roy de France ; Sinon
les contentions d'entre les Theologiens. Pierre Abelard Breton de naissance, grand Philosophe & fort bel esprit, disputant trop subtilement de la Trinité & des autres mysteres de la foy, sembloit vouloir renouveller les erreurs de Nestorius, d'Arius & de Pelage, & avoit donné sujet de l'accuser de nouveauté & d'erreur mesme. Il en avoit esté condamné par le Legat du Pape. Depuis, l'Archevesque de Sens luy avoit donné permission d'expliquer & de soustenir ses propositions ; ce qu'il s'estoit vanté de faire dans le Concile de Sens. L'Archevesque le convoqua exprés pour ce sujet, & y appella S. Bernard son plus puissant adversaire. Saint Bernard s'y rendit & Abelard aussi : mais ce dernier ne voulut ou n'osa entrer en lice avec un si redoutable ennemy, & ne dit autre chose sinon qu'il en appelloit au Pape. Les Evesques ne laisserent pas d'achever de luy faire son procez, & de le condam-

ner. Comme il se fut mis en chemin pour aller à Rome poursuivre son appel, il trouva meilleur pour luy de s'arrester à l'Abbaye de Cluny, & il y vescut sainctement sous l'habit de S. Benoist qu'il avoit pris long temps auparavant. Toutes les histoires sont pleines de ses adventures amoureuses avec Heloise; Et l'on les voit encore dans les lettres de l'un & de l'autre.

Les plus grandes affaires de l'Eglise, & celle mesme du Royaume se manioient par le conseil & par la fervente austerité de sainct Bernard Abbé de Clervaux, Gentilhomme Bourguignon, qui s'estoit mis dans une si haute estime depuis plusieurs années parmy les Prelats, les Grands & les Peuples, qu'il n'y avoit aucune cause Ecclesiastique, ny differend considerable, ny entreprise importante, où l'on ne requist son iugement, son entremise & son advis. Pour monstrer QUE LE SAGE ET LE VERTVEVX A VN EMPIRE PLVS NATVREL QVE CELVY QVI PROCEDE DE LA FORCE, OV DE L'INSTITVTION DES HOMMES.

Le Clergé de Bourges avoit eleu 1141.
pour Archevesque un Pierre de la Chastre personnage de singuliere pieté & doctrine; le Roy, soit qu'il ne luy fust pas agreable, ou qu'il eust destiné ce benefice pour un autre, refusa d'y donner son consentement. Pierre voulut donc s'en desister: mais le Pape Innocent luy enjoignit de faire ses fonctions; Ce que le Roy empeschant, il s'ensuivit un grand trouble, qui alla jusques-là que le Pape excommunia le Roy, & mit le Royaume en interdit.

Thibaud Comte de Champagne, Seigneur qui avoit grande authorité, tant par sa puissance que par sa vertu, s'estant un peu trop entremis de cette affaire, offensa le Roy; Et la colere de ce Prince se redoubla encore pour un autre su- 1141.
jet, qui fut tel. Raoul de Verman & 42.
dois grand Seneschal, proche parent du Roy, & qui estoit en effet Prince du sang, (mais de ce temps-là ce titre estoit inconnu, & on ne consideroit point autrement ces Princes que selon le rang de leurs

terres) fit dissoudre son mariage d'avec Gerberte cousine germaine de Thibaud, sous pretexte de parenté, pour espouser Alix-Pernelle sœur de la Reyne Alienor. Le Pape à l'instigation de Thibaud excommunia Raoul, & interdisit les Evesques qui avoient prononcé le divorce.

EMP. P. EMANVEL fils de Iean, éleu en Avril, R. 38. ans, & tousjours CONRAD. III.

Louys s'en prit au Comte Thibaud, & de despit ravagea hostilement ses terres; Thibaud eut recours au Pape, qui pour le delivrer de la guerre qui l'accabloit, leva l'excommunication: mais dés
1143. qu'il le vit desgagé, & les troupes du Roy retirées, il la fulmina une seconde fois. Alors le Roy plus animé que la premiere, les jetta de rechef dans la Champagne, avec ordre de n'y rien espargner. En effet ayant pris Vitry de force, elles y passerent tout au fil de l'espée, sans espargner ny aage ny sexe, & mirent le feu à l'Eglise, où il fut brussé treize cents personnes innocentes qui s'y estoient refugiées.

Au recit de cette cruauté, les

entrailles du Roy, naturellement 1143.
bon, sont esmeûs, son cœur est tra- & 44.
vaillé d'un cruel remords, & sa conscience furieusement troublée. Il gemit, il se desespere, il s'arrache les cheveux, il croit voir les plus terribles foudres du Ciel prestes à tomber sur sa teste. Sainct Bernard eut toutes les peines du monde à luy persuader qu'il pourroit trouver misericorde auprés de Dieu par le moyen de la penitence. Dans cette disposition il fut aisé de le porter à restablir l'archevesque de Bourges dans son Siege, & à donner la paix au Comte. Avec cela il promit dés lors pour expier son crime & pour obtenir la levée de l'interdit de son royaume qui duroit encore, de faire le voyage de la Terre-saincte.

Foulques Roy de Ierusalem estoit 1143.
mort l'an 1142. & le gouvernement & 44.
devolu entre les mains de Melisende sa veuve, car son fils Baudoüin n'avoit encore que treize ans. Les Chrestiens de ce pays-là estoient de beaucoup pires que les Turcs; Aussi leurs affaires allant tout en

desordre; Sanguin Sultan d'Assyrie léur arracha la principauté d'Edesse, l'un des quatre membres du Royaume de Ierusalem.

1145. Le Roy avoit desja voüé un voyage en Terre-Saincte, ces tristes nouvelles le mûrent encore plus fort luy & les autres princes François à y porter un puissant secours. Sainct Bernard l'Oracle de ce temps-là consulté sur ce sujet renvoya l'affaire au Pape, qui luy donna ordre de prescher la Croisade par toute la chrestienté.

1146. Commençant donc par la France, il fit assembler un concile national à Chartres, où le Roy mesme se trouva. Ce S. Abbé y fut choisi pour chef generalissime de cette expedition: mais il refusa cet honneur, & se contenta d'en estre la trompette. Il la publia par tout avec tant de ferveur, avec tant d'assurance de bon succés, & comme on le croyoit, avec tant de miracles, que les villes & les bourgs demeuroient deserts, & qu'il sembloit que toute l'Europe dust passer en Asie, tant il y avoit de

presse à s'enrooller pour cette guerre.

Le Roy fut un des premiers à prendre la Croix. Il fut suivy d'un nombre infiny de Seigneurs & de Noblesse: Et l'empereur Conrad avec son frere Henry duc de Baviere, & toute la fleur de ses estats se croisa dans une assemblée generale qu'il tint à Spire aux festes de Noel. Chacun de ces deux Princes avoit un legat du Pape dans son armée. Conrad menoit soixante mille chevaux: il partit le premier, & arriva aux environs de Constantinople sur le commencement du mois de Septembre de cette année 1147. 1147.

Le Roy tarda en France quelque temps aprés luy, afin de recevoir le Pape Eugene que la revolte des Romains avoit contraint de quitter Rome. Il se mit en chemin avec la Reine la seconde semaine d'aprés la Pentecoste de la mesme année, & ayant traversé la Hongrie & la Thrace, passa le Bosphore, si bien que le Caresme ensuivant de l'an 1148. il se rendit en 1147.

Syrie tandis que d'un autre costé son armée navale estoit en mer pour l'y aller joindre.

1147. Il laissa par l'avis du Parlement, tenu à Estampes, la regence du Royaume à Raoul Comte de Vermandois son grand seneschal, & à Suger Abbé de S. Denys. Ce dernier avoit grand credit à la cour dés le vivant de Louys le Gros, & d'ailleurs il servoit comme de contre-poids à Raoul, de peur qu'il n'usurpast le Royaume, si l'ambition l'en eust tenté. Avant que partir le Roy fut selon la coustume dans l'Eglise de sainct Denys prendre le bourdon & la malete, marques de pelerinage, & l'estendard de l'Oriflame sur l'autel des saincts martyrs.

1148. Il n'est point de meschancetez & de lasches artifices que la maligne perfidie de Manuel Empereur de Grece n'employast pour faire perir l'armée de l'empereur & celle du Roy. Pour la premiere il y reüssit selon son dessein; car il fit mesler de la chaux dans les farines qu'il fournissoit aux Allemands;

Et en ayant fait perir une grande partie par ce deteſtable malefice, il leur donna des guides, qui aprés les avoir promenez par de longs deſtours où ils conſumerent tout ce qu'ils avoient de munitions, ils les livrerent plus d'ademy morts de faim entre les mains des Turcs; les barbares les taillerent tous en pieces, de ſorte qu'il n'en reſta pas la dixieſme partie. 1148.

Le Roy ayant ſemblablement paſſé en Aſie, trouva l'Empereur Conrad à Nicée. Il le conſola du mieux qu'il luy fut poſſible: puis il marcha le long de la mer où il courut les meſmes riſques que luy: neantmoins il s'en ſauva avec plus de bonheur que de prudence, ayant battu les Turcs en une rencontre, mais peu aprés il perdit preſque toute ſon arriere-garde pour avoir imprudemment diviſé ſon armée. Il gagna enſuite une bataille au paſſage du fleuve Meandre: mais il n'en tira aucun fruict: car aprés cela ne ſe tenant pas ſur ſes gardes, il receut un notable eſchec à un déſtroit de montagne. Enfin il par-

vint à Antioche, dont Hugues Raimond oncle de la Reyne sa femme tenoit alors la principauté.

1148. En cet endroit, ce bon Prince qui estoit si heureusement eschappé des embuches des Grecs & des Mahometans, pensa perir pas celles de son proche allié & de sa femme. Raimond s'estoit imaginé qu'il devoit employer ses forces à luy estendre les limites de sa principauté, comme il vit qu'il l'en refusoit absolument, parce qu'il vouloit continuer sa route vers Ierusalem, il s'en tint si offensé, qu'il resolut de s'en venger. Pour cet effet il mit dans la teste de la Reyne, qu'elle devoit demander la dissolution de son mariage, comme estant parente de son mary du troisiesme au quatriesme degré. Cette Princesse peu sage; & qui avoit desja peu d'estime pour son mary, & trouvoit plus de satisfaction avec d'autres qu'avec luy, se laissa facilemẽt persuader par son oncle. Le Roy en estant adverty, ne trouva point d'autre remede pour evi-

ter ce ſcandale, que de la tirer la nuict d'Antioche avec tout ſon equipage,& de l'envoyer tousjours devant en Ieruſalem.Quelques auteurs adjouſtent qu'en ce pays-là elle ſe piqua d'un certain Sarraſin qui eſtoit en reputation de fort brave cavalier;mais de ces choſes-là on en dit ſouvent plus qu'il n'y en a, & quelque fois auſſi il y en a plus qu'on n'en ſçait.

Or l'Empereur Conrad, aprés s'eſtre allé rafraiſchir à Conſtantinople, s'eſtoit rendu en Ieruſalem pour y faire ſes devotions.En cette ſaincte cité le Roy & luy ayant tenu conſeil avec les Seigneurs,reſolurent d'aſſieger Damas capitale de la Syrie. Cette entrepriſe leur reüſſit auſſi mal que tout le reſte, par l'énorme trahiſon des Chreſtiens meſme de ce pays-là. Ils s'eſtoient logez dans les jardins où ils avoient toutes ſortes de commoditez,de l'eau,des fruits, & des rafraichiſſements:les traiſtres leur conſeillerent de tranſporter leur camp à l'oppoſite, qui eſtoit un pays horriblement ſec,bruſlant, &

par où la ville estoit inaccessible. Les deux Princes reconnurent, mais trop tard, que les Chrestiens les avoient trahis ; & ainsy detestant leur meschanceté, qui avoit enchery sur les perfidies & sur les vices abominables des Orientaux mesme, ils ne songerent plus qu'à leur retour.

1148. L'empereur ayant fait alliance avec les Grecs contre Roger Roy de Sicile, fut par eux ramené en Italie. Mais ils n'avoient pas envie de traiter le Roy Louis si favorablement : estant monté sur ses vaisseaux, il rencontra dans sa route l'armée navale de ces perfides, qui le guetoient pour l'enlever. Comme ils en estoient aux mains, ou mesme selon quelques auteurs, qu'ils l'emmenoient prisonnier, arriva par bonheur l'armée de ce brave Normand leur ennemy capital, conduite par son Lieutenant qui leur fit bien lascher prise, ayant bruslé, pris & coulé à fond quantité de leurs vaisseaux.

Alfonse Comte de Toulouse troisiesme fils de Raimond de

sainct Gilles, avoit fait aussi le voyage de la Terre-sainte presque en mesme temps que le Roy, mais il y estoit allé par mer, & avoit pris terre au port de Ptolemaïde. Il n'entra pas bien avant dans le pays qu'il ne mourust, ayant esté meschamment empoisonné, sans qu'on pust deviner l'auteur d'une action si execrable. Il eut pour successeur son fils Raimond V. du nom.

Pendant le temps de cette expedition, S. Bernard fut fort occupé en Languedoc à combattre un certain Henry Moyne defroqué, & disciple d'un Pierre de Bruys, qui debitoit avec grande vogue, mais avec peu d'integrité de vie, à ce qu'on luy reprochoit, presque les mesmes opinions que les Zuingliens & les Calvinistes ont preschées dans ces derniers Siecles. 1148.

A dix ou douze ans delà, un certain Valdo riche Bourgeois de Lyon, se mit aussi à prescher de mesme style dans le Lyonnois & les Provinces circonvoisines. On appella les sectateurs de Henry & de Pierre de Bruys Hen-

riciens & Petro-Brusiens, *& ceux de Valdo*, Pauvres de Lyon *ou* Vaudois. *Il y avoit encore des restes de ces derniers dans les vallées de Dauphiné & de Savoye, quand Luther commença a prescher sa doctrine.*

1148. En l'annee 1148. arriva la mort de Conan le Gros Duc de Bretagne, Eudon Comte de Pontievre, qui avoit espousé Berthe sa fille, s'empara de la Duché, au prejudice de Hoel, que le Duc Conan avoit desavoüé pour son fils. Delà s'esmût une guerre entre ces deux Princes, laquelle trois ou quatre ans aprés fut compliquée par une autre bien plus longue, & qui dura treize ou quatorze ans à diverses reprises entre ce mesme Eudon & Conan III. surnommé le Petit son propre fils. Cet enfant desnaturé vouloit joüir de la Duché, parce qu'elle venoit du costé de sa mere : ayant donc eu recours à l'assistance de Henry Roy d'Angleterre, il poussa rudement son Pere, & contraignit aussi les Nantois qui tenoient le party de Hoel de l'abandonner.

Le mauvais succés de l'expedi-

tion d'Outremer, qui avoit tant 1149.
fait de veuves & d'orphelins, tant & 50.
ruiné de bonnes maisons, tant depeuplé de pays,& qui pis est donné un specieux pretexte au Roy de faire des levées extraordinaires de deniers sur ses Peuples, ce que ses Predecesseurs de la troisiesme race n'avoient point encore tenté, excita des murmures & des reproches contre la reputation de sainct Bernard, qui sembloit avoir promis tout un autre evenement que celuy-là. De sorte que lors que le Pape voulut à deux ans delà, luy faire prescher un autre Croisade, & l'obliger à passer luy mesme en Terre-Saincte, afin qu'un plus grand nombre de gens le suivissent, les moines de Cisteaux en rompirent toutes les mesures, de crainte d'un second malheur, qui eust pû estre plus grand, & l'eust encore plus décrié que le premier.

Le Roy à son retour en France trouva la guerre qui continuoit entre le Roy Estienne & Matilde. Comme il avoit receu Estienne à

hommage pour la Duché de Normandie, il joignit ses armes à celles d'Eustace son fils pour assieger le chasteau d'Arcques. Gefroy mary de Matilde, & son fils Henry, auquel il avoit l'année precedente resigné la Duché, quoy qu'il n'eust encore que seize ans, marcherent au secours. Les deux armées estant en presence, les Seigneurs de part & d'autre s'entremirent d'accommodement, & firent ensorte que le Roy (qui sans doute se trouvoit le plus foible) abandonna la cause d'Estienne, & receut à hommage le Prince Henry; lequel par ce moyen fut le deuxiesme du nom de Duc de Normandie.

Cet accommodement fait; Gefroy mena ses troupes contre Gerard Seigneur de Monstereüil-Bellay, qui vexoit les Eglises de
1150. ce canton-là. Il dompta sa fierté, le fit prisonnier, & rasa son chasteau de Monstereüil. Mais comme il s'en revenoit de là, ayant un jour fort grand chaud, quoy que la saison fust assez temperée, il luy prit envie de se baigner dans un

ruisseau d'eau claire qu'il rencontra sur son chemin : au sortir du bain il fut saisy d'une fievre ardente, dont il mourut quelques jours apres au Chasteau-du-Loir. Il laissa trois fils, Henry, Gefroy & Guillaume, qu'il partagea de cette sorte. Il ordonna qu'aussitost Henry seroit paisible possesseur du bien de la mere, sçavoir de l'Angleterre & de la Normandie, Que Gefroy qu'on surnomma le Bel, auroit les biens paternels, sçavoir l'Anjou, la Touraine & le Maine, avec les chasteaux de Loudun, Chinon & Mirebeau ; Et Guillaume la Comté de Mortaing. 1151.

Non long-temps aprés mourut Eustace Comte de Boulongne : sa mort fut une disposition pour rendre la paix à l'Angleterre, dautant que le Roy Estienne son pere se trouvant sans aucuns enfants, ne se soucia plus que de garder le Royaume durant sa vie.

Le Prince Henry, venu en aage 1151.
de monter à cheval, voulut à ce que disent les auteurs Anglois, reven-

diquer la Comté de Toulouze, qui estoit des droits de sa femme: mais le Comte Raimond sceut si bien gagner son esprit, qu'il luy en confirma la possession, ou du moins
1152. l'usufruit pour quelque temps.

L'année suivante 1152. vit sortir de cette vie Thibaud Comté Palatin de Champagne, surnommé le Liberal, le Pere du Conseil, & le Tuteur des Pauvres & des Orphelins; grand Iusticier, & qui toutefois eut presque tousjours guerre avec les Rois. Il avoit quatre fils & cinq filles. Les fils estoient Henry Comte de Troyes ou Champagne, Thibaud Comte de Blois & de Chartres, Estienne Comte de Sancerre, & Henry archevesque de Sens, puis de Reims.

1152. *Cette année mourut aussi l'Empereur Conrad. Il ne voulut point laisser l'Empire à son fils nommé Federic, par ce qu'il estoit encore trop jeune, mais à un autre Federic fils de son frere aisné, qui estoit Duc d'Allemagne ou Soüabe; on le surnomma Barberousse. L'assemblée generale des Seigneurs de Germanie & de Lorraine à Franc*

EMPP. toûjours MANVEL & FEDERIC I.

Francford approuverent cette nomination : mais on ne compte les années de son empire que du jour de son couronnement fait par le Pape Adrien dans Rome le dix-huict de Iuin 1155. Si je ne me trompe, ce fut du temps de ce Federic que les François commencerent à donner aux Germains le nom d'Alemands, *à cause que ce Prince estant Duc d'Allemagne, avoit à sa suite & dans les emplois plus de gents de ce pays-là que d'aucun autre. Les Italiens dés ce temps-là les nõmoient * Tudesques, comme ils font encore.* R. 36. ans. 1152. *Teutonici.

Dans le mesme temps la mort ravit au Roy Louys ses deux plus sages Conseillers, sçavoir Suger Abbé de sainct Denys l'an 1150. & Raoul Comte de Vermandois, Prince du sang, & le dernier de la seconde branche royale de ce nom l'an 1552. Comme il n'avoit point d'enfants, & que sa sœur estoit mariée à Philippe fils de Thierry comte de Flandres, le Roy qui cherissoit fort ce jeune Prince luy laissa la possession du Vermandois ; Sujet de querelle dans le regne suivant. 1150. 1150.

1152. Depuis le retour du Roy de son voyage d'outremer, il est à croire qu'il s'estoit entierement separé d'affection d'avec Alienor sa femme, & que son honneur & sa conscience le portoient sans cesse à chercher les moyens de separation qu'elle avoit demandée la premiere. Enfin il la poursuivit de telle sorte que la parenté d'entre les deux parties tant du costé paternel, que du costé maternel, au quatriesme degré, ayant esté verifiée suivant les formes de ce temps-là, il obtint ce qu'il demandoit par la sentence des Evesques du Royaume, lesquels il avoit assemblez à Baugency pour ce sujet.

Aussi-tost procedant de bonne foy, il retira ses garnisons de l'Aquitaine pour luy rendre ce pays libre, & luy donna congé de s'en aller où il luy plairoit, retenant avec luy les deux petites filles qu'il avoit d'elle. Cette femme s'estant retirée à Poitiers, n'y demeura pas long-temps sans prendre un party: comme elle brusloit d'amour & d'ambition, & elle espou-

sa quelques mois aprés Henry Duc de Normandie, & Roy presomptif d'Angleterre, Prince jeune, ardent, & rousseau, bien capable de contenter tous ses desirs, & de maintenir ses droits.

Vn an aprés que la sentence de 1153.
separation eust esté prononcée, Louys envoya rechercher Constance-Elizabeth fille d'Alfonse VII. Roy de Castille. Hugues Archevesque de Sens en alla faire la demande, & le mesme fit aprés la ceremonie du mariage à Orleans, & y couronna la nouvelle Reyne l'an 1154. l'Archevesque de Reims 1154.
protestant en vain que ce droict n'appartenoit qu'à luy seul.

Comme Louys ne pouvoit voir son vassal aller du pair avecque luy, ny Henry qui avoit tant de grandes seigneuries, souffrir un 1153.
souverain au dessus de sa teste, il estoit impossible qu'ils demeurassent bons amis. Ce dernier estant assigné à comparoistre au Parlement, refusa d'y venir. Louys l'y ayant fait condemner par defaut, assiega & emporta la ville de Ver-

non, mais Henry s'estant humilié pour la crainte qu'il avoit encore du Roy Estienne, les Seigneurs le reconcilierent avec le Roy, & firent en sorte qu'il luy rendit cette place.

1154. Non long-temps apres, Estienne las des fatigues & du chagrin de la guerre, espuisé d'argent, & n'ayant point d'heritiers procréez de son corps, se laissa enfin amener à un accommodement avec le Duc Henry : par lequel il consentoit qu'aprés sa mort l'Angleterre retournast de plein droict à ce Prince. Il ne vescut pas long-temps aprés, estant mort le 22. d'Octobre, & Henry se mit en possession du Royaume sans resistance.

1154. Plusieurs mettent en cette année 1154. la mort de Roger I. Roy de Sicile, l'un des plus belliqueux & des plus puissants Princes de son siecle. Il porta la gloire des Normands à son plus haut periode, de sorte que depuis luy, elle ne fit plus que deschoir. Il avoit un fils nommé Guillaume, & une fille qu'on appelloit Constance. Le fils

regna, & dans ses premieres années ne degenera point des vertus de son pere: mais apres il changea bien de conduite, & domina avec tant d'injustice, d'avarice & de tyrannie, qu'il en merita le surnom de *Mauvais*. Il se piqua sur tout de la gloire de remplir ses coffres, & de tirer le dernier escu de ses sujets. Quant à Constance, estant déja vieille fille, elle espousa l'Empereur Henry VI. l'an 1186.

Il n'estoit point permis aux 1155.
Roys de France, à ce que dit Yves de Chartres, d'espouser des bastardes. Or il courut un bruit que la Reyne Constance l'estoit : Voila pourquoy Louys deux ans aprés son mariage desira s'en esclaircir luy mesme; ainsi sous pretexte d'aller en pelerinage à S. Iacques en Galice, il passa par la cour de son beau-Pere pour apprendre la verité. C'estoit le plus magnifique Prince de son temps, il le receut & le traita royalement à Burgos, & luy osta le doute qu'il avoit dans l'esprit.

Gefroy Comte de Gien sur Loi-

1156. re & Guillaume Comte de Nevers
—— estoient en guerre : le premier se
cõnoissant trop foible pour resister
à son adversaire, s'allia avec Estienne de Champagne comte de Sancerre & luy donna sa fille, & pour dot sa Comté, à l'exclusion de son fils Hervé. Ce fils ainsi desherité par son Pere sans avoir commis aucune faute, implora la justice du Roy. Sa cause estoit tres-juste : le roy alla en personne assieger Gien, le prit à composition & le restablit dans la Comté.

1156. Lors que Henry fut paisible possesseur de l'Angleterre, Gefroy son frere luy demanda l'Anjou, la Touraine & le Maine, suivant le testament de leur pere : mais bien loin d'y satisfaire, il luy osta encore les villes de Loudun, de Chinon & de Mirebeau. Tellement que ce Prince ainsi despoüillé fust demeuré sans aucunes terres, s'il n'eust trouvé cette bonne fortune, que les Nantois qui avoient abandonné Hoel, le choisirent pour leur comte, ayant besoin d'un Prince qui les

deffendist contre les attaques de Conan.

Les inimitiez d'entre les Rois Louys & Henry estant prestes d'esclater une seconde fois, les Seigneurs trouverent moyen de les arrester encore pour quelque temps en proposant l'alliance du fils aisné de Henry qui portoit le mesme nom que son Pere, avec Marguerite fille du second lict de Louys, quoy que tous deux fussent encore enfants & presque à la bavette. Les Rois demeurerent d'accord de ce mariage, & firent ensemble un voyage au Mont S. Michel; la fille fut mise entre les mains du beau-Pere, & Louys promit de luy donner en dot Gisors & autres places du Vexin Normand. En attendant elles furent baillées en garde au Grand Maistre des Templiers, pour les délivrer à Henry apres l'accomplissement du mariage. 1157. 1158.

La mesme année l'Empereur Federic accommoda le different d'entre Bertold de Zeringhen & Renaud, pour la Comté de Bourgongne, ce qu'il fit de 1158.

cette sorte. Il demembra de cette comté le petit pays de Nuctland qui est au de-là du Mont-Iou, & les villes de Geneve, Lausanne & Sion pour les donner à Bertold, & laissa le reste à Renaud. Ensuite il espousa la fille & heritiere de ce dernier, nommée Beatrix; Et apres tenant sa cour pleniere à Besançon avec grande pompe, il receut les hommages des seigneurs & des Prelats du Comté de Bourgongne & du Royaume d'Arles. Ils y accoururent en foule; mais à dire vray ils ne se soucioient de sa souveraineté, qu'afin d'en obtenir un titre apparent de leurs usurpations.

1159. Tandis qu'il séjournoit en ce pays-là, les amis communs travaillerent à procurer une entreveuë de luy & du Roy de France, & en arresterent le temps & le lieu : mais le Roy picqué de jalousie pour la grandeur de ce jeune Prince, ou ayant quelque défiance qu'il n'entreprist sur sa personne, n'y voulut point aller qu'accompagné de quãtité de troupes ; Et cela fut cause que Federic se retira fort mal satisfait.

Gefroy Comte de Nantes estant mort sans enfants, Conan Comte de Renes ou de la petite Bretagne, se saisit de la ville de Nantes. Le Roy Henry frere de Gefroy pretendit qu'elle luy appartenoit par succession,& entreprit de la ravoir à force d'armes. Conan estant vivement presse, racheta la Paix en luy donnant sa fille & heritiere (elle se nommoit Constance) pour le troisiesme de ses fils encore bien jeune, qu'on appelloit Gefroy comme son oncle defunct. 1159.

La fierté Germanique, & l'imperieuse maniere des Papes ne pouvoient pas compatir ensemble; tous deux pretendoient avoir une domination absoluë l'un sur l'autre; ainsi ils rentrerent bientost en querelle. Federic avoit le cœur vlceré de ce qu'Adrian avant que de le couronner, l'avoit forcé de luy livrer l'infortuné Arnaud de Bresse, qu'il fit brusler au poteau comme heretique, & de luy tenir l'estrié à la veuë de toute son armée. Mais il l'estoit encore bien plus de ce que ce Pape deux ans 1159. & suiv.

apres, ſur ce qu'il avoit fait priſonnier l'eveſque de Londres, revenant de Rome, & qu'il s'opiniaſtroit à le retenir, luy avoit envoyé des legats qui luy reprocherent *qu'il tenoit l'empire du bon plaiſir du ſainct Pere :* diſcours qui offenſa ſi fort tous les Princes de Germanie, que peu s'en falut qu'ils ne hachaſſent ces legats en pieces. Et veritablement il ne pouvoit pas plaire à un prince ambitieux qui ſe croyoit le Seigneur de l'univers, & ſe mettoit au deſſus de tous les Rois: non ſeulement quant à la préeminence, mais encore quant à la proprieté.

1159. Durant ces diſcordes, Adrian vint à mourir le 1. de Septembre de l'an 1159. La plus grande partie du ſacré College elût le Cardinal Roland Siennois de naiſſance, qui ſe nomma Alexandre III. mais le peuple & deux Cardinaux ſeulement donnerent leurs ſuffrages au Cardinal Octavian, qui eſtoit Romain; Il prit le nom de Victor. Le droit de l'un & de l'autre eſtoit douteux; car d'un coſté les de-

crets de quelques papes avoient deferé l'election aux seuls Cardinaux, & de l'autre le peuple Romain pretendoit y avoir la meilleure part, & s'estoit presque tousjours maintenu en cette possession, disant que les papes n'avoient pû luy oster un droit qui estoit né avec l'Eglise, & qui avoit eu lieu dés le temps des Apostres.

Le Roy Louys s'en rapporta à 1160.
l'advis de l'Eglise Gallicane; il l'assembla pour ce sujet à Estampes, & sur son jugement il adhera à Alexandre. Tout l'Occident suivit son exemple, à la reserve de l'Empereur Federic, qui avec ses Allemands, & ce qu'il avoit de partisans en Italie, rejetta fierement Alexandre, pource qu'il s'estoit instalé sans attendre son approbation. C'e- 1160.
stoit un des differends d'entre les Papes & les Empereurs : ces derniers avoient long-temps joüy du droit de confirmer l'election des Papes : mais les Papes tournant pour ainsy dire la medaille de l'autre costé, soustenoient que c'estoit à eux de confirmer celle des Empereurs.

Au reste cette presomption qu'avoit Federic de se dire le maistre du monde, mit contre luy tous les Rois de l'Occident, qui ne vouloient pas dépendre de sa pretenduë monarchie, mais se croyoient aussi absolus que luy dans leurs terres. Et d'ailleurs les Italiens, qui cherchant vainement la liberté, ont toujours aggravé de plus en plus le joug qu'ils s'efforcent de secoüer, eussent bien desiré se delivrer de celuy des Tudesques; si bien que les Venitiens & les Lombards firent une ligue entre eux pour exclure Federic de l'Italie.

Le Roy Henry outre le Royaume d'Angleterre, tenoit la Duché de Normandie, dont partie de la Bretagne relevoit pour lors; outre cela le Maine, l'Anjou, la Touraine, & toute la province d'Aquitaine. Son ambition soustenuë par un si grand accroissement de puissance, remua encore les droits que sa
1160. femme avoit sur la Comté de Toulouze. Pour ce dessein ayant fait alliance avec Raimond Prince d'Arragon & Comte de Barcelonne, &

levé une grande armée d'Aquitains & de Routiers, dans laquelle se trouva Malcolme Roy d'Escosse;il entra dans le Lãguedoc,prit Moissac, Cahors, & quelques autres places.

Au bruit de cette entreprise, le Roy Louys courut aux armes : les prieres du comte Raimond son beau-frere, & la jalousie qu'il eut de l'agrandissement des Anglois,le firent marcher de ce costé-là. Il se jetta dans Toulouze pour la deffendre:mais il avoit si peu de monde, qu'il fut au pouvoir de Henry de forcer cette ville;il n'y eut, disoit-il, que le scrupule d'attaquer son souverain Seigneur qui l'en détourna, & qui l'arresta tout court. Ce retardement donna lieu à une conference, qui produisit un accommodement entre les deux Rois; Et neantmoins Henry ne renonça pas entierement à la Comté de Thoulouze,jusques à ce qu'il donna sa fille Ieanne veuve de Guillaume II. Roy de Sicile, au Comte Raimond.

1160. & 61.

1160. & suiv.

En ces années, la maudite engean-

ce des Routiers & des Cotereaux, commença à se faire connoistre par ses cruautez & ses brigandages. On ne sçait pas bien pourquoy on les appelloit ainsi: mais c'estoit une espece de gents de guerre & d'avanturiers venant de divers endroits, comme d'Arragon, de Navarre, de Bisquaye, de Brabant, qui couroient le pays, & qui se loüoient à qui en vouloit, pourveu qu'on leur donnast toute sorte de licence. Les Cotereaux estoient la pluspart fantassins, & les Routiers cavalerie.

1161. Cependant le Pape Alexandre craignant que l'Empereur, apres avoir dompté l'orgueil des Milanois qui s'estoient revoltez contre luy, ne vinst droit à Rome, ne jugea pas la place tenable, & se retira en France, où il demeura plus de trois ans. Cette année il tint un concile à Clermont en Auvergne, dans lequel il n'espargna pas ses foudres sur Victor, sur Federic & sur tous leurs adherans.

La maison de Champagne estant au cœur du Royaume, puissante & belliqueuse, donnoit bien de la

peine & des ennuys aux Rois. Voila pourquoy Louys desirant la destacher d'avec l'Anglois & se l'acquerir, espousa en troisiesme nopces Alix la plus jeune sœur des quatre freres Champenois (car Constance sa seconde femme estoit morte en couche l'an 1159.) Et des deux filles de son premier lict il en donna une à Henry Comte de Troyes, l'aisné des quatre freres, & l'autre à Thibaud Comte de Blois qui estoit le second.

Les Evesques de France, & 1162.
ceux de Normandie, ayant resolu dans leurs assamblées de reconnoistre le Pape Alexandre, il se rendit à Torcy sur la riviere de Loire. En ce lieu les deux Rois Louys & Henry le receurent avec une extrême soûmission; tous deux mirent pied à terre, & prenant chacun une resne de sa monture, le conduisirent au logis qu'on luy avoit preparé. Iamais aucun Pape n'avoit receu un pareil honneur, de voir tout à la fois deux Rois si puissants à ses estriers.

Sur ces entrefaites l'empereur en-

1162. voya propoſer au Roy une entre-veuë à Avignon qui eſtoit ſur les cõfins des deux Royaumes. Ils convindrent que l'Empereur y ameneroit Victor, & le Roy, Alexandre, & qu'ils tiendroient un Concile des Eveſquer d'Italie, de France & de Germanie, au jugement duquel ils ſe rapporteroient touchant celuy des deux qui devoit demeurer dans le S. Siege. Cette convention ſembloit fort équitable, & le ſeul moyen qui puſt remettre la paix & l'union dans l'Egliſe; auſſi tous deux la confirmerent par des ſermẽts ſolemnels. Le Roy deſiroit en effet l'executer de bonne foy, & il s'advança vers Avignon pour cela: mais quand il voulut y mener Alexandre, avec lequel il s'aboucha ſur le chemin, ce Pape luy dit nettement qu'il n'y iroit pas, & qu'eſtant le ſouverain Iuge, il ne pouvoit eſtre jugé de perſonne. Ainſy la conference fut rompuë, & le Roy ſe trouva en fort grand danger: Car les Allemands luy reprochant qu'il leur manquoit de parole, &

soustenant qu'il devoit se mettre entre les mains de l'Empereur, comme il l'avoit promis s'il n'amenoit pas Alexandre, comploterent de l'envelopper : Et ils l'eussent arresté prisonnier si le Roy d'Angleterre n'eust fort à propos fait advancer son armée pour le dégager. Sans doute qu'il ne se fust pas tant hasté s'il eust preveu les peines que ce Pape, luy causa dans le differend qu'il eut incontinent aprés avec Thomas archevesque de Cantorbery pour les droits & libertez de l'Eglise Anglicane. 1162.

De cette rupture de la conference d'Avignon, s'ensuivit une furieuse guerre entre l'Empereur & Alexandre ; elle tourmenta cruellement l'Italie quinze ou seize ans durant : mais à la fin l'Empereur n'en pût sortir que par la honte d'une extrême sousmission, demandant pardon au Pape, & se laissant mettre le pied sur la gorge. Ce qui arriva l'an 1177. dans la ville de Venise.

L'année 1163. Alexandre assista

au Concile de Tours convoqué par ses ordres; Et là il fulmina derechef contre Victor & Federic. Il
1163. fit aussi dresser quelques decrets contre les heretiques, qui s'étoient espandus par toute la Province de Languedoc.

Il y en avoit de deux sortes principales, les uns tout à fait ignorants, & fanatiques; les autres plus sçavants & beaucoup mieux instruits dans les sainctes escritures. Les premiers estoient une espece de Manicheens adonnez aux dissolutions & vilenies, & ayant des erreurs grossieres & sales. Les autres paroissoient moins dereglez, & fort esloignez de ces turpitudes; Ils tenoient à peu prés les mesmes dogmes que les Calvinistes, & estoient proprement Henriciens & Vaudois. Le peuples qui ne les sçavoit pas distinguer, les appelloit indifferemment Cathares, Patarins, Boulgres ou Bulgares, Adamites, Cataphrygiens, Publicains, Gazariens, Lollards, Turlupins, & leur donnoit plusieurs autres noms, pris de ceux de leurs docteurs, ou du pays d'où ils venoient, ou de quelque point de leur do-

ctrine. On les appella plus communement Albigeois, parce qu'ils s'estoient fort provignez en cette ville-là sous la protection du Comte Roger qui les favorisoit.

En cette année moururent deux Princes fort considerables, Odon troisiesme Duc de Bourgongne, auquel succeda Hugues III. son fils; Et Baudoüin II. Roy de Ierusalem fils de Foulques d'Anjou qui avoit porté le mesme sceptre. On crut qu'il avoit esté empoisonné. Sa valeur, sa pieté, sa sagesse & son bon-heur, pareil à sa vertu, luy eussent donné rang entre les meilleurs & les plus grands Princes s'il eust vescu. Amaulry ou Aymery son frere, encore mineur, prit sa place. 1163.

La paix estant entre les deux Rois Louys & Henry, Louys s'occupoit à faire justice & à reprimer les desordres. Les habitans de Vezelay avoient fait une commune, & se voyant protegez par le Comte de Nevers, s'efforçoient de se soustraire à l'Abbé qui estoit leur Seigneur. Le Roy fit un voya- 1163.

ge de ce costé-là,& les contraignit eux & le Comte de demander pardon & de rompre leur commune, parce qu'ils l'avoient faite sans son autorité,& sans celle de leur Seigneur. Le Comte de Nevers pour penitence de ses fautes se condamna luy mesme au voyage de la Terre-Saincte.

1163. La mesme année le Roy alla en personne combattre le Comte de Clermont,celuy du Puy en Vellay, & le Vicomte de Polignac, Seigneurs Auvergnacs qui ne vouloient pas s'abstenir du pillage des eglises,& refusoient de cõparoistre en sa cour. Il les vainquit tous trois, & les amena prisonniers à Paris; lors qu'il les y eut detenus assez long-temps, il les relascha à la priere des Evesques, moyennant qu'ils fissent reparation, qu'ils en donnassent leur serment & des ostages, & qu'ils prissent l'absolution de l'Eglise.

Semblablement il punit le Comte de Châlons de la perte de sa Comté,parce qu'il avoit pillé l'abbaye de Clugny,& y avoit tué plus

de cinq cents hommes tant moines que valets. Toutefois la fille de ce Comte rentra dans son patrimoine.

Thomas Bequet Chancelier d'Angleterre, & en grand credit prés du Roy Henry, ayant esté eleu Archevesque de Cantorbery l'an 1163. perdit bientost les bonnes 1163.
graces de son maître pour diverses causes. Particulierement parce qu'il se separa de la cour avec un peu trop d'austerité, & que d'ail- 1164.
leurs il se porta avec trop de vigueur à soustenir les privileges du Clergé, & aneantir les loix & constitutions que l'ayeul du Roy Henry avoit fait recevoir par toute l'Angleterre, au prejudice de celles de l'Eglise. La querelle s'eschauffa si fort, que Thomas fut banny du Royaume, & tous ses parents & amis souffrirent d'extremes persecutions. Il se retira en France dans l'abbaye de Pontigny au diocese de Sens; Et delà il donna bien des peines à son Roy, mais il n'en souffrit pas peu luy mesme, six ans durant.

La mort de l'anti-pape Victor estant

1164. *arrivée l'an 1164. les Cardinaux de sa suite eleurent en son lieu Guy de Creme qui se fit appeller Paschal, & fut confirmé par Federic. Mais Ale-*
1165. *xandre III. rappellé par les Romains, partit de France l'an suivant, & s'en retourna à Rome pour mettre fin à ce schisme.*

1165. L'an 1165. il nasquit un fils au Roy Louys le Ieune, qui n'en avoit point encore. Maurice Evesque de Paris le baptisa dans l'eglise Nostre-dame ; d'autres disent dans la chapelle de sainct Michel qui est dans le palais; & trois illustres abbez, Hervé de S. Victor, Hugues de S. Germain, & Odon de saincte Genevieve, furent ses parreins, & le nommerent Philippe. Comme le Roy crut l'avoir obtenu du ciel par ses ferventes & longues prieres, & par celles de tout son royaume, où plusieurs mois durant ce n'avoit esté que jeusnes, aumosnes & processions : on luy donna le surnom de *Dieu-Donné*, & depuis pour ses beaux faicts, celuy de *Conquerant*. L'historien Paul Emile a traduit ce surnom par le mot la-

tin Auguste, & il a esté suivy en cela par tous les Historiens modernes. Avant sa naissance, le Roy Louys son pere eut un songe qui luy donna bien de l'inquietude: car il crut voir que la Reyne sa femme estant accouchée d'un fils, cet enfant abbreuvoit tous les Seigneurs qui estoient au tour de luy d'une coupe pleine de sang. Ce qui signifioit assez clairement qu'il en feroit bien respandre pendant son regne.

La vie de Conan le Petit Duc 1166.
de Bretagne qui avoit esté continuellement traversée, finit l'an 1166. pour faire place à Gefroy de Normandie son gendre. Ce Prince n'ayant encore que quinze ans demeura avec sa Duché sous la tutelle du Roy son pere durant quelques années; au bout de ce temps-là s'estant émancipé, il entra en guerre avec luy. Le sujet estoit, que 1167.
Henry le vouloit contraindre de luy faire hommage de la Duché; Et il luy demandoit ce devoir en vertu du traité fait par Charles le Simple avec Rollon Duc de Normandie.

1168. L'an 1168. Thierry d'Alſace, Comte de Flandres mourut à Graveline, qu'il avoit cloſe de murailles; Philippe ſon fils domina aprés luy. La meſme année Matilde veuve de Gefroy Plante-Geneſt Comte d'Anjou, & mere de Henry II. Roy d'Angleterre acheva de vivre.

1169.
7028. En ce meſme temps, la hayne ſe renouvella entre les deux Rois pour pluſieurs ſujets; l'un eſtoit l'affaire du Comte d'Auvergne, que Louys comme ſouverain Seigneur prit ſous ſa protection & ſauvegarde, contre Henry duquel ce Comte eſtoit vaſſal comme mouvant de l'Aquitaine; l'autre le ſupport qu'il donnoit hautement à Thomas archeveſque de Cantorbery. La guerre ſe ralluma donc, & ſe fit deux ans durant; neantmoins aſſez lentement, & de ſorte, que le reſpect qu'eurent l'un & l'autre pour les inſtantes prieres du Pape Alexandre, les raccommoda pour quelque temps.

1169. Ces deux Princes s'eſtant donc abouchez à Sainct Germain en Laye,

Laye, conclurent la paix entre 1169.
eux; Et là les fils de l'Anglois rendirent hommage au Roy Louys des terres que leur pere leur asseuroit par avancement d'hoirie; sçavoir Henry, de la Duché de Normandie, du Comté d'Anjou, & de la charge de grand seneschal, laquelle y avoit esté jointe dés le temps de Grisegonnelle, comme aussi des Comtez du Maine & de Touraine; Et le second, nommé Richard, de la Duché d'Aquitaine. Car pour le troisiéme, qui estoit Gefroy, il avoit la Bretagne de par sa femme, & n'en devoit hommage qu'au Duc de Normandie.

Cet accommodement n'empescha pas que l'année d'apres Henry ne fit dessein de se saisir de la ville de Bourges & du Berry, qu'il main- 1170.
tenoit estre de la Duché d'Aquitaine. Il s'advança pour cela avec son armée à Mont-luçon; mais le Roy Louys luy rompit son coup, y ayant de bonne heure envoyé des troupes.

Au retour de cette tentative les deux Rois s'entrevirent à Mont-

mirel en Brie, c'estoit pour travailler à la reconciliation de Thomas Archevesque de Cantorbery. Elle eust esté achevée dés ce lieu-là, si Thomas en portant le baiser de paix à Henry ne luy eust dit qu'il le baisoit *en l'honneur de Dieu*, ce qui fit que ce Roy se retira en arriere comme s'il y eust eu quelque serpent caché sous ces paroles. On continua neantmoins de negotier cette affaire que Louys avoit fort à cœur : les deux Roys s'abboucherent une autre fois à Freteval, l'Archevesque de Sens s'y trouva ; Et c'est une chose memorable, que Henry & luy estant descendus deux fois de cheval & s'estant tirez à quartier pour conferer, à toutes les deux fois le Roy Anglois tint les resnes de la bride à l'Archevesque. Enfin l'accommodement se fit à Blois, & les deux parties s'embrasserent. Mais comme le Roy, tandis que l'accommodement se traitoit avoit fait couronner son fils aisné qui portoit mesme nom que luy, par l'Aschevesque d'Yorc, malgré les

defenses expresses du Pape, & au prejudice des droits de l'Eglise & des Archevesques de Cantorbery: Thomas ne fut pas si tost descendu en Angleterre qu'il fit publier des lettres de sa sainteté par lesquelles il suspendoit l'Archevesque d'Yorc, & l'Evesque de Londres qui avoit assisté à cette ceremonie. Ce procedé renouvella les troubles dans l'Angleterre, & les chagrins du Roy: lequel s'estant plaint un jour publiquement, qu'il estoit bien mal-heureux d'avoir tant de serviteurs, & tant de creatures, & que neantmoins un prestre luy tinst teste, & prist plaisir à le fascher; quatre Gentils-hommes de sa cour par une complaisance aussi lasche que detestable, complotterent de l'en delivrer. Estant donc allez à Cantorbery ils entrerent dans l'Eglise où ce saint prelat disoit vespres avec ses moines, & le 1170.
massacrerent au pied de l'autel, le 29. de Decembre.

Quoy que Henry desavoüast ce meurtre par un serment authentique, & qu'il en temoignast une

1171. douleur extrême : neantmoins par-
1172. ce qu'il avoit donné sujet de le
1172. commettre, si peut-estre il ne l'a-
voit commandé, le Pape luy en fit une grande affaire ; & d'autant plus que le Roy Louys qui avoit fort aimé cét Archevesque, n'oublia rien pour exciter sa Sainčteté à en prendre vengeance. Aussi envoya-il des legats qui presserent & espouventerent si fort le Roy Henry qu'il subit toutes les penitences qu'ils luy voulurent imposer, ainsy que nous le dirons. Le sainct Archevesque reveré comme martyr, fut canonisé l'année suivante ; & les frequents miracles qui se firent sur son tombeau, attesterent sa saincteté.

Presque toutes les années il y avoit rupture, puis tréve ou paix entre les deux Rois, soit pour leurs interests propres, soit pour ceux de leurs amis & de leurs vassaux. Mais Louys avoit cét advantage qu'estāt le souverain Seigneur, il avoit droit de recevoir les plaintes des vassaux de Henry, & de se rendre son juge.

Il en avoit soûlevé plusieurs en Aquitaine & en Normandie: cette année il arma encore contre luy ses propres enfants. Henry avoit marié son fils aisné nommé comme luy, avec Marguerite fille de Louys, & l'avoit fait couronner avec son espouse l'année suivante à Vvincester. Ce jeune Prince estant allé visiter son beau-pere avec elle, & ayant demeuré quelque temps en sa cour, s'estoit laissé mettre dans l'esprit que puisqu'il estoit couronné il devoit regner, & qu'il faloit qu'il demandast à son pere la jouissance entiere ou du Royaume d'Angleterre, ou de la Duché de Normandie.

Dans cette disposition, & piqué trop vivement de ce que son pere luy avoit osté quelques jeunes gents qui luy donnoient de mauvais conseils, il se desroba une nuict d'avec luy & vint se jetter entre les bras du roy.

Aussitost toute la jeune Noblesse le suit, la reyne Alienor sa mere le favorise, ses deux freres Richard Duc d'Aquitaine & Gefroy Duc de 1173.

Bretagne se rangent auprès de luy; & toutes ces provinces s'esbranslent avec eûx. Guillaume roy d'Escosse se declare pour eux & attaque l'Angleterre; le Roy de France les prend sous sa protection, & fait passer en même temps des troupes dans cette isle sous la charge de Robert Comte de Leycestre pour soustenir les revoltez.

1174. Il sembloit donc que le malheureux pere dûst estre accablé tout d'un coup: Dans cette extremité, il tourne les yeux vers le ciel, s'humilie devant Dieu, se resout de traverser en plein jour la ville de Cantorbie, nuds pieds & couvert seulement d'une vieille casaque sur sa chair, & d'aller en cet estat se prosterner sur le tombeau de S. Thomas. Il y passa le jour & la nuict en prieres, avec des pleurs & des gemissements indicibles; & ayant appellé tous les moines de cette abbaye, les obligea de luy donner chacun un coup de verges sur les espaules. Si-tost qu'il se fust remis bien avec Dieu par la reparation de sa faute, il ressentit des

effets presque miraculeux de son assistance ; tous ses ennemis furent terrassez ; Louys qui venoit de prendre Verneüil au Perche, n'osa le garder & se retire de devant luy ; Le Comte de Leycestre fut desfait en Angleterre, & tous ceux qui le suivoient tuez ou pris, ensuite tout le Royaume reduit en moins de trente jours, ce Roy y estant passé incontinent apres la desfaite des rebelles.

L'an suivant Guillaume roy d'Escosse son capital ennemy perdit la bataille contre ses Lieutenants, & demeura prisonnier avec la plufpart de ses capitaines ; une furieuse tempeste dissipa & delabra la flote du jeune Henry ; le roy Louys qui avoit mené Philippe Comte de Flandres avec luy pour assieger Roüen, fut rudement repoussé de devant cette ville ; De sorte que voyant Henry qui avoit repassé la Mer pour la secourir, & qu'il s'apprestoit à luy donner bataille, il entendit à une tréve de quelques mois. 1175.

Pendant qu'elle duroit, le vieil

1175. Henry passa en Poitou, & dompta Richard le plus mauvais de ses trois fils rebelles à qui il avoit donné ce pays-là pour son partage. Apres cet advantage les autres rentrerent dans l'obeissance; Et les deux Rois se porterent assez facilement à la paix. Elle fut concluë entre eux, & afin de la mieux cimenter, Louys mit sa fille Alix entre les mains de Henry pour la marier au Prince Richard quand elle seroit en âge nubile.

1177. Lorsqu'ils eurent gousté les douceurs de la paix un an durant, ils prirent tant d'adversion pour les guerres & les broüilleries, qu'ils resolurent de n'y plus retomber. Tous deux se sentoient desja vieux & tous deux avoient sujet de craindre: l'un redoutoit les remuements de ses trois fils trop braves, l'autre apprehendoit pour la foiblesse du sien qui estoit unique &
1177. trop jeune. Tellement qu'ils confirmerent la paix par de nouveaux serments, se promirent amitié envers & contre touts, & firent resolution d'aller ensemble en Lan-

guedoc pour exterminer les heretiques, dont nous avons parlé. Ils trouverent neantmoins plus à propos d'y envoyer auparavant le legat du Pape avec quatre ou cinq autres prelats pour essayer de reduire ces dévoyez par predications & par anathêmes. Ces deux moyens ne furent pas inutiles. Ils en ramenerent beaucoup au giron de l'eglise, & reprimerent les autres pour un temps.

Durant le calme de cette paix, les deux Rois s'aboucherent à Nonancour sur les confins de Normandie, & proposerent de faire une seconde Croisade, dont, à dire vray, ny l'un ny l'autre n'estoit plus capable. 1179.

Quelques mois aprés Louys, qui estoit extremement cassé de vieillesse, vsant de la mesme prévoyance de ses predecesseurs, resolut de faire couronner Philippe son fils: mais estant arrivée que ce jeune Prince tôba malade d'une frayeur qu'il eut de s'estre esgaré dans les bois comme il estoit à la chasse, il falut remettre cette cerémonie, &

elle ne s'accomplit que l'année suivante.

1178. Cependant comme la devotion envers les reliques de S. Thomas de Cantorbery croissoit de plus en plus, par l'exemple mesme du Roy Henry, qui de son persecuteur estoit devenu son adorateur: le Roy Louys passa en Angleterre, fit ses prieres sur son Tombeau, & y laissa de riches marques de sa pieté.

1179. Enfin le Prince Philippe fut sacré & couronné à Reims le jour de la Toussainct par Guillaume Archevesque de cette ville & Cardinal, frere de la Reyne sa mere; le Duc de Normandie & Philippe Comte de Flandres, tous deux pairs, assistant à cette ceremonie, & luy tenant la couronne sur la teste. Le Roy Louys ne put s'y trouver, parce qu'il estoit desja atteint de paralysie.

1180. Peu aprés Philippe Cõte de Flãdres fidelle & affectionné envers luy, moyenna le mariage de sa niece Isabelle-Alix fille de sa sœur & de Guillaume Comte de Hainaut,

avec le nouveau Roy qui estoit son fillol ; Et la traittant comme sa fille parce qu'il n'avoit aucuns enfants, il luy donna en faveur de ce mariage la Comté d'Artois & le pays qui est le long de la riviere du Lys. La Reyne mere n'estoit pas contẽte de ce mariage, qui l'esloignoit de l'administration des affaires, en y affermissant le Comte de Flandres ; elle voulut former un party, & se cantonna dans ses places : mais son fils prevint ses desseins, de sorte qu'elle fut contrainte de se retirer vers ses freres.

Avant que cette broüillerie fust entierement terminée, le Roy Louys mourut de paralysie dans la ville de Paris le dix-huictiesme jour de Septembre, aagé, comme disent plusieurs, de prés de soixante-dis ans, mais selon moy seulement de soixante-trois à soixante-quatre, dont il en avoit regné quarante-trois. Son corps fut inhumé dans l'Eglise de l'abbaye de Barbeaux prés de Melun, où la Reyne Alix sa femme luy fit elever un 1180.

tombeau de marbre blanc. Le Roy Charles IX. estant à Fontainebleau eut la curiosité de le faire ouvrir: on y trouva son corps presque tout entier, & ses ornements Royaux à demy consumez par la pourriture. Il avoit des anneaux aux doigts, & une Croix d'or au col: le Roy & les Princes du sang qui se trouverent là presents, les prirent pour les porter en memoire d'un si bon & Religieux predecesseur.

Il entreprenoit avec plus de hardiesse que de prudence, & quelquefois mesme contre la justice; aussi estoit-il peu heureux en ses entreprises, & d'ailleurs trop mol dans les affaires qui desiroient de la vigueur; mais religieux, doux, charitable, bon, equitable & liberal autant qu'aucun Prince de son siecle. On ne luy peut reprocher que deux choses; l'une d'avoir repudié sa femme; l'autre d'avoir soustenu la rebellion des enfants du Roy Henry contre leur Pere. La derniere sans doute ne se peut appeller qu'une énorme injustice qui vio-

loit les droits de la nature : mais quant à l'autre, il faudroit sçavoir parfaitement bien la disposition des affaires de ce temps-là, pour prononcer, comme font quelques modernes politiques, que ce fut une lourde faute contre la prudence. Ils pourroient dire plus justement qu'il en eust fait une tres-grande contre l'honneur de garder à ses costez une femme de cette humeur-là. Et en la repudiant pouvoit-il garder ses terres ? Quand sa conscience luy eust permis de les retenir, les grands du Royaume l'eussent-ils soufferts ? & les peuples de l'Aquitaine eussent-ils si facilement abandonné leur dame naturelle ?

Il eut trois femmes, cette Alienor d'Aquitaine, Constance d'Espagne, & Alix de Champagne. De la premiere vinrent deux filles, Marie & Alix qui espouserent les deux freres, Henry Comte de Champagne, & Thibaud Comte de Chartres & de Blois. De la seconde, sortit Marguerite qui fut mariée en premieres nopces avec

Henry le Ieune Roy d'Angleterre, & en secondes avec Bela III. Roy de Hongrie. De la troisiesme nasquirent deux filles, & un fils. Des deux filles Alix fut fiancée à Richard d'Angleterre, puis mariée à Guillaume Comte de Pontieu. Et Agnes espousa Alexis Comnene fils d'Emanuel Empereur de Constantinople, le fils fut nommé Philippe, & regna aprés son pere.

PHILIPPE II.

SVRNOMME' AVGVSTE

OU

LE CONQVERANT.

ROY XLI.

Aagé de quinze ans.

EMP. ALEXIS II. fils de Emanuel en



Es le vivant de Louys le Ieune les affaires avoient commencé d'estre gouvernées sous le nom & par les soins,

PAPES.

encore

ALEX. III. un an sous ce Regne.

LUCE III. elû le 29. aoust 1181. S. 4. ans 3. mois.

VRBAIN III. eleu en Dec 1185. S. 1. an & prés d'onze mois.

GREG. VIII. eleu en Oct. 1187. S un peu moins de deux mois.

CLEMENT III. eleu en janv. 1188. s. 3. ans. 3. mois.

CELESTIN III. eleu en avril. 1191. S. 6 ans, 9. mois.

INNOCENT III. eleu en janv. 1198. S. 18. ans, 6. mois 9. jours.

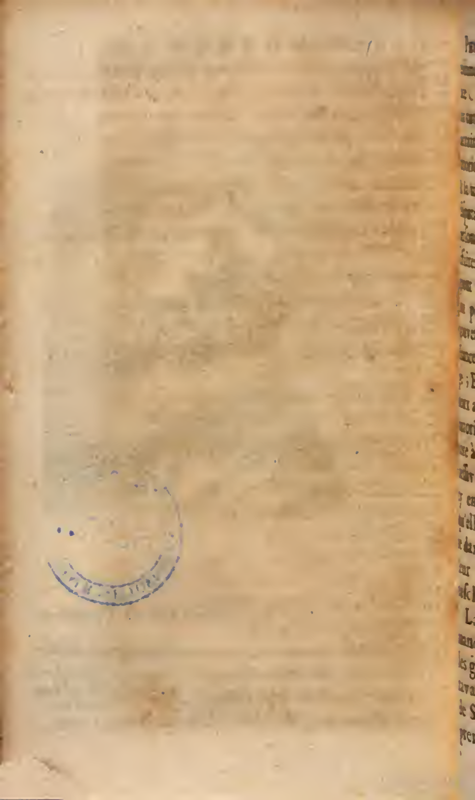
HONORE' III. eleu en juillet 1216. S. 10. ans. 8. mois, dont 7. pendãt ce Regne.

PHILIPPE II.

ROY XLI.



Vn Prince, qui peut estre, & Conquerent & juste.
Sãs opprimer son peuple amasser des tresors,
Enrichir le dedãs, & s'accroistre au dehors,
Peut bien sans se flater prendre le nom d'AVGVSTE.



comme je croy ; de Philippe d'Al- Octobre
sace Comte de Flandres, qui estoit R.2.ans.
son tuteur, son gouverneur & son &
parrain. Il ne conserva pas cette encore
autorité un an entier : la Reyne FEDE-
& la maison de Champagne la luy RICI.
disputant, le jeune Roy remit sa 1180.
personne & l'administration de ses 1180.
affaires à Robert Clement Seigneur de Mez en Gastinois que son pere luy avoit donné pour gouverneur. Il le fit Mareschal de France, pour l'autoriser d'avantage ; Et ce Seigneur estant mort deux ans apres, il donna la mesme autorité & la mesme charge encore à Gilles son frere ; puis successivement à Alberic & à Henry enfants de Robert, de sorte qu'elle devint comme hereditaire dans cette maison, & donna à leur terre le nom de Mez le Mareschal.

La jalousie du souverain commandement causa une ligue entre 1181.
les grands du royaume, & plusieurs ravages & desolations. Le Comte de Sancerre qui s'estoit declare le premier eust esté accablé par les

armes du jeune Roy s'il n'eust eu recours à sa misericorde. Toutes ces broüilleries cesserent lorsqu'il fut en âge de prendre le timon luy mesme. Il choisit alors pour chef de son conseil Guillaume Arche-
1184. vesque de Champagne son oncle, qui se conserva dans ce poste jusqu'à sa mort.

118 . Les routes de pieté & de justice que le pere & l'ayeul de Philippe avoient tenuës pour fortifier leur autorité, les avoient fort advancez dans leurs desseins : il fut donc conseillé de les suivre; Ainsi ayant embrassé la protection des eglises, il alla reduire à main forte Ebles Seigneur de Charenton en Berry, Imbert Seigneur de Beaujeu en Lyonnois, & Guy Comte de Châlon sur Saone, qui opprimoient les Ecclesiastiques.

Mais ses ministres contrevenant à ces pieuses maximes, luy firent une grande querelle avec Guy Archevesque de Sens touchant les Iuifs. Cet Archevesque se roidissoit à faire observer le decret que le Pape Alexandre III. avoit fait

contr'eux l'année precedente dans le concile de Rome ; par lequel il defendoit de tenir doresnavant aucun chrestien en servitude. Les ministres du Roy au contraire, interessez sans doute par ces circoncis qui avoient en ce temps-là le plus clair argent du Royaume, les soustenoient ouvertement & s'opposoient à l'execution du decret. Neantmoins cette cause estant fort odieuse, il falut qu'ils les abandonnassent; Et mesme le Roy les chassa de ses terres & confisqua leurs biens fonds: (car alors ils en possedoient beaucoup,) leur permettant seulement d'emporter leur argent & leurs meubles. Il en usa ainsi par l'advis de frere Bernard, simple hermite demeurant aux Bois de Vincennes, mais homme de grand credit à la cour; Et ce conseil se trouva plus politique encore que Chrestien, dautant, que par ce moyen le Roy tira de bien plus grandes sommes des Iuifs qu'ils ne luy en eussent donné pour les maintenir.

Dés son advenement à la cou-

1180. ronne, son conseil desirant sancti-
fier son nouveau regne, fit publier un edict contre ceux qui prononcent ces horribles blasphemes qui sont composez du nom & des membres du fils de Dieu, les condamnant à payer certaine amende pecuniaire, s'ils estoient gens de condition, & à estre jettez dans l'eau s'ils ne l'estoient pas.

Poussé de mesme zele, il fit faire une exacte recherche de tous ceux qui estoient accusez d'heresie, & en envoya plusieurs au feu. Il signala encore sa pieté par l'expulsion des comediens, jongleurs & farceurs qu'il chassa de sa cour, comme gents qui ne servent qu'à flater & à nourrir les voluptez & la faineantise, à remplir les esprits oyseux de vaines chimeres qui les
1182. gastent, & à causer dans les cœurs
des mouvements dereglez, que la sagesse & la religion nous commandent si fort d'estouffer. Les Princes avoient accoustumé de faire de beaux presents à ces gents-là, & de leur donner leurs plus pretieux habits: mais luy estant

persuadé, comme le dit Rigord son historien, que *donner aux Histrions, c'estoit sacrifier au diable*, ayma mieux suivre l'exemple du sainct & charitable Empereur Henry I. qui avoit fait vœu de faire vendre les siens, pour en employer l'argent à nourrir & entretenir les pauvres.

L'an. 1183. il entoura de murailles le parc du bois de Vincennes, & le peupla de bestes fauves que le Roy d'Angleterre luy envoya. 1183.
En divers temps il fit fermer & remparer de murs & de fossez toutes les villes & terres de son domaine, & enjoignit au prevost & principaux bourgeois de Paris de paver leurs ruës qui estoient toutes pleines de bouë & d'ordures. Ce qu'ils executerent suivant ses ordres, & ils l'eussent fait avec bien plus de joye, si ce n'eust pas esté à leurs despens. 1183.

L'an 1183. Henry Comte de Champagne à cause de ses magnificences & liberalitez surnommé le large, estoit mort dans sa ville de Troyes au retour de son voya-

ge en Terre-Sainɠte, & avoit laiſ-ſé deux fils, Henry ſurnommé le Ieune, & Thibaud, qui tous deux furent ſucceſſivement Comtes de Champagne, & une fille nommée Marie qui à trois ans de-là eſpouſa Baudoüin Comte de Haynaut, depuis Comte de Flandres & Empereur de Conſtantinople. C'eſt ce Henry, qui coupa la riviere de Seine à Troyes en pluſieurs canaux, afin d'y eſtablir diverſes manufactures qui font vivre aujourd'huy un tres-grand nombre d'ouvriers, & apportent beaucoup d'utilité à la ville, & à la province. Quels monuments ſont plus dignes d'un Prince chreſtien, ou ceux de la paix ou ceux de la guerre ?

Deux ans apres ſa mort, le jeune Roy d'Angleterre âgé ſeulement de vingt huit ans mourut dans le château de Martel en Quercy; non peut-eſtre ſans quelque punition divine de s'eſtre ſouvent, & meſme encore à cette heure-là, revolté contre ſon pere, qui eſtoit allé en ce pays là avec une armée pour le ramener à ſon devoir. Auſ-

ſy ce jeune Prince ſe voyant proche de ſa fin donna de grandes marques d'une vraye contrition: Il veſtit le cilice, ſe fit mettre la corde au col, & voulut mourir couché ſur un lict de cendres. Sa veuve Marguerite de France Sœur du Roy Philippe, fut depuis remariée à Bela III. du nom Roy de Hongrie.

Les peuples de Berry ayant porté leurs plaintes à Philippe des ravages des Coteraux qui deſoloient alors cette Province, il leur donna quelques troupes pour les reprimer. Avec ce renfort ils combattirent ces voleurs, & les aſſommerent tous, ſans pardonner à pas un ſeul: il en fut tué plus de neuf mille. Ils eſtoiens pires qu'heretiques; Ils ſe mocquoient inſolemment de la religion & de ſes Miniſtres, appelloient les Preſtres des *Chanterres*, les ſouffletoient, les battoient outrageuſement, les emprisonnoient & les rançonnoient: Ils rompoient les calices & les ciboires, jettoient les hoſties par terre, & donnoient les corporaliers, 1183.

& les sacrez linges de l'autel à leurs vilaines, qui s'en faisoient des coëffes & des guimpes. Ie trouve que ces canailles s'appelloient aussy, *Paillards*, *Palearii*, à mon advis parce qu'ils couchoient tous pesle mesle & se veautroient sur la paille.

1183. *Les Seigneurs particuliers ayant eu depuis long-temps la licence de se faire la guerre aprés un deffy qu'ils s'envoyoiẽt, il s'en ensuivoit des meurtres & des saccagements continuels. Les Evesques & quelques Seigneurs des plus sages du Royaume, avoient tasché d'y remedier dés l'an* 1044. *ayant ordonné la* Treve *ou* Paix de Dieu, *pour les differends des particuliers durant certain temps de l'année, & certains jours de la semaine, avec de tres rigoureuses peines contre les infracteurs, jusques-là qu'on pouvoit les tuer dans les Eglises, qui servoient d'asyles à tous les autres crimes les plus enormes. Raimond Berenger Comte de Barcelonne l'avoit establie dans ses pays l'an* 1060. *Guillaume le Conquerant en Angleterre & en Normandie l'an* 1080. *Le Con-*

cile de Clermont l'avoit confirmée l'an 1096. & celuy de Rome l'an 1102.

Or comme ces treuves estoient mal observées, & qu'à l'occasion principalement de la guerre qui estoit entre le Roy d'Aragon & Raimond Comte de Toulouze, les Provinces de Languedoc & de la Guyenne, estoient miserablemẽt tourmentées de factions, de meurtres & de brigandages : un certain Charpentier nommé Durand qui paroissoit homme simple, trouva le remede à ces calamitez, & avec cela le moyen de s'enrichir. Il asseura que Dieu luy avoit apparu dans la ville du Puy en Auvergne, luy commandant d'annoncer la paix, & qu'il luy avoit donné pour preuve de sa mission, certaine image de la Vierge qu'il monstroit. Tellement que sur sa foy, les Prelats, les Seigneurs & les gentils hommes s'estant assemblez au Puy le jour de la feste de l'Assomption, convinrent tous entre eux par serment sur les saincts Evangiles, de mettre bas toutes animositez, & d'oublier toutes injures, & firent une saincte Ligue pour reconcilier les esprits, & pour entretenir la 1183.

paix, qu'ils nommerent la PAIX DE DIEV. *Ceux qui en estoient, portoient sur leur poitrine l'estampe de cette image de Nostre Dame en plomb, & sur leur teste des capuchons de linge blanc que ce charpentier leur vendoit. Cette invention eut tant de pouvoir sur les esprits, qu'un homme avec ces marques-là estoit non seulement en seureté, mais aussi en veneration parmy ses plus mortels ennemis. Mais comme les plus grands abus viennent des plus salutaires establissements, il arriva que les paysans se trouvant forts par l'union que ces chaperons faisoient entre eux, commencerent à s'attrouper & à menacer la noblesse, qui en effet estoit la cause de tous leurs maux; de sorte que quelques Seigneurs se mirent à leur courir sus; Entre autres l'Evesque d'Auxerre, qui en ayant massacré un grand nombre, chassa tous les autres de dessus ses terres.*

1184. Soit que les Princes de Champagne, freres de la Reyne-mere, eussent gagné le dessus à la cour, & mis mal le Comte de Flandres auprés du Roy, soit pour quelque autre sujet: le Roy le somma de

luy rendre le Vermandois, que Louys VII. ne luy avoit dőné, à ce qu'il pretendoit, que pour un certain temps. Le Comte ţres puissant, s'y voulut maintenir; passa la Somme avec une grosse armée & vint jusqu'à Senlis. Le Roy monta à cheval; À la nouvelle de sa marche le Comte rebroussa sur ses pas & alla assieger Corbie; mais il en décampa aussi-tost pour le mesme sujet. Le Roy ne l'ayant pû joindre, assiegea le chasteau de Bobant; les deux armées s'approcherent pour se charger, & le Comte eut la la hardiesse de presenter la bataille au Roy & de luy envoyer un deffy. Quelques entremetteurs arresterent leur impetuosité, & firẽt la paix; le Comte relascha tout le Vermandois, à la reserve de Peronne & de S. Quentin; toutesfois on luy en laissa la joüissance sa vie durant.

A cet accommodement, le Roy appella tous les Evesques, Abbez, Comtes & Barons, qui servoient en son armée, avec leurs arriere-vassaux; Tel estoit alors le droict des

François. Durant cette guerre la Reyne se retira d'auprés du Roy qui ne la traittoit pas bien, peut-estre parce qu'il la voyoit trop portée pour les interests de son oncle; mais dans cette separation, elle se gouverna avec tant de sagesse & de patience, qu'il la rappella, quoy que d'abord il eust resolu de la repudier sous pretexte de parenté, & que tous les Evesques de cour y donnassent leur consentement, à la reserve de celuy de Senlis, qui eut plus de conscience & d'honneur que de complaisance.

La paix faite avec le Comte de Flandres, Baudouin comte de Haynaut son heritier, espousa Marie de Champagne tante du Roy : les nopces en furent celebrées à Chasteau-Thierry.

1184. Vn peu apres le Patriarche de Ierusalem, & le Prieur de l'Hospital de S. Iean, deputez de la part des Chrestiens de la Terre-Saincte; apporterẽt les clefs de la Saincte-Cité au Roy Philippe, implorant son secours, & luy represen-

tant l'extreme danger où elle étoit 1185.
reduite. Ils les avoient portées trois ans auparavant avec la mesme supplication au Roy Henry d'Angleterre qui estoit naturel heritier de ce Royaume là comme fils de Gefroy Plante-genest, qui l'estoit du Roy Foulques : mais ce Prince estant alors en guerre avec ses enfants, ne s'estoit pas mis en peine de leur donner le secours qu'ils demandoient. Le Roy Philippe ne fit pas de mesme; car ayãt tenu une grande assemblée de Prelats & de Seigneurs à Paris, il leur enjoignit de prescher la Croisade & de la publier par tout: Et cepẽdant il envoya à la Terre-Saincte un secours considerable de cavalerie & d'infanterie à ses despens.

La mesme année les plaintes du Clergé de Bourgongne que le Duc Hugues avoit pillé, & celle du Seigneur de Vergy, dont ce Prince assiegeoit le chasteau, l'obligerent à marcher de ce costé-là, & d'assieger Chastillon sur Seine, le plus fort boulevart de ce rebelle. Lequel voyant que sa place avoit esté

prise d'assaut, vint humblement se jetter à ses pieds & se sousmettre à ses commandements, promettant de payer 30000. livres de reparation au Clergé, & donnant quatre chasteaux en nantissement ; qui pourtant luy furent rendus à quelque temps delà ; sans doute parce qu'on eut besoin de luy.

1185. *Ie trouve qu'environ ce temps, un Girard de Poissy qui manioit les Finances, y remit de son propre fonds onze mille marcs d'argent. Il est à croire qu'il les avoit gagnez avec le Roy ; mais quoy qu'il en soit, on peut dire que cet exemple sera tousjours unique, & qu'on ne verra jamais de Financer qui le veüille imiter. Quelque chose qu'on fasse, ces gents-là iront plustost à la mort, què de venir à restitution. Ainsi il sera tousjours plus seur & plus aisé de les empescher de prendre, que de les obliger de rendre.*

1186. Gefroy Duc de Bretagne & frere de ce Henry d'Angleterre, qui estoit mort il y avoit deux ans, estant venu à Paris pour voir le Roy qui le cherissoit tendrement, mourut de maladie à Champeaux,

Il fut inhumé dans Nostre-Dame de Paris. Champeaux est le lieu où l'on a depuis basty l'Eglise & le cimetiere de S. Innocent. De sa femme Constance fille & heretiere de 1186.
Conan Duc de Bretagne il avoit une fille nómée Alienor, & un fils unique âgé seulement de trois mois. Les Bretons luy donnerent le nom d'Artus, en memoire de ce fameux Roy que les Romans font autheur des Chevaliers de la table ronde, & de tant de hauts faits d'armes. Il demeura sous la tutelle de sa mere, & sous la protection du Roy, malgré tous les efforts du vieux Henry, & de Richard son fils, qui firent plusieurs entreprises pour se saisir de sa personne, afin de s'emparer de la Bretagne. Cóstance veuve de Gefroy espousa depuis Guy Seigneur de Thoüars.

La memoire de Gefroy est encore aujourd'huy fort celebre chez les Bretons, à cause de cette loy qu'il fit dans son Parlement ou estats generaux, & qu'on nomme L'ASSIZE DU COMTE GEFROY : *Par laquelle il fut ordonné que dans les maisons des barons*

& des Chevaliers, les partages ne se feroient plus également comme ils se faisoient auparavant; mais que l'aisné recueilleroit toute la succession, & en feroit telle part à ses puisnez qu'il adviseroit avec les autres parents. Cette portion a esté depuis reglée au tiers pour tous les puisnez, à viage pour les masles, & en heritage pour les filles. Avec le temps les autres Gentils-hommes, pour ne pas ceder aux barons, voulurent y estre compris.

1186. Sur la fin de l'an 1186. la guerre se ralluma entre le Roy Philippe & Henry d'Angleterre, pour deux sujets. L'un estoit que Richard refusoit de rendre l'hommage au Roy de sa Comté de Poitou, se fondant peut-estre sur ce qu'elle relevoit immediatement de la Duché d'Aquitaine; l'autre que Henry differoit de restituer Gisors &
1187. autres places du Vexin, que Louys VII. avoit données en dot à Marguerite, qui n'avoit point eu d'enfants du jeune Henry. Philippe sans s'arrester aux negociations dont il pensoit l'amuser, l'attaqua du costé de Berry, prit d'abord

Issoudun, & aprés, assiegea Chasteau-Raoul. L'Anglois & son fils vindrent au secours & envoyerent demander bataille. Philippe jeune & brave accepta le defy: mais les deux armées estât rangées, le cœur manqua à Henry, il fit parler d'accommodement, promit satisfaction à Philippe, & luy laissa Issoudun pour les frais de la guerre.

Le troisiesme de Septembre 1187.
Louys premier né du Roy Philippe vint au monde. La ville de Paris en tesmoigna tant de réjoüissance, que de toute une semaine elle ne fit qu'un jour continuel de feste, chassant les tenebres de la nuict par la lumiere d'une infinité de flambeaux de cire.

Vn poëte a escrit que la reyne sa mere, grosse de quatre à cinq mois, & estant allée à Nostre-Dame rendre graces à Dieu de ce qu'elle avoit senty remuer son enfant dans ses flancs, on y vit quatre lampes s'allumer d'elles-mesmes, comme pour marquer la future splendeur de l'enfant qu'elle portoit dans son ventre: mais pour-

tant sa lumiere fut esteinte dés la quatriesme année de son regne.

L'histoire remarque que la naissance de ce Prince fut un grand & extraordinaire sujet de joye aux François, à cause qu'il descendoit par femmes du sang de Charlemagne, le plus noble qui ait jamais esté au monde. Ils ne sçavoient pas en ce temps-là, que Hugues Capet descendoit en ligne masculine de
1187. Childebrand frere de Charles-Martel : ou bien ils croyoient que la noblesse du sang Carlien venoit de la branche & de la personne de Charlemagne, non pas de celle de ses collateraux.

Ces resjouissances furent interrompuës par les mauvaises nouvelles qui furent apportées du Levant sur la fin d'Octobre. Baudouïn surnommé le Ladre, parce qu'en effet il l'estoit, ayant succedé à son pere Amaulry dans le Royaume de Ierusalem, ne vescut que peu d'années, & le laissa à Boudoüin V. qui estoit fils de sa sœur Sibylle, & de Guy de Luzignan. Ce

Guy comme tuteur de ſon fils, ayant pris le gouvernement du Royaume, & Raimond Comte de Tripoly le diſputant, leurs broüilleries acheverent de ruyner les affaires des chreſtiens en ces païs-là; car la rage de Raimond fut ſi furieuſe qu'il porta Saladin à rompre la trève, & à tourner ſes forces contre les chreſtiens de Syrie.

Saladin eſtoit Roy de Syrie & d'Egypte, ſon merite ſecondé par la fortune, l'avoit de bas lieu eſlevé à cette haute puiſſance. Apres qu'il eut remporté pluſieurs victoires ſur les chreſtiens, une entr'autres où il prit Guy de Luzignan Roy de Ieruſalem, & la vraye Croix que l'Eveſque d'Acre portoit à la teſte des troupes, il leur arracha les villes d'Acre, de Barut, Sayde, & enfin la Sainƈte Cité. Elle ſe rendit aprés quinze jours de ſiege, le 2. d'Octobre, & enſuite toute la Terre Sainƈte, à la reſerve de Tyr, Tripoly, Antioche, & quelques places fortes.

Ainſy finit le Royaume de Ieruſa-

lem, n'ayant duré que 88. ans. Comme il avoit esté conquis par le zele & la vertu des chrestiens, il leur fut osté par † *un juste jugement de Dieu, lors que leurs pechez furent devenus plus enormes que ceux des Mahometans. Le titre de ce Royaume, apres avoir passé ambitieusement par diverses maisons de Princes, fait partie aujourd'huy des titres du Roy Catholique.*

1187. A cette funeste nouvelle qui arriva sur la fin de l'année 1187. tous les fidelles jetterent les hauts cris: il n'y eut jamais de douleur si grande ny si universelle que celle-là. Le Pape Vrbain en mourut de douleur. Les Rois Philippe & Henry en estant sensiblement touchez, s'aboucherent entre Gisors & Trie, & resolurent de prendre la croix, pour retirer les saints Lieux d'entre les mains des infidelles. Grand nombre de prelats & de Seigneurs suivirent leur exemple.

1188. En memoire de cette entre-veuë ils dresserent une croix dans le champ où ils s'estoient croisez, & se promirent mutuellement de lais-

ser tous leurs differends en tel estat qu'ils estoient, jusques apres leur retour de cette saincte expedition. Cependant ils firent tous deux des exactions intolerables sur leurs peuples pour subvenir aux frais de ce voyage d'outremer. Entr'autres Philippe ayant assemblé un grand parlement à Paris au mois de Mars de l'année 1188. il y fit resoudre par les Evesques & les barons, qu'on prendroit la dixiesme partie de tous les biens meubles & immeubles de toutes personnes, tant Ecclesiastiques que laïques: excepté seulement des Leproseries, des moines de Cisteaux, des Chartreux & de Fontevrault. On nomma cét impost la *Dixme Saladine*.

Alors qu'on se preparoit avec un zele incroyable pour cette expedition, le Prince Richard, pour je ne sçay quelle petite injure receuë d'Alfonse Comte de Toulouze, renouvella la vieille pretention de sa mere Alienor sur cette Comté, & s'efforça de l'envahir par les armes. Aussi-tost Philippe 1188.

pour dégager le Comte son beau-frere, & faire diversion, se jetta dans le Berry, enleva toutes les places que l'Anglois y possedoit, donna la chasse au vieil Henry qui y estoit venu avec une armée, & le poursuivit jusqu'aux frontieres de Normandie.

Ils éurent là quelques rencontres : l'une prés de Gisors, d'où Henry fut chassé : l'autre auprés de Mantes, qu'il vouloit assieger avec une nombreuse armée: mais le brave Desbarres l'Achille de ce temps-là le repoussa vigoureusement. Les Auteurs François & les Anglois ne sont pas d'accord des succés de ces guerres : les premiers donnent tousjours l'advantage à leur Roy, les autres toûjours à leur Richard. Ces princes estoient tous deux si braves qu'ils pouvoient vaincre par tout où ils ne se rencontroient pas teste pour teste.

1189. L'hyver donna tréves à leurs armes. Cependant Richard qui avoit vaillamment combattu pour son pere en Berry & en Normandie, se

broüilla avec luy; & se jetta entre les bras de Philippe. Son mescontentement procedoit de ce que le pere differoit de luy délivrer Alix de France sa fiancée, & la tenoit estroitement enfermée dans un chasteau. Quelques-uns ont crû que ce vieillard avoit d'autres yeux pour elle, qu'il n'eust dû en avoir pour la femme de son fils; Et d'ailleurs en achevant le mariage, il eust esté obligé, suivant les articles du contract, de faire couronner son fils, & de luy donner le titre de Roy.

*Le moyne Rigord physicien * de Philippe, raconte dans l'Histoire de ce Roy, que luy estant à Argenteüil, comme la Lune estoit en son plein, & la nuict fort claire, peu avant le poinct du jour, le prieur de ce monastere & plusieurs Religieux virent cét astre se destacher du Ciel & descendre en un moment à terre: où s'estant arresté quelque temps comme pour reprendre force, il remonta tout doucement & se remit en son lieu.*

* C'est medecin speculatif.

1189. La guerre se continuoit vivement entre les deux Rois, & l'An-

glois avoit ses propres fils contre luy. Au prin temps suivant Philippe se mettant en campagne, conquesta tout le pays du Mayne & la ville du Mans, la Touraine & la ville de Tours, dont les pants estant rompus, il trouva luy mesme, comme par miracle, un gué dans la Loire, qu'il monstra à son armée.

Au mesme temps Iean surnommé sans Terre, troisiesme fils de Henry, prit aussi les armes contre son pere. Cet infortuné vieillard ne sçachant plus de quel costé se tourner, partit de Chinon & s'avança vers le Roy Philippe pour luy demander humblement la paix. Philippe la luy accorda facilement, & reconcilia Richard avec luy, à condition que l'un des deux l'accompagneroit à la Terre-Saincte, Mais il ne pût raccommoder Iean sans Terre, ou peut-estre il ne le voulut pas, afin de laisser toûjours un levain de discorde dans cette maison-là.

1189. Henry aussi malheureux en guerre qu'il l'estoit en enfants, accablé

de honte & de chagrin, & leur ayant donné sa malediction sans que les evesques pussent l'obliger à la revoquer, mourut trois jours apres qu'il fut de retour à Chinon. On inhuma son corps dans l'Eglise de l'abbaye de Font-Evrault qu'il avoit fódée; pas-un de ses enfants n'ayant pris le soin de luy aller rendre les derniers devoirs.

Richard son fils aisné luy succeda, & fut couronné à Londres avec la ceremonie que descrit Matthieu de Paris. Alors Philippe son beau-frere luy rendit genereusement tout ce qu'il avoit conquis sur le pere, hormis Issoudun & les fiefs qu'il possedoit en Auvergne, luy constituãt Gisors & tout le Vexin pour la dot de sa femme Alix.

Les deux Princes ainsi unis d'une amitié qui paroissoit toute cordiale, & si forte qu'on eust dit que rien n'estoit capable de la rompre, se disposerent pour l'expedition de la Terre-Saincte; & donnerent le rendez-vous à leurs gents de guerre à Vezelay. La mort de la Reyne Isabelle qui estoit arrivée au mois 1190.

de Mars, ne retarda point la reso-
1190. lution de Philippe. Il alla selon la pieuse coustume de nos Rois, rendre ses devoirs aux chasses de sainct Denys & de ses compagnons martyrs; Il y prit deux estendarts sur l'Autel, & receut devotement le bourdon & la malette de la main de Guillaume Archevesque de Reims, son oncle & legat du S. Siege en France. Ce fut le jour de la S. Iean Baptiste.

Les deux Rois s'estant rendus à Vezelay, & ayant conferé de leurs affaires communes, en partirent vers le 6. de Iuillet, & allerent s'embarquer, Richard à Marseille, & Philippe à Genes. Tous deux aborderent en Sicile, Richard le dernier; mais Philippe moins heureusement que luy, parce qu'une tempeste le força de jetter une partie de ses chevaux & de son equipage en la Mer.

*Accepta licentia ab omnibus Baronibus

Avant que partir, Philippe avec le congé * & l'agréement de tous ses barons, donna la tutelle de son fils & la garde du Royaume à la
1190. Reyne sa mere Alix de Champag-

ne, & à Guillaume Cardinal Archevesque de Reims frere de cette Princesse. Mais de peur qu'ils n'en abusassent, il laissa un ordre authentique par escrit, signé des grands officiers de la couronne, qui bornoit leur puissance & leur prescrivoit leur leçon en beaucoup de choses. Entre autres, il vouloit qu'ils donnassent les benefices vacants en regale par le conseil de frere Bernard, ce devot hermite qui avoit sa cellule au bois de Vincennes, & que durant son absence il ne fust point levé de tailles par les Seigneurs sur leurs terres, ny mesme en cas qu'il vinst à mourir, par les regents pendant la minorité de son fils.

Il ordonna aussi aux eschevins 1190.
de Paris, qu'il eussent soin de le fermer de murailles qui fussent flanquées de tours. Il n'y fut point fait de fossez pour lors; la closture du costé droit de la riviere, a esté souvent aggrandie & changée. Les bourgeois des autres villes à leur exemple, se piquerent aussi d'enceindre les leurs & de les remparer.

Roger Roy des deux Siciles avoit esté marié trois fois. De sa premiere femme il avoit eu un fils nommé Guillaume, surnommé *le Mauvais*, & de sa troisiesme une fille qu'on appella Constance. Guillaume regna ; & son fils de mesme nom, mais d'un surnom tout contraire, car on l'appella le *Bon*, tint le sceptre aprés luy. Constance estant aagée de trente ans, & non point religieuse, comme quelques-uns ont voulu dire, espousa le Prince Henry fils de l'Empereur Federic I. Cependant il advint que Federic qui s'estoit croisé l'année d'auparavant, & estoit passé en Asie, se noya le dixiesme de Iuin en se baignant dans la petite riviere de Serre entre Antioche & Nicée, comme il conduisoit un puissant secours à la Terre-Saincte & qu'il avoit déja remporté de notables advantages sur les Turcs ; Guillaume le Bon avoit aussy achevé ses jours sur la fin de l'année precedente. La couronne de Sicile appartenoit sans doute à Constance sa sœur de pe-

EMPP. encore ISAAC L'ANGE & HENRY VI. fils de Federic I. R. 7. ans, sur la fin de 1190.

re;mais tandis que Henry s'occupoit à gagner l'esprit du Pape qui ne vouloit pas qu'il succedast à l'empire;Tancrede fils bastard du Roy Roger ayant fait sa brigue s'empara du Royaume,& y associa son fils nommé Roger comme son ayeul. Ce jeune Prince avoit espousé Irene fille d'Isaac Empereur de Constantinople; mais il mourut avant son pere,& sa veuve espousa Philippe qui estoit concurrent d'Othon III. à l'empire.

Ce fut donc Tancrede qui receut les deux Rois à Messine, où ils arriverent au mois d'Aoust. Ils y sejournerent plus de six mois. Pendant ce temps-là, Richard eut un grand demeslé avec Tancrede, pour les actions dotales de sa sœur Ieanne, veuve du Roy Guillaume, que cet usurpateur vouloit retenir. Il pensa souvent en venir aux mains avec luy, & fut sur le poinct de donner l'assaut à la ville de Messine. Toutesfois la mediation de Philippe obligea Tancrede à luy payer 60000. onces d'or, dont il en eut un tiers pour sa peine: 1190.

Aprés cela Richard passant d'une extremité à l'autre, sans qu'on en sceust le sujet, prit autant d'amitié pour ce bastard qu il avoit eu de colere contre luy.

1190. Or Tancrede, soit qu'il fust vray, soit que ce fust un diabolique artifice, monstra des lettres à Richard, qu'il disoit luy avoir esté escrites par Philippe, dans lesquelles ce Roy luy offroit toutes ses forces pour attaquer Richard, & l'enlever durant la nuict, s'il vouloit en mesme temps le seconder avec ses troupes. Richard crût ces lettres veritables, il en fit grand bruit, & en vint aux plaintes & & aux menaces. Ainsi tous les deux Rois en demeurerent extrémemẽt ulcerez l'un contre l'autre; Richard de l'attentat projetté sur sa vie: Philippe du reproche fait à son honneur.

1191. On ne pouvoit attendre que de mauvais evenenements de cette mauvaise disposition. Sur la fin de l'hyver Richard fit sçavoir à Philippe qu'il ne pouvoit espouser sa sœur pour certaines raisons secre-

tes, lesquelles il ne vouloit point dire,(c'estoit peut-estre parce que le vieil Henry son pere l'avoit trop gardée.) Et il luy declara neantmoins avec les paroles les plus douces & les plus respectueuses qu'il pût trouver, qu'il avoit fiancé Berengelle fille de Garcias Roy de Navarre, & que sa mere Alienor la luy devoit amener jusques-là pour accomplir le mariage.

Philippe quoy que fort surpris, ne s'emporta point,mais reprimant 1191.
sagement sa colere, luy laissa la liberté de ne point espouser sa sœur, pourveu qu'il luy rendist les terres qu'il luy avoit données en dot, & qu'il partist avec luy au premier beautemps pour achever le voyage de la Terre-Saincte. De sa part il luy accorda des tréves pour ses estats, durant tout le temps qu'il seroit occupé en cette guerre. Richard accepta volontiers la tréve, mais il refusa de partir si-tost, & demeura encore quelques semaines en Sicile pour assister le Roy Tancrede qui estoit attaqué de tous

costez. En effet il le maintint, & par ce moyen il acquit l'inimitié de Henry fils de Federic. Voilà les principales causes qui changerent la mutuelle affection de ces jeunes Rois en une cruelle inimitié.

1191. Iacques d'Avesnes avec quelques troupes Flamandes & les restes de l'Empereur Federic avoit déja investy la ville d'Acre (elle s'appelloit autrefois Ptolemaïde) tres-considerable pour son port & pour ses fortes murailles. Le Roy Philippe partit de Messine à la fin de Mars, & le jour de son depart Alienor y arriva avec Berenguelle de Navarre. Apres vingt jours de navigation, il mit pied à terre proche d'Acre. Ayant pris ses quartiers autour de la ville, il dressa ses batteries, & enfin il y fit une grande bresche.

1191. Cependant Richard ayant mis la voile au vent quinze jours aprés luy, fut poussé par la tempeste aux costes de l'isle de Chypre. Elle estoit alors possedée par un Prince grec nommé Isaac Comnene, qui ayant maltraité & pillé ses gents

battus de la mer, au lieu qu'il euſt dû les ſoulager, attira ſa juſte colere : de ſorte qu'il s'empara de ce Royaume, & en emmena une immenſe quantité de riche butin avec cet Iſaac & ſa femme, les ayant fait lier tous deux avec des chaiſnes d'or.

Il n'arriva devant Acre que deux mois aprés Philippe ; Et bien loin d'en avancer la priſe, il la recula par la continuelle meſintelligence qui ſe nourriſſoit entre eux. Le ſiege dura en tout cinq mois, & fit perir grand nombre de Princes & de braves gents. 1191.

Enfin la ville ſe rendit à compoſition, qui portoit que les aſſiegez feroient en ſorte que Saladin rendroit les priſonniers Chreſtiens qu'il tenoit, & la vraye Croix qu'il avoit priſe dans un combat ; Que leurs membres & leurs vies en ſeroient caution & demeureroient à la mercy des vainqueurs. Ils furent donc partagez avec toutes les deſpoüilles entre les deux rois ; mais comme Saladin ne voulut point executer la premiere des deux con- 1191.

ditions,& que la seconde ne fut pas en son pouvoir, parce que la vraye Croix ne se trouva point, Richard trop prompt & trop colere fit passer au fil de l'espée sept mille prisonniers qu'il tenoit,& n'en reserva que deux a trois cents des principaux.

1191. En ce siege il fut tué grand nombre de Chrestiens qualifiez, Rotrou comte du Perche, Thibaud comte de Blois grand Seneschal & oncle du Roy, Estienne comte de Sancerre son frere,& Alberic Clement Seigneur du Mez, & Mareschal de France,fils d'un autre Clement qui avoit exercé la mesme charge.

Les Rois de France en ce temps-là n'en avoient qu'un, & ces Clements furent les premiers qui esleverent cet † *employ par leur faveur, & qui l'estendirent sur les gents de guerre, au lieu qu'avant eux, il n'avoit esgard que sur les gents de l'escurie du Roy.*

1191. Les maladies contagieuses y emporterent encore plus de monde que les blessures. Philippe d'Alsace Comte de Flandres y finit ses jours

jours dés le mois de Iuin. Il n'avoit point d'enfants, mais seulement une sœur qu'il avoit mariée à Baudoüin comte de Hainault, dont il estoit sorty un fils de mesme nom que son pere, & une fille nommée Isabelle, qui espousa le Roy Philippe comme nous l'avons veu.

Le Roy Philippe fut aussi atta- 1191.
qué d'une longue maladie qui luy fit tomber les ongles & les cheveux, à cause dequoy plusieurs soupçonnerent qu'elle provenoit de quelque mauvais morceau. Reduit à un si piteux estat, il resolut de retourner en Frãce prendre l'air natal: mais pour guerir le soupçon que Richard pouvoit avoir de son départ, il luy jura qu'il ne toucheroit point à ses terres que quarante jours apres qu'il le sçauroit de retour en France.

Il luy laissa aussi prés de six cẽts chevaliers & dis mille hommes de pied, sous la conduite de Hugues III. Duc de Bourgogne, avec un fonds pour entretenir ces troupes trois ans. Aprés cela, ayant pris

congé de ses seigneurs, il monta sur mer; conduit seulement par trois galeres que les Genois luy fournirent, & alla aborder en la Pouïlle. Lors qu'il y eut recouvré un peu de santé, il se mit en chemin avec un petit nombre de gents, & descendirent au port d'Ostie. Il visita les sepulchres des Apostres à Rome, & aprés avoir receu la benediction du sainct Pere, il traversa toute l'Italie, & arriva en France au commencement du mois de Decembre. Il celebra les festes de Noël à *Fontaine-Eblcand, & delà vint passer le reste de l'Hyver dans sa chere ville de Paris.

* vulgairement Fontaine bleau

1191. & 92. Aprés son depart toutes les troupes se rangerent sous le commandement de Richard. Ce prince fit tant d'actions d'une prodigieuse valeur, qu'elles surpassent la croyance aussi bien que la force ordinaire des hommes. Comme il estoit allé vers Emaüs pour se saisir de quelques chasteaux, il eut advis d'un grand convoy qui venoit de Babylone en Ierusalem, il y avoit sept mille chameaux chargez de

tres-riches marchandises & de toutes sortes de vivres : il alla l'attendre sur le passage, deffit ceux qui le conduisoient, & le prit tout entier. Aprés ce bel exploit il partagea tout ce riche butin à ses troupes, mais il garda les vivres & les montures afin d'assieger Ierusalem.

La consternation y estoit si grande que s'il eust paru aux portes elle se fust renduë à la premiere sommation. Il en approcha à demie journée ; mais le Duc de Bourgogne soit par jalousie, soit que les presents du Sultan l'eussent gagné, refusa de l'assister, & se retira vers Acre. Richard ayant la larme à l'œil fut obligé de l'y suivre. On dit que quelqu'un luy voulant monstrer la Saincte-Cité de dessus une eminence, il mit un pan de sa cotte d'armes devant ses yeux ; se jugeant indigne de la regarder, puisqu'il n'avoit pas le pouvoir de la delivrer.

Vne autre fois estant campé prés d'Acre il receut nouvelle que les infidelles avoient assiegé Ioppé, où

il avoit laissé un grand nombre de femmes & de malades, avec une mediocre garnison. Comme il sçavoit bié qu'ils la forceroient dans peu de jours & qu'ils passeroient tout au fil de l'Espée, il employa toutes sortes de moyens, pour se reconcilier avec le Duc de Bourgongne, & pour l'engager à se joindre avec luy, afin de secourir la place : Le Duc bien loing de se laisser fleschir à ses prieres, decampa la nuict & se retira dans la ville de Tyr. Mais il n'y fut pas sitost arrivé qu'il mourut miserablement, l'esprit troublé, & le cœur bourrelé de cruels remords. Son fils Lude III. luy succeda en sa Duché.

Cependant Richard, qui le pourroit croire ; avec sept hommes d'armes seulement; & quatre cents arbalestriers, perçant au travers d'une armée de soixante mille hommes, se jetta dans la place, soustinst les assaults de cette innombrable multitude ; en tua un nõbre prodigieux, & garda la place jusqu'à ce que le reste de son armée

fut arrivé pour la delivrer entiere- 1192.
ment. En un mot il eust conquis la Saincte-Cité, si la maligne jalousie de Hugues Duc de Bourgongne n'eust pas arresté ses progrez.

Aussi s'estoit-il mis dans la teste le dessein de se former un grand royaume en ce pays-là; Et afin que personne ne pûst luy disputer le titre de Roy de Ierusalem, il l'achepta de Guy de Lusignan, luy donnant en eschange pour cela LE ROYAUME DE CHYPRE, *que la maison de Luzignan a conservé jusqu'à l'an* 1473. *comme nous le marquerons en son lieu.*

On trouve assez ordinairement dans les histoires, qu'il aparu des meteores en l'air representant des batailles, qui sembloient se lancer des traits & venir à la charge: mais cette année, chose singuliere, on en vit qui descendoient à terre prés de la ville de Nogent au Perche, & qui se battoient dans la campagne, au grand effroy de tous les gents du pays.

Philippe estant de retour en 1192.
France, se souvint fort bien que Philippe d'Alsace Comte de Flandres, avoit promis, en luy faisant

eſpouſer la Reyne, Elizabeth ſa niepce, fille du Comte de Hainault de luy donner apres ſa mort la Comté d'Artois. Il s'aviſa auſſi qu'il appartenoit à cette Reyne quelque portion de l'heredité de ce meſme oncle ; Et pour cét effet il entra fort bien accompagné dãs la Flandre, & le força de luy ceder toute la Comté d'Artois, avec les hommages de celles de Boulogne, de Ghiſnes & de Sainct Pol, qui juſques-là avoient relevé des Comtes de Flandre, & s'eſtendoient juſqu'au Neuf-Foſſé. Voilà le premier levain des haines mortelles, & des guerres opiniaſtres d'entre les Flamands & les François.

Richard ayant ſejourné pres de deux mois à Ioppé, lieu fort eſtroit & de mauvais air, la peſte ſe mit dans ſes troupes ; d'ailleurs celles des François apres la mort du Duc vouloient s'en retourner ; & il eſtoit éſpuiſé d'argent. Avec cela il eſtoit dans une deffiance continuelle qu'en ſon abſence Philippe ne s'emparaſt de ſes terres ; un S. hermite luy avoit dit que Dieu ne

vouloit pas qu'il reconquit Ierusalem, & l'estat de sa santé se trouvoit fort mauvais, ayant esté malade deux ou trois fois depuis son sejour en ce pays là. Toutes ces raisons ne luy permirent pas de rester plus long-temps en Orient; Lorsqu'on y pensoit le moins, il luy prit une telle impatience de s'en revenir, qu'il sacrifia à cét empressement tous les fruicts de sa valeur heroïque; car moyennant une tréve de trois ans, il rendit à Saladin toutes les places qui avoient esté prises ou fortifiées en cette derniere expedition.

Apres que Richard eut laissé ce qui luy restoit de troupes, & ce que les chrestiens Occidentaux avoient encore de places en Syrie, avec le titre de Roy, à Henry Cõte de Champagne son neveu il s'embarqua le 10. d'Octobre avec petite compagnie; Et parce qu'il n'osoit passer par les terres du Roy de France, son ennemy declaré, il alla descendre proche d'Aquilée pour passer par l'Allemagne, & gagner le pays du Duc de Saxe son

beau-frere. Mais les Seigneurs de ces quartiers-là ; principalement Leopold Duc d'Austriche qui se tenoit fort offensé de ce qu'en une certaine occasion il luy avoit jetté son estendart par terre, le firent si bien gueter, que nonobstant qu'il se fust travesty,& qu'il ne marchast que de nuict & par des chemins escartez, il tomba entre les mains de ce Duc,qui l'ayant quelque-temps fait garder à veuë, & les espées nuës contre son ventre, le livra laschement, lié & garoté à l'Empereur Henry pour soixante mille livres d'argent. Henry le detint prisonnier quatorze mois & le traita encore avec plus de rigueur. Il gardoit un cruel ressentiment de ce qu'il avoit maintenu le Roy Tancrede son ennemy,dans le Royaume de Sicile.

1193. Lors que Philippe eut appris sa captivité,il dépescha des gents en Allemagne pour negocier aupres de l'Empereur, afin qu'il le retinst le plus long-temps qu'il se pourroit. Mesme à quelques mois delà oubliant,ou expliquant à sa mode

la parole qu'il luy avoit donnée, de ne point toucher à ses terres que 40. jours apres son retour en France, il luy envoya declarer la guerre, suscita sous-main son frere Iean Sans-Terre, Prince sans honneur & sans foy, à s'emparer du Royaume d'Angleterre ; Et luy en mesme temps se rua sur la Normandie, d'où il se saisit de Gisors & des places du Vexin. Quelques-uns mettent ce dernier evenement en 1192. par consequent auparavant la prison de Richard. 1193.

Ce brave, mais infortuné Roy, languissoit dans une tour à Vvormes, où la ferocité de l'Empereur Henry mattoit son courage altier par tous les plus rudes traitements, jusqu'à le menacer de le mettre à la torture. La reyne Eleonor sa mere avoit beau solliciter le Pape d'interposer son autorité pour la delivrance de ce Prince, qui avoit esté fait prisonnier* ayant la croix sur les espaules; le sainct pere, soit qu'il craignist de se broüiller avec l'Empereur, soit que ses Cardinaux ne voulussent point se charger d'u-

* Les Croisez estoient sous la protection du Pape.

ne legation où il n'y avoit rien à gagner, se rendit sourd à ses plaintes, à ses reproches, & à ses injures; car elle s'emporta jusques-là. Mais enfin Richard ayant trouvé moyen de parler à l'Empereur, luy offrit une si grãde sõme d'argent qu'il accorda de le relascher, lorsqu'il l'auroit touchée; ce qui ne se pût faire
1193. qu'à cinq mois de là. Eleonor eut beaucoup de peine à la pouvoir ramasser, dans les troubles que son malheureux fils Iean sans Terre, & le Roy Philippe luy suscitoient de tous costez.

Au mois de Février de 1193. Philippe enleva la ville d'Evreux & la donna à Iean, retenant neantmoins le chasteau, parce qu'il ne se tenoit pas trop asseuré de la foy d'un Prince qui avoit fait mourir son pere de desplaisir, & qui vouloit despoüiller son frere aisné. En effet il luy donna bien-tost à connoistre quelle estoit sa foy, par la plus lasche & la plus detestable trahison qu'on se puisse imaginer. Car un jour, sçachant que Richard estoit sorty de prison, il assembla

dans une grande ſale tous les François qui eſtoient dans Evreux ſous pretexte de leur donner à diſner, Et comme ils avoient quitté leurs armes pour ſe mettre à table, il fit ſortir des Anglois bien armez, qui ſe jetterent ſur eux & les maſſacrerent au nombre de trois cens, puis planterent leurs teſtes toutes ſanglantes ſur les murailles de la ville. Cela fait, il ſe retira vers ſon frere croyant avoir expié ſa rebellion & racheté ſes bonnes-graces par une ſi horrible perfidie. Philippe eſtoit alors devant Verneüil au Perche, il en avoit pris la moitié ; car elle eſtoit diviſée en deux enceintes, & raſé la groſſe tour : à cette nouvelle il leva le ſiege, & accourut à Evreux, pour empeſcher que Iean ne ſe rendiſt maiſtre du chaſteau dont la garniſon eſtoit demeurée fort foible. Il prit la ville d'emblée, & la reduiſit toute en cendres, comme complice du maſſacre des François.

Lorſque Richard ſe fut tiré de captivité, moyennant cent quarante mille marcs d'argent qu'il paya

à l'Empereur Henry, il s'efforça de se venger par les armes des maux que Philippe luy avoit causez ; mais parce qu'il manquoit d'argent, ses exploits ne respondirent pas à son ressentiment. Toutefois il arresta tout court les progrés du victorieux, & le contreignit d'aller bride en main.

Il y avoit deux ans que Philippe estoit demeuré veuf, aagé seulement de 26. ans ; les grands du Royaume le pressoient de se remarier ; il demanda pour femme la Princesse Isemburge * sœur de Canut IV. Roy de Dannemarc : lequel en revanche d'une si honorable alliance, devoit armer une puissante flote, & faire descente en Angleterre. Ces nopces se celebrerẽt à Amiens, au commencemẽt du mois d'Aoust & Isemburge y fut couronnée reyne de France. C'estoit une belle & chaste Princesse, mais qui avoit quelque defaut secret ; Aussi la premiere nuict de ses nopces, il en prit un tel degoust qu'il ne la voulut point toucher.

*Ou Ingeburge, quelques-uns la nõmoiẽt Botile.

1193.

Il la garda neanmoins quelque

temps;Et apres s'ennuyant de cette 1194.
charge inutile, il fit en sorte que
l'Archevesque de Reims Legat du
Pape avec quelques Evesques de
France,prononça sentence de separation.Ce fut sur les tesmoignages
des Seigneurs qu'il luy produisit,
lesquels asseurerent qu'il y avoit
parenté entre les parties du cinquiéme au sixiéme degré. En effet
Isemburge & Philippe avoient
tous deux pour quadrisayeul Iaroslas ou Iarisclod Roy de Russie.
Ce Iaroslas fut pere de Iaroslas II.
& d'Anne qui estoit femme du
Roy Henry I. De Iaroslas II. fut
fils Vlodimer, qui eut une fille
nommée Isemburge,femme du Roy
Canut IV. De ce Canut & d'elle
nasquit Voldemar;Et de Voldemar
vinrent Canut V. & nostre Isemburge.

Deux ans durant ces deux Rois 1194. & 95.
desolerent reciproquement leurs
terres par le fer & par la flamme,
demolirent quantité de places, &
firent des cruautez qui ne tomboient que sur les peuples innocents.Puis au bout de tout cela ils

1195. firent la paix sur la fin de l'an 1195. se rendant ce qu'ils s'estoient pris l'un à l'autre, horsmis que le Vexin demeura à Philippe. Ce Roy avoit offert à Richard pour espargner la ruine de leurs terres & le sang de leurs sujets, de vuider leurs differends par le combat de cinq cavaliers contre cinq. Richard avoit accepté le deffy, pourveu que Philippe & luy qui estoient les principales parties fussent du nombre & à la teste de ces cinq : mais les François ne voulurent pas que leur Roy hazardast sa personne contre son vassal. Ainsi une si belle partie fut rompuë.

1194. Il arriva dans ces guerres, que comme Philippe passoit entre Freteval & Blois, les Anglois qui s'estoient mis en embascade dans des bois & des hayes espaisses, luy enleverent tout son bagage, dans lequel il faisoit porter tous les titres de la couronne, comme le pratique encore aujourd'huy le Sultan des Turcs. Ainsy ils furent tous dissipez au grãd dommage des affaires du Roy & de l'Histoire de France.

Il en fit neantmoins recueillir les copies par tout où il s'en pût trouver pour redresser le tresor de ses chartres.

Au mois de Mars de l'an 1196. le desbordement des eaux, particulierement de la Seine, fut si effroyable que Paris & l'Isle de France eurent peur d'un second deluge. Nous l'avons voulu marquer, parce que ça esté le plus grand de tous ceux dont l'histoire de France fasse mention. 1196.

La paix d'entre les deux Rois dura à peine six mois. Philippe recommença la guerre à Richard pour deux raisons; l'une qu'il avoit basty un fort dans l'isle d'Andely sur la Seine; & l'autre qu'il avoit condamné en sa cour le Seigneur de Vierzon en Berry sur quelques matieres dont la connoissance luy appartenoit comme estant leur souverain à tous deux, & que tandis que ce Seigneur estoit venu à Paris demander justice de cet attentat, Richard avoit pris & demoly son chasteau. 1196.

L'année suivante Baudoüin comte de Flandres, ayant toûjours sur 1197.

le cœur que Philippe luy eust osté la moitié de la succession de son oncle, se ligua contre luy avec Richard; Comme firent aussi plusieurs autres seigneurs que Richard avoit desbauchez à force d'argent & de pension. Entre autres Renaud fils du Comte de Dammartin, nonobstant que Philippe luy eust fait avoir l'heritiere & la comté de Boulogne.

1197. Entre tous les evenemēts de cette guerre, qui n'aboutit qu'à des bruslements & à des ravages, ce qui arriva à Philippe de Dreux est à remarquer. Il estoit Evesque de Beauvais, fils de Robert qui l'estoit de Louys le Gros, & par consequent cousin germain du Roy. Cét Evesque ayant esté pris en guerre, armé & combattant, par Marquadé chef des Routiers du Roy Richard, fut détenu long-temps en assez fascheuse prison. Le Pape en ayant pitié voulut interposer sa recōmandation aupres de Richard pour sa delivrance, & dans ses lettres il appelloit cét Evesque *son cher fils*. Mais Richard luy ayant

rescrit en quelle occasion il avoit esté pris ; & luy ayant envoyé sa cotte d'armes toute ensanglantée avec ordre à celuy qui la luy presenta, de luy dire, *Voyez sainct Pere si c'est là la tunique de vostre fils !* le Pape n'eut autre chose à repliquer, sinon ; « Que le traitement « qu'on faisoit à ce Prelat estoit ju- « ste, puis qu'il avoit quitté la mili- « ce de IESUS-CHRIST pour suivre « celle du monde.

EMPP. encore ALEXIS L'ANGE & OTHON IV. Duc de S. xe. R. 21 an. PHILIP. estant son cōpetiteur. 1197.

L'an 1197. l'Empereur Henry mourut à Messine. Comme il s'estoit monstré aussi rude ennemy des Papes que ses predecesseurs, & que d'ailleurs il estoit fort odieux pour ses cruautez, Innocent III. s'opposa fortement à l'élection de Philippe son frere, excommuniant tous ses adherants, & se porta pour Othon fils du Duc de Saxe & d'une sœur de Richard, qui fut couronné à Aix la Chapelle : tellemēt qu'il y eut schisme dans l'empire, qui en avoit souvent causé dans l'Eglise. Le Roy d'Angleterre, le comte de Flandre, & l'Archevesque de Cologne soustenoient

Othon ; le Roy Philippe au contraire se ligua avec son rival.

1197. La mesme année le genereux Henry comte de Champagne Roy titulaire de Ierusalé, finit ses jours dans la ville d'Acre, où il avoit posé le siege de sa petite royauté. Les Seigneurs eslûrent en sa place Iean de Brienne, qui soustint & raccómoda pour un temps les debris de cet estat. Thibaud III. du nom Cõte de Blois, neveu de Henry herita des terres qu'il avoit en France, au préjudice des deux filles de son oncle. L'aisnée se nommoit Alix & fut Reyne de Chypre, & d'elle sortit une fille de mesme nom, que nous verrons faire la guerre à Thibaud IV. la seconde s'appelloit Philippe, qui fut mariée à Erard de Brienne,

1198. Ces guerres sanglantes & opiniastres, dont le détail ne peut entrer dans un abbregé, causerent biẽ des maux à la France ; mais le plus grand fut que Philippe devint extremement avare, & se rendit trop aspre à amasser des tresors, sous pretexte de la necessité de lever &

d'entretenir grād nombre de trou- 1197.
pes reglées ; Qui sont tres-propres & 98.
veritablement pour faire des conquestes, mais qui sous les mauvais princes servent quelque-fois à opprimer les sujets, & à renverser les loix de l'Estat.

Comme ce fut le premier des Rois de France qui en soudoya, & qui en voulut avoir de tousjours prestes pour les employer à ce qu'il luy plairoit, il se mit aussi à faire de rudes exactions sur les peuples, à vexer les Eglises, & à rappeller les Iuifs, qui sont les originaux de l'usure & de la maltote. Mais au moins il usa d'une grande espargne, & se retrancha tout autant qu'il pût, sçachant qu'un Roy qui a de grands desseins, ne doit point consumer la substance de ses sujets en de vaines & fastueuses despenses.



Le Roy Richard n'avoit pas peu de peine à soustenir les frais de cette derniere guerre, mais il eut bien plus de chagrin de l'interdict que Gautier de Coutances, Archevesque de Roüen, avoit jetté sur la

Normandie, à cause qu'il bastissoit une forteresse à Andely sur les terres de l'Eglise. Tandis qu'ils s'opiniastroient l'un & l'autre, Richard à continuer sa fortification, qui luy estoit tres-necessaire pour defendre le païs cōtre les François, & l'Archevesque à maintenir sa censure; le service divin cessoit par toute la province, & les corps de ceux qui mouroient durāt ce tēps-là demeuroient sans sepulture. Ce mal dura sept ou huit mois: l'affaire ayant esté portée à Rome, le Pape & le sacré college l'accommoderent, à telle condition que l'Archevesque prendroit recompense de Richard pour la terre de son Eglise.

1197. Philippe de son costé receut aussi deux sensibles desplaisirs; l'un dans son entreprise de Flandres; l'autre par la malheureuse desroute de Gisors. Plusieurs de ses vassaux s'estoient laissez desbaucher à son rival: entre autres le Champenois, le Breton, & le Flamand. Ce dernier avoit donné des ostages à Richard, & juré moyennant

une pension de cinq mille marcs d'argent, qu'il ne feroit aucun accommodement avec les François sans sa participation. Philippe pensant l'accabler avant qu'il pust recevoir du secours de l'Anglois, qui 1197.
avoit porté ses armes du costé d'Auvergne, assiegea la ville d'Arras. Le Flamand parut pour la secourir ; le Roy leva le siege & alla droit à luy pour le combattre. Il ne tint pas pied ferme, & se retira; mais enforte qu'il sembloit qu'il alloit à toute heure donner prise au Roy qui le poursuivoit. Par ce moyen il l'attira dans des lieux marescageux, entrecoupez de grands fossez, où il ne pouvoit ny advancer, ny reculer, ny combattre. Pour sortir de cette extremité, il fut contraint de faire un traité avec le Flamand, par lequel il s'obligeoit de rédre toutes les places qu'il avoit prises sur luy & sur le Roy Richard. Mais quand il fut de retour à Paris il trouva assez de gents qui l'assurerent, qu'il n'estoit pas obligé de garder la foy à son vassal qui la luy avoit violé, ny de

tenir ce qu'il n'avoit promis que par force.

Quant à la desroute de Gisors, elle arriva de cette sorte. Sçachant que Richard avoit dans peu de
1197. jours enlevé trois chasteaux en ces quartiers-là, il y alla en diligence avec un petit nombre de gents, mais la fleur & l'Elite de ses troupes. Il pensoit le surprendre avant qu'il eust nouvelles de sa marche : mais Richard n'avoit pas moins de vigilance & d'activité que luy. Ils en vindrent aux mains entre Courcelles & Gisors; les François ne se trouvant pas assez forts pour soustenir le choc, firent retraite à Gisors, mais avec tant de percipitation & de desordre, que le pont rompit sous la trop grande charge des fuyants, & le Roy tomba tout armé avec son cheval dans la riviere d'Epte, Sans doute qu'il y eust pery, si un gros de ses plus braves gents-d'armes, s'exposant genereusement pour le sauver, ne fust retourné à la charge sur les Anglois, & ne les eust arrestez tandis qu'on le retiroit de

l'eau. Au reste Richard luy prit grand nombre de gents de marque, cent chevaliers, deux cents chevaux bardez de fer, sans compter un bien plus grand nombre d'infanterie & de gents de traict; dont on ne tenoit guere de compte en ce temps-là par ce qu'ils coustoient peu.

Lors que Philippe vit que ses affaires n'alloient pas bien à son gré, il ne s'opiniastra pas sur sa perte, mais il trouva un moyen de faire agir le sainct Pere pour proposer des tréves; ce fut de luy persuader qu'il ne le faisoit que dans le dessein de joindre ensemble les forces des deux Royaumes pour le recouvrement du Royaume de Ierusalem. Le S. Pere loüant une si pieuse intention, envoya un legat en France, sçavoir le Cardinal de Capouë, qui negotia une tréve marchande & generale de cinq ans entre les deux Rois. Richard la trouvoit fort desadvãtageuse pour luy, Et il n'y eust jamais consenty n'eust esté l'asseurance que le Pape luy donna de la couron-

1198.

1198.

ne imperiale pour ſon neveu Othon.

Pendant cette tréve Richard paſſa en Poictou pour chaſtier quelques Seigneurs qui s'eſtoient revoltez contre luy. Lorſqu'il eſtoit
1199. en ce pays là il apprit qu'un gentilhomme du Limoſin avoit trouvé un grand treſor, & qu'il l'avoit porté dans le chaſteau de Chalus: Il y alla promptement, & l'y aſſiegea. En faiſant les approches il y fut bleſſé d'un trait d'arbaleſte; le coup ſembloit leger, & il ne l'empeſcha pas de prendre le chaſteau, & ceux qui eſtoient dedans, priſonniers: mais ſon incontinence ayant envenimé ſa playe, la gangrene s'y mit, & il en mourut le cinquieſme jour d'Avril de cette année 1199. Qui doute que ce ne fuſt un effet de la malediction de ſon pere?

Son courage plus qu'heroique le fit ſurnommer *Cœur de Lion*. Il n'y eut jamais de Prince plus vaillant à toutes eſpreuves, mais auſſy jamais de plus orgueilleux, ny de plus emporté. Il ordonna que ſon corps ſeroit inhumé à Fontevraud auprés

auprés de celuy de ſon pere;Que la ville de Roüen qu'il cheriſſoit à cauſe de la fidelité qu'elle luy avoit tousjours gardée, euſt ſon cœur, & que les Poitevins qu'il avoit peu eſtimez, euſſent ſes boyaux la plus vile partie de ſon corps. Il ne pouvoit donner une plus glorieuſe marque de l'opinion qu'il avoit de la valeur des Normands au deſſus de tous ſes autres ſujets, que de leur laiſſer en garde un cœur ſi genereux & ſi invincible.

Il avoit introduit l'uſage des arbaleſtes en France. Avant cela les gents de guerre eſtoient ſi francs & ſi braves, qu'ils ne vouloient devoir la victoire qu'à leur lance & à leur eſpée; Ils abhorroient ces armes traiſtreſſes, avec quoy un coquin ſe tenant à couvert peut tuer un vaillant homme de loin & par un trou.

Il n'avoit point d'enfants: Et partant le Royaume d'Angleterre & la Duché de Normandie appartenoient de droict au jeune Artus Duc de Bretagne, comme eſtant fils de Gefroy ſon frere qui eſtoit l'aiſ- 1199.

né de Iean sans Terre : mais Iean estant allé à Chinon se saisir du tresor de Richard, s'assura de ses officiers & de ses capitaines, & augmenta la paye des troupes: qui en recompense le servirent si bien, qu'ils obligerent les prelats & les barons de le reconnoistre & de luy prester le serment de fidelité. Cela fait, il envoya aussi-tost l'Evesque de Cantorbery en Angleterre.

1199. D'autre costé le jeune Artus s'assura de l'Anjou, du Maine, & de la Touraine ; puis s'advançant jusqu'au Mans avec sa mere, il y rendit hommage au Roy Philippe qui luy promit sa protection, & le retint auprés de luy. Mais Iean accompagné de sa mere Alienor, courageuse femme, s'estant mis en campagne força le Mans, y rasa plusieurs maisõs des principaux bourgeois, & les emmena prisonniers. Delà il envoya Marquadé chef de ses troupes, à Angers, qui fut traité avec la mesme rigueur que le Mãs. Luy cependant passa en Normandie, & s'y fit reconnoistre Duc

dans la ville de Roüen. L'archevesque Gautier le couronna devant le grand autel de l'eglise cathedrale, luy mettant sur la teste le cercle ducal qui estoit d'or & avoit des roses au lieu de fleurons, ayant auparavant fait des prieres solemnelles, & receu de luy le serment qu'il defendroit l'eglise, garderoit le droict à ses sujets, & corrigeroit les abus & les mauvaises loix. De Rouën il passa en Angleterre, où il receut la couronne royale à Londres la veille de l'Ascension.

Repassé d'Angleterre en France, il s'aboucha avec Philippe auprés du chasteau de Boutavant: mais ils ne purent rien conclure. Par deux fois il se fit des tréves entre eux, & par deux fois elles furent rompuës.

Cependant le Comte de Flandres avec ses alliez, continuant de faire la guerre au Roy, reprit les villes d'Aire & de S. Omer. Il arriva que les gents du Roy en quelque rencontre firent son frere Philippe Comte de Namur, prisonnier, & 1199.

que dans une courſe ils ſe ſaiſirent de Pierre de Corbeil cleu Eveſque de Cambray, qui avoit eſté precepteur du Pape. Le ſainct Pere le redemanda avec inſtance, & avec d'autant plus de raiſon qu'il n'avoit pas eſté pris faiſant aucun acte d'ennemy. Le Roy refuſant de le delivrer, le legat du Pape mit le Royaume de France en interdit, de ſorte qu'apres trois mois il fut contraint de le relaſcher. Cependant Marie Comteſſe de Flandres moyenna la paix de ſon mary avec luy, à condition que ce Comte luy cederoit la province d'Artois. Le Roy l'erigea en comté & la donna à ſon fils Louys.

1200. Le jour de l'Aſcenſion de l'an 1200. la paix ſe conclut par un abouchement ſolemnel des deux Rois entre Vernon & Andely. Douze Barons de part & d'autre s'en rendirent les cautions, & jurerent de porter les armes contre celuy des deux qui la romproit. De plus elle fut confirmée par le mariage de Blanche fille d'Alfonſe VIII. Roy de Caſtille, & d'Alienor ſœur

du Roy Iean, avec Louys fils aisné de Philippe; La Reyne ayeule de cette princesse & de mesme nom qu'elle, l'amena à son espoux. Le Roy Iean en faveur de cette alliance, ceda toutes les terres & les places que les François avoient prises sur luy.

Chacun eut soin de mettre ses partisans à couvert: Iean fut obligé de recevoir en grace son neveu Artus, qui luy rendit hommage du Duché de Bretagne, mais demeura pour lors avec Philippe. Reciproquement Philippe pardonna à Renaud Comte de Boulogne; & mesme quelque temps aprés il traitta le mariage de la fille de ce Comte avec le Prince Philippe son fils, qu'il avoit eu de la pretendue reyne Agnes. L'une & l'autre des deux parties estoient encore en enfance.

Depuis que Philippe avoit repudié Isemburge de Dannemark, il l'avoit tousjours tenuë enfermée dans un monastere à Soissons; Et au bout de trois ans, sçavoir l'an 1196. il avoit espousé Marie-Agnés

fille de Bertol Duc de Meranie & de Dalmatie. Le Pape Celeſtin III. ſur les plaintes reïterées du Roy Canut frere de la repudiée, avoit commis l'an 1198. deux legats pour connoiſtre de cette affaire. Ils avoient aſſemblé un grand concile à Paris, composé des Eveſques & Abbez du Royaume: mais tous ces prelats, eſtant en partie intimidez, en partie corrompus, n'avoient oſé rien prononcer, & les legats étoient ſoupçonnez d'avoir favoriſé la cauſe d'Agnes. Depuis le S. Pere plus fortement preſſé de rendre juſtice, en avoit envoyé deux autres; Dont l'un eſtoit Pierre de
1198. Capouë, tant pour cette affaire que pour une tréve entre Philippe & Richard. Celuy-là ayant aſſemblé les prelats François à Dijon au mois de Decembre de cet année 1199. ſans avoir eſgard à l'appel que Philippe avoit interjetté au Pape, prononça ſentence d'interdit ſur tout le Royaume, en preſence & du conſentement de tous les Eveſques; Et neantmoins afin d'avoir loiſir de ſe retirer en lieu de

ſeureté, il voulut bien qu'elle ne fuſt publiée que vingt jours apres Noël.

Il craignoit avec raiſon la colere 1200.
de Philippe.En effet elle ſe desborda avec fureur ſur tous ſes ſujets; ſur les Eccleſiaſtiques premierement, qu'il creût tous complices de cette injure. Car il chaſſa les Eveſques de leurs ſieges, jetta les chanoines hors de leurs Egliſes,les curez hors de leurs parroiſſes, & confiſqua & pilla tous leurs biens. Il ne tourmenta pas moins les laïques, vexant les bourgeois par de nouveaux impoſts & par des exactions inouyes, tierçant les gentils-hommes, c'eſt à dire, prenant le tiers du revenu de tous leurs biens, ce qu'on n'avoit jamais veu en France, & rappellant les Iuifs; qui n'eſtoient pas un moindre fleau
pour les peuples que la peſte & la 1200.
famine, tant à cauſe de leurs grandes vſures,que parce qu'ils eſtoient les inventeurs & les fermiers de toutes ſorte d'impoſts, s'engraiſſant pour ainſi dire, de la miſere des pauvres, & de la malediction des gents de bien.

L'interdit dura sept mois, avec tant de rigueur, qu'il n'y avoit que le Baptesme des enfants & la penitence pour les mourants qui en fussent exceptez. Les corps des fidelles demeuroient sans sepulture, ceux des Croisez seulement pouvoient estre inhumez en Terre-Sainćte. Les Evesques de Sens, de Paris, d'Orleans, & de Soissons observerent l'interdit avec la derniere exaćtitude. Ils desiroient forcer le Roy à lever un scandale si public ; En effet ils en viendrent à bout. Ce Prince connoissant les fascheuses suites de cette affaire, qui eust pû aller jusqu'à luy oster la couronne de dessus la teste, & sçachant qu'il se trouvoit divers partis contre luy : car Guillaume des Roches qui avoit adroitement retiré le jeune Artus de sa cour, &
1200. reconcilié ce Prince avec le Roy Iean son oncle, sollicita si fort aupres du Pape, que S.S. donna ordre à Oćtavian Cardinal d'Ostie l'un de ses legats de lever l'interdićt. A la charge toutefois qu'il se remettroit avec Isemburge, & que dans

six mois, six semaines, six jours, & six heures, il feroit vuider la cause du divorce pardevant ses deux legats & les prelats du Royaume, les parents de cette Princesse y estant assignez pour deffendre.

L'assemblée se tint à Soissons au choix d'Isemburge; le Roy Canut y envoya des plus habiles géts de son Royaume pour solliciter & plaider sa cause. Vers la my-caresme, apres quinze jours de chicanes & de procedures, comme Philippe eut le vent qu'il y auroit condamnation contre luy, il alla un matin prendre Isemburge en son logis, & la montant en trousse derriere luy, l'emmena où il luy plut, ayant fait dire au legat qu'il ne se donnast point tant de peine de juger si le divorce qu'il avoit fait estoit bon ou mauvais, puisqu'il la reconnoissoit & qu'il la vouloit pour sa femme. Toutefois il ne la traita gueres mieux que par le passé, & il n'eut rien davantage pour elle qu'un peu plus de civilité. 1201.

Avant la fin de l'année, Marie-Agnes sa rivale mourut, ayant esté 1201.

cinq ans avec le Roy. Elle eut de luy deux enfants, un fils & une fille, qui ne pouvoient passer que pour bastards, si le Pape Innocent III. ne les eust legitimez.

1201. Thibaud Comte de Champagne mourut aussi la mesme année. Il n'avoit alors qu'une fille mineure; le roy en prit la garde-noble: mais peu aprés la mort de Thibaud, sa veuve accoucha d'un fils posthume, qui eut le nom de son pere, & le surnom de *Grand*, a cause de sa taille. La fille ne vescut pas longtemps depuis la naissance du posthume.

1200. En ces temps-là l'usure & l'impudicité regnoient à masque levé dans la France. Matthieu Paris dit que le premier de ces vices y avoit esté apporté d'Italie; Il entend les Lombards, qui l'exerçoient publiquement & sous l'autorité des princes, ausquels ils en payoient tribut. Pour reprimer ces desordres, Dieu suscita deux grands hommes de bien, Fourques Curé de
1200. Neüilly en Brie, & Pierre de Roncy prestre du diocese de Paris, qui

alloient prescher par tout, avec tant d'efficace qu'ils retiroient grand nombre d'ames de leur peché. Le Pape ayãt appris que Foulques s'estoit acquis un grand empire sur les consciences, le chargea de prescher la croisade. Car depuis la mort de l'Empereur Federic & le retour du secours d'Allemagne, la Terre-Saincte estoit denuée de gents de guerre, & crioit au secours; Et les grandes divisions qui estoient entre les Sarrasins, sembloient presenter une belle occasion pour les destruire. Foulques suivant donc les ordres du S. Pere, prit la croix le premier dãs le chapitre general de Cisteaux, & tant par son exemple que par ses ferventes exhortations, engagea grand nombre de personnes dans cette sainte expedition. De là, sçachant qu'il se faisoit une grande assemblée de Princes, Seigneurs & gentilshommes pour un tournoy au chasteau d'Ecris, entre Braye & Corbie, il s'y en alla pour le même sujet, & les exhorta si puissammẽt à entreprendre ce voyage, que les

1200. comtes Baudouïn de Flandres & —— ſon frere Henry d'Anguien, Thibaud de Champagne & Louys de Blois ſon frere qui ayant perdu le Roy Richard leur protecteur, apprehendoient avec raiſon la vengeance du Roy, Simon de Monfort, Gautier de Brienne, Eſtienne du Perche, Matthieu baron de Montmorency, & pluſieurs autres ſeigneurs ſe croiſerent avec un zele incroyable. Toutefois ayant beſoin de temps pour donner ordre à leurs affaires & pour trouver de l'argent, ils ne pûrent partir que deux ans apres.

1201. —— La reconciliation des deux rois ſembloit ſincere & parfaite. Cette année ils s'abboucherent à Andely; Meſme Philippe amena l'Anglois dans ſa ville de Paris, & l'y traitta avec toute la magnificence & toutes les demonſtrations d'amitié qu'il pouvoit deſirer.

Mais Iean avoit commencé à ourdir luy-meſme ſon malheur, en repudiant Havoiſe ſa femme fille du comte de Gloceſtre, ſous cauſe de parenté, pour eſpouſer Iſabeau

fille unique d'Aymar comte d'Angoulesme,& d'Alix de Courtenay; 1200.
l'ayant ravie à Hugues le Brun cõ- &
te de la Marche, à qui elle estoit 1201.
fiancée;tres-belle femme,mais peu honneste ; fort voluptueuse: & encore plus maligne & plus vindicative. S'il est vray que Philippe inspira ce mariage au Roy Iean , ce fut un grand coup de politique,ou au moins de bonheur,d'avoir sous couleur d'amitié, donné à son ennemy l'instrument de sa ruïne.

Dessors,Hugues le Brun,furieux 1201.
qu'on luy eust osté sa femme, chercha tous moyens de se venger de cet outrage. Il noüa intelligence secrete avec Philippe , il tascha de sousléver le Poitou ;& il incita Raoul son frere Comte d'Eu , à faire des hostilitez sur les lisieres de la Normandie. Iean les chastia de leur rebellion , en les despoüillant de leurs terres , particulierement de quelques chasteaux qu'il prit en la Comté d'Eu. Alors ils s'adresserent au Roy de France leur souverain Seigneur , & luy demanderent justice. De son costé il

ne manqua pas d'embrasser cette occasion, où il voyoit toutes choses disposées pour chasser les Anglois du cœur de son Royaume.

Sur ce different les deux Rois se virent proche de Gaillon ; Philippe qui avoit son dessein formé, y parla haut, & somma Iean de comparoistre en sa cour pour y estre fait droit, non seulement sur les plaintes de Hugues, mais aussi sur celles du Prince Artus, qui demandoit l'Anjou, le Mayne & la Touraine.

1201. Tãdis que les Seigneurs Croisez se preparoient pour leur voyage, Thibaud Comte de Champagne vint à mourir sans enfants, Et foulques le suivit d'assez pres, ayant finy ses jours en la Paroisse de Neüilly le deuxiesme jour de Mars. Le Comte de Flandre & les autres Seigneurs Croisez ne laisserent pas de partir de France pour la Terre-Saincte Ils prirent leur chemin par mer, celuy de terre estant trop long & trop difficile; Et comme alors il n'y avoit que peu de vaisseaux sur les costes de

Provence,ils se rendirent à Venise, où ils esperoient en trouver grande quantité de bien équipez. En ce lieu là Thomas I. Comte de Savoye, Boniface marquis de Mõferrat & quelques autres se joignirent encore à eux. Mais les Venitiens toûjours fort habiles pour leurs interests,ne voulurent point leur fournir de vaisseaux, qu'auparavant ils n'eussent employé leurs armes à ramener les villes d'Esclavonie,particulierement celle de Zara, sous la puissance de la republique, dont elles s'estoient distraites pour reconnoistre le Roy de Hongrie. Quelques-uns de ces Croisez aimerent mieux chercher un autre voye pour passer en Levant, que d'employer leurs armes à faire la guerre à des chrestiens;Et le Pape fulmina excommunication contre ceux qui serviroient en cette occasion : mais le plus grand nombre,soit par necessité ou par desir du butin,s'y arresterent ; Ils prirent Zara, & quelques autres places : ce qui les retarda plus d'un an en ces quartiers-là.

1202.

1201. Dés l'an 1195. Iſaac l'Ange Empereur d'Orient avoit eſte privé de l'empire, de la veuë, & de la liberté, par ſon propre frere Alexis. Et le fils de cet Iſaac auſſi nommé Alexis, s'eſtoit ſauvé en Allemagne vers Philippe de * Sueve pretendu Empereur, qui avoit eſpouſé ſa ſœur Irene. Ce jeune Prince ayant appris qu'il y avoit une armée de
1203. Croiſez à Veniſe, s'y rendit pour implorer leur aſſiſtance. Beaucoup de difficultez les empeſchoient de paſſer en Terre-Sainĉte ; d'ailleurs les Venitiens eſperoient mieux trouver leur Compte à faire la guerre en Grece qu'en Syrie, parce que le butin leur y paroiſſoit plus grand & plus aſſuré ; Et tous les Chreſtiens Latins eſtoient ravis d'avoir occaſion de venger tant de perfidies & d'outrages que les Grecs leur avoient fait depuis les guerres de la Terre-Sainĉte. Ils conclurent donc de tourner leurs armes de ce coſté-là, & traitterent avec le jeune Alexis, ſous ces conditions; Qu'il leur payeroit les frais de leur expedition, leur feroit de

* ou Suaube.

grandes recompenses, & sousmettroit l'eglise Grecque à l'obeissance du Pape.

Les François & les Venitiens ayant fait voile vers Constantinople avec vingt-huict mille hommes seulement, forcerent le port, & la ville ensuite, quoy qu'il y eust plus de soixante mille combattās, delivrerent Isaac de prison, & firent couronner Alexis son fils. Le tyran Alexis & son beau-frere Theodore Lascaris se sauverent par dessus les murailles & se retirerent à Andrinople.

1204. Comme l'armée des Croisez hyvernoit aux environs de Constantinople, & qu'Isaac & son fils taschoient de satisfaire à ce qu'il luy avoient promis: le peuple sur lequel ils faisoient de grandes levées de deniers, se mutina. Vn certain Alexis Ducas surnommé Murzufle grand maistre de la garderobe du jeune Alexis, enflamma la sedition, se saisit de ce Prince, tandis qu'Isaac agonisoit, & l'estrangla de ses propres mains; puis il se fit declarer Empereur. Aussi-tost,

pour se monstrer digne du commandement, il sortit avec la milice de la ville contre les Croisez: mais ils le repousserent d'abord. Constantinople fut ensuite assiégée pour une seconde fois, & au bout de 60. jours prise par force, toute noyée de sang, & une grande partie consumée par les flammes.

1204. Les vainqueurs donnerent pouvoir à douze des principaux d'entre eux d'elire un Empereur, à condition que s'il estoit François le patriarche seroit Venitien, & au contraire. Boniface Marquis de Mont-ferrat sembloit le plus digne de l'empire: neantmoins l'intrigue des Venitiés, aux interests desquels il n'estoit pas trop commode, fit ensorte que les electeurs le deferérent à Baudouin Comte de Flandres, & le patriarchat à Thomas Morosini Venitien.

EMPP. BAUDOVIN R. 7. mois. & encore OTHON 1204.

1204. Lors qu'ils eurent donné ordre au dedans de la ville, ils conquirent facilement tout ce que l'empire Grec possedoit en Europe, & y formérent diverses principautez.

Le Marquis de Montferrat qui eſpouſa la veuve d'Iſaac,eut la Theſſalie pour ſa part,avec titre de Royaume ; moyennant quoy il ceda l'Iſle de CANDIE aux Venitiens. Les Princes Grecs ſe conſerverent l'Aſie où ils eſtablirent pluſieurs ſouveraineтez ; Theodore Laſcaris ſe reveſtit des ornements imperiaux à Nicée en Bithynie , & eut la domination la plus eſtenduë. De la maiſon des Comnenes Michel eut une partie de l'Epire,David l'Heraclée , la Pontique & la Paphlagonie,& Alexis ſon frere la ville de Trebiſonde ſur le Pont-Euxin.

La ſe forma l'Empire de Trebiſonde qui demeura touſjours ſeparé de celuy de Conſtantinople , juſqu'à ce que les Turcs ont devoré l'un & l'autre. Ces choſes ſe paſſerent en ſix ou ſept ans de temps,

Baudoüin ne joüit que quinze mois de cet empire ; car eſtant allé aſſieger Andrinople , Ioannitz ou Calojan Roy des Bulgares , venant au ſecours des Grecs, l'attira dans une embuſcade, le fit priſon- 1205.

EMPP. HENRY frere de Baudoüin, & encore OTHON IV.

nier, & l'ayant mené en Bulgarie luy coupa bras & jambes,& le jetta dans un precipice où il mourut apres avoir languy trois jours. On le conta de la sorte:mais plusieurs crurent qu'il se sauva de cette prison. Quoy qu'il en soit, aprés sa prise l'Empire vacqua un an durant, estant sous la regence de son frere Henry, qui aprés ce temps-là fut couronné le 20.jour d'Avril. Il avoit laissé deux filles, Ieanne & Marguerite; qui furent l'une & l'autre Comtesses de Flandres; Ieanne espousa Richard de Portugal, la jeune espousa Bouchard d'Avesnes, puis Guillaume de Dampierre.

En France le Roy Philippe, afin de pouvoir subvenir aux frais de ses guerres, taschoit d'accoustumer les Ecclesiastiques à luy fournir des subsides;mais eux s'en excusoient sur leurs libertez, & sur ce qu'il n'estoit pas loisible d'employer le bien des pauvres à des usages profanes: ils promettoient seulemẽt de l'assister de leurs prieres envers Dieu. Or il arriva que

les Seigneurs de Coucy, de Retel, de Roſcy, & pluſieurs autres ſe mirent a piller & envahir leurs terres ; ils eurent recours à la protection du Roy ; luy leur rendant la pareille les aſſiſta de ſes prieres aupres de cés Seigneurs:mais comme il s'entendoit avec eux, ils en firent encore pis. Alors les prelats redoublerent leurs inſtances aupres de luy, & le ſupplierent d'y employer ſes armes ; à quoy il reſpódit qu'on n'avoit point de troupes ſans argent. Ils entendirent bien ce qu'il vouloit dire,& comme le mal les preſſoit, ils furent contraints d'en donner, & auſſitoſt les ſeigneurs ceſſerent de les piller. 1201. &ſuiv.

Cependant le Roy Iean d'Angleterre, ſommé par trois fois de reſpondre en jugement à la cour de Philippe, eſſayoit de gagner le temps & prenoit des delais de jour a autre. Mais Philippe, qui ſe voyoit puiſſant en hommes & en argent, qui n'avoit plus de contrepoids dans ſon Royaume, parce qu'il tenoit en ſa main la garde-

noble de la puissante Maison de Champagne, & que le Comte de Flandres estoit allé en Levant: avoit resolu cette fois de le pousser à bout. Il donna donc des troupes au Prince Artus afin de poursuivre ses droits, l'ayant auparavant fiancé avec sa fille nommée Marie. En mesme temps estant entré en Normandie, il y enleva cinq ou six places; Et receut entre ses bras les plus puissants Seigneurs de la Province; Entre autres Hugues de Gournay, & le Comte d'Alençon, qui l'asseurerent de leur service & de leurs places.

Artus de son costé attaqua le Poitou, les Comtes de la Marche & d'Eu, Gefroy de Luzignan &
1201. leurs amis s'estant joints à luy. Sa grand' mere la Reyne Alienor s'estoit jettée dans Mirebeau, il l'y investit & l'assiegea. Le Roy Iean y accourut en toute diligence; Il combatit Artus, & le vainquit; ou, comme d'autres disent, il le surprit un matin dans son lict, il le fit prisonnier avec un grand nombre de Seigneurs Poitevins &

François qui l'assistoient en ce siege. Il l'envoya au chasteau de Falaise, & les autres en diverses places.

La Normandie & le Poitou estât 1202.
esbranlez de la sorte, arriva un legat du Pape, qui ordonna aux deux Rois d'assembler les Evesques & les Seigneurs de leurs terres, & de terminer leurs differends par leurs advis. Iean eust volontiers deferé à cet ordre : mais Philippe qui n'estoit pas d'humeur à s'arrester en si beau chemin, obligea ses Evesques qui estoient assemblez à Mantes, d'interjetter appel de la sentence du legat au Pape mesme. C'estoit pour gagner temps & continuer tousjours ses progrez.

Le respect de la Reyne Alienor 1202.
avoit tousjours retenu le Roy Iean qu'il ne trempast ses mains dans le sang du malheureux Artus : mais peu aprés sa mort, qui arriva le 22. de Novembre, il le fit ramener de Falaise au chasteau de Rouën ; Et quelques jours aprés il alla durant une nuict fort obscure le tirer de

la prison,& le mena en tel endroit, qu'il n'en revint jamais.

La presomption estoit toute entiere qu'il l'avoit assassiné : ainsy Constance mere de ce jeune Prince, demanda justice au Roy Philippe de ce parricide commis dans ses terres & sur la plus noble personne de ses vassaux. Il le fit donc adjourner Iean à la cour des pairs pour respondre sur cette accusation ; Et comme il ne tint compte de comparoistre, ny mesme d'envoyer aucune personne pour l'excuser , il fut par arrest de cette cour, declaré atteint & convaincu de parricide & de felonnie: pour
» cette raison condamné à perdre
» toutes les terres qu'il avoit en
» France , qui seroient acquises &
» confisquées à la couronne, & tous
» ceux qui le defendroient, reputez
» criminels de leze-majesté.

En execution de cet Arrest,Philippe moitié par force , moitié
1203. par intelligence , luy osta en une année toute la haute Normandie, tandis que ce Prince lasche & faineant passoit le temps à dormir &

à

à danſer avec ſa femme dans la ville de Caën, comme s'il euſt eſté en pleine paix. Mais une frayeur ſubite l'ayant ſaiſy aprés une ſi ſtupide ſecurité, il quitta la province, & s'embarqua au mois de Novembre pour paſſer en Angleterre.

On peut juger que s'il euſt voulu prendre le ſoin de ſes affaires, Philippe n'euſt pas pû ſi aiſement conquerir tant de places, puiſque le ſeul Chaſteau-Gaillard prés d'Andely, ſitué ſur un rocher fort haut & eſcarpé de tous coſtez, endura cinq mois de ſiege : mais le ciel & la terre s'eſtoient declarez contre luy, ſes amis le trahiſſoient, ſes ſujets luy eſtoient infidelles, & il s'abandonnoit laſchement luy-meſme.

L'année ſuivante qui eſtoit 1204. 1204.
Philippe ſe rendit maiſtre de toutes les villes de la baſſe Normandie, preſque ſans coup fraper. Roüé meſme qui eſtoit la capitale de toute la province, ceinte d'une double muraille, & tres affectionnée à ſes ducs naturels, aprés qua-

cante jours de siege, ayant appris par les deputez qu'elle avoit envoyez au Roy Iean, qu'elle ne devoit attendre aucun secours de luy, se rendit au vainqueur, à la charge qu'il maintiendroit ses bourgeois dans ses franchises & privileges. Ce qu'il leur accorda, & ils s'en firent donner des lettres en la meilleure forme qu'il se pouvoit; précaution aussi foible contre la puissance absoluë, que le papier l'est contre le fer,

1204. Deux ou trois autres places qui se defendoient encore, suivirẽt l'exemple de Roüen; Et voilà comme en moins de trois ans, il gagna toute la Normandie, la plus belle & la plus riche province de France. Elle avoit eu douze Ducs de sa nation qui l'avoient gouvernée quelque trois cents seize ans. Rollo, pour s'estre de barbare fait chrestien & vertueux, fut le premier: ce Prince Iean pour estre de chrestien devenu plus meschant que les payens & les barbares, fut le dernier.

En mesme temps Guillaume des

Roches qui avoit quitté le party de Iean, aſſura au Roy Philippe, les Comtez d'Anjou, du Maine & de Touraine; Et Henry Clement Mareſchal de France, luy conquit tout le Poitou, à la reſerve de Niort, Toüars & la Rochelle.

L'année ſuivante le Roy luy- 1205.
meſme ayant dreſſé un grand equipage d'artillerie, força le chaſteau de Loches, & quelques places qui reſtoient encore à l'Anglois dans la Touraine.

Les diſgraces ne reſveilloient point le courage du Roy Iean, mais luy endurciſſoient le cœur & le faiſoient armer contre ſes ſujets, au lieu de le porter à ſe defendre contre ſes ennemis. Il n'attribuoit 1206.
point ſes malheurs à ſon crime & à ſa fetardiſe, mais à la mauvaiſe volonté des Anglois, particulierement des Eccleſiaſtiques; Il ſe plaignoit qu'ils ne l'avoient pas ſecouru dans ſes beſoins, & pour cela il ſe mit à les vexer horriblement par toutes ſortes d'exactions.

Guy de Toüars qui gouvernoit

1206. la Bretagne, estant mary de la duchesse Constance, s'estoit rangé du party de Philippe, & ne luy avoit pas peu aydé à faire ces dernieres conquestes. Il luy avoit aussi attiré le Vicomte de Toüars son frere : mais cette année tous deux se brouïllerent avec luy. Guy voulut se cantonner en Bretagne; le Roy l'investit dans Nantes, & le contraignit de se remettre à son service: le Vicomte neantmoins demeura encore dans les interests de l'Anglois,

1206. Les instantes sollicitations des Seigneurs qui redoutoient de tomber sous la puissance absoluë de Philippe, aiguillonnerent si fort le Roy Iean, qu'il resolut de faire quelque effort pour recouvrer les terres qu'il avoit perduës, Ayant donc levé des sommes immenses d'argent, il esquippa une puissante armée navale, & vint descendre à la Rochelle : le Vicomte de Toüars, Savary de Mauleon & quelques autres Seigneurs le joignirent. Philippe se trouvant trop foible, se contenta d'aller en di-

ligence munir les places du Poictou, pour arrester ce torrent, puis se retira à Paris. Iean n'ayant point d'ennemis en teste, passa en Anjou, prit Angers, & le démantela. 1206.

Au mesme temps quelques Bretons qui s'estoient armez pour son service, se saisirent du Promontoire de Garplic, & y bastirent un fort pour favoriser l'abord des Anglois en ces plages là.

Ce fut tout l'effet de la grande 1207.
levée de bouclier de ce Roy; car s'estant aussi-tost rebuté il fit proposer une tréve par l'entremise du Pape, qui menaçoit d'excommunication celuy qui la refuseroit. Philippe la luy accorda pour deux ans: ce n'estoit pourtant pas le sentiment des Seigneurs François, ils vouloient qu'il continuast la guerre jusqu'à l'entiere expulsion des Anglois. Pour cela ils luy offroient toute assistance, & promettoient mesme de ne le point abandonner en cas que le Pape procedast contre luy par censures.

Les deux contendans pour l'empi-

re d'Allemagne, Othon & Philippe, s'estoient accordez l'an 1207. en telle sorte qu'Othon qui avoit la confirmation du Pape, mais estoit le plus foible, laisseroit l'empire à Philippe: Lequel venant à deceder sans enfants, Othon luy succederoit, & cependant espouseroit sa fille. Or cette année Philippe, ayant esté assassiné dans son lict malade par Othon Palatin de Vitelspach, l'empire demeura à son competiteur, qui l'année suivante passa en Italie & se fit couronner à Rome. Incontinent aprés, il se brouïlla avec le Pape, parce qu'il entreprenoit sur les terres de l'Eglise, & sur celles de Federic Roy de Sicile feudataire du sainct siege, à cause dequoy le sainct Pere l'excommunia l'an 1210.

1208. Pour lors estoit Pape Innocent III. prelat de grand courage, de rare merite, qui estant dans la force de son aage n'ayant que 43. ans, agissoit par tout & se mesloit de tout, poussant les choses avec hauteur quand il trouvoit du foible & de la division. L'Angleterre en fit une malheureuse espreuve. Le droit d'elire l'Archevesque de Cantorbie

appartenoit aux moynes de l'abbaye de sainct Alban dans cette ville-là ; ils estoient de l'Ordre de Cisteaux , alors tres-puissant dans la chrestienté, & particulierement à Rome. Ces moynes avoient fait inconsiderement deux elections; la premiere de leur prieur , sans avoir demandé auparavant le consentement du Roy : la seconde de l'Evesque de Norvich à sa requeste & par son ordre. Les deux eleus porterent ce differend au tribunal du pape. Il declara toutes les deux elections nulles, la premiere estant contre les formes, la seconde ne s'estant pû faire que la premiere n'eust esté cassée ; Ensuite il les obligea d'elire le Cardinal Estienne de Langhton Anglois de naissance,& personnage d'une capacité eminente.

Ce procedé chocqua extremement le Roy Iean , de sorte qu'il chassa brusquement tous les moynes de l'abbaye. Toutes les lettres du Pape ne purent jamais adoucir cette violente amertume : il refusa absolument de recevoir le Cardi-

nal Langthon pour Archevesque; mais le Pape de son costé tint ferme à maintenir son election. La querelle s'eschauffa si fort, que le Pape apres plusieurs menaces envoya une sentēce d'interdit à trois Evesques d'Angleterre, pour la jetter sur tout le Royaume. Iean en fut si irrité, qu'il commanda à tous les Evesques, Prestres & Moynes de sortir de son Royaume & de se retirer vers le Pape, fit saisir tous leurs biens, fermer leurs greniers, & prendre toutes les * *chambrieres* des prestres, lesquelles furent contraintes de payer de grosses rançōs pour se racheter. De plus afin de se precautionner cōtre l'effet de l'excommunication personnelle, dont il estoit menacé, il prit des ostages de ses villes & de sa noblesse.

*Focaria

Mais le S. Pere avoit à conduire une autre affaire bien plus importante du costé du Languedoc, pour reduire les heretiques qui avoient presque gagné toute cette Province, & mesme quelques contrées des environs, par l'ignorance & la negligence des Ecclesiastiques, &

avec l'appuy de Raymond Comte de Toulouze, qui estoit leur principal fauteur. On l'accusoit d'avoir fait assassiner un des Legats que le S. Pere avoit envoyez en ces pays-là; c'estoit Pierre de Chasteau-neuf Moyne de Cisteaux, & le PREMIER QUI EXERÇA L'INQUISITION.

Le Pape resolut donc à quelque prix que ce fust, d'exterminer ces heretiques, & avant que d'aller aux membres, il s'en prit au comte qui estoit leur chef. Il l'excommunia nommément, declara ses sujets absous de la fidelité qu'ils luy avoiét jurée, & donna ses terres au premier occupãt, sans prejudice neanmoins du droit de la souveraineté du Roy de France. Et pour faire executer une sentence si terrible, il fit publier une croisade generale contre ces peuples rebelles à l'Eglise.

Il se sentoit assez fort pour venir à bout de son dessein, ayant l'assistance du Roy Philippe, & se tenant en seureté du costé d'Othon, car il croyoit l'avoir fort obligé de l'avoir reconnu pour Empereur,

aprés la mort de Philippe son competiteur.

1208. Au bruit de ce grand armement, l'apprehension saisit tellement le comte, qu'il escrivit au Pape pour le supplier de revoquer la legation qu'il avoit donnée aux moynes de Cisteaux, luy promettant de se sousmettre au jugement de tel autre legat qu'il luy plairoit envoyer de la cour de Rome. A sa treshumble priere il donna cette cõmission à Milon l'un de ses notaires, & à Thedisio chanoine de Genes. Le comte à leur mandement se rendit à Valence, & obeït à tout ce qu'ils voulurent luy ordonner. Il donna premierement sept places fortes à l'Eglise Romaine à perpetuité pour gage de sa conversion; & l'année suivante 1209. le vingthuictiesme de Iuin il souffrit pour avoir son absolution, d'estre battu de verges à la porte de l'Eglise de S. Gilles, ou Pierre de Chasteauneuf estoit enterré, & puis d'estre traisné sur le tombeau de ce Religieux par le legat, qui luy mit la corde au col en presence de vingt

Archevesques, & d'une infinie multitude de peuple. Ensuite dequoy il se croisa aussi, & se joignit à ceux qui prenoient ses villes & celles de ses alliez.

Ce n'estoit pas le repentir qui 1208.
l'obligeoit de souffrir une si horrible confusion, c'estoit la peur qu'il eut d'un effroyable orage qui estoit tout prest de crever sur sa teste. Car il voyoit au milieu de son pays & sur ses frontieres, une effroyable multitude de gens armez qui venoient l'accabler. Vn tres-grand nombre de Seigneurs, de Prelats & de peuple, s'estoient enrôllez dans cette milice; & le Roy mesme y fournissoit quinze mille hommes entretenus à ses despens.

Ces croisez portoient la Croix sur la poitrine, à la difference de ceux de la Terre-Sainte qui la portoient sur l'espaule.

Parmy ces heretiques il y en avoit de plusieurs differentes sortes, des Ariens, & des Manichéens de plus d'une façon, des Vaudois ou Pauvres de Lyon, des Humiliez, des Popeli-

cains, & tous estoient compris sous le nom commun d'albigeois : *& quoy que fort differents entr'eux, ils avoient tous pareil mespris pour le Pape & pour les Evesques. Ceux qu'on appelloit Pauvres, faisoient effectivement profession d'une pauvreté Evangelique, & estoient les plus supportables de tous ; comme les Manicheens les plus impies, & les plus esloignez des bonnes mœurs & de la vraye foy. Les Humiliez se mesloient de prescher par tout où ils se trouvoient, & couvroient leur venin du voile d'une fausse modestie & d'une feinte humilité. Dieu voulut que pour les contrequarrer, il s'instituast au mesme temps deux ordres religieux, sçavoir, des* Freres Mineurs *ou* Cordeliers, *& des* Freres Prescheurs *ou* Iacobins. *Les premiers fondements de celuy-là furent jettez en Italie par S. François d'Assise, homme seculier, fort simple ; ceux de l'autre en Languedoc par S. Dominique de la noble maison des Guzmans en Espagne, & chanoine d'Osma, qui estoit venu en cette Province avec Diego son Evesque pour convertir les Albigeois.*

Ces sectaires avoient commis 1208.
quelques actes d'hostilité dans les terres du roy Philippe & s'advoüoient de l'Anglois: Voilà pourquoy Philippe joignit son ressentiment particulier au zele de la religion. Il avoit promis de se trouver luy-mesme à cette expedition, ou du moins d'y envoyer son fils; mais comme il sceut qu'il y avoit danger d'une descente des Anglois en Bretagne, à la faveur du Fort du Garplic, il ne passa point la Loire, & commanda à la noblesse qui relevoit de luy, de s'armer pour aller prendre cette forteresse; comme en effet elle le fut cette année.

Les evesques d'Orleans & d'Au- 1208.
xerre qui avoient esté mandez avec leurs vassaux à cette expedition, s'en estant retournez sans congé, parce qu'ils pretendoient n'estre point obligez d'aller à l'armée que lors que le roy y estoit en personne: il fit saisir leurs regales, c'est à dire, les biens qu'ils tenoient en fief de luy, non pas leurs dixmes, offrandes & autres droits attachez

necessairement à leur fonction. Ils en firent leurs plaintes, par des envoyez, au Pape Innocent III. Et apres ils les y porterent eux-mesmes. Le pape ayant examiné la cause, trouva qu'ils avoient manqué contre les coustumes & les droits du royaume, de sorte qu'il falut qu'ils payassent l'amende au roy pour rentrer dans leur temporel.

1209. L'armée des nouveaux Croisez n'estoit pas moins que de 500000. personnes, (non pas toutefois comme je croy tous combattants) parmy lesquels il y avoit cinq ou six evesques, le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers, de sainct Pol & de Montfort. Le rendez-vous general estoit à Lyon vers la feste de la sainct Iean. Delà estant entrez dans le Languedoc, ils attaquerent la ville de Beziers l'une des plus fortes des Albigeois, la forcerent & y passerent tout au fil de l'espée. Il y fut tué plus de soixante mille personnes, entr'autres sept mille dans l'eglise de la Magdeleine & le propre jour de la feste de cette saincte. Ceux qui vouloient excuser un si

horrible carnage, disoient que c'estoit une punition divine, de ce que ces blasphêmes heretiques croyoient qu'elle avoit esté la maistresse de IESUS-CHRIST. Ceux de Carcassonne espouvantez d'une si sanglante tuërie, se rendirent à discretiõ, bien-heureux de sortir tout nuds en chemise.

Les Seigneurs de cette armée 1209.
ayant tenu conseil, eslûrent Simon comte de Montfort, pour avoir le commandement de cette guerre, & pour regir les conquestes qui s'estoient faites & se feroient à l'avenir sur les heretiques. Cela reglé, le comte de Nevers s'en retourna avec une grande partie des Croisez, & peu apres le duc de Bourgogne avec une autre; de sorte que Simon demeura mal accompagné: Il ne laissa pourtant pas de soustenir par sa vertu plus qu'heroïque, & conquit encore Mirepoix, Pamiers & Alby. Tellement que dans peu de temps il se vit maistre de l'Albigeois, des comtez de Beziers & de Carcassonne, & de plus de cent chasteaux.

1209. De fois à autre il arrivoit au comte de Montfort de nouvelles bandes de Croisez, mesme de Flandres & d'Allemagne, mais elles s'écouloient six semaines ou deux mois apres. Avec ces renforts il emportoit toutes les places & les chasteaux, non seulement des heretiques, mais aussi des autres seigneurs. Le roy d'Arragon, de qui plusieurs en ce pays-là tenoient leurs terres en arriere-fief à cause de quelques seigneuries qu'il y possedoit, en escrivit au pape, & le comte de Toulouze en alla porter ses plaintes jusqu'à Rome, où le sainct Pere le receut assez bien & luy promit justice.

Mais à son retour, on luy propo-
1210. sa de s'accommoder avec Montfort, en luy quittant tout ce qu'il avoit pris. Il ne s'y pût jamais resoudre, & ainsi Milon legat du pape l'excommunia dans le concile d'Avignon, prenant pour pretexte, qu'il levoit certains nouveaux peages sur ses terres. Le roy d'Arragon vint en personne à un autre concile qui se tint à sainct

Gilles, pour essayer d'accommoder les affaires, & de restablir le comte de Foix & le vicomte de Bearn qui avoient esté depossedez comme fauteurs d'heretiques : mais il ne sceut rien obtenir.

Le Toulouzain, apres tant de basses & ruineuses sousmissions, 1211.
prit le frein aux dents & se mit en devoir de deffendre son bien. Alors il fut excommunié hautement, & ses terres exposées à qui les pourroit conquerir. Montfort assiegea Toulouze; mais les grandes bandes de Croisez qui luy estoient venuës, s'estant défilées en peu de temps, il se vit contraint de lever le siege. Les comtes de Toulouze & de Foix avec leurs confederez, le poursuivirent & l'assiegerent dans Chasteau-neuf. Et là, chose incroyable, plus de 50000. hommes n'en purent forcer trois cents, mais furent battus & se retirerent honteusement.

En ce temps plus que jamais florissoit l'escole de Paris. On la nomma 1209.
Vniversité, *parce qu'on y enseignoit* ✝
vniversellement *toutes sortes de*

sciences, quoy qu'en effet l'envie d'apprendre, & l'affluence des escoliers y fussent bien plus grandes que la doctrine. Vn certain Prestre du diocese de Chartres nommé Almaric, s'estant mis à dogmatiser des nouveautez, avoit esté contraint de se desdire, dont il estoit mort de chagrin. Plusieurs apres sa mort suivants encore ses dogmes furent descouverts & condamnez au feu, luy excommunié par le concile de Paris, son corps déterré, & ses cendres jettées à la voirie. Et parce qu'on crut que les livres de la Metaphysique d'Aristote depuis peu apportez de Constantinople, avoient donné lieu à ces subtilitez heretiques, le mesme concile deffendit sur peine d'excommunication de les lire, ny de les garder.

1209. Les interests des Ecclesiastiques causoient une grande partie des guerres de ces temps-là. Guy Comte d'Auvergne pour les violences & injustices qu'il commettoit sur eux, particulierement envers l'Evesque de Clermont qu'il avoit emprisonné, fut privé de sa comté par le Roy Philippe, & ne pût jamais y rentrer.

La plus importante querelle de cette nature, estoit entre les Papes & les souverains, car les premiers estant au dessus des Princes pour le spirituel, qui doit estre le principal, croyoient en vertu de ce pouvoir, estre en droit non seulement de les admonester quand ils manquoient en choses notables, mais encore de les corriger & de leur commander dans les rencontres où il s'agissoit de la paix de la chrestienté, & de l'exaltation de la Foy. Mais comme leurs commandements devindrent trop hautains, & leurs corrections trop rudes, jusqu'à priver les souverains de leurs estats quand leurs excommunications ne faisoient point d'effet; ils trouverent de grandes resistances, principalement du costé des Empereurs & des Rois de France.

L'empereur Othon s'opiniastrât, 1210.
peut-estre un peu trop, à defendre les droits de l'Empire, se preparoit de repasser en Italie pour la subjuguer entierement, avec une puissante armée qu'il levoit de l'argent que le Roy Iean son neveu

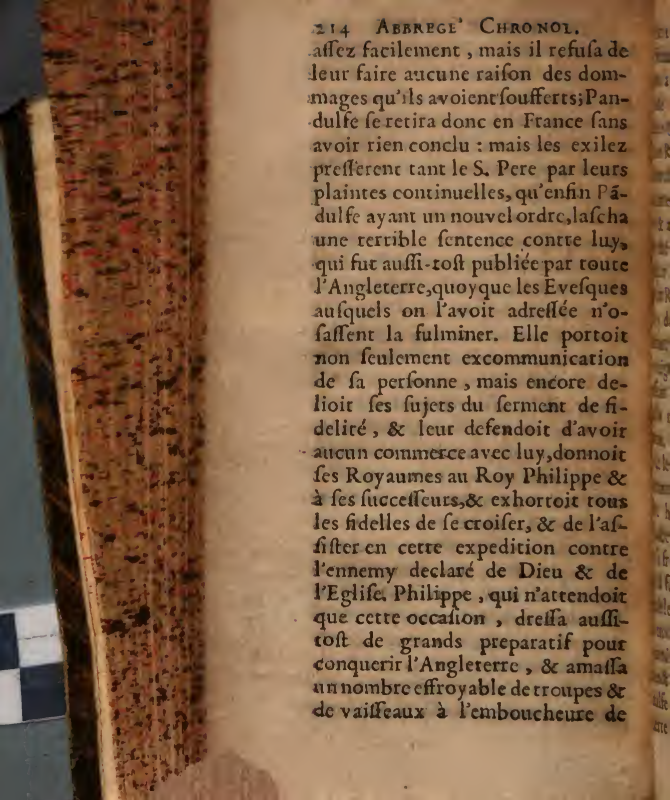
luy avoit envoyé, à condition que de là il retomberoit sur la France. Le Pape Innocét lança les foudres de l'Eglise sur sa teste, un an aprés qu'il y avoit mis la couronne; Et peu aprés une grande partie des Princes d'Allemagne à l'instigation du Roy Philippe eleurét Roger-Federic II. fils de l'Empereur Henry VI. âgé pour lors de dix-sept ans, & qui mesme du vivant de son pere avoit déja esté nommé Roy des Romains. Innocent consentit à cette election, & l'année suivante Federic, qui estoit alors dans son Royaume de Sicile, passa en Allemagne. Quelques années durant il vescut assez bien avec les papes, mais dés qu'il voulut jouyr des droits de sa couronne & exercer la souveraineté de l'Empire en Italie, il fut aussi mal avec eux que l'avoient esté ses predecesseurs.

1211. Le Roy Philippe & le nouvel Empereur ayant mesme interest, Louys fils aisné du premier & delegué par ses ordres, & Federic s'aboucherent à Vaucouleurs sur la frontiere de Champagne, pour re-

nouveller les alliances d'entre la France & l'Empire, & pour s'unir plus estroitement contre Othon & contre le Roy Iean son oncle, leurs ennemis irreconciliables.

Renaud comte de Boulogne avoit fort bien servy Philippe depuis sa reconciliation, & il en avoit aussi esté fort bien recompensé, en ayant eu plusieurs belles terres. Neantmoins le Roy le soupçonnant d'intelligence avec l'Anglois, luy demanda ses places fortes ; Et sur le refus qu'il fit de les luy livrer, il les attaqua, & le poussa si vivement, qu'il n'osa pas les deffendre, mais se sauva chez le comte de Bar son parent, & delà en Flandres.

Il y avoit trois ans que l'interdit tenoit l'Angleterre dans un pitoyable estat, quand le pape envoya son legat nommé Pandulfe diacre de l'Eglise Romaine, exhorter derechef le Roy Iean de recevoir l'Archevesque de Cantorbery, & de rappeller dans le Royaume, & restablir dans leurs biens les Evesques & autres Ecclesiastiques qu'il avoit bannis. Ce roy y consentit



aſſez facilement, mais il refuſa de leur faire aucune raiſon des dommages qu'ils avoient ſoufferts; Pandulfe ſe retira donc en France ſans avoir rien conclu : mais les exilez preſſerent tant le S. Pere par leurs plaintes continuelles, qu'enfin Pãdulfe ayant un nouvel ordre, laſcha une terrible ſentence contre luy, qui fut auſſi-toſt publiée par toute l'Angleterre, quoyque les Eveſques auſquels on l'avoit adreſſée n'oſaſſent la fulminer. Elle portoit non ſeulement excommunication de ſa perſonne, mais encore delioit ſes ſujets du ſerment de fidelité, & leur defendoit d'avoir aucun commerce avec luy, donnoit ſes Royaumes au Roy Philippe & à ſes ſucceſſeurs, & exhortoit tous les fidelles de ſe croiſer, & de l'aſſiſter en cette expedition contre l'ennemy declaré de Dieu & de l'Egliſe. Philippe, qui n'attendoit que cette occaſion, dreſſa auſſitoſt de grands preparatif pour conquerir l'Angleterre, & amaſſa un nombre effroyable de troupes & de vaiſſeaux à l'emboucheure de

la Seine. Iean se prepara neantmoins à la deffense, esquippa une grande flote, manda toutes les milices & tous les gentils hommes de son Royaume; Et de cette innombrable multitude il choisit soixante mille hommes bien armez & aguerris, de sorte que si il eust esté bien servy, il pouvoit empescher les François de descendre en son Royaume, & les combattre s'ils y descendoient. Mais il ne redoutoit pas seulement leurs armes, il craignoit que ses sujets ne tournassent les leurs contre luy, ou qu'ils ne le livrassent à ses ennemis.

Le legat qui avoit fulminé l'excommunication, estoit Italien, fort habile; estant demeuré en France, il augmentoit à toute heure sa frayeur par des advis secrets qu'il feignoit de luy donner charitablement; & par ces artifices il le troubla jusqu'à tel point, qu'il promit de faire tout ce que le sainct pere luy ordonneroit. Pandulfe estant donc passé en Angleterre, il l'obligea premierement de

rappeller tous les Evesques qu'il avoit bannis, de les remettre dans leurs biens, & de leur payer les desdommagements selon qu'ils seroient estimez. Aprés cela ce miserable Roy remit par un acte authentique ses Royaumes d'Angleterre & d'Irlande entre les mains du sainct pere, & puis il les reprit de luy, se rendant son vassal & homme lige, tant luy que ses successeurs procreez de son mariage, & s'engageant de luy payer chaque année outre le denier de sainct Pierre, mille marcs d'argent de redevance, sçavoir sept cents pour l'Angleterre, & trois cents pour l'Irlande. Avec toutes ces soumissions neantmoins, il n'obtint point encore son absolution ny la levée de l'interdit que plus d'un an aprés; Et cependant les Barons de son Royaume avec les Evesques, commencerent à luy ourdir une autre trame qui n'estoit pas moins dangereuse que la premiere.

1212. Lors que le legat eut tiré de luy tout ce qu'il souhaittoit, il passa vers Philippe & s'efforca de luy persuader

persuader qu'il devoit rompre son entreprise: mais il estoit trop engagé d'honneur & de despense pour en demeurer là. Tous les Seigneurs de son royaume dans un Parlement tenu à Soissons le lendemain de Pasques Fleuries, luy avoient promis toute assistance de leurs biens & de leurs personnes. Il n'y eut que Ferrand fils de Sanche I. Roy de Portugal, comte de Flandres par sa femme qui refusa de l'accompagner en cette expedition, & luy declara par sa propre bouche qu'il ne voyoit point de justice à cette entreprise. C'est qu'il estoit offensé que Philippe eust tiré de luy les villes d'Aire & de S. Omer, pour consentir à ce qu'il espousast l'heritiere de Flandres qui estoit Ieanne fille aisnée de Baudoüin V.

Le Roy indigné de cette respon- 1213.
se luy commanda de sortir de sa cour tout sur l'heure, & manda à son armée navale de s'advancer sur les costes du Boulonnois, croyant qu'il le pourroit ramener à son devoir, lors qu'il le verroit si proche de luy & pres de s'embarquer.

Quand il fut donc à Boulogne, il luy envoya ordre de le venir trouver à Gravelines : le comte s'y fit attendre quelques jours, mais ne s'y trouvá point : tellement que le Roy resolut avant que de s'embarquer pour l'Angleterre, de le mettre hors d'estat de luy nuire.

1213. Les villes d'Ypres, de Cassel, & tout le pays jusqu'à Bruges, firent joug à ses armes, son armée navale composée de mille sept cents voiles, estant venuë mouiller l'ancre à Dam. Comme la plus grande part en estoit à la rade presque toute desgarnie d'hommes, arriva l'Angloise commandée par les comtes de Boulongne & de Salisbery, qui donnant dessus en emmena trois cents vaisseaux chargez d'armes & de toutes sortes de provisions, & en brusla, prit, & coula à fonds une centaine. Cet advantage donna la hardiesse aux Anglois de mettre pied à terre pour chercher quelque advanture dans le pays. Philippe en ayant eu advis, descampa de devant Gand, alla à leur rencótre, & en tua deux ou trois mille.

Toutefois comme les autres tenoient la mer,& que ce qui luy restoit de vaisseaux dans le port ne pouvoit sortir sans tomber entre leurs mains,il en tira l'equipage,& les fit tous brusler, & la ville de Dam ensuite, afin que la perte du comte ne fust pas moindre que la sienne.

De là ayant ravagé le terroir de Bruges, tiré beaucoup d'argent de cette ville & de celles de Gand & d'Ypres,saccagé & demâtelé l'Isle, il laissa son fils Louys & Gaucher Comte de sainct Pol dans le pays avec un puissant corps de cavalerie,& de fortes garnisons dans les villes de Doüay & de Tournay seulement. 1213.

Lors qu'il se fut retiré de Flandres,le comte Ferrand y rentra, & d'abord reprit Tournay & l'Isle que Louys commençoit à reparer; comme en revanche Louys saccagea & brusla Courtray. Philippe pour la seconde fois rentra en Flãdres pour rasseurer ses cõquestes,& tout-aussi-tost Ferrand se retira,& Philippe revint en France donner

ordre à ses autres affaires. Dés qu'il fut hors de Flandres, Renaud Comte de Boulogne y tint la campagne avec des forces qu'il avoit amenées d'Angleterre;Sans aucun exploit neantmoins,ſinon qu'apres avoir fait diverſes courſes & tenté deux ou trois ſieges inutilement;il força Henry comte de Louvain & duc de Brabant, qui avoit eſpouſé une fille du Roy, de ſuivre ſon party.

Le Roy Iean n'avoit pû encore obtenir ſon abſolution ny la levée de l'interdit, quoy qu'il euſt déja payé de tres-grandes ſommes aux Eveſques; De ſorte que lors qu'il voulut marcher en perſonne avec les forces de ſon royaume pour faire diverſion en faveur du Flamand,ſes barons l'abandonnerent, & luy firent entendre qu'ils ne le ſuivroient point qu'il n'euſt entierement ſatisfait. Il reïtera donc ſes promeſſes & ſes obligations au legat,donna des ſeuretez aux Eveſques pour retourner dans le royaume, ſe proſterna à genoux devant eux, & leur aſſeura le payement

des dommages qu'ils avoient ſouf-ferts, moyennant quoy ils luy donnerent abſolution ſelon les formes, mais ils ne leverét pas encore l'interdit. Lorſqu'il croyoit avoir conjuré cette tempeſte, il s'en leva une autre non moins dangereuſe, du coſté de ſes barons. Ils conſpirerent enſemble de l'obliger à garder les loix que le Roy Henry I. ſon biſayeul avoit accordées à l'Angleterre. Nous en verrons bien-toſt les ſuites.

Cependant il ſecourut ſi puiſſamment les Flamands de troupes & d'argent, qu'ils deſolerent toute la comté de Ghiſnes, abbatirent le chaſteau de Bruxan, prirét d'aſſaut & bruſlerent la ville d'Aire & le chaſteau de Lens & firent de cruels ravages par le fer & par le feu dans les terres du Prince Louys. Luy-meſme eſtant un peu plus en liberté fit un tres-puiſſant armement par mer, & alla deſcendre à la Rochelle. Là s'eſtát raccommodé avec les comtes de la Marche, d'Eu, d'Angouleſme, de Luzignan, & autres Poitevins qui l'aſſiſterent de

leurs forces, il traversa le Poitou, se rendit maistre de quelques places en Anjou, & commença à redresser les murailles d'Angers sa ville natale.

1213. Pour empescher ces progrés, le Roy rappella son fils de Flandre & luy donna une bonne armée. Ce Prince fit sa place d'armes à Chinon, & fut secondé des forces de la Bretagne, conduites par Pierre de Dreux; lequel cette année avoit espousé l'heritiere de cette Duché. C'estoit Alix fille de la duchesse Constance & de Guy de Toüars.

Cependant l'Anglois travailloit diligemment à fortifier Angers, & enfermoit de murailles la partie qui est delà la riviere de Meyne. Ses gents faisant des courses jusqu'aux fauxbourgs de Nantes de l'autre costé de la Loire, surprirent dans une embuscade Robert fils aisné du comte de Dreux, qui avoit passé le pont pour les aller attaquer, taillerent ses troupes en pieces, & le firent prisonnier.

1214. La France se voyoit puissamment attaquée non seulement en Anjou

par le Roy Iean, mais encore du costé de la Flandre par l'Empereur Othon, & par les comtes Ferrand de Flandre, & Renaud de Boulogne: mais en l'un & en l'autre endroit ses armes demeurerent victorieuses. Le Prince Louys ayant assemblé ses forces à Chinon, marcha resolument contre le Roy Iean qui assiegeoit le chasteau de la Roche aux Moines sur la Loire entre Angers & Nantes. Comme il estoit à une journée prés de là, ce Roy prit l'espouvante, & repassa la riviere en si grand' haste, qu'il y laissa toutes ses machines de guerre, & partie de ses troupes, qui furent tuées ou noyées sur la retraite. Matthieu Paris raconte que les armées estant proches l'une de l'autre, furent toutes deux saisies d'une terreur panique, & se tournerent le dos fuyant à vau-de-route. Quoy qu'il en soit, depuis ce jour-là l'Anglois n'osa plus paroistre en lieu où il sceust que Louys devoit se trouver, & il luy abandonna tout l'Anjou, & ses nouvelles fortifications d'Angers qui fa-

rent auſſi-toſt démolies.

1214. Avant que le mois fuſt expiré depuis la fuite du Roy Iean, le roy Philippe gagna encore une autre victoire bien plus ſignalée ſur l'Empereur Othon & ſes confederez. Ce fut aupres du village de Bouvines qui eſt entre l'Iſle & Tournay. Ils avoient une armée de 150000. combattants, la ſienne eſtoit plus foible de la moitié, mais fortifiée de la fleur de ſa nobleſſe, & de quatre princes de ſon ſang, ſçavoir Eudes Duc de Bourgongne, Robert de Courtenay, Robert comte de Dreux, & ſon frere Philippe Eveſque de Beauvais.

La bataille ſe donna le 25. de Iuillet, & dura depuis midy juſqu'au ſoir. Guerin chevalier de l'ordre de S. Iean de Ieruſalem, & depuis peu elu Eveſque de Senlis, à qui le Roy avoit donné toute autorité apres luy, rangea l'armée en bataille; Matthieu baron de Montmorency, Guillaume des Barres grand Seneſchal du Roy, Henry comte de Bar, Barthelemy de Roye, Gaucher comte de S. Pol, &

Adam Vicomte de Melun, eurent le plus de part au peril & à la victoire. Guerin n'y combattit pas de la main, à cause de sa qualité d'Evesque, & Philippe Evesque de Beauvais se souvenant que le Pape l'avoit delaissé pour avoir espandu le sang des Chrestiens, ne frappa point de l'espée, mais d'une massuë de bois, croyant qu'assommer n'estoit pas respandre le sang.

Le Roy y courut grand-risque de sa personne, ayant esté abbattu à terre par Renaud, foulé aux pieds des chevaux & blessé à la gorge: mais enfin ses ennemis furent battus par tout, Othon mis en fuite, son grand estendard, qui estoit un dragon avec une aigle imperiale au dessus, & le chariot qui le portoit, rompus en morceaux, & cinq comtes, entre lesquels estoient Ferrand & Renaud, avec vingt-deux Seigneurs portants banniere, faits prisonniers.

Les devins avoient asseuré la vieille Mehaud de Portugal comtesse d'oüairiere de Flandre, tante

de Ferrand, qu'il y auroit une grãde bataille, que le Roy y seroit abattu par terre, qu'on luy passeroit sur le ventre, & que Ferrand entreroit en triomphe à Paris. La premiere prediction fut accomplie sans équivoque : la seconde le fut aussi, mais d'une autre façon qu'elle ne l'avoit entenduë: car en effet, on l'amena en triomphe dans Paris, mais en qualité de captif, tout chargé de fers, & attaché dans un chariot traisné par des chevaux *Ferrants* ; c'est à dire selon le langage d'alors, de poil bay obscur & couleur de fer. C'est pourquoy le peuple chantoit : *Quatre Ferrants bien ferrez, traisnent Ferrand bien enferré.*

Les Parisiens firent une pompeuse entrée au Roy, & celebrerent sa victoire par des réjoüissances solemnelles huit jours durant. On enferma les prisonniers de guerre en diverses places du royaume. Ferrand fut mis dans la tour du Louvre hors des murailles de la ville, & Renaud dans la tour neuve de Peronne avec les

fers aux pieds, & une chaisne qui le tenoit attaché à une grosse piece de bois. Philippe avoit fait vœu, dans la joye de cet heureux succés, de bastir une abbaye en l'honneur de Dieu & de la saincte Vierge: son fils Louis VIII. l'en acquitta en fondant celle de *Nostre-Dame de la Victoire* prés de Senlis.

Les seigneurs du Poitou, qui avoient favorisé l'Anglois, sçachãt que Philippe estoit victorieux, luy envoyerent offrir toute sousmission. Il ne s'en fia pas à leur parole, & se rendit dans le pays avec son armée pour les pousser à bout. Le vicomte de Touars, le plus puissant de tous, rentra assez facilement dans ses bonnes graces par l'intercession de Pierre duc de Bretagne; les autres se voyoient entierement perdus, & le Roy Iean qui estoit alors dans Partenay, ne pouvoit manquer d'estre pris, s'il ne se fust advisé d'interposer le Legat du Pape pour demander une tréve. Cette puissance estoit si formidable, que le Roy n'osa pas la luy refuser, il l'accorda pour cinq ans.

Lors qu'elle fut faite, le Prince Louys, soit par devotion, ou par jalousie de la puissance du comte de Montfort, se croisa contre les Albigeois, & fit le voyage de Languedoc. Il faut dire ce qui s'y estoit passé l'année precedente.

Pierre Roy d'Arragon ayant recueilly dans sa ligue & sous sa protection, les comtes de Toulouze, de Foix & de Comenges, le Vicomte de Beziers, & autres dont Montfort avoit empieté les terres, l'envoya défier par ses Herauts.
1213. Montfort avoit laissé une forte garnison dans Muret, pour faire le dégast aux environs de Toulouze: ce Roy y mit le siege au mois de Septembre. Son armée estoit de prés de cent mille hommes: Montfort qui estoit à Castelnaudary, en ayant à peine ramassé 1000. ou 1200. s'alla jetter dans la place. On raconte que faisant une furieuse sortie sur ce Roy qui par mespris d'un si petit nombre, s'estoit mis à table au commencement du combat, il tailla en pieces toutes ses troupes, l'abattit par terre,

où il fut esgorgé par un simple soldat, enleva son estendart royal que l'on porta en triomphe à Rome, & couvrit le champ de corps morts, sans perdre que huit de ses gents.

Vn si pesant coup de massuë abattit le comte de Toulouze & les habitans de cette grande ville aux pieds du legat; ils offrirent de subir telles conditions qu'il leur voudroit imposer: mais ils n'en furent pas quittes pour des paroles, on avoit resolu de les despoüiller entierement.

Quand on eut advis en Languedoc, que le Prince Louys y alloit avec une armée, Montfort vint au 1214.
devant de luy à Vienne, & le legat à Valence. Comme il fut à saint Gilles, Montfort qui l'accompagnoit, receut des bulles du Pape, qui en consequence du decret du concile de Montpellier tenu quelques mois auparavant, luy donnoient en garde les terres du Toulouzain, & toutes les autres qui avoient esté conquises par les Croisez, à la charge d'en prendre l'investiture

du Roy, & de luy rendre les devoirs feodaux. Tellement que, pour ainsi dire, le Pape nommoit, & le Roy conferoit sur sa nomination.

1215. Delà Louys fut à Montpellier, puis à Beziers: d'où il ordonna que les murs de Narbonne & de Toulouze seroient démolis. Le comte reduit à une pitoyable extremité, prit le chemin de Rome avec son fils, & tous deux s'adresserent au concile qui se tenoit au palais de Latran, pensant le flechir à misericorde, & en obtenir grace, s'ils n'en pouvoient obtenir justice. Mais le concile sans estre touché de sousmissions, ny des larmes de ces deux grands suppliants, adjugea la proprieté de leurs terres à Montfort,
1215. reservant seulement celles de Provence pour le fils, & 400. marcs d'argent par an pour leur subsistance; bien entendu qu'ils se rendroient obeïssants au S. Siege. Dés lors Montfort prit la qualité de comte de Thoulouze, & vint en recevoir l'investiture du Roy dans la ville de Melun.

Comme Louys estoit encore en

ces pays-là, les Seigneurs ou barōs Anglois luy envoyerent offrir la couronne d'Angleterre. Leur conspiration contre le Roy Iean avoit enfin esclaté, ils avoient pris les armes, & l'avoient forcé de leur donner une charte contenant la confirmation des loix du Roy Henry I. & de leurs libertez & privileges. Le Pape mesme avoit confirmé cette concession; mais incontinent aprés Iean la revoqua comme faite par force, & prit la croix pour le voyage d'outremer, dautant que cette sainte milice avoit le privilege de porter surseance de toutes poursuites & affaires, & mettoit ceux qui s'y enroolloient sous la speciale protectiō de l'eglise, & sous celle du sainct pere. Mais afin 1215.
de la meriter par un plus puissant & 16.
moyen, il accomplit en effet ce qu'il avoit desja promis par escrit, de sousmettre son royaume au sainct siege. Car dans une ceremonie publique il remit effectivement sa couronne entre les mains d'un legat, & la reprit de luy. Alors le S. pere entreprit hautement sa def-

fense comme de son vassal, annulla la charte qu'il avoit concedée aux barons, les excommunia, parce qu'ils ne deferoient pas à ses commandements, & quelque temps aprés reaggrava la sentence.

Ils ne laisserent pas pour tous ces anathêmes de poursuivre leur entreprise, & se saisirent de la ville de Londres & de quelques autres places: neantmoins cõme ils avoiẽt laissé languir leurs succez, leurs affaires n'alloient pas trop bien, & la necessité les contraignoit de chercher leur salut dans un secours estranger. Voila pourquoy ils avoient recours à Louys, & luy envoyoient offrir la couronne d'Angleterre Philippe consentit qu'il y passast pour cela, mais il voulut auparavant qu'ils luy donnassent vingt-quatre ostages des plus nobles enfants du royaume pour seureté de sa Personne.

Le S. Pere en estant adverty envoya un legat en France avec charge de destourner Louys de cette entreprise, & de prier le Roy Philippe de le retenir. Philippe pro-

testa de tout respect & obeïssance au sainct siege : mais respondit qu'il ne pouvoit pas imposer à son fils la necessité de ne point poursuivre les droits de sa femme, qui estoit niepce du Roy Iean. Ainsi Louys accepta la couronne d'Angleterre, & alla avec un grand esquipage descendre en l'isle de Tanet, & delà passa à Londres, où il fut sacré & couronné solemnellement.

Iean exclus de sa ville capitale se retira à Vvinchestre, & par sa fuite luy donna loisir de recueillir les hommages de toute la noblesse, & de s'asseurer des environs de Londres. Le legat n'ayant pû arrester ce jeune Prince par ses remonstrances, l'excommunia luy & ses adherants ; mais il en appella au Pape & envoya des Ambassadeurs à Rome pour deffendre son appel. On n'avoit pas encore trouvé le moyen d'appeller au futur concile. Cependant il ne laissa pas de reduire le pays de Sudsek, & toutes les regions Australes, horsmis les places de Vvindsore & de Douvres. 1216.

Les Ambassadeurs plaiderent fortement sa cause à Rome : ils remonstrerent que Iean n'avoit jamais esté Roy, parce que le conseil de Richard l'avoit condamné à mort, & exheredé pour ses attentats & rebellions contre ce Roy
» son souverain & contre l'estat; que
» d'ailleurs il y avoit eu sentence de
» mort contre luy par les pairs de
» France, pour le cruel meurtre d'Ar-
» tus son neveu, & que quand mes-
» me il auroit esté Roy legitime, il
» estoit decheu de ce droit parce
» qu'il estoit devenu tyran, & que la
» tyrannie estoit la destruction de la
» Royauté; Aprés cela ils firent voir
» que le Royaume d'Angleterre,
» puisqu'il en estoit exclus, apparte-
» noit à Blanche femme de Louys,
» comme estãt fille d'Alienor d'An-
» gleterre Reyne de Castille & sœur
» de Richard & de Iean.

Tandis qu'ils disputoient les
1216. droits de leur maistre, il employa vtilement ses armes à conquerir les regions d'Essex, de Suffolk, & de Nortfolk. Les ayant reduites, il revint assieger Douvres, sur ce que

son pere luy reprochoit qu'il avoit imprudemment laissé cette place derriere luy.

Le Pape fort offensé de ses progrez, confirma la sentence d'excommunication qu'il avoit fulminée contre luy; Et bien que Philippe protestast qu'il ne luy donnoit ny ayde ny conseil, offrant mesme si l'Eglise l'ordonnoit, de confisquer ses terres: neantmoins il commanda à l'Archevesque de Sens de le dénoncer aussi excommunié, & de mettre la France en interdit. Mais les prelats assemblez à Melun declarerent qu'ils ne deferoient point à cette sentence, s'ils n'estoient plus amplement informez de l'intention du S. Pere. Ce procedé trop interessé, & ce semble peu juste, rabattit beaucoup de la croyance qu'on avoit aux souverains pontifes dans les affaires temporelles.

Sur ces entrefaites la justice divine, & le bonheur de l'Angleterre, toute desolée par ces guerres plus que civiles, voulurent que le Roy Iean, qui rodoit de lieu en

lieu, haïssant tous ses sujets, & estant haï de tous, vinst à mourir, soit par intemperance, soit de poison : qui à ce qu'on croit, luy fut donné par un moine. Il laissa trois fils en bas aage, Henry, Richard & Edmond.

La haine des Anglois s'esteignit avec sa vie, & il fut vray ce que dit le proverbe, mort le serpent, mort le venin. Bien plus l'aversion qu'on avoit pour luy, se tourna contre les François, tant parceque Louys leur donnoit les gouvernements & les terres des Seigneurs du party du jeune Henry, que pour le bruit qui courut, vray ou faux; que le vicomte de Melun, estant à l'article de la mort dans Londres, avoit revelé aux Anglois que Louys avoit juré avec ses Seigneurs François, du nombre desquels il estoit, que lors qu'il seroit maistre absolu de l'Angleterre, il extermineroit tous les Barons qui l'y avoient appellé, comme des factieux & des traistres. Ainsi l'affection des peuples retourna bientost vers le jeune Henry, qui en

effect estoit leur Seigneur naturel, & dont l'aage innocente leur donnoit de la compassion; de sorte que les affaires de ce jeune Roy commencerent à se restablir, & par consequent celles de Louys à se ruiner. Comme il vit donc que les Anglois l'abandónoient l'un apres l'autre, & que les foudres de Rome espouventoient ses gents mesme, il se porta à faire une tréve pour quelques mois avec le party de Henry. 1216.

Pendant cette surseance d'armes, il repassa en France pour s'aboucher avec son pere : mais ce Roy craignoit si fort le Pape, qu'il refusa de le voir, & ne confera avec luy que par personnes interposées; si bien qu'il ne pût pas luy accorder toute l'assistance dont il avoit besoin. Louys estant de retour dans l'Isle, trouva que le party de ses ennemis devenoit le plus fort, & que le sien declinoit. Ce qui acheva de le ruiner, fut que son armée avec les barons Anglois fut battuë prés de Lincoln, ensuite dequoy il fut investy dans Lon-

dres avec les restes de cette desroute.

Il falut donc, pour avoir liberté, de s'en retirer vie & bagues sauves, qu'il traittast avec Henry ; Et il promit & jura sur les saincts Evangiles , de rendre toutes les places qu'il tenoit en Angleterre, de sousmettre ses pretentions au jugement de l'Eglise, de faire ses efforts pour obliger le Roy son pere à luy rendre toutes les terres de France qui avoient esté conquises sur le Roy Iean;Et s'il ne pouvoit pas obtenir cela de luy, il engageoit sa foy qu'il en feroit raison luy-mesme lors qu'il viendroit à la couronne. C'estoit promettre plus qu'il ne vouloit ny ne pouvoit tenir. Reciproquement Henry jura de restablir les barons dans toutes leurs terres ; & dans les droits & privileges pour lesquels ils s'estoient armez contre le Roy Iean.

1216. Lors que le jeune Henry fut bien estably dans sa Royauté, son conseil envoya des Ambassadeurs en France sommer Louys de sa promesse, & de redemander la Du-

ché de Normandie, & autres terres qu'on avoit prises à son pere; On leur donna pour response la confiscation qui en avoit esté faite par le jugement des pairs.

Quant à la guerre des Albigeois, 1217.
tandis que Montfort assiegeoit vainement la ville de Beaucaire, le Comte Raymond ramena des troupes d'Arragon, où il s'estoit retiré, & avec leur moyen il se restablit en plusieurs de ses places, particulierement dans Thoulouze, qu'il rempara en diligence de retranchemens & de palissades. Montfort y alla mettre le siege: Le succez ne respondoit pas à son attente, aprés qu'il l'y eut tenu sept mois entiers, il y fut tué en une sortie. Il avoit trois fils, Amaulry, Guy, & Simeō. Amaulry luy succeda au droit de ses conquestes, Guy eut la Comté de Bigorre à cause de sa femme Perrenelle, qui en estoit heritiere, comme estant fille d'Estiennete, qui l'estoit du Comte Centulle; Simeon fut Comte de Leycestre en Angleterre de par sa grand'-mere.

Henry Empereur de Constanti-

nople,& frere de Baudoüin,qui l'avoit esté aussi, estoit mort l'an 1216. ayant regné onze ans. Pierre
1217. & 18. de Courtenay Comte d'Auxerre, qui avoit espousé sa sœur Yolante partit cette année de France, pour aller prendre cette couronne. En passant,il fut sacré à Rome avec sa femme, & s'embarqua 8. jours
1218. aprés, pour passer en Grece: mais comme il traversoit la Thessalie sous un sauf-conduit de Theodore Comnene, il fut fait prisonnier par ce perfide; qui tua la pluspart des Seigneurs de sa suite,& l'ayant detenu trois ou quatre ans, le fit cruellemeut massacrer. Yolante féme heroïque, gouverna deux ans l'Empire aprés sa mort, durant lesquels les Seigneurs envoyerent offrir l'Empire à Philippe Comte de Nemours son fils aisné;mais il s'excusa de l'accepter, & ceda volontiers cet honneur trop perilleux, à Robert son frere puisné.

Amaulry n'estoit pas assez fort
1219. pour maintenir ses conquestes en Languedoc: le Roy l'assista premierement de 600. hommes d'armes,

mes,& de 10000. hommes d'infanterie. Ces forces n'estant pas encore suffisantes de restablir ses affaires, le Prince Louys à l'instante priere du Pape, entreprit cette expedition pour la seconde fois. Il reüssit heureusement en la prise de Marmande sur la Garonne, & de quelques autres places de la Comté d'Agenois qui apartenoit au Thoulouzain ; mais son bonheur eschoüa devāt Toulouze. Y ayant mis le siege il la battit avec grande force d'artillerie, mais il n'y advança pas beaucoup. Ce qui sauva son honneur, fut qu'il quitta cette entreprise pour obeïr aux ordres du Roy son pere ; Il le rappella sur la crainte qu'il avoit que les troubles qui estoient survenus en Bretagne, ne fussent suscitez par les Anglois, pour rallumer ensuite un plus grand feu dans la France.

Voicy ce que c'estoit: les comtes 1218.
Saloman & Conan, que le Duc 1219.
Pierre avoit injustement despoüil- & 20.
lez de tous leurs biens, s'estant retirez dans les forests, ravageoient son pays avec des bandits qu'ils

avoient ramassez, & au mesme temps les barons s'estoient revoltez contre luy, à cause qu'il vouloit s'arroger la garde-noble des gentils-hommes orphelins jusques à ce qu'ils eussent atteint l'âge de vingt ans. Ils avoient donc fait ligue ensemble, & s'estoient joincts avec Amaulry Seigneur de Craon, fort puissaut en alliances & en amis, qui luy avoit declaré la guerre pour certain chasteau que ce Duc avoit usurpé sur luy. Cette querelle compliquée de divers interests, dura plus de deux ans, & ne
1220. prit fin que par une grande bataille qui se donna pres de Châteaubriand. Le duc quoy que le plus foible en nombre d'hommes y gagna la victoire, & fit Amaulry prisonnier. Les barons ne furent pas si abattus de cette sanglante perte, qu'ils ne continuassent encore la guerre durant quelques mois; mais c'estoit seulement pour obtenir de meilleures conditions.

La tréve ayant esté prolongée avec les Anglois, la France jouït d'un calme de trois ou quatre ans,

pendant leſquels Philippe s'occupa à faire clorre de murailles, aggrandir, fortifier, paver & accommoder de ponts & de chauſſées toutes les villes de ſon domaine, faiſant toutes ces deſpenſés de ſon propre fonds, ſans exiger pour cela aucuns aydes ny aucunes corvées de ſes ſujets, & payant fort equitablement toutes les terres & maiſõs des particuliers qu'il eſtoit obligé de prendre pour faire ces ouvrages publics.

L'an 1222. une prodigieuſe comete parut au ciel ; & ſoit qu'elle
en fuſt le ſigne, ou qu'elle en fuſt 1221.
la cauſe, & peut-eſtre ny l'un ny & 22.
l'autre, une fiévre quarte attaqua le Roy Philippe, & le tenant en langueur prés d'un an, creuſa peu à peu ſon tombeau.

Amaulry de Montfort avoit offert au Prince Louys de luy ceder toutes ſes conqueſtes du Languedoc: Mais Philippe connoiſſant la ſanté de ſon fils trop delicate, n'avoit pû conſentir qu'il ſe chargeaſt d'une guerre ſi fatigante. Cependant le Pape & les Eccleſia-

ſtiques preſſoient tousjours que l'on achevaſt d'exterminer ces heretiques qui s'en prenoient ſans reſpect à leurs biens & à leurs perſonnes. On avoit donc convoqué à Paris une grande aſſemblée de prelats & de ſeigneurs pour terminer cette affaire. Iean Roy de Ieruſalem & le legat du Pape y aſſiſtoient; Philippe tout malade qu'il eſtoit, voulut s'y trouver, & partit exprés du chaſteau de Facy ſur Epte, où il ſe divertiſſoit. Comme il fut arrivé à Mantes, ſon mal redoubla ſi fort qu'il fut contraint de demeurer là, & quelques jours aprés il y rendit l'ame le 25. de Iuillet de l'an 1223.

1223. Le cours de ſa vie fut de cinquante-huit ans, celuy de ſon regne depuis ſon couronnement, de quarante quatre. Son tombeau eſt à ſainct Denys, où ſon corps fut porté avec grande ceremonie. Par ſon teſtament fait dés l'année precedente, il ordonna qu'il ſeroit mis
» 50000. livres ou 25000. marcs d'ar-
» gent à 40. ſols au marc, entre les
» mains de ſes executeurs, pour re-

ſtituer à ceux auſquels il ſe trou- «
veroit avoir pris ou detenu inju- «
ſtement quelque choſe. |Il legua «
auſſy dix mille francs à la Reyne «
Iſemburge ſon eſpouſe..... à Louys «
ſon fils, pour employer à la defen- «
ſe du Royaume, & non à autre uſa- «
ge, 53500. marcs au Roy de Ieruſa- «
lem, 2000. aux Templiers, & autant «
aux Hoſpitaliers pour le recouvre- «
ment de la Terre-Saincte, 21. mille «
livres pariſis aux pauvres, orphe- «
lins, veuves & lepreux, & vingt «
mille à Amaulry de Montfort «
pour racheter ſa femme & ſes en- «
fants d'entre les mains des Albi- «
geois. «

Il eſpouſa trois femmes, Iſabelle fille de Baudoüin IV. comte de Haynaut & de Flandre, Iſemburge fille de Vvaldemar le Grand, Roy de Danemarc, & Agnes fille de Bertold duc de Meranie. De la premiere il ne luy reſtoit aucun enfant que le Prince Louys, qui regna; de la ſeconde il n'en eut point du tout, mais il en avoit deux d'Agnes, ſçavoir Philippe ſurnommé Hurpel, qui eut la Comté de Bou-

logne, parce qu'il en espousa l'heritiere, qui estoit Mahauld ou Matilde, fille du mal-heureux Regnaud de Dammartin, & Marie qui fut conjointe en premieres nopces l'an 1206. avec Philippe comte de Namur, & en secondes l'an 1212. avec Henry IV. comte de Louvain, & Duc de Brabant.

Il eut aussi un fils naturel nommé Pierre Charlot, qui fut tresorier de l'eglise de Tours, & aprés Evesque de Noyon.

De tous les Rois de la troisiesme lignée, c'est luy qui a le plus acquis de terres à la couronne, & le plus de puissance aux Rois ses successeurs: car il arracha la Normandie, les comtez d'Anjou & du Mayne, la Touraine, le Berry, & le Poitou à Iean sans Terre; il ne contribua pas peu de son costé à l'abaissement du comte de Toulouze: & par la ruyne de ces deux puissants Princes, il osta le contrepoids qui balançoit son autorité dans le Royaume. Aprés cela il accoustuma plus facilemẽt les Grãds au respect, & à la crainte, & les

peuples à se laisser charger beaucoup plus qu'ils ne l'avoient esté par ses predecesseurs, Les François luy donnerent le nom de CONQUERANT, Paul Emile l'a rendu en latin par celuy d'AUGUSTUS, qui a semblé si beau à tous ceux qui ont escrit depuis luy, qu'ils l'ont retenu, & ont presque aboly l'autre.

Il estoit bien fait de sa personne & sans aucun defaut corporel, hormis qu'il avoit un œil à demy offusqué d'un dragon, à cause de cela quelques Autheurs Italiens l'ont appellé *le Borgne*. Il se laissoit quelquefois emporter à la colere, & donnoit plus à la passion, qu'à la raison; Il se monstroit aussi un peu plus enclin à la severité qu'à la misericorde; Et l'avarice eut beaucoup de part aux trop grandes levées que la necessité de ses affaires luy faisoit prendre sur ses peuples. Du reste il estoit & brave chevalier, & excellent capitaine, laborieux & actif, heureux en ses entreprises, parce qu'il entreprenoit avec conseil, & executoit avec ce-

Villani & Boccace.

lerité & chaleur, tres-ſage politique qui ſçavoit employer où il le faloit, les careſſes, & les menaces, les recompenſes & les chaſtimens; ſplendide & magnifique dans les grandes occaſions, fort charitable envers les pauvres; tres-zelé pour la juſtice entre ſes ſujets, & non moins pour la religion, ayant autant de ſoin de conſerver la pureté de la foy par l'extirpation des heréſies, & de defendre les biens & la liberté des Eccleſiaſtiques contre les uſurpateurs, que de maintenir les droits & l'honneur de ſa couronne.

Le poëte Guillaume le Breton qui a deſcrit ſa vie en vers, la couronne par l'apotheoſe de ce prince. Vn gentilhomme, dit-il, de la ville de Segnia, où pour lors le Pape faiſoit ſon ſejour, & dans la maiſon duquel le grand penitencier eſtoit logé, eſtant malade à la mort, de ſorte qu'il avoit receu l'Extrême-Onction, vit apparoiſtre devant luy un bon Sainct couvert d'une robe rouge, tout entouré d'Anges reſplendiſſants, & qui

avoit à ses costez un Roy avec des vestements d'une lumineuse & esclatante blãcheur. Le Sainct l'ayãt abordé, luy declara qu'il estoit le martyr S. Denys, & celuy qu'il voyoit à ses costez, Philippe Roy de France, qui venoit de rendre l'ame. Quand il se fut fait connoistre, il luy enjoignit d'aller trouver le grand penitencier, & de luy dire qu'il donnast l'absolution à ce Roy par le pouvoir qu'il en avoit du sainct pere, & qu'il celebrast la messe à son intention, & le recommandast à Dieu dans ses prieres pour obtenir le pardon de ses fautes venielles. Le gẽtilhomme s'excusa de cette commission, sur ce que sa maladie luy ostoit le mouvement & presque l'usage de la langue, & que d'ailleurs il n'estoit pas assez autorisé pour faire croire une chose si surprenante. Là dessus le Sainct luy respondit que Dieu luy rendoit sa santé entiere & parfaite, & l'asseura que ce miracle confirmeroit son rapport & le rendroit digne de foy. De fait au mesme moment, il se trouva par-

faitement guery, & de ce pas il alla conter sa vision au penitencier & au sainct pere.

Il est bon de remarquer que de son regne, & de celuy de son pere & de son ayeul, il y avoit cinq grandes charges de la couronne, sçavoir de grand seneschal, en latin + *Dapifer*, de grand chambrier, de bouteiller, de connestable, & de chancelier. Ie croy qu'il estoit au pouvoir du Roy de les donner, & de les oster : je ne sçay pas avec quelle formalité il le faisoit, ny si les grands de l'estat & le parlemẽt, ou assemblée generale des prelats & des seigneurs avoient part à cette nomination. Mais je sçay biẽ qu'elles n'estoient pas perpetuelles, & qu'elles ressembloient en quelque façon à des commissions plustost qu'à des charges; que neãtmoins leur fonction estoit si necessaire, qu'il faloit que ceux qui en estoient revestus signassent à tous les actes importants ; en sorte que quand une de ces places estoit vacante, on ne manquoit pas * de la mettre au bas de la piece.

* *On y mettoit.*

L'autheur de la vie des Miniſtres d'Eſtat a fort curieuſement remarqué, que la charge de conneſtable a eſté demembrée de celle de grand Seneſchal, & celle de grand chambellan de celle de grand châbrier. Que le grand Chambellan avoit le maniment des treſors du Roy ; & que la charge de conneſtable n'eut le commandement ſur les armées que vers l'an 1218. aprés que Philippe Auguſte eut long-temps laiſſé vaquer celle de grand ſeneſchal, pour la faire perir comme je croy, parce qu'elle eſtoit trop puiſſante. Cette charge avoit eſté renduë hereditaire pour les comtes d'Anjou; mais comme ils eſtoient aſſez grands ſeigneurs pour tenir leur cour à part, ils meſpriſoient de ſuivre celle du roy ; de ſorte qu'il dônoit cette charge à quelque gentilhomme qualifié qui en faiſoit le ſervice ordinaire. Toutefois ils ſe reſerverent l'honneur d'en faire les fonctions aux grandes ceremonies. Mais à la fin elle s'aneantit tout-à-fait. Ie ne puis pas dire comment. Celle de chancelier fut la derniere

Vacante cancellaria, ou dapifero, buticulario, &c. nullo.

des cinq en pouvoir & en dignité, jusqu'à ce que frere Guerin chevalier de S. Iean de Ierusalem, & ensuite evesque de Senlis, luy donna beaucoup plus de lustre, & un plus grand rang qu'elle n'avoit. Il n'en fut pourveu que par le Roy Louys VIII. aprés avoir tenu les sceaux vingt-trois ans durant, la chancelerie ayant esté vacante pendant tout ce temps-là.

Sur la fin de ce regne les familles commencerent à avoir des surnoms fixes & hereditaires. Les seigneurs & les gentilshommes les prenoient le plus souvent des terres qu'ils possedoient; les gents de lettres, du lieu de leur naissance; les Iuifs quand ils se convertissoient, comme aussi les riches marchands, de la ville de leur demeure ordinaire. Quant à ce qui a donné des surnoms aux autres roturiers, ç'a esté aux uns la couleur ou la maniere du poil, l'habitude ou les defauts du corps, la façon des habits, ou l'âge; aux autres la profession, l'office, le mestier; à quelques-uns leurs bõnes ou mauvaises qua-

litez ; à plusieurs la province ou le lieu de leur naissance. Mais pour la plus grande partie ç'a esté quelque nombre propre qui estoit ordinaire dans leur famille, ou mesme quelque sobriquet, qui a passé à leurs descendants. Ie m'assure que qui voudra examiner tous ces chefs separément, advouera qu'il ne s'en peut gueres trouver d'autres.

Dans tout ce siecle, il regna en Frãce deux maux tres-cruels, mais qui n'y estoient pas nouveaux, la lepre, & l'usure ; l'un infectoit les corps, l'autre ruïnoit les familles. On separoit exactement de toute societé ceux qui estoient atteints de la lepre, & on les enfermoit dans des lieux escartez loing de l'habitation des hommes, mais pourtant prés des grands chemins. Le nombre s'en augmenta si fort qu'il n'y avoit ny ville ny bourgade qui ne fust obligée de bastir un hospital pour les retirer. On nommoit ces maisons *Ladreries*, & les lepreux *Ladres*, à cause de sainct Lazare, le patron des pau-

vres, & des languiſſants, que le vulgaire par corruption appelloit *S. Ladre*. Or les fondations publiques, les dons qu'y faiſoient les parents de ceux qui eſtoient affligez de ce mal, les aumoſnes des particuliers, & avec cela les immunitez & les privileges que le Roy & l'Egliſe accorderent à ces miſerables, les mirent ſi à leur aiſe, qu'avec le temps ils devinrent plus dignes d'envie que de pitié, au moins à l'eſgard du menu peuple. On les accuſoit de mener une vie pleine de desbordements, & quelque fois de crimes; Auſſi quand ils en eſtoient convaincus on les bruſloit tout vifs, afin que le feu purifiaſt tout enſemble l'infection du corps, & celle de l'ame. I'ay leu qu'il y avoit des hommes qui apprehendoient ſi fort cette vilaine & honteuſe maladie, qu'ils ſe faiſoient couper pour s'en preſerver.

Les uſures eſtoient fort communes, & encore plus exceſſives: les Iuifs les exerçoient avec tant de cruauté, qu'ils ne s'en prenoient pas ſeulement aux biés pour avoir

payement, mais aussi aux person-
nes: ils les reduisoient en servitu-
de, & les tourmentoient en leurs
corps, pour les contraindre de ju-
daiser. Les Papes se mirent sou-
vét en devoir de les reprimer, mais
ce fut en vain: car les Princes, &
entr'autres le Roy Philippe, les
soustenoient, parce qu'ils en ti-
roient tribut pour permettre ces
exactions, & qu'avec cela ils pou-
voient à leur besoin dégorger ces
sangsuës quand elles estoient trop
pleines. On leur permettoit de
posseder des biens fonds; ils en
avoient beaucoup; Et comme leur
industrie, & l'argent dont presque
eux seuls avoient le commerce,
leur donnoient de grands advan-
tages, il est à croire que s'ils eussent
sçeu moderer cette hayne enragée
qu'ils ont tousjours euë contre les
Chrestiens, & vivre plus doucement avec eux, ils se fussent ren-
dus maistres d'une bonne partie
du royaume.

DEpuis la naissance de l'Eglise il n'y avoit point eu de siecle *EGLISE du 12. Siecle.*

où elle eust esté plus deschirée par les schismes qu'elle le fut en celuy-cy. Ie ne parle point de celuy qui fut cassé par l'Empereur Henry IV. car il est plus du siecle precedent que de celuy-cy, bien qu'il n'ait pris fin qu'avec la vie de cet Empereur, qui mourut à Liege l'an 1106. aprés avoir esté malheusement dépoüillé de l'Empire par son propre fils. Ie diray pourtant que sa conduite tyrannique & scãdaleuse donna belle prise au Pape Gregoire VII. dont la vie paroissoit irreprochable, & exẽplaire, de se constituer son juge, de le faire citer à son tribunal sur les plaintes universelles de ses sujets, de l'excommunier & de le déposer de l'Empire, & aprés tout cela de luy arracher la disposition des grands benefices. Ce qui paroissoit d'autant plus favorable, que ce prince en faisoit un honteux & infame trafic, qu'il les donnoit aux plus meschans, lesquels il mettoit en possession avant mesme qu'ils fussent sacrez, & qu'il les en investissoit par la verge & par l'anneau,

SCHISMES.

comme si c'eussent esté des fiefs.

Aprés ce schisme il y en eut trois autres; sçavoir deux causez par les querelles que l'Empereur Hẽry V. fils de ce Henry, & puis Federic surnommé Barberousse, eurent avec les Papes: Et un troisiesme, qui arriva entre ces deux par l'ambition du Cardinal Pierre Leonis. Celuy de Henry V. commença l'an 1118. cet Empereur ayant fait elire un nommé Maurice Burdin Archevesque de Braga en Portugal, qui se nomma Gregoire VIII. Il finit l'an 1122. cet antipape estant tombé entre les mains de Calliste, & Henry ensuite ayant obtenu absolution de ce Pape. Le schisme que Federic fit naistre l'an 1159. se continua sous trois antipapes, Octavian, Guy de Creme, & Iean Abbé de Strume, qui prirent les noms de Victor IV. Pascal III. & Calliste III. & ne se termina que l'an 1183. Car encore que Federic eust esté absous à Venise l'an 1177. il ne se reconcilia parfaitement avec le vray Pape que six ans aprés.

Nous parlerõs cy-aprés du schis-

me de Pierre Leonis. Aprés sa mort la paix de l'Eglise dura seulement sept ans: puis elle fut troublée par la rebellion de la ville de Rome. Arnaud clerc de la ville de Bresse excita ces mouvements, l'an 1145. le peuple Romain par son instigation ayant voulu secoüer le joug des Prestres & restablir l'ancienne Republique. Ils cesserent entierement l'an 1155. car alors ce boute-feu ayant esté chassé de la ville, se retira vers l'Empereur Federic, lequel le sacrifia à ses interests, le livrant au Pape Adrien, qui le fit pendre & brusler.

Durant les troubles de ces schismes & pendant les combustions qu'Arnaud suscita à Rome, il y eut cinq Papes qui se refugierent en France, Pascal II. l'an 1106. Gelase IV. l'an 1118. Innocent II. l'an 1130. Eugene l'an 1147. & Alexandre III. l'an 1161. sans compter Calliste II. qui y sejourna quelque temps aprés son election, faite à Clugny l'an 1119.

L'Empereur Henry V. fils du mal-heureux Henry IV. lequel il

avoit contraint d'abdiquer l'empire, monſtra bien qu'il ne s'eſtoit pas rebellé contre ſon pere pour l'amour de la religion Chreſtienne, puiſqu'auſſy-toſt qu'il ſe crût bien eſtably dans le throſne, il commença à reprendre les meſmes erres que luy. Dés l'année d'aprés qui eſtoit 1107. il fit ſçavoir au Pape Paſchal & au concile de Troyes, qu'il vouloit joüir du privilege Apoſtolique d'inſtituer les Eveſques, lequel il pretēdoit avoir eſté donné à Charlemagne. Cette queſtion fut remiſe à un concile general, qui ſe devoit celebrer à Rome l'an 1110. Paſcal s'y en retourna donc: mais Henry s'y eſtant rendu avec une armée, ſe ſaiſit de ſa perſonne & le força de paſſer un traitté, par lequel il luy accordoit les inveſtitures, s'obligeant luy & ſes Cardinaux par les ſerments les plus ſaincts de l'obſerver inviolablement. Tous les prelats de l'Europe ſe récrierent contre cet accommodement, qui remettant les elections au pouvoir des Princes temporels, cauſoit un grand de-

ſordre dans l'Egliſe. Ils tindrent pluſieurs conciles en diverſes provinces pour le rompre, excommunierent l'Empereur, & mirent en avant que c'eſtoit une hereſie de dire que les inveſtitures puſſent eſtre faites par des laïques, ne conſiderant pas, que cette propoſition faiſoit le Pape meſme heretique, puiſqu'il venoit de les accorder à l'Empereur.

La meſme queſtion des inveſtitures avoit auſſi troublé d'Angleterre, les Rois Guillaume & Henry ſouſtenant que c'eſtoit un droit de leur couronne, & de tout temps poſſedé par leurs anceſtres. A cauſe de quoy Anſelme Archeveſque de Cantorbery avoit eſté banny de ſon ſiege : mais enfin ce differand avoit eſté terminé l'an 1117. à telle condition que le Roy relaſcheroit pour tousjours les inveſtitures des Egliſes, & que reciproquement les Eveſques luy rendroient hommage.

Ce n'eſtoit, à proprement parler, que changer de termes : car qui fait hommage eſt vaſſal, & tient & re-

leve de celuy à qui il le fait. Aussi les Papes eussent bien desiré que les Evesques ne l'eussent point rendu aux Princes laïques ; Et ils l'avoient expressément deffendu à ceux de France : mais la fermeté que le Roy Louys le Gros & ses successeurs tesmoignerent sur ce point-là, les obligea de relascher. Ils n'oserent pas se mettre tout au mesme temps ce grand Royaume & la Germanie sur les bras, il faloit se garder un refuge en cas de besoin : & d'ailleurs ils ne se soucioient pas tant d'affoiblir les Rois de France, avec lesquels ils n'avoient rien à desmesler pour la domination, que d'abaisser les Empereurs, qui estant fort puissants en Italie, tendoient tousjours à relever leur throsne imperial dans la ville de Rome. De plus, la France estoit mieux unie, & par consequent plus mal aisee à subiuguer que l'Empire, dont les sujets (aussibien ceux d'Allemagne, ceux d'Italie, & ceux du Royaume d'Arles) estant divisez entre eux, & ayant tous des interests d'establissements

particuliers, ont enfin ruiné ce grand corps par leurs jalousies & par leurs rebellions. C'estoit pour cette raison que les Papes prenoiét si fort à tasche d'abaisser cette puissance; Et il est vray encore que tous les autres rinces de l'Europe qui avoient jalousie d'elle, comme de la plus formidable qui fust alors, se rallioient volontiers avec les Papes pour la deprimer; la deffense du sainct siege & l'autorité de l'Eglise, leur fournissant une belle couleur pour prendre ce party-là. Cette reflexion n'est pas inutile.

Maintenant pour revenir à nôtre narration: Henry V. succomba sous de si pesantes attaques, aussi bien qu'avoit fait son pere. Du cómencement sa presence fit prosperer ses affaires en Italie; mais comme aprés divers succez il en eut esté chassé, son Burdin demeura à la mercy de Calliste, qui le confina dans une prison perpetuelle. Puis luy-mesme incessamment fatigué des remonstrances qu'on luy faisoit de toutes parts, & n'a-

yant plus la force de ſouſtenir tant de conſpirations & tant de revoltes qui menaçoient à toute heure de l'accabler, ceda enfin à ces maux : Il renonça entierement aux inveſtitures, & promit de laiſſer la liberté des elections aux Eccleſiaſtiques. Ce fut l'an 1122.

Les ſcandales & les perſecutions que ce ſchiſme cauſa dans la chrêtienté, donnerent lieu ſelon mon advis, à une fauſſe prediction qui courut alors, ou du moins la firent entrer plus fortement dans les eſprits. On diſoit par tout que la fin du monde eſtoit fort proche, & que le regne de l'antechriſt avoit commencé. S. Norbert, & quelques autres perſonnes d'une ſainteté irrefragable, le preſcherent comme une verité certaine: on n'oſoit pas en douter, & l'eſpouvante fut ſi grande que le Pape Paſcal, qui ſe ſauvoit en France pour eviter la peſecution de l'Empereur, s'arreſta quelque temps à Florence, pour voir à quoy aboutiroit un bruit ſi terrible.

Peu apres l'accommodement,

Henry V. estant mort sans enfants, l'empire fut deferé à Lotaire duc de Saxe & aprés luy à Conrad. Ces deux princes laisserent les Papes en paix, & ne rompirent point avec eux. Ainsi il n'y eut plus de schisme à craindre de ce costé là. L'estat de l'Eglise ayant esté assez tranquille huit ans durant, commença derechef à estre troublé par une autre division tres-dangereuse: car aprés la mort d'Honorius II. qui arriva l'an 1134. deux brigues contraires dans le sacré college, eleurent chacune un pape en même jour; l'une le Cardinal Gregoire du titre de sainct Ange, qui prit le nom d'Innocent II. l'autre le Cardinal Pierre Leonis, qui se fit app ller Anaclet. Ce dernier avoit esté moine à Clugny, mauvaise recommandation pour luy envers l'ordre de Cisteaux, qui estoit alors devenu le plus puissant en France. Son droit, à l'examiner selon les formes, paroissoit le meilleur; mais son procedé ambitieux & superbe le fit trouver mauvais; les grandes largesses qu'il fit des despoüil-

les

les des Eglises, pour se rendre maître de Rome, donnerent lieu de croire qu'il y avoit de la Simonie dans sa promotion, & qu'il ne meritoit pas le Pontificat, puisqu'il l'achetoit. Plusieurs gents de bien eussent esté d'advis (c'est ainsi qu'en parle Jean de Salisbery) qu'en pareilles contentions on n'eust reconnu pas un de cés concurrents, & qu'on eust eleu un Pape tout de nouveau, qui n'eust point brigué le Pontificat; lequel est de telle nature aussi bien que tous les autres benefices, que quiconque le brigue s'en rend indigne. Aussi le Roy Louys VII. vacilla quelque temps entre les deux partis, & assembla le concile d'Estampes, pour sçavoir lequel des deux estoit le legitime. Les persuasions de Henry II. Roy d'Angleterre l'avoient desja un peu incliné vers Innocent: le concile l'y détermina tout à fait, cette assemblée l'ayant esté elle-mesme par les discours de sainct Bernard, qui y deduisit avec beaucoup de zele & de vehemence, le droit & le merite de ce Pape.

Aprés un coup si important, presque tous les Princes de l'Europe se declarerent pour luy: il n'y eut que Roger duc de la Pouille, & Guillaume duc d'Aquitaine, qui adhererent à Anaclet; le premier afin d'avoir un Pape qui luy fust commode, & plus facile à manier que n'avoient esté les precedens: le second ayāt esté persuadé par Gerard Evesque d'Angoulesme, que son election estoit canonique. On reprocha à ce Gerard que d'abord il avoit esté d'un party contraire; mais que le despit de n'avoir pas esté continué dans la legatiō d'Aquitaine par Innocent, l'avoit jetté dans celuy d'Anaclet; qui en effet la luy confirma. C'estoit un des plus beaux emplois & des plus lucratifs que la cour de Rome pust donner: car outre les trois Aquitaines, la Touraine & la Bretagne y estoient comprises.

Ie separe la Bretagne de la Touraine, d'autant que la premiere avoit encore son archevesque à part, sçavoir l'Evesque de Dol, qui depuis le soulevemēt de Neo-

mene s'en estoit tousjours porté pour metropolitain. Les plaintes souvẽt reïterées de celuy de Tours & les instances des Rois de France en cour de Rome, n'avoient encore pû faire juger ce differend : mais Philippe Auguste lassé de le voir durer si long-temps, poursuivit cette affaire avec tant de fermeté, & en parla si haut, qu'Innocent III. la termina l'an 1198. par une sentence diffinitive qui remit Dol & les autres Evesches de Bretagne sous la metropole de Tours.

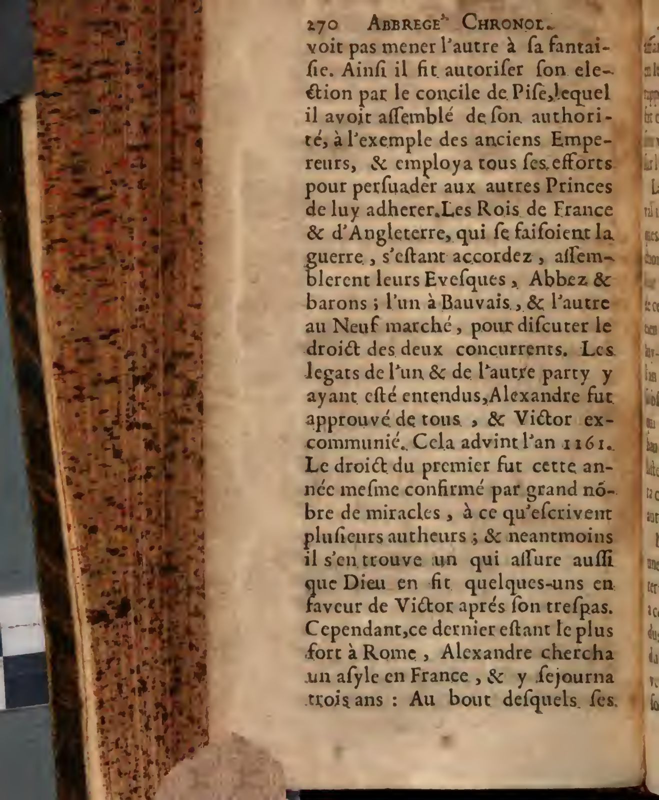
On voit dans la vie de S. Bernard comme il retira le duc Guillaume du party d'Anaclet; de sorte qu'il n'y demeura plus que Roger duc de la Pouille, auquel Anaclet donna le titre de Roy de Sicile, à condition de payer six cents escus de redevance tous les ans au sainct siege. Le royaume de Sicile comprenoit l'isle de ce nom, la Poüille, la Calabre, & quelques autres terres voisines que Roger possedoit en Italie.

Or quoy que Guillaume duc d'Aquitaine se fust laissé ramener à

l'obeïssance d'Innocent II. l'an 1135. neantmoins Gerard demeura opiniastre pour Anaclet jusqu'à la fin de ses jours ; aussi quelque-temps aprés fut-il trouvé mort dans son lict, horriblement livide & bouffy, par punition ou de là part de Dieu ou de celle des hommes. A trois ans delà, sçavoir l'an 1138. Anaclet mourut aussi; Ses parents mirent en sa place un autre Cardinal, auquel ils donnerent le nom de Victor. Enfin Innocent trouva meilleur de rachepter la paix d'eux, que de laisser plus lógtéps fumer ce reste de divisió. Lors qu'ils furent contens, Victor deposa la tiare & vint se jetter à ses pieds. Toutefois Roger persista encore quelque temps sans le reconnoistre pour Pape, parce qu'il refusoit de le reconnoistre pour Roy, jusqu'à ce que l'ayant pris en guerre l'an 1139. il s'accommoda de bonne grâce avec luy, & en obtint la confirmation de sa royauté.

Federic I. estant venu à l'Empire, jeune, fier & ambitieux comme il estoit, entreprit d'en restablir la

dignité, à quoy la facilite du Pape Anastase sembloit luy frayer le chemin ; mais le Pape Adrian IV. qui tint le siege aprés Anastase, resolut de s'opposer à ses desseins, & de le tenir bas comme son dépendant. Delà vindrent les inimitiez mortelles d'entre ces deux puissances; elles n'aboutirent pourtant pas si tost à une rupture ouverte; mais elles firent connoistre plus clairemẽt à Federic qu'il luy êtoit necessaire d'avoir un Pape à sa devotion. Adrian estant donc mort l'an 1159. il arriva que tous les Cardinaux, à la reserve de trois, eleurent le Cardinal Rolland, qui se nomma Alexandre III. mais tandis qu'il s'efforçoit de témoigner de la resistance à accepter le pontificat, ces trois qui ne vouloient point de luy, eleurent promptement le Cardinal Octavian, qui se fit nommer Victor. L'empereur en ayant eu advis, le favorisa premierement sous main, afin d'intimider Alexandre, & de le ployer à ses intentions ; puis tout ouvertement, quand il vid qu'il ne pou-

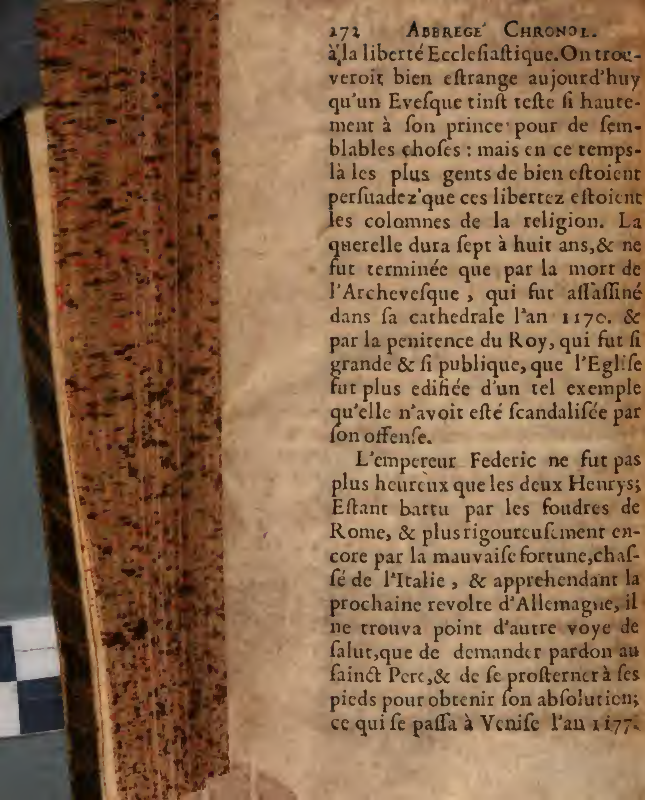


voit pas mener l'autre à sa fantaisie. Ainsi il fit autoriser son election par le concile de Pise, lequel il avoit assemblé de son authorité, à l'exemple des anciens Empereurs, & employa tous ses efforts pour persuader aux autres Princes de luy adherer. Les Rois de France & d'Angleterre, qui se faisoient la guerre, s'estant accordez, assemblerent leurs Evesques, Abbez & barons ; l'un à Bauvais, & l'autre au Neuf marché, pour discuter le droict des deux concurrents. Les legats de l'un & de l'autre party y ayant esté entendus, Alexandre fut approuvé de tous, & Victor excommunié. Cela advint l'an 1161. Le droict du premier fut cette année mesme confirmé par grand nőbre de miracles, à ce qu'escrivent plusieurs autheurs ; & neantmoins il s'en trouve un qui assure aussi que Dieu en fit quelques-uns en faveur de Victor aprés son trespas. Cependant, ce dernier estant le plus fort à Rome, Alexandre chercha un asyle en France, & y sejourna trois ans : Au bout desquels ses

affaires ayãt pris un meilleur train en Italie, le clergé & le peuple le rappellerent à Rome l'an 1164. Il fut obligé pour faire les frais de son voyage, d'imposer une collecte sur l'Eglise Gallicane.

La mesme année Victor son rival mourut dans la ville de Lucques. Quelques prelats de sa faction, s'estant assemblez au mesme lieu defererent le pontificat à un de ces deux cardinaux qui l'avoient eleu, sçavoir, à Guy de Creme. Celuy-là vescut cinq ans, & finit en l'an 1170. Ceux de son party luy substituerent je ne sçay quel Abbé, qui n'estoit connu que par ses desbauches; ils le nommerent Caliste III. & Federic le supporta comme il avoit fait les deux autres.

Il y eut en ce mesme temps-là une grande broüillerie en Angleterre; le Roy Henry se roidissant à conserver certains droits pretendus, qu'il appelloit les coustumes du Royaume, & Thomas Archevesque de Cãtorbery à ne les point souffrir, comme estant contraires



à la liberté Ecclesiastique. On trouveroit bien estrange aujourd'huy qu'un Evesque tinst teste si hautement à son prince pour de semblables choses : mais en ce temps-là les plus gents de bien estoient persuadez que ces libertez estoient les colomnes de la religion. La querelle dura sept à huit ans, & ne fut terminée que par la mort de l'Archevesque, qui fut assassiné dans sa cathedrale l'an 1170. & par la penitence du Roy, qui fut si grande & si publique, que l'Eglise fut plus edifiée d'un tel exemple qu'elle n'avoit esté scandalisée par son offense.

L'empereur Federic ne fut pas plus heureux que les deux Henrys; Estant battu par les foudres de Rome, & plus rigoureusement encore par la mauvaise fortune, chassé de l'Italie, & apprehendant la prochaine revolte d'Allemagne, il ne trouva point d'autre voye de salut, que de demander pardon au sainct Pere, & de se prosterner à ses pieds pour obtenir son absolution; ce qui se passa à Venise l'an 1177.

Son antipape Calixte en fit autant l'année suivante, s'estant allé jetter aux pieds de ce mesme Alexandre. Depuis Federic eut encore quelque broüillerie avec les Papes Luce, Vrbain & Clement ; mais enfin il se reconcilia avec Clement, & vescut assez bien avec le sainct siege jusqu'à sa mort. Henry VI. son fils fut couronné par Celestin III. l'an 1191. Il n'entreprit rien directement contre les Papes, neantmoins il se laissa excommunier, non pour avoir detenu Richard Roy d'Angleterre prisonnier, mais pour n'avoir pas voulu rendre l'argent qu'il avoit extorqué de ce prince pour le mettre en liberté. Il mourut sans en avoir esté absous l'an 1197.

Parlons maintenant des heresies. Vers la fin du douziesme siecle les opiniõs d'un nommé Rousselin, dont nous avons desja parlé, avoient fait quelque bruit. Il disoit que les trois personnes divines estoient trois choses separées, comme l'estoient trois Anges, & que si l'usage le permettoit, on pouvoit *HERESIES.*

dire que c'estoit trois Dieux, car autrement il s'ensuivroit que le Pere & le S. Esprit se seroient incarnez. Ces impietez sophistiques furent condamnées en un concile tenu à Soissons; neantmoins l'autheur ne laissoit pas de les debiter en cachetes; Et peut-estre eust-il fait plus de progrez s'il ne se fust trouvé des surveillants, entre autres Yves de Chartres, qui rompirent ses mesures. Ie ne sçay si c'est le mesme contre lequel sainct Anselme n'estant encore qu'Abbé du Bec, a escrit son traité de l'Incarnation du Verbe, qu'il envoya au Pape Vrbain II. pour l'examiner l'an 1094.

Vers l'an 1125. un certain Tanchelin, le plus scelerat de tous les hommes, infecta le Brabant & pays voisins de ses erreurs fanatiques: il assuroit que le ministere des Evesques & des prestres estoit un abus. & que la communion de la saincte Eucharistie ne servoit de rien à salut. Il traisnoit les peuples aprés luy par la magnificence de ses festins, & par la pompe de ses

habits, eſtant reveſtu de drap d'or & ayant les cheveux treſſez avec des cordons de meſme. Ceux qui le ſuivoient en eſtoient ſi fort enchantez, qu'ils beuvoient de ſes urines, les gardoient comme des treſors & des reliques, & tenoient à grace particuliere qu'il vouluſt abuſer de leurs femmes & de leurs filles en leur preſence.

Il couroit au meſme-temps dans la Provence, Gaſcongne & Languedoc, un autre Novateur nommé Pierre de Bruys, qui preſchoit que le Bapteſme eſtoit inutile avant l'âge de puberté; qu'il faloit abattre les egliſes; ces lieux, diſoit-il, n'eſtant point neceſſaires aux Chreſtiens pour adorer; que le ſacrifice de la Meſſe n'eſtoit rien; que les prieres des vivants ne ſoulageoient point les morts; Et ſur tout il pretendoit que l'on devoit avoir les croix en abomination, à cauſe que Noſtre-Seigneur y avoit eſté ignominieuſement attaché. Il en brûla luy-meſme un grand monceau le jour du Vendredy Sainct, & avec ce feu il fit cuire

plein des marmites de chair, dont il mangea publiquement, & convia les peuples d'en manger. Mais Pierre de Clugny estant allé en ces pays-là luy donner la chasse, les peuples se saisirent de sa personne & le bruslerent tout vif dans la ville de sainct Gilles.

Sa secte ne s'en alla pas au vét avec ses cendres; un de ses disciples nommé Henry s'en rendit le chef; c'estoit un moine defroqué, lequel estant plongé dans la desbauche du jeu & des femmes, & devenu vagabond, parce que son apostasie ne luy laissoit trouver seureté nulle part, se mit à prescher ces heresies de lieu en lieu, & y en adjousta encore quelques autres de son invention. Pierre de Clugny le refuta par un puissant traitté. Sainct Bernard dans le voyage qu'il fit dans le pays, le confondit par ses predications efficaces soustenuës de quantité de miracles, desabusa les peuples qu'il avoit seduits, & le poursuivit de si prés, qu'enfin il fut pris & livré à son Evesque, pieds & mains liez l'an 1147. On

nommoit ces novateurs PETROBRUSIENS & HENRICIENS, du nom de leurs deux principaux docteurs.

Le mesme sainct Bernard eut aussi à combattre une autre sorte d'heretiques, qui se faisoient nommer les APOSTOLIQUES. C'estoit des paysans & gents grossiers, qui se vantoient d'estre les seuls qui suivissent exactement la doctrine des Apostres, & qui fussent le vray corps mystique de IESUS-CHRIST, tous les autres Chrestiens n'ayant point la vraye croyance comme eux. Ils tenoient beaucoup des extravagances de ceux que depuis on a appellé les Illuminez.

Il faut bien compter parmy les heresies, les propositions trop hardies & trop subtiles que Pierre Abailard advança touchant la Trinité, puisqu'elles furent condamnees comme telles l'an 1140. au concile de Sens, qui fut confirmé par le Pape: quoy qu'il semble à quelques-uns que s'il y eut beaucoup de presomption de sa part, il y eut aussi un peu de chaleur & de

faute d'intelligence du costé de ses parties. Quoy qu'il en soit, son humilité repara sa faute, car en ayant appellé au sainct siege, il se laissa facilement arrester à Clugny par Pierre le Venerable, & y finit le reste de ses jours. Son espouse Heloise avoit aussi pris le voile sacré. On sçait assez l'histoire de leurs amours & de leur vie ; ce n'est pas icy le lieu d'en parler.

Les predications d'un certain moine nommé Raoul, estoient quelque chose de pire que l'heresie. Du temps de la Croisade de l'an 1146. ce furieux zelé ayant assemblé je ne sçay combien de mille hommes pour passer en Terre-Saincte, preschoit qu'il faloit avant que de partir, tuer tous les Iuifs, qui estoient plus ennemis de IESUS-CHRIST, que les Mahometans. S. Bernard eut bien de la peine à sauver ces malheureux de la fureur du menu peuple, qui n'est jamais plus aisé à émouvoir, que quand on luy propose d'exercer quelque cruauté. Au reste ses persuasions furent si efficaces sur l'es-

prit du moyne, qu'il l'obligea de se retirer dans son convent.

Les gents d'eglise estoient persecutez par d'autres heretiques, ou plustost athées, qui faisant les POLITIQUES, ne vouloient point que le Clergé eust aucune domination ny jurisdiction sur le temporel, ny mesme aucunes possessions en fonds que sous le bon plaisir des Princes seculiers. Le plus sçavant & le maistre de tous, estoit Arnaud prestre natif de Bresse en Lombardie, qui avoit esté disciple de Pierre Abailard, & avoit meslé la subtilité de la Dialectique dans les matieres de politique; esprit vif, subtil & souple, qui se voulut signaler par la singularité de ses opinions; à la verité disert & beau parleur; mais plus abondant en paroles qu'en raisons solides, qui embroüilloit plus les choses par un grand flux de discours qu'il ne les esclaircissoit, trouvant à dire à tout, mordant, deschirant, ennemy des moynes, & detracteur des Evesques, mais grand flateur des laïques, ausquels il attribuoit la puis-

ſance, & la diſpoſition de toutes choſes ; de ſorte qu'il ne rendoit pas ſeulement l'Egliſe tributaire, mais encore la mettoit en ſervitude, elle qui comme eſpouſe de IESUS-CHRIST eſt la maiſtreſſe des nations,& la ſouveraine des eſtats Chreſtiens. Les Romains ſuſcitez, comme nous avons dit, par cet Arnaud, avoient fortement reſolu d'oſter au Pape tout le pouvoir temporel dans leur ville, & de luy laiſſer ſeulement le ſpirituel ; de ſorte qu'Eugene III. fuyant leur perſecution, fut contraint de ſe retirer en France l'an 1147.

Tandis qu'il y eſtoit, il convoqua un concile à Rheims, où l'on examina les propoſitions de Gilbert Poret ou Porée Eveſque de Poitiers : lequel avoit trente ans durant profeſſé la Philoſophie dans les plus celebres villes du Royaume, mais parloit de Dieu & des perſonnes de la Trinité, pluſtoſt ſelon les topiques d'Ariſtote, que ſelon le langage de l'Eſcriture ſainćte. Il diſoit entr'autres choſes, Que la nature divine ou la di-

vinité n'estoit point Dieu, mais la forme par laquelle il estoit Dieu: non plus, disoit-il, que l'humanité n'estoit pas l homme, mais la forme qui faisoit l'homme; Que la nature divine ne s'estoit point incarnée; Qu'il n'y avoit point d'autre merite que celuy de Iesus-Christ, & que personne n'estoit veritablement baptisé s'il ne devoit estre sauvé. Ses archidiacres mesme meus de zele, ou d'inimitié, se rendirent ses accusateurs. Sainct Bernard les soustint puissamment: l'affaire fut traittée en deux conferences, l'une à Auxerre, & l'autre à Paris, & à la fin terminée dans une troisiesme qui se tint aprés le concile de Rheims. En celle-là, le Pape l'examina luy même, n'ayant pas voulu traduire devant une si grande assemblée un Evesque d'une si eminente doctrine, & qui d'ailleurs protestoit de se sousmettre à ce qui en seroit jugé par sa Saincteté. Apres avoir ouy ses propositions elle les condamna; Et il receut ce jugement avec toute la sousmission possible; neantmoins quel-

ques-uns de ses disciples s'aheurterent encore à les soustenir.

Afin que vous connoissiez que l'esprit humain donne facilement dans toutes les nouveautez les plus extravagantes, il ne faut que considerer un malheureux visionnaire qui fut presenté au Pape au commencement de ce concile de Rheims. On le nommoit Eon de l'Estoile, Gentilhomme Breton: il estoit tellement ignorant, qu'ayant oüy chanter dans l'Eglise *Per EVM qui venturus est judicare vivos & mortuos*, il s'estoit imaginé, & l'assuroit, que c'estoit luy qui devoit juger les morts. Il n'est pas croyable combien de gents s'infatuerent de cette ridicule extravagance: on le suivoit comme un grand prophete; tantost il marchoit avec un pompeux équipage, tantost il se cachoit, puis il reparoissoit plus glorieux qu'auparavant. Il y avoit deux classes de ses sectateurs, il en appelloit les uns Anges, les autres Apostres. On disoit qu'il estoit Magicien, & que pour attirer le monde, il faisoit

de grands feſtins, & de fort riches preſents, mais que ce n'eſtoit que des illuſions qui alienoient l'eſprit. L'archeveſque de Rheims l'ayant fait prendre, le preſenta au concile, & au ſainct pere. Ses reſponſes pleines de reſveries phrenetiques, firent qu'on le traitta de fou; Et pourtant on le reſſerra en une priſon fort eſtroite, où il mourut bien-toſt aprés. Trois ou quatre de ſes principaux diſciples, encore plus inſenſez que luy, & qui s'eſtoient enteſtez de grands noms qu'il leur avoit impoſez; à l'un de *Sapience*, à l'autre de *Science*, à l'autre de *Iugement*, aimerent mieux ſouffrir les flammes que de le renoncer.

Il eſtoit ſans doute demeuré quelque levain des Petrobruſiens, & des Henriciens, qui rebroüillant les eſprits, les porta à remuer pluſieurs queſtions nouvelles & dangereuſes: mais outre cela, il ſe gliſſa d'Italie en France quelques autres empoiſonneurs qui y apporterent le plus pernicieux venin des Manicheens: Et ce furent ceux-là à

mon advis, qui infecterent premierement le diocese d'Alby, à cause dequoy on nomma ces heretiques ALBIGEOIS. Ils furent convaincus dans une conference qui se tint dans cette ville-là chez l'evesque, qui avoit esté nommé arbitre par les deux partis ; & cela se passa en presence de quantité de seigneurs, & de prelats, & mesme de Constance femme de Raimond comte de Thoulouze, & sœur du Roy de France. Gozelin Evesque de Lodeve, refuta leurs erreurs par des passages du nouveau Testament : car ils ne recevoient point le vieux.

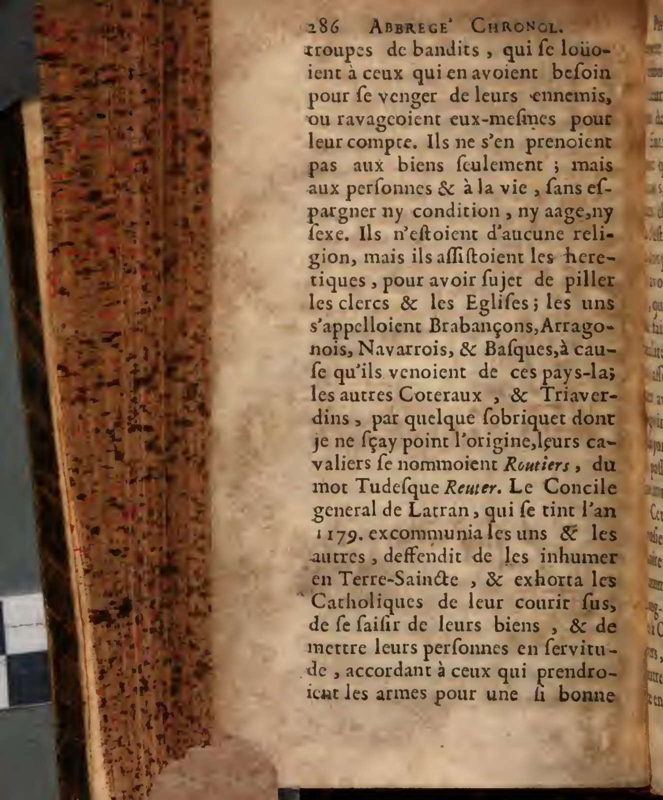
Ce remede n'arracha point cette mauvaise graine : elle se multiplia de plus en plus, & gagna bien-tost Thoulouze, la capitale du Languedoc. Des ce temps-là, les Rois de France & d'Angleterre furent sur le point d'employer le fer pour exterminer ces opiniastres : toutefois ils trouverent plus à propos d'y envoyer des predicateurs qui travaillassent à les convertir, ou à les confondre, & à les retrancher

de la communion des fidelles, afin qu'ils ne gâtassent plus personne.

Vn legat du Pape y estant allé l'an 1170. accompagné de quatre ou cinq Evesques, & de plusieurs autres Ecclesiastiques; descouvrit beaucoup de ces gents-là dans Thoulouze: entre autres le plus riche & le plus ancien, & pour ainsy dire le coq de tous les autres, qui prestoit ses * tours à leurs docteurs pour y faire leurs presches. Il le contraignit de se sousmettre à la penitence publique, rasa ses tours, & excommunia & bannit plusieurs de ces heretiques, qui se retirerent dans l'Albigeois; C'estoit comme leur fort, parce que Roger Comte d'Alby les favorisoit, & se servoit d'eux pour tenir l'Evesque de sa ville prisonnier.

* Les principaux bourgeois de Toulouze & d'Avignon, avoient des tours dâs leurs maisons.

Ces pays de Languedoc & de Gascongne, tant à cause de leur eloignement que de leur situation, & aussi de l'humeur boüillante & guerriere de leurs habitâts, estoiét remplis d'une autre sorte de bestes ravissantes, qui n'aimoient que la proye & le carnage; j'entends des



troupes de bandits, qui ſe loüoient à ceux qui en avoient beſoin pour ſe venger de leurs ennemis, ou ravageoient eux-meſmes pour leur compte. Ils ne s'en prenoient pas aux biens ſeulement; mais aux perſonnes & à la vie, ſans eſpargner ny condition, ny aage, ny ſexe. Ils n'eſtoient d'aucune religion, mais ils aſſiſtoient les heretiques, pour avoir ſujet de piller les clercs & les Egliſes; les uns s'appelloient Brabançons, Arragonois, Navarrois, & Baſques, à cauſe qu'ils venoient de ces pays-la; les autres Coteraux, & Triaverdins, par quelque ſobriquet dont je ne ſçay point l'origine, leurs cavaliers ſe nommoient *Routiers*, du mot Tudeſque *Reuter*. Le Concile general de Latran, qui ſe tint l'an 1179. excommunia les uns & les autres, deffendit de les inhumer en Terre-Saincte, & exhorta les Catholiques de leur courir ſus, de ſe ſaiſir de leurs biens, & de mettre leurs perſonnes en ſervitude, accordant à ceux qui prendroient les armes pour une ſi bonne

œuvre, des Indulgences ou Relaxations de penitence à proportion de leurs services,& selon la discretion des Evesques.

Entre ces heretiques il y en avoit qu'on nommoit POPELICAINS, qui tenoient quantité de forts chasteaux en Gascogne, où ils s'estoient cantonnez,& faisoiét un corps ensemble, depuis qu'on les avoit separez de l'Eglise. Henry, qui d'abbé de Clervaux avoit esté fait Evesque d'Albe, ayant en qualité de legat assemblé des troupes assez nombreuses, les alla visiter avec main-forte l'an 1181. Ils feignirent pour eviter cet orage d'abjurer leurs erreurs, mais le peril passé ils vescurent comme auparavant.

Cette contagion s'espandit en plusieurs Provinces deçà & delà la Loire; Vn de ces faux Apostres nommé Terric, qui s'estoit tenu long-temps caché dans une grotte à Corbigny au diocese de Nevers, fut pris & bruslé. Plusieurs autres souffrirent le mesme supplice en divers endroits, particuliere-

ment deux horribles vieilles dans la ville de Troyes ; à l'une desquelles, disoit-on, ils avoient donné le nom de saincte Eglise, & à l'autre celuy de saincte Marie, afin que lors qu'ils estoient interrogez par les juges, ils pussent jurer par *saincte Marie*, qu'ils n'avoient point d'autre croyance que celle de *saincte Eglise*.

Ces Popelicains entre autres points impugnoient ouvertement la realité du corps de N. S. Iesus-Christ dans le sainct Sacrement, à cause dequoy il y eut en ce temps-là plusieurs miracles pour confirmer le peuple dans la foy de ce mystere. Ils furent condamnez au concile de Sens de l'an 1198. comme aussi les VAVDOIS, les PATARINS & les CATHARES. Le nom de Patarins venoit de ce qu'ils faisoient gloire de patir pour la verité, celuy de* Cathares, de ce qu'ils professoient faussement une grande pureté de vie. Ces derniers estoient en Flãdre appellez Pifles; & en Frãce, Tisserans, pource que la plufpart gaignoient leur vie à ce mestier.

*Catharos en Grec signifie *pur*.

Il

Il faudroit un traité entier pour rapporter toutes ces ſectes, leurs divers noms,& leurs opinions,qui eſtoient ſemblables en quelques points, & differentes en d'autres: mais il me ſemble qu'elles peuvent toutes ſe reduire à deux, ſçavoir des Albigeois & des Vaudois, & que ceux-cy avoient à peu prés les meſmes opinions que ceux qu'on nomme aujourd'huy Calviniſtes.

Il s'éleva auſſi,ſinon une hereſie, au moins quelques doutes aſſez grands touchant la reſurrection des corps, du temps de Maurice Eveſque de Paris : à cauſe dequoy pour teſmoigner quelle eſtoit ſa foy ſur cet article-là, il ordonna qu'on graveroit ſur ſon tombeau le premier * Reſpons qui ſe dit dans l'office de Treſpaſſez. A ſon exemple pluſieurs Eccleſiaſtiques ordonnoient en mourant, qu'on le miſt auſſi en eſcrit ſur leurs poitrines, & qu'on l'enterraſt avec eux.

* *Credo quòd redemptor meus vivit,&c.*

Plus les erreurs & les ſchiſmes chocquoient la puiſſance du Pape

& celle des Ecclesiastiques, plus ils l'affermissoient & l'augmentoient. Car premierement les Papes remporterent sur les Empereurs l'advantage tout entier dans le differend des investitures. Puis lors qu'ils eurent acquis cette liberté à l'Eglise pour les elections, ils la voulurent aussi estendre aux personnes & aux biens des Ecclesiastiques. Ils soustenoient que l'Eglise ne devoit point de contribution qu'à son chef, qui est le Vicaire de IESUS-CHRIST en terre, & que les Ecclesiastiques ne pouvoient estre corrigez que par leurs Superieurs. Ce qu'ils fondoient sur cette maxime, que le moins noble ne devoit point avoir d'empire sur le plus noble, ny l'inferieur estre le juge de celuy qui est au dessus de luy. Toutefois ce point blessant l'autorité de tous les autres Princes temporels, aussi bien que celle des Empereurs, ne put passer que dans les terres de ceux qui estoient foibles, & delà les monts.

Puissance des Papes.

Le troisiesme sujet du differend

que les ſouverains Pontifes eurent avec les Empereurs,fut qu'ils pretendoient que c'eſtoit à eux de dõner l'Empire, & que l'election des grands qui en relevoient, ne pouvoit faire qu'un Roy, ſi leur autorité ne l'honoroit du titre d'Empereur. Cette croyance eſtoit procedée de ce qu'en effet ils avoient premierement deferé la dignité & la charge de patrice au Roy Pepin & à Charlemagne, & puis l Empire meſme à ce dernier. Pour ce chef ils l'emporterent hautement ſur les Empereurs. L'exemple de Henry VI. ne nous laiſſe aucun ſujet d'en douter; car quand il prit la couronne Imperiale à Rome l'an 1191. le Pape Celeſtin III. qui êtoit aſſis en ſon throne ſur un échaffaut, la tenant entre ſes pieds, la pouſſa à terre, pour monſtrer qu'il eſtoit en ſon pouvoir de la renverſer,& les Cardinaux l'ayant receuë entre leurs mains, la poſerent ſur la teſte de l'Empeur, qui eſtoit en bas, & à genoux, attendant cette grace avecque ſoûmiſſion.

Mais les Papes ne purent pas ſi

facilement gagner un quatriéme point, qui estoit d'empescher que les Evesques ne rendissent hommage à leurs souverains temporels. La raison qu'ils avoient de s'opposer à cette soûmission, estoit qu'ils estimoient indigne que des mains sacrées, qui operoient les plus augustes mysteres de la religion, fussent * serrées entre des mains prophanes. Or quoyque les souverains, & sur tout les Rois de France eussent un grand respect pour tout ce qui venoit du sainct siege, ils ne purent neantmoins leur deferer pour ce chef, ny pour celuy de la franchise des biens & des personnes. Ainsi le Roy Louys VI. ne voulut point permettre à Raoul de rentrer dans l'Archevesché de Bourges, qu'il ne luy eust fait hõmage; ce qu'Yves de Chartres excusa envers le Pape Paschal, sur la crainte d'un plus grand inconvenient. Et ce Pape ayant donné une bulle, à la requisition du Clergé de France, qui défendoit, sous peine d'excommunication, aux baillifs & prevôsts du Roy, d'exiger aucune

* Celuy qui rend hommage met ses mains entre celles de son Seigneur.

prestation des clercs, le même Roy escrivit des lettres pleines de chaleur à Yves, menaçant qu'il prendroit le bien des clercs, par tout où il le trouveroit, si cette bulle n'estoit revoquée: Ie ne sçay ce qui en arriva.

Il s'estoit estably en ces siecles-là, une maxime qui dõnoit une domination indirecte aux Papes sur les Princes, & droit d'animadversion sur leur gouvernement: C'est, qu'encore qu'ils ne creussent pas que les Princes dependissent d'eux pour le temporel, ils pensoient pourtant estre bien fondez à cause du spirituel, de juger si leurs actiõs estoient bonnes ou mauvaises, de les admonester, de les corriger, de leur defendre ce qu'ils ne croyoient pas licite, & de leur commander ce qu'ils croyoient juste. Ils se messloient donc quand deux Princes estoient en guerre, de leur ordonner des tréves, de mettre leurs differends en arbitrage, & de les obliger à debattre leur droict pardevant eux. Le Roy Iean estant pressé par le Roy Philippe Auguste, eut

recours à Innocent III. lequel écrivit là-dessus, qu'estant proposé au
„ gouvernement de l'eglise vniver-
„ selle il se sentoit obligé par le cō-
„ mandement de Dieu, de proceder
„ en cette affaire suivant les formes
„ de l'eglise, & de dénoncer le Roy
„ de France pour idolâtre & publi-
„ cain, s'il ne faisoit apparoistre de
„ son droict devant luy ou devant
„ son legat. Car encore, disoit-il,
„ qu'il ne luy appartinst pas de juger
„ du fief, toutefois il avoit droict de
„ connoistre du peché, & il apparte-
„ noit au sainct Siege de corriger
„ toutes personnes de quelque qua-
„ lité qu'elles pussent estre, & si el-
„ les estoient refractaires à ses com-
„ mandements, d'y employer les ar-
„ mes de l'Eglise. C'estoit à dire l'excommunication, & mesme l'interdit; cruel remede qui ostoit l'usage des sacrements, & le service divin aux vivants, & quelque-fois mesme la sepulture aux morts. Ils se persuadoient qu'il y alloit de leur devoir de remedier à tous les scandales publics; qu'il estoit de leur soin paternel, de soulager & de proteger

tous les opprimez : & de la grandeur de leur tribunal, de faire justice à toute la terre. Ainsi ils recevoient les plaintes de tous ceux qui souffroient oppression ; ils alloient mesme au devant, & prenoient connoissance des injustices que les Princes faisoient à leurs peuples, & des impositions nouvelles, si bien qu'ils prononçoient quelquefois anathême sur ceux qui les levoient ; Assez souvent ils exposoient en proye les biens de ceux qu'ils excommunioient, & commandoient de se saisir de leurs personnes, & de les reduire en servitude.

Les souverains ne furent pas à couvert de ces foudres: Car soit en vertu de cette opinion, qui alors estoit assez commune, mais à mon advis peu soûtenable, que les excommuniez sont décheus de la possession de leurs biens, soit qu'ils ne crussent pas qu'on deust laisser le gouvernement des peuples catholiques, à des Princes revoltez contre l'Eglise: ils allerent jusques à les déposer, à declarer leurs su-

jets déliez du serment qu'ils leur avoient fait, & à leur defendre de leur obeïr. Gregoire VII. commença d'exercer cette autorité sur l'Empereur Henry IV. Et il en voulut user de mesme à l'endroit de
„ philippe I. Roy de France: Car une
„ fois il escrivit aux grands du ro-
„ yaume d'empescher les excez qu'il
„ commettoit, specialement à l'en-
„ droit des marchands qui alloient
„ aux foires: & une autre fois il le
„ menaça de rompre les liens de la
„ foy dont ses sujets luy estoient at-
„ tachez, s'il ne cessoit de vendre les
„ benefices, & s'il ne permettoit à
„ l'eleu Evesque de Mascon d'entrer
„ dans son episcopat. Victor II. l'excommunia en effet dans le concile de Clermont. D'autres Papes ont excommunié & deposé les Empereurs Henry V. Federic. I. & Federic II. & ont attenté pareille chose sur plusieurs autres testes couronnées.

Si on s'estonne que des Papes qui estoient en reputation de si grands hommes de bien, particulierement Gregoire VII. & Alexandre III.

ayent fait de telles entreprises, qui semblent si eloignées des maximes des anciens peres & des premiers siecles: il faut sçavoir, que ces lettres supposées des premiers papes, sur lesquelles on avoit estably un nouveau droict Canon, avoient persuadé à leurs predecesseurs dés la fin du huictiesme siecle, que leur autorité sur les fidelles n'avoit point de bornes; qu'en qualité de pasteurs universels, ils pouvoient faire des commandements & des defenses à tous les fidelles en ce qui regardoit leur salut & le bien de la religion, les admonester premierement, & aprés les punir s'ils n'obeïssoient pas. Que si les predecesseurs de Gregoire n'avoiét point usé de ce pretendu pouvoir sur les Empereurs; c'est qu'alors ceux-cy estoient Princes plus reglez, & les Papes de ce temps-là plongez dans d'extrêmes desordres: mais que tout au contraire, Henry IV. s'estoit rendu execrable par ses vices infames, & que Gregoire estoit venerable à toute la chrestienté par ses vertus.

I'oferay adjouster, qu'il y avoit mesme quelque chose dans les siecles precedens qui pouvoit donner un peu de couleur à ce que ce Pape entreprenoit. Car dans le sixiesme, l'Eglise s'estoit mise en possession d'exclure des fonctions civiles & militaires, & mesme du mariage, ceux qu'elle mettoit en penitence publique, afin que leur conversion fust plus humble & plus parfaite. Sainct Leon Pape l'avoit seulement conseillé, ses predecesseurs en firent une loy; & les conciles de Tolede la reduisirent en pratique à l'égard de leurs Rois mesme. Témoin Vamba, l'un des plus illustres & des plus glorieux qu'ils ayent eu: lequel ayant esté consacré à la penitence, comme il estoit à l'agonie, non point de son consentement, car il avoit perdu toute connoissance, mais selon l'usage de ce temps-là, se vid neantmoins obligé, lorsqu'il fut revenu en convalescence, de renoncer à la royauté. Remarquez encore s'il vous plaist, que ces conciles d'Espagne fournirent de grands préjugez aux Papes

pour ſoûmettre les ſouverains à leur diſpoſition. Car les Rois Viſigoths eſtans electifs, les Eveſques avoient beaucoup de part à leur election; & leurs conciles eſtoient comme des aſſemblées, où les grāds & les Rois meſme ſe trouvoient. On y corrigeoit les dereglemens de la ſouveraineté, & on leur impoſoit des loix avec peine d'anathême & de depoſition s'ils les violoient.

Les Eveſques de France entreprirent la meſme choſe en dépoſant Louys le Debonnaire; Et quoy que ce fuſt une pure faction, ce Prince toutefois ne reprit point la couronne, que par l'autorité d'une autre aſſemblée d'Eveſques. Foulques, Archeveſque de Rheims, menaça Charles le Simple de ſouſtraire ſes ſujets de ſon obeiſſance, s'il s'allioit avec les Normands, qui alors eſtoient encore barbares & infidelles. Or les Papes croyoient comme un article de foy, que leur pouvoir eſtoit beaucoup plus grād que celuy de tous les Eveſques enſemble, & qu'il n'avoit point d'au-

tres bornes que celles que luy donnoient les canons exprés des conciles, & les decrets du siege apostolique ; lesquels n'avoient garde de leur defendre de déposer les Rois, puisqu'on n'avoit pas pû prévoir qu'il se trouveroit des occasions qui leur donneroient cette pensée. Gregoire II. en l'an 730. ayant fulminé anathême contre Leon l'Isaurien, suspendit au moins le payement des tributs, & l'obeïssance des peuples, ou peut-estre les en deslia tout-à-fait, comme quelques-uns le pretendent. De plus, s'estant attribué, comme ils firent, l'autorité de créer des Rois, laquelle d'ailleurs leur estoit deferée par l'ambition de ceux qui recherchoient ce titre : ils s'allerent imaginer qu'ils pouvoiẽt bien oster la couronne à ceux qui en estoient indignes, puisqu'ils en pouvoient honorer ceux qui la meritoient.

Il y eut avec cela beaucoup d'occasions qui ne servirent pas peu à confirmer cette opinion; Entre autres la prohibition de contracter

mariage entre parents, jusqu'au septiesme degré,& entre alliez jusqu'au quatriesme & cinquiesme; La connoissance qu'ils prenoient de toutes les grandes causes, non seulemét entre les Ecclesiastiques, mais encore entre les Princes; Et les frequentes Croisades. Car pour le premier, ils trouvoient tousjours assez de parentez ou d'alliances pour dissoudre les mariages des Princes, & par ce moyen se rendoient formidables. Et pour le second, le pouvoir qu'ils avoient de juger de tout, les rendoit fort considerables, dautant que les parties ont naturellement de la crainte & du respect pour leurs Iuges; Et qu'eux ayans dans cette incroyable affluence d'affaires, dequoy employer un nombre innombrable de personnes, attiroient à leur cour tous ceux qui avoient l'ambition de parvenir, ou la curiosité de se façonner & de s'instruire dans cette escole la plus celebre du monde. En effet tout ce qu'il y avoit de plus beaux esprits par toute l'Europe, y couroient pour avoir des

emplois; Et comme l'on a toujours affection pour celuy de qui l'on tient son advancement, quand ils sortoient de là, aprés avoir bien fait leurs affaires, ils portoient par tout la grandeur des Papes avec un zele ardent pour establir leurs maximes.

Croisades.

Les Croisades rendirent aussi les papes tres-puissants. Car dans celles qui se faisoient pour la Terre-Saincte, ils ordonnoient aux Princes de s'y enroller, ils retenoient le souverain commandemét dans ces armées-là par leurs legats, & ils se rendoient en quelque façon les seigneurs de tous les Croisez: non seulement parce qu'ils en exigeoient obeissance, mais de plus, parce qu'ils les prenoient sous leur protection jusqu'à leur retour; ce qui estoit comme des lettres d'estat qui surseoient toutes procedures civiles & criminelles. Dans les autres Croisades qui se faisoient contre les schismatiques & les heretiques, ils establirent pour le Roy, que ceux qui estoient convaincus de ces crimes perdoiét

tous leurs biens, honneurs, & dignitez; Ensuite de cela ils les en privoient ou les en faisoient priver par des conciles que leurs legats assembloient; puis ils donnoient leurs dépoüilles à ceux qui avoient bien servy dans ces expeditions, sans trop consulter le seigneur souverain dont ces terres estoient mouvantes, parce qu'il n'eust pas osé en refuser l'investiture à ceux qu'une puissance si sainte en avoit pourveus.

Mais leur plus grande force consistoit en celle du clergé & des religieux; ces grands corps estant en ce temps-là fort unis pour la manutention de leurs franchises & de leurs libertez, qu'ils croyoient fermement estre de droict divin, consideroient le Pape comme un chef puissant qui ne leur manquoit pas au besoin. Il est vray que son autorité trop absoluë pesoit un peu sur la teste des Evesques: mais quand elle les pressoit trop, ils avoient recours à celle du Prince, comme protecteur des biens & de la liberté des Ecclesiastiques. Reci-



proquement ils se servoient de celle des Papes, pour se defendre des entreprises des Princes: Et se gouvernant ainsy entre les deux Puissances, ils taschoient de moderer l'une par l'autre.

Au reste ils avoient sujet de se plaindre de ce que les Papes leur ostoient une bonne partie de l'autorité qui leur appartenoit, comme aux vrais successeurs des Apostres; De ce qu'ils attiroient immediatement à leur tribunal la connoissance de toutes les causes, ne leur laissant presque rien à juger en premiere instance; De ce qu'ils les obligeoient à leur prester serment, selon une formule dans laquelle Gregoire VII. avoit adjousté des termes qui emportoient foy & hõmage; De ce qu'ils leur imposoient la necessité d'aller à Rome; De ce qu'ils s'arrogeoient à eux seuls le droict de sacrer les metropolitaines; De ce qu'ils donnoient des dispenses des saints canons, comme si toute la discipline Ecclesiastique n'eust dépendu que de leur volonté absolue; De ce qu'ils accordoiẽt

des exemptiõs aux inferieurs pour les soustraire à l'obeissãce de leurs superieurs. Ils se plaignoient encore, de ce qu'ils s'estoient reservé à eux seuls le pouvoir de recevoir les coadjutoreries; celuy de dissoudre le mariage spirituel des Evesques, c'est-à-dire, de les separer de leur Eglise par voye de cession, ou de translation, ou de déposition]; Et de ce qu'ils empietoient la disposition de la plusppart des benefices.

Disons quelque chose de plus singulier sur les principaux de ces points. La pluspart des differends d'entre les particuliers se traittoient par la cour de Rome seule dans le douziesme siecle: toutefois quand les causes estoient trop importantes, ou qu'elles touchoient toute l'Eglise, ou tout un Estat, ils les remettoient au jugement d'un concile. Ainsi Gregoire VII. lorsque la querelle d'entre luy & l'Empereur Henry V. vint à se renouveller, asseura qu'il assigneroit un concile, dans un lieu seur, où tous se pussent trouver amis ou en-

nemis, tant de l'ordre clerical que de l'ordre laique, pour juger lequel de luy ou de l'Empereur avoit rompu la paix, & pour adviser aux moyens de la restablir. Gelase II. dit la mesme chose, & qu'il *acquiesceroit au jugement de ses freres les Evesques, que Dieu avoit constituez juges dans son Eglise, & sans lesquels une cause de cette nature ne se pouvoit traitter*. Innocent III. escrivit qu'il n'osoit rien decider sur le mariage du Roy Philippe II. sans la determination d'un concile general: Et
† que s'il le faisoit *il en pourroit courir risque de son ordre & de son office*; Paroles remarquables en ce qu'elles semblent insinuer qu'un Pape peut estre deposé non seulement pour heresie, mais aussi pour avoir abusé de sa puissance.

De ce temps-là ils estoient encore obligez de gouverner l'Eglise par l'advis des cardinaux; dont la
Cardinaux puissance estoit montée à un tel degré depuis l'á mille, qu'ils étoiét leurs collateraux & leurs coadjuteurs, comme le dit sainct Bernard; que leurs droits estoient plus grāds

que ceux des patriarches & des "
primats, & qu'ils avoient pouvoir "
de porter une censure authentique "
sur les Papes mesmes. Le secours & "
les merites de tant de grands personnages desquels le sacré college estoit remply, n'ayderent pas peu aux papes à soustenir le fardeau des affaires, & à maintenir & augmenter leur authorité dans tous les pays les plus eloignez. Mais quand ils se furent agrandis par leur moyen, ils s'affranchirent de leur dépendance: & aujourd'huy ils leur demandent seulement leur advis, & ne se tiennent point obligez de le suivre.

Quant à la disposition des benefices, ils l'avoient presque toute attirée à eux; celle des grands, & que l'on appelle consistoriaux, comme sont les Archeveschez, Eveschez & abbayes en se rendant maistres des elections, sous pretexte de juger des differends qui naissoient entre les brigues opposées; & celle des moindres, comme sont les dignitez & chanoinies des Eglises cathedrales & collegiales, par les

Benefices.

recommandations qu'ils faisoient aux chapitres en faveur des clercs suivants leur cour. Leurs recommandations ayant souvent obtenu l'effet qu'ils desiroient, se tournerent peu à peu en commandement absolu, à l'incitation des flateurs & des interessez. Et puis elles furent suivies des reservations, & aprés des expectatives, dont l'abus alla toûjours en augmentant, nonobstãt lapragmatique de S. Louys, & les remedes que Philippe le Bel y voulut apporter, & dura jusques au temps du grand schisme. Alors le Roy Charles VI. & aprés luy Charles VII. y mirent la main de bonne sorte, & ramenerent les elections, collations & presentations dans l'ordre des decrets des conciles generaux, sans plus avoir d'esgard aux passe-droits que la cour de Rome avoit introduits.

Dés le cinquiesme siecle, non seulement les Evêsques, mais presque tous les Ecclesiastiques de deça les monts, avoient cette pieuse coustume, d'aller à Rome visiter les sepulchres de S. Pierre & S. Paul,

comme pour y rendre leurs hommages, & tesmoigner qu'ils tenoient la mesme foy que ces princes des apostres avoient preschée. Par mesme moyen ils rendoient leurs respects aus souverains pontifes: lesquels avec le temps convertirent cette devotion volontaire en une obligation indispensable, si bien qu'ils faisoient de grands reproches à ceux qui y manquoiét.

Les dispenses estoient tout-à-fait inconnuës dans les premiers siecles, & lors que l'on commença d'en donner, ce ne fut pas pour permettre d'enfraindre les canós, mais plustost pour absoudre ceux qui les avoient enfraints. Aprés l'onziesme siecle l'usage en devint tres-frequent. I'en remarque trois ou quatre causes ; les Guerres continuelles entre les particuliers, aussi-bien qu'entre les Princes; la multitude des decrets qui estoit si grande qu'il estoit difficile qu'on n'en violast quelqu'un; la corruption des mœurs & le peu de cópté que l'on tenoit des regles Ecclesiastiques : de sorte que l'on estoit Dispẽses.

☞ obligé d'obvier à ce mespris par des dispenses, & on croyoit couvrir la transgression en la permettant. Les Papes ne dispensoient pourtant pas en choses contre la foy, ny contre les bonnes mœurs, mais bien en celles qui n'estoient deffenduës ou permises que par le droit positif. Quant au droit divin & naturel, ils n'en dispensoient pas directement, mais par interpretation & par declaration.

Exemptions des Monasteres.

Pour les exemptions des monasteres, nous avons marqué dans le sixiesme siecle, comme elles commencerent par la concession des Evesques, & comme tous les grands se piquerent d'en decorer les abbayes qu'ils fondoient. Les premieres que l'on trouve avoir esté accordées, n'estoient que pour delivrer les moynes des charges & droits temporels, depuis ils y firent adjouster quelques privileges: entre autres, qu'ils eliroient leurs abbez, qu'ils seroient maistres de leur discipline: & que les Evesques leur ordonneroient des prestres à leur requisition. Aprés ils trouverent

aussi moyen de les estendre à la jurisdiction spirituelle, & de se soustraire de la dependance de leurs Evesques : à quoy trois choses estoient requises, le consentement de l'Evesque, l'autorité du sainct siege, & les lettres patentes du Roy.

Le nombre de ces exemptions s'accroissant de jour en jour, le Pape s'arrogea à luy seul le pouvoir de les donner, & de sousmettre les monasteres au sainct siege, malgré les Evesques diocesains. Il en usa de mesme à l'esgard de quelques Evesques & de quelques chapitres soustrayant ceux-cy à leurs Evesques, & les Evesques à leurs metropolitains. Les gents de bien ne se purent taire de ce desordre, leurs escrits en parlent encore : Sainct bernard, quoyque moine, & tres-zelé pour le sainct siege, les condamnoit hautement. Car exempter les abbez de la jurisdiction des Evesques, qu'estoit ce autre chose, « disoit ce grand Sainct, que de leur « commander la felonnie & la rebel- « lion? Et n'estoit-ce pas une defor- «

„ mité auſſi monſtrueuſe dans le
„ corps de l'egliſe, d'unir immédia-
„ tement un chapitre ou une abbaye
„ au ſainct ſiege, que dans le corps
„ humain d'attacher un doigt à la
„ teſte?

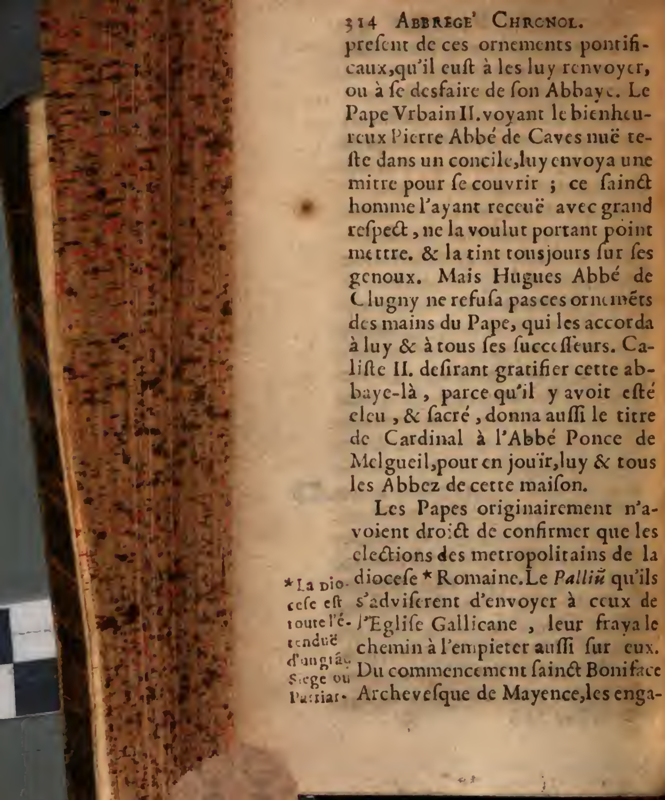
Ces graces ne ſe donnoient pas gratuitement à Rome, les abbez & les moines deſpouïlloient leurs monaſteres pour achepter cette indépendance, & les rendoient ſouvent tributaires au ſainct ſiege, de certaine quantité de marcs d'argent, payable tous les ans.

Nonobſtant ces exemptions, les abbez ne laiſſoient pas d'eſtre obligez aprés leur election de rendre obeïſſance aux Eveſques, & par eſcrit : mais la pluſpart le refuſoient, de ſorte qu'il falut que le concile de Rheims fiſt un decret pour les y aſtreindre; Et neãtmoins ils ne ſe mirent pas trop en devoir d'y deferer. Cette deſobeïſſance eſtoit tellement paſſée en droit commun, que Henry II. Roy d'Angleterre ſe plaignit amerement au Pape Innocent II. de ce que Hugues Archeveſque de Rouën exigeoit

ce

ce devoir des abbez de Normādie. Le Pape voyant la chaleur avec laquelle ce Roy luy en escrivoit, manda à l'Archevesque qu'il eust à relascher pour quelque temps de la rigueur de son droit, pour eviter de plus grands inconvenients.

Le besoin que les Papes eurent du credit de l'ordre de saint Benoist durant leurs querelles avec les empereurs, les porta, comme je croy, à communiquer aux principaux abbez de ces congregations, les ornements qui n'avoient appartenu qu'aux Evesques : Sçavoir la croce, la dalmatique, les gants & les scandales ; quelques uns depuis y adjousterent la mitre. Mais ceux qui aimoient l'ordre hierarchique, detestoient cet abus, & les Abbez qui conservoient encore un peu de l'humilité religieuse, ne se chargeoient guere de cet honneur, croyant que ce qui est la marque de la jurisdiction dans un Evesque, est une tache d'ambition dans un moyne. Pierre de Blois escrivit à son frere, Abbé dans le Royaume de Naples, à qui le Pape avoit fait



present de ces ornements pontificaux, qu'il eust à les luy renvoyer, ou à se desfaire de son Abbaye. Le Pape Vrbain II. voyant le bienheureux Pierre Abbé de Caves nuë teste dans un concile, luy envoya une mitre pour se couvrir ; ce sainct homme l'ayant receuë avec grand respect, ne la voulut portant point mettre. & la tint tousjours sur ses genoux. Mais Hugues Abbé de Clugny ne refusa pas ces ornemēts des mains du Pape, qui les accorda à luy & à tous ses successeurs. Caliste II. desirant gratifier cette abbaye-là, parce qu'il y avoit esté eleu, & sacré, donna aussi le titre de Cardinal à l'Abbé Ponce de Melgueil, pour en jouïr, luy & tous les Abbez de cette maison.

Les Papes originairement n'avoient droict de confirmer que les elections des metropolitains de la diocese * Romaine. Le *Palliū* qu'ils s'adviserent d'envoyer à ceux de l'Eglise Gallicane, leur fraya le chemin à l'empieter aussi sur eux. Du commencement sainct Boniface Archevesque de Mayence, les enga-

* La diocese est toute l'étenduë d'un grād Siege ou Patriar-

gea à rechercher cet honneur, afin de les faire entrer par ce moyen, dans une plus grande dépendance: puis quand ils furent accoustumez à se parer de cet ornement qui à leur advis les distinguoit fort des Evesques, le Pape les obligea à le prendre tousjours de luy comme une chose necessaire, & leur deffendit de faire aucunes fonctions qu'ils ne l'eussent receu. chat, le Diocese n'est qu'une Evesché.

Les Evesques ne pouvoient passer à un autre Evesché, s'ils n'estoient chassez du leur par les barbares, ou s'il n'y en avoit une necessité tres-vrgente; & cela par la sentence du metropolitain & des Evesques de la province: les Papes neantmoins le leur permirent sans les astreindre à aucune de ces formes. Ce qui s'introduisit dans ce douziesme siecle, non pas tout d'un coup, mais peu à peu, & pour ainsi dire en sondant le gué.

L'ancienne forme des elections se conservoit encore comme l'ame de la hierarchie, c'est à dire, qu'elles se faisoient par le clergé & par le peuple: aprés elles estoient exa- *Elections*

minées par le metropolitain,assisté du conseil de ses suffragants.S'il les jugeoit bonnes il les approuvoit, & s'il y trouvoit quelque defaut,il les cassoit & renvoyoit ordre aux electeurs de proceder à une nouvelle : S'entend s'ils n'avoient pas sciemment & de propos deliberé, eleu un sujet qui en fust indigne, ou qui fust lié par quelque empeschement canonique; car alors le metropolitain & ses suffragants,en elisoient un eux-mesmes. Les Evesques n'estoient pas obligez d'assister en personne à ces elections & à ces jugements : mais ils y envoyoient des Ecclesiastiques, qui representoient leur personne.

Consecrations. La consecration des Evêsques se faisoit en France par le metropolitain,& ses suffragants, sans que le Pape & ses legats y eussent aucun droict:mais si le metropolitain refusoit de sacrer l'eleu,les electeurs en appelloient au Pape , qui quelquefois le sacroit luy mesme.Quād les metropolitains estoient suspendus de leurs fonctions episcopales,les legats, comme representant

le saint Pere, pretendoient que celle-là leur appartenoit.

Les elections, & le droict qu'avoient les metropolitains de sacrer les Evesques, ne furent pas directement renversez durant ce siecle-cy, mais y souffrirent de grandes bresches. Car la nouvelle jurisprudence fondée sur les epistres supposées des premiers Papes, ayant perverty tous les anciens canons, & reduit toutes les elections aux formes de la chicane: comme il arrivoit souvent des contestations entre les brigues des elisans, ou des difficultez sur le jugement des metropolitains, l'une des deux parties ne manquoit jamais d'en appeller à Rome. Cette cour là estoit un labyrinthe inextricable de procedures; Et s'il y avoit manque de quelque formalité à l'election, le Pape la declaroit nulle, & se reservoit à luy seul le droict de pourvoir à l'Evesché, & de sacrer celuy qu'il choisissoit.

Quoy qu'il fust defendu de rien prendre pour cela, neantmoins les officiers de la cour de Rome exi-

geoient furieusement,sous pretexte de leurs salaires, de leur papier & de leur ancre. Ensuite les Papes mesme,qui avoient tant condamné ces exactions, convertirent à leur profit propre les abus qu'ils n'avoient pû empescher. Ie trouve que l'Evesque du Mans donna pour son ordination sept cents marcs d'argent. Avec le temps ils fixerent cette exaction au revenu d'une * année moderément taxée, qu'eux & les Cardinaux partageoient ensemble.

Annates

La puissance des Evesques de France estoit aussi fort grande à proportion. Outre qu'ils estoient le membre le plus puissant de l'estat,outre qu'ils avoient le plus de pouvoir dans les grands Parlemêts ou assemblées generales, les Rois deferoient beaucoup à leurs conseils, se soûmettoient à leurs admonitions, & recevoient la couronne de leurs mains à toutes les festes solemnelles de l'année.Si biê que lors qu'un Roy estoit excommunié, comme le fut Philippe I. les Evesques refusoient de faire cet

Puissances des Evesques

office, & tenoiét en quelque façon, comme en suspens, non pas la Royauté, mais le respect des peuples. A l'exemple des Papes ils se servoient quelquefois d'interdits, souvent d'excommunications; lesquelles à force d'estre employées pour de legeres occasions, devindrent si odieuses, que les Iuges seculiers se soûlevant contre, faisoient prendre au corps ceux qui les portoiét, les tourmentoient en leurs biens & en ceux de leurs parents, & vexoient même ceux qui obeissoient à ces fulminations, ou qui refusoient d'avoir communication avec ceux qui estoient excommuniez. C'est pourquoy l'an 1274. le concile de Lyon l'un des plus celebres qui ayent esté tenus en France, ordonna en presence du Roy Philippe le Hardy, & des Empereurs d'Orient & d'Occident, que ceux qui en useroient de la sorte, seroient retranchez de la communion de l'Eglise, & que s'ils demeuroient deux mois en cet estat, ils ne pourroient estre absous que par le S. siege. Ce qui fut receu en

Excommunications

France, pourveu que ces excommunications fussent justes, & qu'elles ne blessassent point les droits du Roy. Or comme il dépendoit de ses officiers de prononcer là-dessus, ils les rendoient le plus souvent illusoires, & saisissoient le temporel tant de ceux qui les portoient que de ceux qui y deferoient, & mesme faisoient abattre leurs maisons.

La raison pourquoy on se premunissoit si fort contre ces censures, estoit qu'en ce tẽps-là on avoit la croyance que dés qu'un homme estoit excommunié, il perdoit l'usage de ses biens, honneurs & dignitez, que chacun pensoit avoir droict de le piller, qu'on luy denioit les sacrements & la sepulture, & qu'il ne pouvoit estre absous qu'à de fort rudes conditions, & en faisant une penitence publique, dont la mortificatiõ est plus cruelle que la mort à ceux qui ont plus la honte du monde que la crainte de Dieu devant les yeux. Aussi les ecclesiastiques ne vengeoient leurs injures, quelque grandes qu'elles

fussent, que par le glaive spirituel; & ils estoient si jaloux de leurs sentences, que si un juge seculier eust voulu prendre un homme qui eust esté excommunié pour avoir tué un Ecclesiastique, & le chastier selon les loix du Prince, ils s'y fussent opposez, comme à un attentat sur leur jurisdiction. Voila pourquoy le meurtre d'un laïque estoit puny de mort, & celuy d'un Prestre & d'un prelat mesme, n'estoit souvent puny que d'excommunication.

La pluspart des evesques estoient tirez des monasteres; car comme les elections avoient lieu, & que ces maisons passoient pour des escoles de pieté & de sagesse, ceux qui aspiroient à cette dignité ou à celle d'Abbé, qui n'estoit pas si honorable, mais plus commode, se jettoient dans le fond d'un cloistre. Plusieurs en effet y apprenoiét une vertu tres-austere & une profonde humilité, mais plusieurs aussi n'en affectoient que l'exterieur; ils s'abbaissoient ainsi, afin de s'elever, & se cachoient pour se faire recher-



cher. Puis quand leur hypocrisie avoit si bien esblouy les yeux des simples, qu'on les avoit eleus, ils levoient le masque & se donnoient du bon temps.

Souvent les bons prelats, qui n'avoient point este portez à l'episcopat par d'autre motif que par celuy d'une puissante vocation, lorsqu'ils sentoient diminuer leurs forces, quittoient l'evesché, & faisoient retraite dans quelque monastere pour s'y recolliger, & se preparer à rendre compte de leur administration au souverain juge.

Canonisation. Ils avoient encore alors le pouvoir de declarer au peuple ceux qu'il pouvoit honorer & prier en qualité de saincts; c'est ce qu'on appelle canoniser. Cet acte se faisoit ordinairement dans un concile, ou dans une assemblée de leurs confreres; L'evesque dans le diocese duquel estoit morte la personne qui meritoit cet honneur, y faisoit le rapport des grandes Vertus qui avoient illustré sa vie, & des miracles qui esclatoient sur son tombeau selon la renommée publique.

& le tesmoignage de plusieurs particuliers ; Et la-dessus l'assemblée donnant son jugement par des acclamations plustost que par escrit, ils alloient tous *relever le corps sainct*, le mettoient dans une chasse sur l'autel, l'exposoient à la devotion du peuple, & ordonnoient qu'on celebreroit sa feste.

C'avoit esté un abus fort ancien dans les Eglises d'Orient, & dans celles d'Occident, que les Clercs pilloient les biens de l'Evesque dés qu'il avoit les yeux clos. En France depuis l'an mille au moins à ce que j'ay pû remarquer, les laiques prenoient la mesme licence tant à l'esgard des Evesques que de tous les autres beneficiers, se fondant peut-estre sur ce que les biens d'Eglise sont les biens des pauvres, & que le peuple les pouvoit reprendre, quand le pasteur à qui il les avoit donnez, pour cette fin-là, les avoit retenus pour luy. Quoy qu'il en soit, cet abus passa en coustume mal-gré toutes les defenses des Papes & des conciles. Or les sou- *Regale.*

verains qui penſent que tous les droits du peuple leur appartiennent eminemment, parce qu'ils en ſont les chefs, s'en firent un de cette coûtume, & dans peu de temps l'eſtendirent ſur les revenus des Eveſchez vacants, & aprés s'attribuerent la collation des canonicats & de tous les autres benefices qui en dependent, hormis de ceux qui ont charge d'ames. On appelle ce droict Regale. Cette coûtume eſtoit avant le regne de Louys VII. quoyque de ſon temps elle ne fuſt pas loüée de tout le monde, ny receuë qu'en peu d'Eveſchez. Yves de Chartres la racheta du Roy Philippe I. pour ſon Eveſché, & Louys VII. permit à Pierre Archeveſque de Bourges de teſter des fruicts de cette Egliſe, lorſqu'il mourroit.

La couſtume du royaume, qui obligeoit les Eveſques de ſuivre les Rois à cauſe de leurs fiefs, n'eſtoit pas fort deſagreable à ceux d'entre eux, qui ſe plaiſoient plus à la cour qu'à l'Egliſe. Toutesfois les autres qui aymoient mieux

estre considerez comme pasteurs que comme grands de l'estat, se retiroient de la cour : mais quelquefois les Rois interpretoient cette retraite à un manque de devoir. Nous avons veu que le Roy Louys le Gros en voulut mal à l'Archevesque de Sens, & à l'Evesque de Paris: & que Philippe Auguste fit saisir les biens des Evesques de Paris & d'Auxerre, parce qu'ils avoiét manqué de se trouver à l'armée. A la fin les bons & vertueux gagnerent ce point sur l'esprit des Rois, qu'ils les dispenserent d'aller en personne à la guerre, pourveu qu'ils y envoyassent le nombre d'hommes à quoy ils estoient obligez par leurs fiefs.

Les Eglises parroissialles des bourgs & villes avoient esté longtemps desservies par des prestres canoniques que l'Evesque y envoyoit, & qu'il retiroit à sa cathedrale quand il luy plaisoit. Les Seigneurs ayant basty des chapelles aux champs pour la commodité de leurs coulons & paysans, s'en approprierent les oblations,

Parroisses de la Campagne.

les prémices & les collectes : car originairemét elles n'avoiét point les dixmes des fruicts de la terre & du bestail,& c'estoient les Seigneurs qui les prenoient. C'est une grande question de sçavoir à quel titre:je pense moy qu'elles faisoiét partie de leur domaine, & que c'estoit un droict qu'ils levoient sur leurs tenanciers presque dans tous les lieux la dixiesme,en d'autres la treiziesme, la quinziesme,la vingtiesme. Quoy qu'il en soit, quand ils furent bien persuadez qu'elles appartenoient de droict divin aux ministres de l'Eglise, & qu'il les leur faloit restituer : ils en donnerent une bonne partie aux moynes Benedictins, qui en ce temps-là rendoient de grands services à l'Eglise, & se faisoient fort aymer de la noblesse, parce que leurs monasteres estoient comme des hostelleries gratuites pour les gentils-hommes & autres voyageurs, & des escoles pour instruire leurs enfants. Moyennant ces donations ils commettoient de leurs prestres pour desservir ces chapelles ; Et

Dixmes

comme ils virent que ce fonds estoit excellent, parce qu'il vient sans main mettre, ils en attirerent tout autant qu'ils purent. Les chanoines reguliers en prirent aussy quelques-unes. Si bien qu'il n'en demeura guere aux prestres seculiers.

Ces moines de sainct Benoist ainsy dispersez par les villages, se destraquant de l'observance de leur regle, & se corrompant hors de leur monastere, de mesme que le poisson se meurt hors de l'eau : le concile de Clermont l'an 1095. ordonna qu'ils abandonneroient cet employ aux prestres seculiers. Mais ce decret ne fut pas entierement executé, non plus que celuy du concile de Poictiers de l'an 1109. qui leur defendoit les fonctions paroissiales : ils retindrent ces cures jusqu'en l'an 11 5. que le concile de Latran les leur osta toutes par une constitution generale. On leur laissa pourtant le droit d'y presenter & les dixmes aussy, horsmis une mediocre partie pour la subsistance des curez qui desservioient ces Eglises.

On excepta de cette constitution les chanoines reguliers de sainct Augustin, à condition qu'ils auroient un compagnon afin de s'entretenir avec luy, & de ne pas s'abrutir dans la frequentation des païsans, beaucoup pire que la solitude. Ce compagnon n'estoit que le second, & par consequent l'autre qui desservoit estoit le premier à son esgard ; à cause de cela on le nomma *Prieur*; Et voilà pourquoy ces benefices s'appellerent prieurez-cures, quoy qu'ils ne soient en effet que simples cures, non plus que celles qui sont tenuës par les prestres seculiers.

Pluralité des Benefices défẽduë. Il y a plusieurs preuves dans les conciles & ailleurs, que la pluralité des benefices estoit deffenduë; Abus qui sera tousjours condamné par les vrais Ecclesiastiques, qui regardent les benefices comme des charges, mais tousjours pratiqué par ceux qui ne les considerent que comme des revenus.

Les Princes de ce temps-là s'emportoient facilement à de grandes vengeances & à des violences ex-

trêmes;mais lorsque le premier feu de leur passion estoit ralenty,ils se laissoient bien-tost ramener à la repentance, tant par les sentimens du Christianisme qu'ils avoient bien avant imprimé dans le cœur, leur religion n'estant pas une politique, mais une vraye Foy, que par les remonstrances des Evesques & des autres Ecclesiastiques. Car ces veritables pasteurs ne sçachant ce que c'estoit de dissimuler les pechez manifestes de qui que ce fust, encore moins de flater la delicatesse de la domination, & de dissimuler le déreglemēt des grāds, les reprenoient hardiment de leurs fautes, parce qu'autrement ils en eussent esté chargez eux-mesmes devant Dieu. Ils y employoient premierement les admonitions secretes, qu'ils faisoient,ou de bouche, s'ils pouvoient avoir accés auprés d'eux,ou par lettres. Aprés, s'ils voyoient le mal devenir incurable, & le scandale continuer & s'augmenter, ils y adjoustoient des reprehensions publiques, & à la fin ils laschoient les censures de

Penitences des Grandes.

l'Eglise. Avec cette liberté evangelique soustenuë de l'Esprit de Dieu, ils amolissoient souvent les ames les plus endurcies, & faisoient reverer leur fermeté apostolique, tandis que l'on avoit à mespris la lascheté de ceux qui n'avoient osé ouvrir la bouche.

Quād quelque Eglise estoit persecutée en sa liberté ou en ses biés, les pasteurs en descendoient les chasses & les images des Saincts, & les posoient à terre, soit pour toucher le cœur des persecuteurs, & les induire à penitence ; soit pour irriter l'indignation du peuple contre eux.

Ceux qui ne tenoient pas la croyance de la realité du corps de IESUS-CHRIST dans le sainct Sacrement, estoient heretiques : mais les trop curieux faisoient plusieurs questions sur la maniere & sur les circonstances de ce mystere incomprehensible. Quelques-uns ne concevant point ce que pouvoit devenir le sacré corps de Nostre-Seigneur apres qu'on l'avoit pris par la bouche, disoient qu'il s'en

alloit avec les restes de la digestion. Rupert Abbé de Tuit, estoit dans ce sentiment, que le pain & le vin demeuroient avec le corps & le sang de IESUS-CHRIST. Et il semble que Pierre de Blois croyoit que l'on ne consacroit point le calice sans eau, & que le Sacrement ne se faisoit point sans le calice, dautant que c est un repas mystique ; & que dans un repas il faut qu'il y ait à boire aussi bien qu'à manger.

On communioit encore en ce temps-là sous les deux especes: mais plusieurs, entre autres les moines de Clugny, pour empescher la profanation qui se pouvoit faire si le calice se respandoit, ou s'il en demeuroit quelque goute dans les moustaches des communiants, administroient le pain trempé dans le calice ; & ce pain estoit rond & grand comme un escu. Or cet usage ne semblant pas conforme à l'institution du Sacrement faite par Iesus-Christ, fut souvent repris & condamné par les Papes mesmes : lesquels enfin n'ayant pû

Calice retranché.

oster cet abus, retrancherent tout-à-fait le calice aux laiques. Au reste ceux qui impugnent la realité sont mal fondez de dire que le mot de *transsubstantier* fut introduit par le concile de Latran, qui se tint l'an 1215. car on le trouve dans Pierre de Blois, qui escrivoit quelques années auparavant : mais il est vray que le concile authorisa ce terme-là.

L'usage de la penitence publique estoit encore fort commun. Les penitents ne pouvoient entrer dás l'Eglise, ny communier, ou recevoir le baiser de paix, ny se faire les cheveux, ny se raser, ny vestir du linge, ny tenir des enfants sur les fonts. Ils ne mangeoient que du pain sec, & ne beuvoient que de l'eau, le Lundy, le Mercredy & le Samedy de chaque semaine. Mais cette rigueur fut fort adoucie par les indulgences ou relaxations des peines portées par les canons. Les Papes en donnoient liberalement à ceux qui se croisoient pour la Terre-Saincte, ou contre les schismatiques & heretiques ; les Evesques

auſſy, quand ils dedioient quelque Egliſe, n'en eſtoient point chiches à ceux qui la viſiteroient, à la charge qu'ils y vinſſent faire la veille, & qu'ils y apportaſſent quelques aumoſnes pour l'entretien de la fabrique.

Ils avoient alors un gouſt particulier pour baſtir des chapelles ſouſterraines. I'ay remarqué qu'en édifiāt des Egliſes, ils y enterroient quelquefois dans les fondements des vaſes pleins d'argent, afin que lors que le temps, ou quelque accident les deſtruiroit, on trouvaſt dequoy les reſtablir. Avec cela quand elles tomboient, ils portoient les reliques du Sainct qui y eſtoit honoré par tout le pays des environs, pour exciter la devotion des peuples à contribuer à leur réedification. Au reſte il ne ſe pouvoit pas qu'elles ne devinſſent fort riches, dautant qu'il ne mouroit perſonne qui ne les advantageaſt de quelque legs. Ie marqueray en paſſant que pluſieurs par leurs teſtaments affranchiſſoient quelque nombre de ſerfs ſelō leurs

facultez, & qu'on peut compter cela entre les causes qui ont peu à peu aboly la servitude en France.

Les personnes qui avoient commis de grands pechez, quoy qu'ils ne fussent pas de ceux à qui les canons ordonnoient une penitence publique, ne laissoient pas, particulierement à l'article de la mort, de les confesser publiquement; Et plusieurs grands Princes vouloient mourir à plate-terre, couchez sur une croix de cendre; quelques-uns mesme la corde au col, d'autres avec l'habit de moine, croyant que cette saincte livrée les mettroit plus à couvert des peines de l'autre monde.

La confession auriculaire avoit tousjours esté pratiquée dans l'Eglise. Gratian examinant dans la seconde partie du decret, si elle estoit de necessité absoluë ou non, aprés avoir apporté les raisons de part & d'autre suivant sa methode, semble en laisser le jugement libre, asseurant que les personnes pieuses & devotes estoient partagees pour & contre. Mais l'Eglise

a decidé nettement pour l'affirmative.

Les Religieux n'administroient point les sacrements aux laïques, & n'entendoient point les confessiôs, si ce n'estoit de ceux de leur robbe, leur estant defendu par les conciles de faire les fonctions curiales. Vn certain Abbé de S. Riquier ayãt entrepris de confesser des seculiers; & de prescher sans permission des Ordinaires, il y en eut des plaintes à Rome, & le Pape le fit citer pardevant luy ; mais il plaida si bien sa cause , que le sainct pere luy accorda l'un & l'autre , & luy donna des sandales , qui en ce temps-là estoient la marque de predicateur.

Les Ecclesiastiques s'occuperent fort à multiplier les ceremonies, les ornements, & les pratiques de devotion , & à faire plusieurs questions assez inutiles sur ces choses-là.

Les laïques ne s'addonnant guere à l'estude, la profession de Medecin & celle d'Avocat n'estoient presque exercées que par des gents

d'Eglise. Comme elles estoient fort lucratives, il prit aussi envie aux moines & aux chanoines regu-liers de les embrasser, le concile de Latran sous Innocent II. leur en fit une expresse defense.

Les mortifications & austeritez, la haire, le cilice & la fustigation volontaire, qu'on nomme discipli-ne, estoient fort en pratique, pour le moins dés le siecle precedent, puisque Pierre Damien en parle comme d'une chose tres-commu-ne. Lors que l'on vouloit appaiser la colere de Dieu ou obtenir quel-que grace particuliere de sa bon-té, le Pape, & quelquefois les Evesques de leur chef, ordonnoiēt de nouveaux jeusnes. Ainsi l'an 1187. Gregoire VIII. amerement touché de la perte de Jerusalem, trouva bon afin d'animer les Chre-stiens à s'armer puissamment pour la recouvrer, de leur commander à tous, hommes & femmes, de jeusner pendāt cinq ans tous les Vēdredis de chaque semaine, avec la mesme rigueur qu'en Caresme, & de s'ab-stenir de charnage le Mercredy &

le Samedy. Il enjoignit pareille abstinence aux cardinaux & à leur famille, pour le Mercredy, & se l'imposa à luy-mesme & aux siens.

Quant au jeune du Caresme on l'observoit alors fort austerement: on ne mangeoit qu'une fois le jour, & aprés le soleil couché, tout le service divin estant fait, & les messes dites à ces heures-là. On en voit encore des vestiges aujourd'huy en ce qu'on y dit vespres avec la messe avant midy. Quelques-uns se donnoient la liberté de manger à l'heure de None; c'est à trois heures de relevée. Les moines ne jeusnoient que jusques à cette heure-là depuis la Septuagesime jusqu'à la Quadragesime; mais depuis la Quadragesime jusques à Pasques, eux & tous les fidelles ne mangeoient qu'aprés vespres. Les princes & les grands ne se dispensoient point de l'abstinence, ny du jeune mesme, qui n'alteroient pas tant leur santé, comme ils amortissoient leur concupiscence; Et dans ce sainct temps les plus indevots *Ieusner.*

estoient obligez, au moins par honneur, de faire tous les jours des aumosnes.

Les fonctions des Ordres sacrez estoient encore differentes & separées ; les prestres ne faisoient guere celle de diacre & de sousdiacre, Plusieurs par humilité demeuroiét tousjours diacres, ou au moins fort long-temps, ne prenant l'ordre de prestrise que sur la fin de leurs jours. Nous lisons que Celestin III lors qu'il fut eleu Pape n'estoit que Diacre, & qu'il avoit passé soixante-cinq ans dans cet Ordre-là sans aspirer à la prestrise.

On toleroit quelquefois le mariage aux sousdiacres, mais c'estoit un sacrilege aux diacres.

Le baptesme ne se conferoit ordinairement qu'à la feste de Pasques, si ceux qui devoient le recevoir n'estoient en danger de mort. On les plongeoit par trois fois dás les sacrez fonts : ce qui marquoit bien l'operation que ce sacrement fait dans l'ame, la lavant & nettoyant de la tache du peché originel.

Aprés avoir donné l'Extreme-Onction aux malades, on les couchoit ordinairement sur la paille, où ils rendoient l'esprit. Quelques-uns vouloient mourir sur un lict de cendre, une pierre sous leur teste.

En ces temps-là les Ecclesiastiques appelloiët martyrs tous ceux de leur Ordre qui estoient tuez, quand mesme ce n'eust pas esté pour soustenir la religion & les veritez chrestiennes. On voit dans les Decretales, des lettres apostoliques d'Alexandre III. qui deffend d'honorer pour maryr le prieur du monastere de Gristan. L'histoire en est assez estrange. Les moines distribuoient au peuple je ne sçay quelle eau qu'ils benissoient avec certaines oraisons, & par cette invention attiroient beaucoup d'aumosnes; dont ils faisoient grand'chere. Il arriva un jour que leur prieur estans yvre, donna deux coups de cousteau à deux de ses Religieux, & qu'eux se sentant blessez, l'assommerent sur l'heure d'une perche qu'ils trouverent là par

hazard. Les autres au lieu de couvrir ce ſcandale, eurent l'effronterie d'en vouloir tirer du profit, & feignirent divers miracles ſur ce corps, en vertu deſquels ils le couronnoient de l'aureole du martyre ; & le peuple trop facile, les en croyoit.

On avoit eu de la peine dans l'autre ſiecle à reduire les preſtres dans le celibat. Il y en avoit encore quelques-uns qui ne pouvoiẽt s'y accouſtumer. Les Papes Caliſte II. & Eugene III. les y contraignirent par diverſes peines; entr'autres choſes ils les priverent de leurs benefices, & excommunierent ceux qui entendroient leurs meſſes. La loy de Dieu, c'eſt à dire de ſon Egliſe *, leur defendant d'avoir des enfants, l'autheur de tout deſreglement ſubſtituoit de grandes bandes de neveux en la place. Delà s'enſuivoient d'extrêmes deſordres : car ſi ces neveux eſtoient Eccleſiaſtiques, ils perpetuoient les benefices dãs leur maiſon par coadjutoreries ou autrement, & *poſſedoient comme par droit*

* *Cúmque Sator reri privaſſet ſemine Clerum, Ad Satanæ votum ſucceſſit turba nepotum.*

d'heredité le sanctuaire du Seigneur: S'ils estoient laïques, & qu'ils fussent mesnagers, ils rendoient leurs oncles avares, vsuriers & concussionnaires pour leur amasser des thresors; ou bien ils taschoient par tous moyens de distraire les terres de l'Eglise pour les mesler parmy les leurs: & se les approprier. Bien souvent ils se rendoient, les maistres des maisons de leur parent, & s'y logeant avec leur train dissipoient le patrimoine du Crucifix & des pauvres en festins, en équipage de chiens & de chevaux, & souvent en quelque chose de plus mauvais. On pourroit rapporter quantité d'exemples de ces scandales, j'en cotteray un qui est de deux neveux d'un archidiacre de Paris. Ces jeunes gents commettant d'extrémes violences & exactions dans sa charge, Thomas prieur de S. Victor leur en fit souvent de fortes remonstrances: mais au lieu d'en profiter, ils assassinerent ce sainct religieux entre les bras de l'Evesque mesme, auprés de Gournay, comme il revenoit de sa visite.

CONCI-LES. Les conciles de l'Eglise Gallicane n'ayans plus guere d'autorité, parce que les decisions en estoient souvent cassées à Rome sans ouïr leurs motifs, les Evesques ne se mettoient plus tant en peine d'en tenir. Ie ne sçay auquel ce fut qu'un vieil Evesque comparut avec un meschant habit, une mitre toute deschirée, & une croce demy-rompuë, pour monstrer par cet equipage l'avilissement où l'on avoit reduit ces sainctes assemblées. Presque tous ceux que la France vit durant ce siecle, furent convoquez par les Papes, ou par les legats. Les Papes assisterent en personne à six, Pascal II. à celuy de Troyes l'an 1107. & là les simoniaques, & les laïques, qui conferoient les benefices, furent excommuniez. Gelase en tint un à Vienne, l'année 1119. où il lança anathême sur l'Empereur Henry V. & sur son antipape. Calliste II. son successeur (qui avoit esté Guy Archevesque de Vienne) fit la mesme chose l'année suivãte dans celuy de Rheims, qui avoit esté indict par Gelase.

Ceux qui vendoient les chos.s sacrées, & qui prenoient de l'argent pour les sepultures des morts, pour le chresme & pour le baptesme, y furent aussy excommuniez. Innocent II. en tint un à Clermont l'an 1130. & un autre à Rheims l'an 1131. où il fulmina contre l'antipape Anaclet & ses adherants. Eugene III. en celebra un à Rheims l'an 1137. où il se fit plusieurs beaux reglements. Et Alexandre III. un à Tours l'an 1163. où il rendit compte de son election, & monstra la nullité de celle d'Octavien son rival.

Voicy une bonne partie de ceux qui furent convoquez par les legats. Vn à Troyes l'an 1104. auquel l'Evesque de Senlis fut accusé de simonie par quelques malveillãts, mais les Evesques les rejetterent comme parties incapables. Il demanda neantmoins à se purger de ce soupçon par serment devant le legat, à quoy il fut receu. Deux cardinaux legats en assemblerent un à Poitiers l'an 1109. pour reformer les mœurs & les habits des

Ecclesiastiques: il leur fut defendu à tous de prendre aucun benefice de la main des laïques: Aux abbez d'user de gants, de sandales & d'anneau; & aux moines d'exercer les fonctions parochiales, comme de baptiser & de prescher; ce qu'on permit neantmoins aux chanoines reguliers. Il y en eut un à Vienne l'an 1112. où presidoit Godefroy Evesque d'Amiens, en qualité de legat, parce que l'Archevesque Guy n'avoit pas la langue bien libre. L'empereur Henry V. y fut excommmunié: Comme aussy les simoniaques, & les laïques qui donnoient les investitures des benefices.

Il y en eut trois l'an 1114. un à Soissons, un à Beauvais, & un autre à Rheims pour excommunier Henry V. & Burdin son antipape. Vn à Thoulouse l'an 1124. qui condamna certains faux moines qui declamoient contre les biens temporels de l'eglise, & contre les sacrements. Vn à Troyes l'an 1127. où l'ordre des Templiers fut confirmé. Les abbez Estienne de Ci-

ſteaux, & Bernard de Clervaux y aſſiſterent, & le dernier y dreſſa la regle de ces chevaliers. Il en fut aſſemblé un l'an 1130. à Eſtampes pour condamner l'antipape Anaclet. Vn auſſy à Ioüars la meſme année, pour venger par les peines canoniques le meurtre du B. Thomas, prieur de ſainct Victor. Vn autre à Soiſſons l'an 1136. qui condamna les erreurs de Pierre Abailard. Vn à Sens, quatre ans aprés pour le meſme ſujet: le Roy Louys le Ieune y aſſiſta. Vn autre à Vezelay en Bourgongne, l'an 1145. pour l'expedition de la Terre-Sainte. Celuy de Paris de l'an 1147. donna atteinte aux opinions de Gilbert Porée, Eveſque de Poictiers: lequel ſe retracta devant le Pape Eugene à Rheims, aprés le concile qui ſe tint en cette ville-là.

Celuy de Fleury ſur Loire l'an 1151. fut pour diſſoudre le mariage du Roy Louys VII. & d'Alienor d'Aquitaine. Dans celuy d'Avranches en Normandie l'an 1172. les legats donnerent pour la ſecon-

de fois l'absolution du meurtre de S. Thomas de Cantorbery à Henry II. Roy d'Angleterre. Celuy d'Alby, qui fut l'an. 1176. condamna l'heresie des Albigeois. Dans celuy de Dijon, qui se tint vers la sainct Michel de l'an 1197. le legat du Pape Innocent III. mit toute la France en interdit, pour contraindre le Roy Philippe Auguste à quitter Agnes de Meranie, qu'il avoit espousée au prejudice d'Isemburge sa femme legitime. Dans celuy de Sens, qui fut tenu l'an 1198. l'abbé de sainct Martin de Nevers, & le Doyen de la grande Eglise de la mesme ville presents, furent convaincus de l'heresie des Popelicains, l'abbé deposé, le doyen suspendu, & tous deux envoyez au sainct siege.

Il s'en trouve à peine cinq ou six qui ayent esté tenus par l'ordre du Roy, & par l'autorité des Evesques de Frãce. Entre autres un à Rheims l'an 1109. un à Estampes l'an 1130. & deux à Paris : le premier l'an 1186. l'autre l'an 1188. Tous deux furent convoquez par le Roy Phi-

lippe, pour adviser aux moyens de secourir la Terre Saincte ; & dans le dernier on luy accorda la dixme, qu'on nomma la *Saladine*, parce qu'elle devoit estre employée contre le Sultan Saladin. Celuy d'Estampes fut assemblé par le Roy Louys VII. afin de juger auquel des deux Papes il faloit obeir, à Innocent ou à Victor. Celuy de Rheims le fut par le mouvement propre des Evesques de cette province, pour faire droit à Gotefroy Evesque d'Amiens contre les moines de sainct Valery. Il avoit descouvert que certaines lettres d'exemption par eux obtenuës du sainct siege estoient fausses : leur cause ne valoit rien en France, ils la traduisirent à Rome, & y trouverent des advocats qui leur firent donner sentence à leur profit : l'Evesque s'en plaignit à l'assemblée. On voit dans la LXVIII. Epistre de Pierre de Blois, qu'il se trouvoit quelquefois de semblables lettres qui estoient fabriquées : celles-là furent declarées telles par le concile. Ainsi le rapporte Nicolas

moine à Soiſſons,qui a eſcrit la vie de ce ſainct Eveſque. Vn autheur moderne s'eſt efforcé de deſtruire cette narration par la contradiction des temps:on peut examiner ſes raiſons.

La diſcipline religieuſe eſtoit en vigueur dans les ordres nouveaux: mais quelques-uns des vieux monaſteres,tant d'hommes que de filles, & les anciens chanoines s'eſtoient fort dereglez. Il ſe trouvoit quelque fois des Eveſques, qui prenoient ſoin de les reformer par la voye de douceur;mais quand la desbauche y eſtoit trop grande, on mettoit des chanoines reguliers,ou de nouveaux moines en la place.

Il y avoit de temps immemorial des chanoines dãs l'Egliſe de ſaincte Geneviéve du Mont, que l'on appelloit le chapitre S. Pierre, & qui à la recommandation du Roy Robert avoient eſté exemptez de la deſpendance de l'Eveſque, & ſouſmis immediatement au ſainct ſiege. Il arriva, que le Pape Eugene IV. eſtant logé dans leur mai-

ſon, il s'eſmeut querelle entre eux & ſes officiers, ceux-cy voulant emporter un riche tapis de ſoye, dont le Roy avoit fait preſent au S.Pere pour couvrir ſon prie-Dieu; & les autres pretendant qu'il devoit demeurer à leur Egliſe. Des paroles ils en vindrent aux mains; les chanoines chargerent ſi rudement les officiers du Pape, qu'il y en eut pluſieurs de bleſſez ; le Roy meſme penſa l'eſtre, comme il ſe meſloit d'empeſcher cette eſchaufourrée. En punition de cette inſolence, & ſur la plainte du ſainct Pere, il reſolut de les chaſſer de cette maiſon-là, & en donna la charge à Suger Abbé de ſainct Denys:qui y mit douze chanoines reguliers,qu'il tira de S.Victor.Ainſi d'un chapitre on fit une abbaye, dont le premier abbé fut un nommé Odon.

Quand à celle de S.Victor, elle avoit eſté baſtie l'an 1113.ou plûtoſt amplifiée par Louys le Gros, car auparavant il y avoit une demeure d'un reclus. Vn fameux profeſſeur nommé Guillaume de Châ-

peaux, qui enseignoit la Philosophie à Nostre-Dame, ayant pris l'habit de cet Ordre, fut chargé de la conduite de cette nouvelle institution, & transporta les escoles en ce lieu-là, où il fit ses leçons, jusqu'à ce qu'il fut appellé à l'episcopat de Châlons. Geduin son disciple luy succeda, & porta le titre d'Abbé. On peut dire à la loüange de cette maison, qu'elle ne s'est jamais soustraite de l'obeïssance de son Evesque, & qu'elle a tousjours receu sa visite & sa correction : dont elle s'est si bien trouvée, que depuis cinq cẽts cinquante ans qu'elle subsiste, elle n'est jamais tombée dans aucun desordre qui ait eu besoin d'une entiere reforme, comme l'ont eu toutes les autres, qui ont secoüé le joug de cette legitime authorité.

L'Ordre de Fontevraud, dont nous avons parlé sur la fin du dernier siecle, fut confirmé par le Pape Paschal II. l'an 1117. L'année suivante quelques gentilshommes zelez pour la deffense des saincts

lieux, entre autres Hugues de Paganis & Gefroy de S. Ademar, instituerent pour cette fin un Ordre de chevaliers religieux, que l'on nomma premierement *les Pauvres Chevaliers de la Sainte-Cité*, puis *les Templiers*, à cause qu'ils avoient leur premier logement prés du *Temple* de Ierusalem. Par la mesme raison on appella aussi *Temples* les maisons qu'ils avoient en France, & aux autres pays. Leur Ordre receut sa confirmation, sa regle & son habit au concile de Troyes de l'an 1127. Sa regle fut composée par S. Bernard, & son habit devoit être blanc pour les chevaliers profez, & noir ou gris pour les freres servants. Leur nombre estoit alors fort petit, mais il s'augmenta dans peu de temps iusqu'à trois cents. I'entends celuy des Chevaliers seulement, car celuy des Servants estoit presque innombrable. L'Ordre de Premonstré fut institué l'an 1120. par sainct Norbert, qui depuis fut promeu à l'archevesché de Magdebourg. Celuy des Carmes ne commença que

l'an 1181. comme nous le dirons dans l'autre siecle.

Les ordres des Chartreux, de Grandmont & de Cisteaux, avoient esté instituez dés le precedant, comme nous l'avons dit. Ils êtoient tous en grande veneration à cause de leur austerité; & les deux premiers l'estoient encore par leur affreuse solitude. Aussi les mettoit-on l'un & l'autre au rang des hermites, Et de plus on consideroit celuy de Grandmont par sa rigoureuse pauvreté. Les freres Convers de ce dernier (on les nommoit *les Barbus*, parce qu'ils portoient la barbe grande) ils avoient du commencement le maniement des biés temporels; Et par ce moyen ils vouloient avoir le gouvernement de l'ordre, & reduire les prestres sous leur ferule; mais à la fin ils perdirent leur cause.

Les Chartreux ont conservé jusqu'à cette heure leur closture & leur discipline, pource qu'ils se sont toûjours éloignez des intrigues du monde, de la frequentation des femmes, & de l'ambition de parve-

nir aux prelatures ; Trois escueils qui ont toûjours esté, & qui seront toûjours funestes aux Ordres religieux.

Ces bons peres avoient tant de respect pour le sainct sacrifice de la Messe, qu'ils ne la celebroient dans leurs maisons que les Dimanches & les festes ; neantmoins ils accordoient quelquefois la liberté de la dire tous les jours à ceux qui avoient cette devotion. Il ne faut pas s'estonner de cette pratique, qui sembleroit estrange aujourd'huy ; puisque S. François par ses lettres qu'on nomme son testament, ordonne à ses Freres qu'il ne se dise qu'une messe par jour aux lieux où ils demeureront, selon la coustume de l'Eglise Romaine. Alors elles ne faisoient pas encore une partie considerable de la subsistance des convents, & des pauvres Prestres,

Il y avoit cent ans que la congregation de Clugny estoit en haute reputation : mais ses moines s'estoient rendus un peu trop delicats, prenant trop de complaisance

à estre vestus des plus fines estoffes, se choyant contre le chaud & le froid, fuyant le travail & le grãd air, & cherchant l'ombre & le repos. Ils amassoient du bien à toutes mains, tiroient à eux presque toutes les cures pour en avoir les offrandes & les dixmes, & mesme obligeoient les chapitres & les Evesques de leur donner des prebendes dans leurs Eglises. Tellement que quand la reforme de Cisteaux parut, & qu'on vit ses nouveaux religieux observant la regle de S. Benoist à la lettre, sans en obmettre un seul point, travaillant de leurs mains, refusant d'accepter aucunes dixmes, & se comportant avec beaucoup de soumission envers leurs prelats; la veneration du peuple, & les devotions tournerent de ce costé-là. Ainsi ils acquirent de grandes richesses, tant par les donations qu'on leur faisoit, que par leur travail assidu, y ayant telles de leurs maisons où il se trouvoit trois ou quatre cents freres qui defrichoient la terre, dessechoient les marescs, labou-

roient & plantoient, & avec cela vivoient dans une grande espargne & frugalite. A cause que du cõmencement ils étoient fort pauvres, le Pape Innocent voulut qu'ils fussent exépts de payer aucunes dixmes pour leurs terres ; cette grace fut aussi accordée à quelques autres abbayes, aux ladreries, aux chanoines reguliers, & aux chevaliers templiers, & hospitaliers. Or comme leurs mesnagements & les donations des personnes pieuses, leur fournissoient des moyens de faire sans cesse de nouvelles acquisitions, les prelats se plaignirent fort de cette avarice, qui leur ostoit un bien qu'ils croyoiēt leur appartenir de droit divin. Les moines de Clugny, qui en recevoient aussi un notable prejudice, parce qu'ils levoient les dixmes en plusieurs endroits, en firent du bruit en tous les lieux où ils purent faire escouter leurs plaintes ; tant qu'enfin au concile de Latran, qui se tint l'an 1215. on restraignit ce privilege aux acquisitions desja faites.

Ce differend joint à la jalousie de

la puissance, contrepointa ces deux congregations & les poussa à se décrier mutuellement. Toutes deux estoient fort puissantes, les papes & les Rois prenoient leur conseil, leur donnoient advis de leurs bons & mauvais succés, se recommandoient à leurs prieres pour les entreprises importantes, & leur faisoient de riches donations afin d'estre associez & participants aux merites de leurs religieux. Celle de Clugny avoit acquis beaucoup d'esclat par les vertus de quatre ou cinq de ses premiers Abbez, mais elle en perdit un peu par la delicatesse de ses moines, & par les déreglemens de l'abbé Ponce, qui dissipa une partie des biens de cette riche maison. Au contraire Cisteaux s'accrut si fort en credit par la reputation de son sainct Bernard, que ses moines devindrent les agents ou les organes de toutes les grandes affaires de ce temps là.

Ie diray icy (& peut-estre que je l'ay dit ailleurs) que la destination des parents faisoit le moine, aussy

bien que son propre choix. Le pere pouvoit donner ses enfants à la religon sans y appeller la mère, & mesme malgré elle. Il avoit ce droict sur eux jusqu'à ce qu'ils eussent atteint l'aage de dix ans; aprés on estendit ce terme jusques à l'aage de treize ans, comme le dit Yves de Chartres; puis jusques à quatorze, comme on le voit dans Gratian. Quand le pere avoit destiné un enfant au monachat, il l'offroit à Dieu dans l'Eglise du monastere, envelopé tout entier, ou le bras seulement, dans la nappe de l'autel, & par cette tradition, il l'y attachoit si fort, qu'il ne s'en pouvoit desdire. Mais Clement III. & Calixte III. changerent ce droict trop dénaturé, & prononcerent que les enfants ne devoient point estre devoüez à la vie monastique, s'ils ne s'y obligeoient eux-mesmes par leur propre choix, lors qu'ils auroient atteint l'aage d'adolescence.

La dignité des cardinaux estoit en grand esclat, leur college fort nombreux, & leur vertu, ou leur

naiſſance tres-eminente. La France avoit pour le moins autant de part à cet avantage, que l'Italie. André Duchesne qui a tres-exactement eſcrit leurs vies, en a marqué dans ce douzieſme ſiecle plus de cinquante de François ; dont la plus grande partie avoient eſté elevez dans les Monaſteres, particulierement de la congregation de Clugny, & de l'ordre de Ciſteaux. Ces derniers eſtoient preſque tous intimes amis ou diſciples de S. Bernard. Galon diſciple d'Yves de Chartres, enſuite Eveſque de Beauvais, puis de Paris, Guy frere d'Eſtienne comte de Bourgongne, Archeveſque de Vienne, & aprés ſouverain pontife ſous le nom de Caliſte II. Ponce de Melgueil Abbé de Clugny, Eſtienne fils de Thierry comte de Montbeliard, Guillaume de Champagne ſucceſſivement Archeveſque de Sens & de Rheims, oncle maternel du Roy Philippe Auguſte, & tout-puiſſant dans le gouvernement, du royaume, Raoul de Neſle, Héry de Suilly & Albert frere du duc de Brabant,

furent tous de ſang illuſtre,& avec cela de rare vertu. I'en excepte Ponce qui ſe ſignala par les deſordres de ſa vie ; ſi ſcandaleux depuis qu'il fut rentré par force dans cette abbaye à laquelle il avoit renoncé, qu'eſtant allé à Rome ſur la citation du Pape, il fut confiné dans une priſon perpetuelle, ou il mourut un mois aprés.Et neantmoins un certain martyrologe cité par Ducheſne le nomme Sainct.

La fin d'Albert fut auſſy tragique,mais la cauſe en eſtant belle,ſa memoire en eſt plus glorieuſe. Il avoit eſté eleu Eveſque de Liege par les pourſuites de Henry Duc de Brabant ſon frere ; l'Empereur Henry VI. qui les haïſſoit tous deux,refuſa de donner ſon conſentement à cette election;le Pape cependant la confirma, & Albert ſe vint faire ſacrer à Rheims, qui alors eſtoit la metropole de Liege. L'empereur prit cela pour un meſpris outrageux, & depeſcha quelques cavaliers Allemãds aprés luy pour s'en venger. Ces aſſaſſins s'eſtant adroitement inſinuez dans

la familiarite de l'evesque, qui pour lors sejournoit à Rheims, n'osant pas retourner à Liege, trouverent moyen de l'attirer un jour à la promenade hors de la ville, & le tuerent de dix-neuf coups, puis se sauverent à Verdun, & delà en Allemagne vers l'Empereur. Quatre cents vingt ans aprés; sçavoir l'an 1612. l'archiduc Albert d'Austriche, & son espouse l'Infante Claire Eugenie, obtindrent permission du Roy tres chrestien Louys XIII. d'enlever ce corps sainct de l'Eglise cathedrale de Rheims, où il estoit demeuré en depost jusqu'à ce jour là, & le firent porter en grand pompe à Bruxelles. Paul V. acheva de combler sa gloire en le canonisant comme martyr de la liberté de l'Eglise qui est l'espouse de IESUS-CHRIST.

Ie remarque huit ou dix autres cardinaux qui n'avoient aucune noblesse que celle que donne la vertu; comme un Robert de Paris, qui avec quelques autres pressa tant le Pape Paschal, qu'il luy fit rompre le traité par lequel il avoit concedé

concedé les investitures à l'Empereur Henry V. Foulcher de Chartres, Matthieu de Rheims, & Alberic de Beauvais, desquels le premier avoit esté secretaire de Godefroy de Buillon dans l'expedition de la Terre-Saincte; le second, prieur de S. Martin des Champs; & le troisiéme, religieux à Clugny & abbé de Vezeay; De plus Estienne de Chaalons, Bernard de Rennes (ces deux avoient aussy esté moines) Rolland d'Avranches, & Matthieu d'Angers; tous lesquels portoient le nom de leurs villes natales, selon la coustume des gents de lettres qui estoient issus de bas lieu.

Il y en eut plusieurs autres dont les parents nous sont tout-à fait inconnus, comme un Yves chanoine de S. Victor elevé par sa doctrine à la pourpre sacrée, & un Martin qui sortit de l'abbaye de Cisteaux, & fut Evesque d'Ostie, prelat d'une continence & d'une frugalité vrayement apostolique. On raconte de luy qu'ayant esté

envoyé legat en Dannemarc pour la conversion des Infidelles, il en revint si pauvre qu'il s'en retourna à pied jusqu'à Florence; En cela beaucoup plus sẽblable aux humbles apostres de IESUS-CHRIST, que les autres legats de ce temps-là; qui venant fort gueux dans les provinces où le Pape les envoyoit, en sortoient aprés avec de riches despoüilles, comme d'un pays de conqueste, & s'en retournoient à Rome avec un équipage de Rois. L'evesque de Florence voyant ce bon homme à pied, luy fit present d'un cheval, non point par generosité, mais dans la veuë de l'obliger à le servir dans un procez qu'il avoit en cour de Rome prest à vuider : mais quand on vint à le juger, & que ce fut à ce bon homme à dire son avis, il adressa sa parole à l'Evesque & luy dit tout franchement, qu'il n'avoit pas preveu qu'il dust estre son juge, qu'ainsi il le prioit d'aller en son escurie reprendre son cheval, afin que son suffrage fust libre.

La France ne manqua pas aussy d'Evesques, à qui la doctrine, le merite, le zele & la pieté ont acquis le titre de grands & de saincts. Sans remettre en compte ce Galon, ce Guy de Bourgongne, ce Guillaume de Champagne, cet Albert de Brabant que nous venons de voir parmy les cardinaux: elle eut entre autres sept grands Archevesques, sçavoir Hildebert de Tours, Pierre de Bourges, il estoit de la maison de la Chastre, Odard de Cambray, Arnoul-Amaulry de Narbonne, Henry de Rheims, Rotrou de Rouën, & Hugues de Vienne. Arnoul avoit esté abbé de Clervaux, & fut le premier inquisiteur de la Foy pour desraciner l'heresie des Albigeois. Rotrou estoit fils du comte de Varvic, proche parent du Roy d'Angleterre, & Henry l'estoit du Roy Louys le Gros: mais tous deux plus eminents par leur humilité chrestienne, que par leur haute naissance. Hugues souffrit d'estre chassé de son siege par

l'Empereur Federic premier plûtost que de renoncer Alexandre III. qu'il croyoit le vray & legitime Pape.

Ie n'aurois jamais fait de rapporter tous les Evesques de ce temps-là qui meritent place dans l'immortalité. Mais peut-on oublier Yves & Iean de Salisbery qui gouvernerent l'Eglise de Chartres, le premier au commencement du siecle, & le dernier sur la fin : Godefroy d'Amiens dont nous parlerós cy-aprés; Pierre de Poictiers, lequel resista courageusement à Guillaume VIII. duc d'Aquitaine qui le vouloit forcer à l'absoudre de l'excommunication dont il estoit lié : Gilbert Porée qui tint le mesme siege que Pierre, mais vingt-cinq ans aprés; Arnoul Evesque de Lisieux; Robert de Beauvais, il estoit fils de Hugues duc de Bourgongne : Iean surnommé de la Grille qui transporta l'Evesché de Quidalet au lieu qu'on nomme maintenant sainct Malo; Simon de Noyon, & Guerin de

Senlis? Du temps de Simon, tandis qu'il estoit au voyage de Ierusalem avec le Roy Louys VII. (c'estoit l'an 1246.) l'Eglise de Tournay fut desmembrée de celle de Noyon a laquelle elle avoit esté jointe du temps de sainct Medard, & eut pour premier Evesque Anselme qui estoit Abbé de sainct Vincent de Laon. Guerin de Senlis fut tout puissant sous le regne de Philippe II. & de Louys VIII. Garde des sceaux sous le premier, Chancelier sous le second.

Ie finiray par quatre Evesques de Paris, dont la memoire doit être fort chere à cette grande ville, & à toute l'Eglise Gallicane, Estienne de Garlande, Pierre Lombard, Maurice, & Odon. Ces deux derniers portoient le surnom de Sully : Maurice, parce qu'il en estoit natif, mais de tres-pauvres parents, Odon, parce qu'il estoit de cette illustre maison issuë des Comtes de Champagne. Estienne avoit esté chancelier de France sous Louys VI. Pierre

Lombard fut ſurnommé *le Maiſtre des Sentences*, à cauſe de ce livre ſi connu de toute la chreſtienté, & qui a eſté le fondement de la Theologie Scholaſtique. Maurice avoit l'ame noble, liberale & magnanime : Il fonda les abbayes de Hérivaux & de Hermieres, comme auſſi deux monaſteres de filles, Gif & Hierres, & jetta les fondements de l'Egliſe Noſtre-Dame de Paris, l'un des plus grands baſtiments qui ſe voyent en France. Odon ſon ſucceſſeur l'acheva, & fonda un monaſtere de filles de l'Ordre de Ciſteaux au Port-Royal, eſtant aydé en cette œuvre pieuſe par la liberalité de Mathilde fille de Guillaume de Garlande.

Il travailla encore à arracher une ancienne, mais ridicule couſtume, qui s'eſtoit ſoufferte dans l'Egliſe de Paris ; & en pluſieurs autres du Royaume. C'eſtoit LA FESTE DES FOUX ; en quelques endroits on l'appelloit LA FESTE DES INNOCENS. Elle ſe faiſoit à Paris, principale-

Feſte des Foux ou des Innocents.

ment le jour de la Circoncision: les Prestres & les clercs alloient en masque à l'Eglise, & y commettoient mille insolences; au sortir de là ils se promenoient dans des chariots par les ruës, & montoient sur des theatres chantant toutes les chansons les plus vilaines, & faisant toutes les postures & toutes les bouffonneries les plus effrontées dont les basteleurs ayent accoustumé de divertir la sotte populace. Odon s'efforça d'oster cette detestable mommerie, ayant à cet effet obtenu un mandement d'un legat du sainct Siege, qui venoit visiter son Eglise: mais il faut bien croire que son intention n'eut pas son entier effet, & que cette folie dura encore plus de deux cents cinquante ans puisque nous trouvons que l'an 1444. la Faculté de Theologie à la requeste des Evesques, escrivit une lettre à tous les prelats & chapitres, pour la condamner & l'abolir, & que le concile de Sens qui se tint l'an 1460. en parle encore

comme d'un abus qu'il faloit retrancher.

Tous ces Evesques travaillerent puissamment à edifier & à instruire les fidelles par leurs œuvres, & par leur doctrine : la pluspart ont laissé des escrits, dont quelques-uns ont esté mis au jour, les autres sont encore cachez dans les bibliotheques. Et certes comme ce siecle ne fut pas ingrat au merite, la liberté des elections fournissant dequoy le recompenser, il se trouva plus de beaux esprits qu'on n'en avoit veu de long-temps, qui cultiverent les sciences assez heureusement, & attirerent à Paris un nombre incroyable d'estudiants en Philosophie, & en Theologie.

Il y avoit eu de tout temps bon nombre d'escoles dans la France; Charlemagne, Louys le Debonnaire & Charles le Chauve en avoiét institué plusieurs : Le premier entr'autres celle de Tours dont Alcuin estoit l'intendant, une autre encore dans son palais royal, & se-

lon la probabilité, une troisiesme à Paris. La pluspart des eveschez & des celebres abbayes en avoient aussy. Leur lustre fut extremement diminué par la confusion que causerent les guerres civiles pendant les cinq ou six derniers Rois de la seconde race. Sous la troisiesme elles commencerent à reflorir, & il s'en establit quantité d'autres; On les peut voir dans le livre que le tres-sçavant docteur Iean Delaunoy en a donné au public.

Celle de Paris les a toutes offusquées, ayant recueilly dans son sein tous les arts & toutes les sciences pour les distribuer au reste de la chrestienté. Il y a apparence qu'elle commença par celle de l'Evesché veritablement peu celebre, & où je croy qu'on n'enseignoit que la Grammaire & quelques principes de Theologie. Guillaume de Champeaux, puis ce fameux Pierre Abaïlard, tous deux estant encore seculiers, enseignerent la Philosophie à Paris; Aprés ils y leurent les sainctes escritures avec une ardente emulatiõ, & pour

ainsi dire, avec un flux & reflux d'auditeurs, favorable tantost à l'un tantost à l'autre. Tous deux avoient fait leurs estudes dans l'escole de Laon tres-celebre durant l'onziesme siecle, & dans les commencements du douziesme. Champeaux s'estant fait chanoine regulier à sainct Victor, il s'y establit un fameux auditoire. Le concours des escoliers y fut encore plus grād sous ses successeurs, Hugues, & Richard qu'on a tous deux surnommez de sainct Victor, à cause qu'ils en estoient chanoines. Le premier estoit Parisien, & l'autre Irlandois.

Il y avoit dōc trois escoles pour le moins à Paris, celle de Nostre-Dame, celle de sainct Victor, & celle de saincte Genevieve du Mont. Pour cette derniere il y avoit eu de celebres professeurs dés l'an mille. Elle fut r'ouverte quelque cent trente ans aprés par Abailard. Ie ne sçay pas qui luy succeda.

Dans toutes les trois on n'enseignoit d'abord que la Grammaire, la Rhetorique, la Dialectique, &

la Philoſophie ; mais dans peu de temps, il en eſtablit encore d'autres, où l'on enſeigna auſſi le Droit-Civil, le Droit-Canon & la Medecine, & il y afflua de divers endroits, ou s'y forma de tres-ſçavants perſonnages. Enfin de toutes ces differentes eſcoles, il ſe fit un corps, qui peu à peu prit une forme certaine & durable, lors que Louys VII. & à ſon exemple Philippe Auguſte l'eurent pris ſous leur protection, & qu'eux & les Papes eurent donné de forts beaux privileges aux maiſtres & aux eſcoliers; comme l'a eſcrit fort exactement Ceſar Egaſſe du Boulay qui a eſté profeſſeur en Eloquence au college Royal de Navarre, & recteur de cette tres-illuſtre Univerſité.

Les belles lettres firent auſſi quelques efforts pour ſe deterrer, qui ne firent pas tout-à-fait inutiles. On le voit par les eſcrits de Hildebert de Lavardin Eveſque du Mans puis Archeveſque de Tours; d'Arnoul Eveſque de Liſieux, de Gefroy Abbé de Vendoſme, de

Pierre de Blois, archidiacre de Bathe en Angleterre; de Iean de Salisbery, d'Estienne de Tournay premierement abbé de sainte Geneviéve, & d'Ives de Chartres, sçavant collecteur, & vigoureux defenseur des saincts canons. Nous avons les epistres de tous ces sept, d'on l'on peut tirer beaucoup de choses remarquables pour l'histoire de leur temps. Pierre Comestor ou le Mangeur, doyen de l'Eglise de Troyes, & aprés moine de S. Victor, compila l'Histoire Ecclesiastique, aussi en fut-il appellé *le Maistre*; Et Elinand natif de Beauvais, Moine de Froidmond, fit l'histoire universelle jusqu'en l'an 1212. en quarante-huit livres, dont la plus grande partie est perduë.

Nous avons de ce siecle-là quelques versificateurs Latins, qui ne sont pas à mespriser. Trois entre-autres, Galterus, Guillaume le Breton, & Leonius. Le premier composa un poëme des beaux faits d'Alexandre, qu'il appella l'Alexandreïde; Le Breton à son exem-

ple fit la Philippide, contenant l'hiſtoire du roy Philippe Auguſte, Et Leonius fut cõnu par pluſieurs pieces qui ne ſont pas veritablement de longue haleine, mais pleines d'eſprit & de gentilleſſe. Il eſtoit chanoine de ſainct Victor.

Pour la Philoſophie & la Theologie, nous avons Rouſſelin, Abaïlard & Gilbert Porée eveſque de Poitiers, qui s'eſgarerent pour n'avoir pas voulu ſuivre le grand chemin, mais ſe laiſſerent ramener; Hugues & Richard ſurnommez de S. Victor; Pierre abbé de Clugny, dit le venerable; Pierre le Châtre, & Pierre Lombard. Celuy-cy, fit un corps de Theologie de paſſages tirez des Ss. peres, qui a depuis eſté le canevas ſur lequel tous les Scholaſtiques ont baſti leurs eſcrits, Il fut eveſque de Paris, Maurice qui luy avoit ſuccedé en la charge d'eſcolaſtre luy ſucceda en l'eveſché.

Ie ne cotteray point tous ceux de ce douzieſme ſiecle que l'Egliſe mit au nombre des Saincts; mais je nommeray ſeulement les deux

imiter. C'estoit la mode d'alors, que ceux qui faisoient les beaux & les galants, portoient les cheveux longs, frisez & tressez : un jour ce courageux prelat refusa d'admettre à la sainte table tous ceux qui s'y presenterent ajustez de la sorte Ce refus les estonna, & leur causa tant de confusion, qu'ils se les couperent eux-mesmes tout sur l'heure, aymant mieux perdre ce vain ornement de leur teste, que la consolation de manger le sacré pain des anges. Quand il les vit dans une si bonne disposition, il receut en hommes & en Chrestiens ceux qu'il avoit repoussez comme des femmes dissoluës.

Vers l'an 1180. le peuple reveroit pour saincte une certaine fille nommée Elpide, ou Alpaide, demeurant au village de Cudot diocese de Sens, laquelle depuis dix ans entiers ne pouvoit rien avaler que la saincte Hostie ; & quoy que simple villageoise, avoit de grandes lumieres des choses naturelles & des choses divines. Cette debilité luy estoit demeurée d'une

fascheuse maladie, qui luy avoit mis tout le corps en pus & en bouë extremement infecte. Ie ne sçay pas combien elle vescut aprés l'an 1180. mais on voit encore dans l'eglise parroissiale de ce lieu-là son tombeau de pierre & son effigie, qui est dessus, couronnée de fleurs; Ceux du pays assurent que Dieu a approuvé par quantité de miracles la devotion que le peuple a pour elle.

LOVIS VIII.

SVRNOMME' LE LION ET LE PERE DE SAINT LOUYS.

ROY XLII.

Aagé de trente-six ans.

1223. en Aoust  Hilippe Auguste n'avoit point fait couronner son fils de son vivant, soit qu'il eust quelque jalou-



encore HONORE' III. tout du long de ce Regne, & par delà.

Dans les evénemens que la guerre fit naiſtre,
Ce Roy fut des premiers, quand il falut donner;
Et de ſes paſſions ſe rendant toûjours maiſtre,
Il ſceut comme un Lion, & Vaincre & Pardonner.

fie de luy, soit qu'il crust sa maison si bien establie qu'il n'eust pas besoin de cette precaution pour luy asseurer la couronne. Il fut donc sacré à Reims le dixiesme du mois d'Aoust par l'Archevesque Guillaume de Ioinville, qui le mesme jour couronna aussi la Reyne Blanche son espouse.

Le Roy d'Angleterre n'assista pas à son sacre comme il le devoit en qualité de pair de France: mais envoya des Ambassadeurs le sommer que suivant le serment solemnel qu'il en avoit fait dans Londres, il 1223.
eust à luy rendre la Normandie & les autres terres qui avoient esté prises sur le Roy Iean son pere. Ils receurent la mesme responce que l'autre fois : on leur dit qu'elles avoient esté confisquées par le jugement des Pairs, & qu'on avoit resolu d'avoir encore celles qu'il detenoit, bien loin de luy rendre celles qu'il redemandoit.

Les peuples du Languedoc estãt 1222. & 23.
retournez facilement à leur seigneur naturel Raimond Comte de Toulouze, Amaury ne se trouva

plus assez fort pour tenir ferme en ce pays-là : Voilà pourquoy il vint remettre & ceder tous les droits qu'il y avoit, entre les mains du Roy ; qui pour recompense le fit son connestable.

Ce n'estoit alors qu'un employ, qui ne duroit pas plus long temps que la guerre : de sorte que l'on trouve quelquefois tel seigneur à qui il a esté conferé deux ou trois diverses fois.

1224. Aprés cela, Raimond s'estant adressé au pape Honorius avec toute sorte de soumission, le S. pere manda à son legat de convoquer un concile à Montpellier pour le reconcilier à l'eglise. Ensuite de la sentence de ce concile, Raimond promit devant une assemblée du clergé de Languedoc, & jura entiere obeissance à l'Eglise Romaine, pleine seureté aux Ecclesiastiques pour la restitution & pour la jouïssance de leurs biens, & l'extirpation des heretiques de toutes ses terres. Cette satisfaction accomplie, le Pape le receut à mercy & le reconnut pour comte de Toulouze.

Mais comme la resistance de ses sujets l'empescha de tenir ses promesses, le Pape qui desiroit les dompter, envoya un legat vers le Roy, c'estoit Romain Bonaventure Cardinal du titre de sainct Ange, pour luy persuader d'entreprendre cette expedition. Si elle estoit conforme à son zele, elle s'accommodoit encore mieux avec ses interests : il promit donc avec joye d'y employer ses armes, si tost qu'il auroit vuidé ses plus pressantes affaires.

Cependant il s'aboucha avec Hêry d'Allemagne fils aisné de l'Empereur Federic, à Vaucouleurs, pour traitter de plusieurs differends d'entre leurs couronnes. On les y discuta avec divers raisonnements de part & d'autre, & il s'y fit plusieurs propositions : mais ce fut sans rien conclure.

Au retour delà, suivant la resolution qui avoit esté prise de chasser entierement l'Anglois des terres de France, Louys entra dans le Poitou puissamment armé. Il y gagna une bataille sur Savary de

Mauleon general des armes d'Angleterre dans la Guyenne, se rendit maistre des villes de Niort & de sainct Iean d'Angely, & generalement de toutes les places jusqu'à la Garonne, & receut les hommages de tous les seigneurs de ces quartiers-là.

1224. Il ne restoit plus que la Rochelle Savary de Mauleon s'y deffendit assez long-temps, attendant le secours d'Angleterre. Enfin ayant esté trompé vilainement par les ministres du Roy Henry qui luy
1224. envoyerent des coffres pleins de ferrailles au lieu de l'argent qu'il esperoit pour le payement de sa garnison, il fut obligé de rendre la ville le vingt-huictiesme du mois de Iuillet. Et depuis luy-même prenant pretexte vray ou faux, d'avoir esté traitté en Angleterre comme une personne de foy suspecte, quitta son ancien maistre & se donna au Roy de France.

Depuis la prise de cette ville importante, les rois de France pour se la conserver, l'avoient comme à l'envy, gratifiée de plusieurs grãds privileges: par

le moyen desquels elle s'estoit elevée a un haut degré de gloire, de richesses & de liberté: mais pour avoir mal mesnagé ces advantages, elle les a tous perdus dans ces derniers temps.

Le reste de la Guyenne eust esté 1225.
emporté par les François, si le Roy Henry n'y eust pas envoyé de bonne heure Richard son frere, luy ayant donné la comté de Cornouaille & le titre de celle de Poictou. Ce prince estant descendu à Bordeaux avec une puissante armée, retint les courages fort esbranslez; & signala son voyage par la prise de la place de S. Ma- 1225.
caire au dessus de Bordeaux, de celle de Bergerac, & de plusieurs autres qui s'estoient soustraites à la domination Angloise. Mais la Reoule le repoussa vigoureusement; Et comme il eut appris que l'armée Françoise commandée par le comte de la Marche venoit à luy, & qu'elle approchoit des bords de la Garonne, il se rembarqua & laissa la charge à Aimery Vicomte de Toüars de moyenner une treve. Toutefois les historiens

Anglois escrivent qu'il battit les François dans une embuscade, & qu'il prit la place.

Il couroit alors en Flandres un homme qui se disoit estre ce Baudoüin comte du pays & empereur de Constantinople, qui avoit esté pris par le Roy des Bulgares. Il racontoit comme il estoit eschappé de prison, & donnoit quantité de marques pour se faire reconnoître. Les Flamands, qui avoient fort aimé le veritable Baudoüin, donnerent croyance à cet homme, & le mirent en possession presque de toute la Flandres.

1226. La comtesse Ieanne fille de Baudoüin se trouvant fort empeschée, (car son mary Ferrand estoit tousjours prisonnier à Paris) eut recours au Roy; qui manda à ce pretendu Baudoüin qu'il eust à le venir trouver à Peronne. Il y vint hardiment: mais ayant desdaigné de respondre aux questions qu'on luy faisoit sur des choses qu'il devoit bien sçavoir, soit qu'il ne se souvinst pas s'il estoit le vray Baudoüin; soit parce qu'il l'ignorast,

s'il estoit un fourbe : le Roy luy commanda de sortir de ses terres dans trois jours, & neantmoins luy donna un sauf-conduit pour aller où il luy plairoit. Estant ensuite delaissé de tout le monde, il tascha de se sauver en habit desguisé : mais il fut pris en Bourgongne & amené à la comtesse ; qui aprés luy avoir fait souffrir diverses tortures, l'envoya au gibet comme un imposteur. Son supplice n'empescha point le peuple malin de croire que la fille avoit mieux aimé pendre son pere que de luy remettre la souveraineté. Et la confession qu'on fit faire à ce miserable, passa dans les esprits pour une chose ou extorquée ou supposée ; d'autant plus qu'on accusoit cette 1225.
princesse de ne pas apporter tous les soins, ny faire toutes les instances qu'elle devoit pour delivrer son mary, mais de le laisser croupir en prison, afin de n'avoir point de compagnon dans le gouvernement de ses Estats.

Cette même année le Roy estant en Touraine, le legat l'alla trouver

& l'obligea de prolonger la treve avec Aymery vicomte de Toüars, le ſeul ſeigneur qui reſiſtaſt encore aux François dans le Poitu. Ce vicomte peu apres vint à Paris rendre hommage au Roy en preſence des Ambaſſadeurs d'Angleterre.

1226. Toutes les affaires de Louys terminées, il ſongea à s'acquiter de la promeſſe qu'il avoit faite au ſainct pere d'aller contre les Albigeois ; Et pour cet effect, vers la feſte de la Chandeleur, il prit la Croix des mains du legat avec grand nombre de prelats & de ſeigneurs. Ils aſſignerent leur rendez-vous general à Bourges, & leur deſſein eſtoit de nettoyer la Provence d'hereſies, puis de paſſer delà en Languedoc pour y faire la meſme choſe.

1226. La ville d'Avignon qui appartenoit à Raymond, ayant refuſé le paſſage à leurs troupes, fut aſſiegée le quatorzieſme de Iuin. Elle ſe defendit opiniaſtrement; Guy Comte de ſainct Pol l'un des plus braves des aſſiegeants, y fut tué ; la peſte ſe mit dans l'armée ; & le Comte

de

de Champagne malcontent partit 1226.
du camp ſans congé. Le Roy neantmoins jura de ne point décamper de là qu'il n'euſt mis les aſſiegez à la raiſon; En effet il les preſſa ſi fort que le jour de l'Aſſomption ils furent reduits à capituler. Ils donnerent deux cents oſtages, leurs murailles furent abattuës, leurs foſſez comblez, & trois cents maiſons à tourelles démolies. C'eſtoiét les hoſtels des gentilshommes, qui en avoient de meſme à Toulouſe, & aux autres grandes villes de ces provinces-là.

Au partir delà, le Roy entra dans 1226.
la Provence, puis dans le Languedoc, & toutes les villes ſe rendirent à luy juſqu'à quatre lieuës prés de Toulouſe. Mais comme la ſaiſon devenoit mauvaiſe, & que ſa ſanté eſtoit delicate, il reprit le chemin de France, laiſſant la conduite des troupes & le gouvernement de ce pays-là à Imbert de Beaujeu.

Sur ſon retour il fut attaqué d'une dyſentetie fort violente, qui le contraignit de s'arreſter au cha-

ſteau de Montpenſier en Auvergne, & y trencha le fil de ſa vie un jour de Dimanche dans l'octave de la Touſſaincts. Il avoit tenu le ſceptre trois ans & quatre mois, & en avoit veſcu trente-neuf. On l'inhuma à ſainct Denys auprés de ſon pere.

La commune opinion de ce tẽps-là fut que ſa maladie eſtoit procedée d'un poiſon qui luy avoit eſté donné par un Grand de ſon royaume. Les Hiſtoriens François n'ont oſé le nommer : mais Matthieu Paris moins ſcrupuleux & plus hardy, n'a point feint de dire que c'eſtoit le Comte de Champagne, lequel eſtant dans l'impatience de recevoir la reyne Blanche, dont il eſtoit eſpris, avoit demandé ſon congé aprés quarante jours de ſer-
1226. vice, à quoy il eſtoit ſeulement obligé, & ne l'ayant pu obtenir, l'avoit pris de luy meſme. Le Roy en fut tellement irrité qu'il jura de l'en chaſtier: le comte le prevint & le perdit pour ſe ſauver.

Mais les gents d'Egliſe à cauſe de ſa pieté & de ſa chaſteté, pu-

blierent que sa maladie estoit venué de sa trop longue continence; (car sa femme ne l'avoit pas suivy) & qu'il avoit mieux aymé mourir que d'user du remede criminel qu'õ luy presentoit pour sa guerison. Il est bon, quoy qu'il en soit, de faire de ces beaux exemples de vertu: car il ne s'en trouve guere ailleurs que sur le papier.

Comme il voyoit les dispositions prochaines à de grandes brouïlleries aprés sa mort, à cause que son pere avoit abaissé les grands & foulé les peuples, il prit le serment & le seing de douze seigneurs qui estoient auprés de luy, qu'ils feroient couronner son fils aisné, & s'il en venoit faute, qu'ils mettroient le second en sa place.

Il avoit l'an 1200. espousé Blanche, l'une des puisnées d'Alfonse le Noble Roy de Castille, & d'Alienor d'Angleterre, dont il eut neuf fils & deux filles. Il ne restoit que cinq fils vivants. Louys, Robert, Alfonse, Charles & Iean. Suivant sa disposition testamentaire, Louys regna, Robert eut la Comté d'Ar- 1226.

çois, & provigna la branche de ce nom. Alfonse eut celle de Poitou, & Charles celle d'Anjou. De celuy-cy vint la premiere BRANCHE D'ANJOU. Alfonse n'eut point de posterité ; ny Iean non plus, estant mort à l'aage de quatorze ans. L'une des deux filles qui estoit l'aisnée de tous les onze enfants, n'avoit vescu que quatre ou cinq ans. L'autre qui se nommoit Isabelle, ayant esté promise à plusieurs Princes, sans qu'aucun de ces mariages reussist, & estant devenuë vieille fille, prit le voile sacré, & s'enferma l'an 1260. dans un monastere de filles de saincte Claire, que le Roy son frere luy avoit fondé entre Paris & sainct Cloud. Elle y vescut en si grande saincteté, que Dieu l'honora de plusieurs miracles durant sa vie, & aprés sa mort.

SAINT LOVYS ROY LXIII.

PAPES.
encore
HONORIVS
III. 5. mois.

GREG. IX.
éleu en avril
1227. S. 14. ans,
5. mois.

CELESTIN
IV. (éleu en
Sept. 1241. S.
18. jours.

VACANCE
de 20. mois.

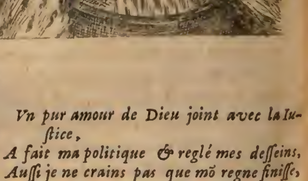
INNOCENT
IV. éleu en Iuin
1243. S. 11. ans
5. mois & demy.

ALEX. IV.
élû en Dec.
1254. S. 6. ans
5. mois.

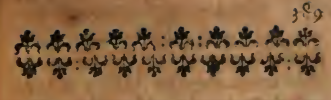
VRBAIN IV.
fils d'un Savetier de Troyes,
élû sur la fin
d'août 1261. S.
3. ans 34. jours.

CLEMENT
IV. élû en fevr.
1265. s. 3. ans, &
prés de 10. mois

VACANCE
35. mois, depuis
decemb. de l'an
1268. les Cardinaux ne pouvant s'accorder entre eux.



Vn pur amour de Dieu joint avec la Iu-
stice,
A fait ma politique & reglé mes desseins,
Aussi je ne crains pas que mõ regne finisse,
Pour estre toûjours Roy faut l'estre entre
les Saints.



SAINT LOVIS

IX. DV NOM.

ROY XLIII.

Aagé de onze ans six mois.

VOicy la troisiesme minorité dans la race Capetienne; Et la premiere où une femme ait eu la regence. Blanche de Castille estrãgere, mais courageuse & habile, l'entreprit & l'emporta. Elle fondoit son droict sur les certificats de quelques seigneurs; qui attestoient que son mary estant au lict de la mort, avoit dit qu'il vouloit que son fils aisné avec le royaume, & tous ses autres freres, fussent sous sa garde & tutelle. Mais ce qui la fortifia dauantage, furent les conseils de Pierre de Dreux prince du sang royal, de Matthieu de Montmorency connestable de Frã-

1226. en Novembre.

ce,& de Romain Bonaventure cardinal legat. Ce dernier dans peu de temps se rendit le plus puissant auprés d'elle, & eut la principale administration des affaires.

D'abord, avant que les seigneurs eussent eu loisir de former des obstacles à sa regence, elle assembla tout ce qu'elle pût de gents de guerre, & avec ces forces alla faire sacrer Loüys son fils aisné dans la ville de Rheims. Le siege Archiepiscopal estoit vacant, Iacques de
1226. Bazoche Evesque de Soissons, l'un des suffragants, fit la ceremonie le premier jour de Decembre.

Les seigneurs du Royaume y avoient esté invitez par lettres, mais la pluspart refuserent de s'y trouver. Les principaux estoient Pierre duc de Bretagne, Henry comte de Bar son beau-frere, Hugues de Luzignan Comte de la Marche, Thibaud Comte de Châpagne, & Hugues de Chastillon Comte de S. Pol. Ils avoient tramé une ligue entre eux, demâdant que la Regente estant estrangere, donnast caution de sa tutelle; Qu'on

rendist les biens qui avoient esté confisquez sur les seigneurs dans les deux derniers regnes; Et qu'on delivrast ceux qui estoient prisonniers, particulierement Ferrand Comte de Flandres, & Renaud comte de Boulongne.

Le fort de la ligue estoit en Bretagne : au partit de Reims, nonobstant la rigueur de l'hyver, la regente marcha avec le Roy son fils de ce costé-là. Les confederez n'estant pas encore prests, parerent en retraite : mais elle les pressa si vivement, que le comte de Champagne se destacha d'avec la bande, où peut-estre il n'estoit entré que pour en descouvrir les secrets. Ensuite les autres furent obligez de traitter, & promirent de se rendre au Parlement general. On le devoit tenir à Chinon, mais à leur priere il fut remis à Tours, puis à Vendosme. 1226. & 27.

En cette grande assemblée qui se tint au mois de Mars, la regente pour adoucir ces esprits irritez, leur accorda la delivrance de Ferrand & des autres prisonniers, & le- 1227.

reſtabliſſement des ſeigneurs dans leurs terres qui avoient eſté confiſquées. Au reſte, afin de ſe conſerver la regence, ſous un titre plus favorable, elle fit parler le Roy;
1227. qui declara qu'il vouloit gouverner luy meſme ſes affaires. Mais comme il n'avoit pas encore treize ans, les ſeigneurs ne demeurerent pas d'accord de luy obeïr, & projetterent de ſe ſaiſir de ſa perſonne afin de s'emparer du gouvernement. Ainſy la meſme année s'eſtant aſſemblez à Corbeil, ils eſſayerent de le ſurprendre, comme ſa mere le ramenoit de Chaſtres à Paris. Leur deſſein euſt reüſſy infailliblement ſi elle n'en euſt eſté advertie, & ne ſe fuſt jettée avec le Roy dans Mont-lehery. Les Bourgeois de Paris s'eſtant mis en armes l'y allerent querir, & le ramenerent comme en triomphe, & avec des cris de joye dans leur ville.

1227. On ſçeut bien-toſt que le comte de Champagne avoit donné cet avis ſecret à la reyne. Ce jeune Prince s'eſtoit piqué de galanterie

pour elle, pluſtoſt par une vanité de courtiſan que par la force des charmes d'une femme, qui avoit plus de 40.ans; Elle ſçeut bien tirer advantage de ſa folie, & luy ordóna de demeurer parmy les malcontents, pour luy reveler tous leurs deſſeins, & pour les faire avorter.

Le Roy d'Angleterre ſe vouloit meſler dans cette querelle & leur promettoit ſon aſſiſtance; Et le comte de Toulouſe à la faveur de ces brouïlleries, s'eſtoit reſtably 1227.
dans toutes ſes places. La regente, de crainte d'un plus grand embraſement, renoüa habilement un traité avec les princes liguez: leſquels par ce moyen elle amuſa toute cette année; Et cependant elle confirma l'alliance avec l'empereur Federic, fit une tréve d'un an avec l'Anglois, & s'accommoda avec le duc de Bretagne. Il luy donna ſa fille pour la marier à celuy de ſes fils qui ſe nommoit Iean.

Ainſy le comte de Toulouze demeura ſeul & fort embaraſſé. Imbert de Beaujeu ayant receu un

notable renfort, s'avisa, au lieu de
1227. prendre ses chasteaux l'un aprés l'autre, de faire un cruel dégast aux environs de Toulouze, démolissant les maisons, arrachant les vignes, bruslant les bleds; ce qui abattit tellement le courage des Toulouzains, qu'eux & leur comte furent contraints de se sousmettre à telles conditions qu'on leur voulut imposer.

Leurs deputez & le comte en
1228. personne se trouverent en cour: on l'esbaucha à Meaux & on l'acheva à Paris. Le comte fut despouillé de toutes ses terres, horsmis quelques morceaux qu'on luy laissa par pitié. Il fut dit, Qu'elles viendroient toutes à sa fille Ieanne, & qu'elle seroit mariée à Alfonse frere du Roy, entre les mains duquel elle fut mise deslors; Que s'il n'y avoit point d'enfants de ce mariage, elles retourneroient au Roy de France; Que le comte payeroit 1700. marcs d'argent tant au Roy, qu'aux moines de Cisteaux, & pour fonder des docteurs en Theologie à Toulouze; Que les murailles de

cette ville & de trente autres, seroient demolies; Que pour seureté il donneroit des ostages, & que cependant il demeureroit prisonnier; Qu'il se feroit une exacte perquisition des heretiques à ses despens; Et que pour penitence il iroit faire la guerre aux Sarrasins cinq ans durant.

Ces articles signez, luy & ceux de sa compagnie qui avoient esté excommuniez, furent à Nostre Dame de Paris le jour du Vendredy sainct, nuds pieds, & en chemise recevoir l'absolution du legat. Cela fait le comte rentra prisonnier dans la tour du Louvre jusqu'à ce qu'il eust fourny des ostages. Vers la feste de la Pentecoste le Roy luy donna l'ordre de chevaliere, & le renvoya en son pays. Le legat l'y accompagna & y establit l'Inquisition; qui certes exerça d'extrémes rigueurs, & fut cause encore de plusieurs troubles & massacres. 1228. 1228.

Quelque accord que les malcontents eussent fait, ils ne pouvoient digerer que le gouvernement de-

meurast entre les mains de deux estrangers, une femme Espagnole & un cardinal Italien. Ils reprennent donc les armes, attirent à eux Robert comte de Dreux frere aisné du duc de Bretagne, qui jusques-là avoit fidellement servy la Regente, & Philippe comte de Boulogne oncle paternel du Roy. Ce dernier se laissa desbaucher par l'asseurance qu'ils luy donnerent de l'elever dans le throsne. Tellement qu'une seconde fois le Roy pensa estre enveloppé par cette conspiration, la pluspart de la noblesse qui estoit avec luy, estant passée du costé des conspirez; & il eust sans doute esté surpris si le comte de Champagne ne fust accouru fort à propos avec trois cents * Chevaliers pour le desgager.

* On les appelloit *Milites.*

1229. Au Printemps les conspirez tournerent tous leurs efforts contre le comte. Ils luy redemandoient la Champagne & la Brie pour Alix reyne de Chypre, fille de Henry son oncle, qui estoit mort en Levant; Et outre cela ils l'appel-

loient traiſtre, & l'accuſoient d'avoir empoiſonné le defunct Roy. Philippe de Boulongne offroit de l'en convaincre par le duel; Reproche qui le noircit tellement auprés de ſes vaſſaux meſme, qu'ils ſe liguerent contre luy avec ſes ennemis.

Le comte ſe voyant un ſi peſant fardeau ſur les bras & ſa ville de Troyes aſſiegée, implora l'ayde de la Regente : elle fit marcher le Roy à ſon ſecours, & leur commanda de ſa part, s'ils avoient quelque choſe à dire, qu'ils euſſent à venir demander juſtice en ſa cour. Mais eux qui ne vouloient reconnoiſtre ny ſa regence, ny la royauté de ſon fils, comme ſi le royaume euſt eſté vacant, ſe porterent à une eſtrange extremité. Se ſouvenant de quelle maniere leurs anceſtres avoient deferé la couronne à Hugues Capet, ils eleurent roy dans une aſſemblée ſecrete le ſeigneur de Coucy, qui eſtoit 1229.
en grande reputation de ſageſſe & de juſtice parmy eux. Ce qu'ils entreprirent d'autant plus hardiment

qu'ils avoient Henry archevesque de Rheims dans leur party, qui l'eust sacré & couronné. La Regente en ayant eu advis le fit aussitost sçavoir à Philippe comte de Boulogne à qui ils avoient aussi fait esperer la royauté. Par ce moyen elle le destacha d'avec eux, puis avec diverses adresses elle anéantit pour l'heure tous leurs desseins.

Leurs mauvaises intentions continuant tousjours renoüerent peu de mois aprés une autre partie. Le duc de Bretagne avec leur assistance & leur conseil reprit les armes, & appella à son ayde le roy d'Angleterre, qui descendit avec des forces considerables dans la Bretagne. Mais quand il vit que le roy, conduit par la Regente, avoit pris sur les gents du duc le chasteau de Bleime au Perche, qu'on estimoit imprenable, il remonta sur ses vaisseaux. Le duc ainsi abandonné fut contraint d'avoir recours à un troisiéme accommodement.

Dés l'année suivante il le rom-

pit:mais ce ne fut pas impunement, 1230.
le roy luy ayant pris toutes ses places, & destaché d'avec luy ses vassaux & ses amis le resserra dans sa ville de Nantes. De sorte que pour se tirer d'un si mauvais pas, il fut forcé de luy rendre hommage lige pour sa duche. Les Bretons qui pretendoient ne le devoir que simple, le nommerent à cause de cela *Mau- lerc*, comme qui diroit mal-habile.

Au bout du compte Thibaud EMPP.
fut mal recompensé des bons ser- BOU-
vices qu'il avoit rendus à la Re- DOVIN
gente. Comme elle creut n'avoir II R.
plus besoin de luy, elle tourna sa 13 ans,
pensée à diminuer sa puissance, & &
la grandeur de la maison de Cham- encore
pagne qui avoit tant donné de FEDE-
peine aux Rois. Dans cette veuë RIC II.
elle prit en main la cause d'Alix sa cousine qui luy disputoit les comtez de Brie & de Champagne, & le fit condamner par un accord de luy donner quarāte mille marcs d'argent,& de vendre au Roy pour payer cette somme, les comtez de Blois,de Chartres, de Sancerre, &

la Vicomté de Chaſteaudun.

1230. Aprés toutes ces brouïlleries, il y eut quatre ans de paix ; pendant leſquels la regente apportoit tous les ſoins poſſibles pour bien elever ſon fils, le faiſant inſtruire dans les affaires par des ſeigneurs d'âge & d'experience, & dans la crainte de Dieu par des religieux des Ordres de S. Dominique & de ſainct François. Elle ſçavoit bien que cette bonne education ne ſeroit pas ſeulement advãtageuſe à ce prince pour ſon propre ſalut, & pour le bien de ſon eſtat; mais encore à elle-meſme, tant pour ſa reputation, que pour donner à ſon fils des impreſſions contraires à celles que les mauvais bruits luy euſſent pû faire prendre, & de plus pour s'aſſeurer entierement de ſon eſprit. ☞ Car il n'y a point de plus ſeur moyen que la probité pour entretenir la reconnoiſſance, ny de lien plus puiſſant pour retenir les enfants dans l'obeïſſance & le reſpect, que les vrayes maximes de pieté, & le commandement exprés de Dieu; lequel eſtant fondé ſur les principes

immuables de la nature, doit tousjours estre au dessus de toutes les considerations de la politique.

Le calme du royaume fut un peu troublé par quelques tumultes que causoient les restes des Albigeois, & par le grabuge des escoliers de l'université de Paris. Cet illustre corps faisoit alors le plus bel ornement du royaume : d'ailleurs le nombre innombrable d'écoliers qui y venoit de toutes les parties de l'Europe, apportoit de grandes richesses dans cette ville, & luy sousmettoit en quelque façon toutes les autres de la chrestienté. Or quelques-uns de ces estudiants l'an 1229. ayant esté mal-traittez dans une batterie par les bourgeois, & n'en ayant pû avoir raison telle qu'ils desiroient, ils resolurent tous de quitter Paris; mais ce ne fut pas sans avoir publié des chansons pleines d'ordure, & des vers fort licentieux, contre l'honneur de la Reyne Regente & du cardinal Romain legat du Pape, qui la gouvernoit. Le duc de Bretagne, & le roy d'Angleterre entretenoient secre-

tement cette broüillerie, & leur offroient retraitte dans leurs terres & de fort beaux privileges: mais le conseil du Roy craignant que sa capitale ne fust despoüillée d'un si grand avantage, trouva moyen d'appaiser ces esprits emportez, & de les retenir.

1231. & suiv. Les habitans de Marseille & des environs s'estant revoltez cõtre Raimond Berenger comte de Provence, appellerent Raimond comte de Toulouze pour leur cõmander, à cause qu'il estoit son plus proche heretier; Car il faut sçavoir que Gilbert comte de Provence & de Nice par sa femme, avoit eu deux filles, Faidide qui avoit épousé Alfonse trisayeul de Raimond de Toulouze, & Douce qui avoit esté mariée à Raimond Berenguier comte de Barcelonne, duquel descendoit le comte de Provence dont nous parlons. Il accepta donc leurs hommages, & se porta pour leur seigneur, d'où s'ensuivit une guerre qui dura quatre ans entre ces deux cousins.

Ce comte de Provence ayant es-

té travaillé par plusieurs revoltes & autres infortunes, se vit sur la fin de ses jours comblé de bonheur par le mariage de quatre filles qu'il avoit de son espouse Beatrix fille de Thomas comte de Savoye, tres-vertueuse princesse. Car toutes quatre eurent l'honneur d'espouser des Rois. Marguerite qui estoit 1235. l'aisnee fut la plus heureuse, ayant esté conjointe cette année avec Louys roy de France, prince qui fut encore plus grand par ses vertus que par sa couronne,

Ce roy estant parvenu à l'âge de 1226. vingt ans, qui en ce temps-là etoit le terme de la majorite des princes & des grands, prit en main le timon de son Estat : mais il laissa tousjours la principale authorité à sa mere, non seulement pour les affaires, mais aussi sur sa personne.

La mesme année le comte de Champagne, on ne dit point pour quel sujet, retomba dans la rebellion: mais le roy se preparant pour aller le chastier, implora sa clemence. Cette escapade, quoyque

fort courte, luy cousta ses villes de Montereau-faut-Yonne, de Bray & de Nogent sur Seine. Ces pertes ne le rendirent pourtant point plus sage: il persista tousjours dans sa folle passion pour la reyne Blanche qui l'avoit ruiné, & se renferma dans son chasteau de Provins à composer des vers & des chansons pour entretenir son amoureuse resverie.

1235. & 36. Toutefois il en fut bien tost diverty par la mort de Sanche VIII. dit le Fort, Roy de Navarre, qui estant decedé sans enfants masles luy laissoit le royaume comme à son plus prochain heritier, estant fils de blanche sa fille. Aussi alla-t'il en prendre possession, & y transporta grand nombre de laboureurs de ses terres de Brie & de Champagne, qui rendirent ce royaume-la fort fertile & fort peuplé.

1236. Vers ce temps-là, le pays d'Artois fut érigé en comté-pairie, en faveur de Robert frere du Roy à qui son pere l'avoit donné par testamét. Quelques-uns mettent cet-

re erection sous Philippe Augu-geste. Quoy qu'il en soit, je croy qu'on peut asseurer que c'est la premiere de cette nature.

A la poursuite du Pape Gregoi- 1237.
re (qui n'en vouloit pas moins aux & 38.
gents de l'Empereur Federic son ennemy declaré, lequel avoit occupé les restes du royaume de Ierusalem, qu'aux Sarrasins mesme) il se fit une grande Croisade de seigneurs François principalement de ceux qui avoiét causé des troubles sous la minorité du Roy, comme Pierre duc de Bretagne, les comtes de Bar, de Mascon, & de Nevers, & le nouveau Roy de Navarre. Elle n'eut pas un meilleur succés que toutes les autres : car la mauvaise conduite de ces Croisez, & leurs divisions firent perir presque toute cette armée, & la pluspart de ses chefs y furent tuez ou faits prisonniers.

Pierre duc de Bretagne mourut 1238.
au retour de ce voyage ; son fils unique Iean surnommé le Roux luy succeda. Les affaires de Constantinople n'alloient pas mieux:

l'empereur Baudoüin vint en France mendier du ſecours contre les Grecs, & moyennant une grande ſomme d'argent vendit la Couronne d'eſpines de Noſtre-Seigneur, l'Eſponge & la Lance, dont il eut le coſté percé, au Roy S. Louys, qui les mit avec grande pompe & devotes ceremonies, dans ſon treſor de reliques à la Sainte-Chapelle qu'il baſtit exprés dans ſon palais à Paris.

Il y avoit trois ans que tous les doĉteurs ſeculiers & reguliers de la ſacrée Faculté de Theologie de Paris, qui alors eſtoit preſque la ſeule Eſcole de cette ſcience & comme le concile ☞ *perpetuel de l'Egliſe Gallicane, avoiẽt reſolu dans une celebre aſſemblée, & aprés une tres-meure deliberation, qu'un meſme Eccleſiaſtique ne pouvoit en conſcience tenir plus d'un benefice.*

1238. *Cette année* 1238. *Guillaume III. Eveſque de Paris, tint une autre aſſemblée de la meſme Faculté dans le chapitre des Iacobins: où il fut conclu unanimement; qu'on ne pouvoit ſans perte du ſalut eternel, poſſeder deux*

benefices à la fois, pourveu qu'il y en eust un qui vaust seulement quinze livres parisis de revenu. Cette somme estoit alors suffisante pour l'entretien d'un homme sobre & frugal. Il n'y eut que Philippe chancelier de l'Université, & Arnoul depuis Evesque d'Amiens, qui s'opiniastrerent a garder les leurs. Le premier estant au lict de la mort, pressé par l'Evesque Guillaume de se descharger de ce fardeau qui l'entraisneroit en enfer, respondit nettement qu'il vouloit essayer si cela estoit vray.

Les querelles d'entre le Pape Gregoire IX. & l'empereur Federic, s'estant enflammées à toute extremité par toutes sortes d'outrages de part & d'autre, Gregoire envoya au sainct Roy de France luy offrir l'empire pour son frere Robert comte d'Artois. Les seigneurs assemblez par le roy sur une proposition si importante, n'approuverent point ce violent procedé, & firent response; Qu'il suffisoit à Robert d'estre frere d'un roy qui estoit plus excellent en dignité & en noblesse que quelque empereur que ce fust. 1238.

notable renfort, s'avisa, au lieu de
1227. prendre ses chasteaux l'un aprés l'autre, de faire un cruel dégast aux environs de Toulouze, démolissant les maisons, arrachant les vignes, bruslant les bleds ; ce qui abattit tellement le courage des Toulouzains, qu'eux & leur comte furent contraints de se sousmettre à telles conditions qu'on leur voulut imposer.

Leurs deputez & le comte en
1228. personne se trouverent en cour: on l'esbaucha à Meaux & on l'acheva à Paris. Le comte fut despouillé de toutes ses terres, horsmis quelques morceaux qu'on luy laissa par pitié. Il fut dit, Qu'elles viendroient toutes à sa fille Ieanne, & qu'elle seroit mariée à Alfonse frere du Roy, entre les mains duquel elle fut mise deslors; Que s'il n'y avoit point d'enfants de ce mariage, elles retourneroient au Roy de France; Que le comte payeroit 1700. marcs d'argent tant au Roy, qu'aux moines de Cisteaux, & pour fonder des docteurs en Theologie à Toulouze; Que les murailles de

cette ville & de trente autres, seroient démolies; Que pour seureté il donneroit des ostages, & que cependant il demeureroit prisonnier; Qu'il se feroit une exacte perquisition des heretiques à ses despens; Et que pour penitence il iroit faire la guerre aux Sarrasins cinq ans durant.

Ces articles signez, luy & ceux de sa compagnie, qui avoient esté excommuniez, furent à Nostre Dame de Paris le jour du Vendredy sainct, nuds pieds, & en chemise recevoir l'absolution du legat. Cela fait le comte rentra prisonnier dans la tour du Louvre jusqu'à ce qu'il eust fourny des ostages. Vers la feste de la Pentecoste le Roy luy donna l'ordre de chevaliere, & le renvoya en son pays. Le legat l'y accompagna & y establit l'Inquisition; qui certes exerça d'extrémes rigueurs, & fut cause encore de plusieurs troubles & massacres.

1228.

1228.

Quelque accord que les malcontents eussent fait, ils ne pouvoient digerer que le gouvernement de-

soient traistre, & l'accusoient d'avoir empoisonné le defunct Roy. Philippe de Boulongne offroit de l'en convaincre par le duel; Reproche qui le noircit tellement auprés de ses vassaux mesme, qu'ils se liguerent contre luy avec ses ennemis.

Le comte se voyant un si pesant fardeau sur les bras & sa ville de Troyes assiegée, implora l'ayde de la Regente : elle fit marcher le Roy à son secours, & leur commanda de sa part, s'ils avoient quelque chose à dire, qu'ils eussent à venir demander justice en sa cour. Mais eux qui ne vouloient reconnoistre ny sa regence, ny la royauté de son fils, comme si le royaume eust esté vacant, se porterent à une estrange extremité. Se souvenant de quelle maniere leurs ancestres avoient deferé la couronne à Hugues Capet, ils eleurent roy dans une assemblée secrete le seigneur de Coucy, qui estoit 1229. en grande reputation de sagesse & de justice parmy eux. Ce qu'ils entreprirent d'autant plus hardiment

qu'ils avoient Henry archevesque de Rheims dans leur party, qui l'eust sacré & couronné. La Regente en ayant eu advis le fit aussitost sçavoir à Philippe comte de Boulogne à qui ils avoient aussi fait esperer la royauté. Par ce moyen elle le destacha d'avec eux, puis avec diverses adresses elle anéantit pour l'heure tous leurs desseins.

Leurs mauvaises intentions continuant tousjours renoüerent peu de mois aprés une autre partie. Le duc de Bretagne avec leur assistance & leur conseil reprit les armes, & appella à son ayde le roy d'Angleterre, qui descendit avec des forces considerables dans la Bretagne. Mais quand il vit que le roy, conduit par la Regente, avoit pris sur les gents du duc le chasteau de Bleime au Perche, qu'on estimoit imprenable, il remonta sur ses vaisseaux. Le duc ainsi abandonné fut contraint d'avoir recours à un troisiéme accommodement.

Dés l'année suivante il le rom-

pit:mais ce ne fut pas impunement, le roy luy ayant pris toutes ses places, & destaché d'avec luy ses vassaux & ses amis le resserra dans sa ville de Nantes. De sorte que pour se tirer d'un si mauvais pas, il fut forcé de luy rendre hommage lige pour sa duché. Les Bretons qui pretendoient ne le devoir que simple, le nommerent à cause de cela *Mau-lerc*, comme qui diroit mal-habile. 1230.

Au bout du compte Thibaud fut mal recompensé des bons services qu'il avoit rendus à la Regente. Comme elle creut n'avoir plus besoin de luy, elle tourna sa pensée à diminuer sa puissance, & la grandeur de la maison de Champagne qui avoit tant donné de peine aux Rois. Dans cette veuë elle prit en main la cause d'Alix sa cousine qui luy disputoit les comtez de Brie & de Champagne, & le fit condamner par un accord de luy donner quarãte mille marcs d'argent,& de vendre au Roy pour payer cette somme, les comtez de Blois,de Chartres, de Sancerre, &

EMPP. BOUDOVIN II R. 13 ans, & encore FEDERIC II.

la Vicomté de Chasteaudun.

1230. Aprés toutes ces broüilleries, il y eut quatre ans de paix ; pendant lesquels la regente apportoit tous les soins possibles pour bien elever son fils, le faisant instruire dans les affaires par des seigneurs d'âge & d'experience, & dans la crainte de Dieu par des religieux des Ordres de S. Dominique & de sainct François. Elle sçavoit bien que cette bonne education ne seroit pas seulement advãtageuse à ce prince pour son propre salut, & pour le bien de son estat; mais encore à elle-mesme, tant pour sa reputation, que pour donner à son fils des impressions contraires à celles que les mauvais bruits luy eussent pû faire prendre, & de plus pour s'asseurer entierement de son esprit. ☞ Car il n'y a point de plus seur moyen que la probité pour entretenir la reconnoissance, ny de lien plus puissant pour retenir les enfants dans l'obeïssance & le respect, que les vrayes maximes de pieté, & le commandement exprés de Dieu; lequel estant fondé sur les principes

immuables de la nature, doit tousjours estre au dessus de toutes les considerations de la politique.

Le calme du royaume fut un peu troublé par quelques tumultes que causoient les restes des Albigeois, & par le grabuge des escoliers de l'université de Paris. Cet illustre corps faisoit alors le plus bel ornement du royaume: d'ailleurs le nombre innombrable d'écoliers qui y venoit de toutes les parties de l'Europe, apportoit de grandes richesses dans cette ville, & luy sousmettoit en quelque façon toutes les autres de la chrestienté. Or quelques-uns de ces estudiants l'an 1229. ayant esté mal-traittez dans une batterie par les bourgeois, & n'en ayant pû avoir raison telle qu'ils desiroient, ils resolurent tous de quitter Paris; mais ce ne fut pas sans avoir publié des chansons pleines d'ordure, & des vers fort licentieux, contre l'honneur de la Reyne Regente & du cardinal Romain legat du Pape, qui la gouvernoit. Le duc de Bretagne, & le roy d'Angleterre entretenoient secre-

tement cette broüillerie, & leur offroient retraitte dans leurs terres & de fort beaux privileges: mais le conseil du Roy craignant que sa capitale ne fust despoüillée d'un si grand avantage, trouva moyen d'appaiser ces esprits emportez, & de les retenir.

1231. & suiv. Les habitans de Marseille & des environs s'estant revoltez cõtre Raimond Berenger comte de Provence, appellerent Raimond comte de Toulouze pour leur cõmander, à cause qu'il estoit son plus proche heretier; Car il faut sçavoir que Gilbert comte de Provence & de Nice par sa femme, avoit eu deux filles, Faidide qui avoit épousé Alfonse trisayeul de Raimond de Toulouze, & Douce qui avoit esté mariée à Raimond Berenguier comte de Barcelonne, duquel descendoit le comte de Provence dont nous parlons. Il accepta donc leurs hommages, & se porta pour leur seigneur, d'où s'ensuivit une guerre qui dura quatre ans entre ces deux cousins.

Ce comte de Provence ayant es-

té travaillé par plusieurs revoltes & autres infortunes, se vit sur la fin de ses jours comblé de bonheur par le mariage de quatre filles qu'il avoit de son espouse Beatrix fille de Thomas comte de Savoye, tres-vertueuse princesse. Car toutes quatre eurent l'honneur d'espouser des Rois. Marguerite qui estoit 1235.
l'aisnée fut la plus heureuse, ayant esté conjointe cette année avec Louys roy de France, prince qui fut encore plus grand par ses vertus que par sa couronne,

Ce roy estant parvenu à l'âge de 1226.
vingt ans, qui en ce temps-là etoit le terme de la majorite des princes & des grands, prit en main le timon de son Estat: mais il laissa tousjours la principale authorité à sa mere, non seulement pour les affaires, mais aussi sur sa personne.

La mesme année le comte de Champagne, on ne dit point pour quel sujet, retomba dans la rebellion: mais le roy se preparant pour aller le chastier, implora sa clemence. Cette escapade, quoyque

fort courte, luy cousta ses villes de Montereau-faut-Yonne, de Bray & de Nogent sur Seine. Ces pertes ne le rendirent pourtant point plus sage: il persista tousjours dans sa folle passion pour la reyne Blanche qui l'avoit ruiné, & se renferma dans son chasteau de Provins à composer des vers & des chansons pour entretenir son amoureuse resverie.

1235. & 36. Toutefois il en fut bien tost diverty par la mort de Sanche VIII. dit le Fort, Roy de Navarre, qui estant decedé sans enfants masles luy laissoit le royaume comme à son plus prochain heritier, estant fils de blanche sa fille. Aussi alla-t'il en prendre possession, & y transporta grand nombre de laboureurs de ses terres de Brie & de Champagne, qui rendirent ce royaume-la fort fertile & fort peuplé.

1236. Vers ce temps-là, le pays d'Artois fut érigé en comté-pairie, en faveur de Robert frere du Roy à qui son pere l'avoit donné par testamẽt. Quelques-uns mettent cet-

te erection sous Philippe Auguguste. Quoy qu'il en soit, je croy qu'on peut asseurer que c'est la premiere de cette nature.

A la poursuite du Pape Gregoire (qui n'en vouloit pas moins aux gents de l'Empereur Federic son ennemy declaré, lequel avoit occupé les restes du royaume de Ierusalem, qu'aux Sarrasins mesme) il se fit une grande Croisade de seigneurs François principalement de ceux qui avoiét causé des troubles sous la minorité du Roy, comme Pierre duc de Bretagne, les comtes de Bar, de Mascon, & de Nevers, & le nouveau Roy de Navarre. Elle n'eut pas un meilleur succés que toutes les autres : car la mauvaise conduite de ces Croisez, & leurs divisions firent perir presque toute cette armée, & la pluspart de ses chefs y furent tuez ou faits prisonniers. 1237. & 38.

Pierre duc de Bretagne mourut au retour de ce voyage ; son fils unique Iean surnommé le Roux luy succeda. Les affaires de Constantinople n'alloient pas mieux: 1238.

l'empereur Baudoüin vint en France mendier du secours contre les Grecs, & moyennant une grande somme d'argent vendit la Couronne d'espines de Nostre-Seigneur, l'Esponge & la Lance, dont il eut le costé percé, au Roy S. Louys, qui les mit avec grande pompe & devotes ceremonies, dans son tresor de reliques à la Sainte-Chapelle qu'il bastit exprés dans son palais à Paris.

Il y avoit trois ans que tous les docteurs seculiers & reguliers de la sacrée Faculté de Theologie de Paris, qui alors estoit presque la seule Escole de cette science & comme le concile ☞ perpetuel de l'Eglise Gallicane, avoiet resolu dans une celebre assemblée, & aprés une tres-meure deliberation, qu'un mesme Ecclesiastique ne pouvoit en conscience tenir plus d'un benefice.

1238. *Cette année 1238. Guillaume III. Evesque de Paris, tint une autre assemblée de la mesme Faculté dans le chapitre des Iacobins: où il fut conclu unanimement; qu'on ne pouvoit sans perte du salut eternel, posseder deux*

benefices à la fois, pourveu qu'il y en eust un qui vausist seulement quinze livres parisis de revenu. Cette somme estoit alors suffisante pour l'entretien d'un homme sobre & frugal. Il n'y eut que Philippe chancelier de l'Université, & Arnoul depuis Evesque d'Amiens, qui s'opiniastrerent a garder les leurs. Le premier estant au lict de la mort, pressé par l'Evesque Guillaume de se descharger de ce fardeau qui l'entraisneroit en enfer, respondit nettement qu'il vouloit essayer si cela estoit vray.

Les querelles d'entre le Pape Gregoire IX. & l'empereur Federic, s'estant enflammées à toute extremité par toutes sortes d'outrages de part & d'autre, Gregoire envoya au sainct Roy de France luy offrir l'empire pour son frere Robert comte d'Artois. Les seigneurs assemblez par le roy sur une proposition si importante, n'approuverent point ce violent procedé, & firent responce; Qu'il « suffisoit à Robert d'estre frere d'un roy « qui estoit plus excellent en digni- « té & en noblesse que quelque em- « pereur que ce fust. « 1238.

Autant que le Pape souhaittoit d'engager la France dans une guerre ouverte contre Federic, autant S. Louys avoit de zele pour esteindre ce feu qui embrasoit la chrestienté, & pour reconcilier les parties, comme le doit un amiable cōpositeur. Federic neantmoins n'eut pas la reconnoissance qu'il devoit pour ses bons offices: au contraire il luy voulut tendre un piege, & forma le dessein de se saisir de sa personne dans un entreveuë qu'il luy proposa à Vaucouleurs: mais Louys ayant eu quelque advis de ce perfide complot, s'y trouva trop bien accompagné pour craindre aucune surprise.

1239. Les Albigeois ne pouvoient se sousmettre aux ordres de l'Inquisition; Trincavel fils du Vicomte de Beziers & cinq ou six seigneurs du pays s'estant mis à leur teste, ils s'emparerent de Carcassonne & de quelques autres places, & firent des courses dans les terres du roy. Il y envoya aussi-tost des troupes commandées par Iean comte de Beaumont, qui les chassa de Carcassonne,

cassonne, & les assiegea dans Montreal. Apres y avoir tenu quelque temps, ils firent leur capitulation par le moyen des comtes de Foix & de Toulouze; qui en effect les avoient secrettement souslevez, quoy qu'en apparence ils eussent joint leurs armes à celles du roy pour les dompter.

Comme la France se resjoüissoit d'avoir un Roy si bon & si sage, peu s'en falut qu'elle ne se vist reduite à porter le deüil de sa perte. Le Vieil de la Montagne, ainsi nommoit-on le Prince des Assassins, peuple qui occupoit le canton montueux de la Syrie, avoit despesché deux de ses meurtriers pour 1239.
le tuer: mais peu aprés, je ne sçay par quel motif, il s'en repentit, & les contremanda par d'autres messagers; qui en attendant qu'ils les eussent trouvez, advertirent le roy de se prendre garde.

Ce Vieil de la Montagne nourrissoit quantité de jeunes garçons dans des palais delicieux, & dans l'esperance d'une eternelle felicité en l'autre monde, s'ils obeïssoient aveuglément à

ses commandements. Pour les en rendre plus capables, & plus propres à executer des assassinats par tous pays, il leur faisoit apprendre toutes sortes de Langues.

Federic & Gregoire IX, se haïssant tous deux d'une hayne mortelle, Gregoire lascha enfin les foudres de l'Eglise sur Federic, en suite dequoy son Legat ayant convoqué les prelats de France à Meaux, ordonna à plusieurs d'aller à Rome tenir un concile, où l'on pretendoit degrader cet Empereur. Il s'en plaignit amerement au Roy, & le pria de ne point permettre à ses Evesques de sortir de France. Sa priere n'ayant point eu d'effet, il les fit guetter sur mer, & les ayant pris il les distribua en diverses prisons, où ils estoient traittez avec une extreme rigueur. Le Roy s'entremit en vain pour leur delivrance; Federic à son tour mesprisa son intercession, au moins durant quelque temps. Ce qui altera la bonne intelligẽce qui avoit esté depuis plusieurs années entre la France & l'empire.

L'an 1240. le Roy ayant assemblé la fleur des Barons & de la chevalerie de son Royaume à Saumur, donna la ceinture de chevalier à son frere Alfonse (dont le mariage avoit esté peu auparavant accomply avec Ieanne fille & heritiere du Comte de Toulouze) & le partagea des Comtez de Poictou & d'Auvergne, & de tout ce qui avoit esté conquis en Languedoc & en Provence sur les Albigeois. 1240.

Ces années cy les Tartares firent de cruelles irruptions en divers pays de l'Europe ; Entre autres une en Hongrie sous le commandement de Bath qui estoit un de leurs Generaux; & une en Russie, Pologne & Silesie, où ils furent menez par un autre de leurs chefs qui se nommoit Yera. 1241.

Ces Barbares estoient Scythes de nation, originaires d'entre la mer Caspienne & le mont Imaus. Quelques-uns les font descendre des dix Tribus des Hebreux qui furent transferées par le Roy d'Assyrie en ces pays là, & tirent leur nom du mot Hebreu qui signifie delaissé. *D'autres le derivent*

sa fille Ieanne qu'il avoit par force donnée au comte de Poictou, ne fust pas son heretiere. Exemple qui prouve bien, à qui en voudroit douter, qu'entre les Grands, honneur, parenté, alliance & conscience, cedent facilement à leur interest & à leur caprice.

1242. Hugues le Brun Comte de la Marche avoit à son malheur espousé Isabelle, veuve du Roy Iean sans terre qui la luy avoit ravie autrefois, & mere du Roy Henry. L'orgueil de cette femme qui portoit tousjours le titre de Reyne, ne permettoit pas qu'il rendist hómage à Alfonse, qui n'estoit que comte : le Roy entreprit de l'y contraindre : d'abord il emporta plusieurs de ses places & les démolit ; Fontenay entre autres ; où son frere Alfonse avoit esté blessé d'un coup de trait.

Le secours du Roy d'Angleterre pour sa mere fut trop tardif. Hugues estoit atterré quand luy & son frere Richard descendirent par la riviere de Bordeaux. Il les avoit asseurez que tout le Poictou se

fousleveroit à leur arrivée : mais comme il leur manqua de promesse, ils manquerent de courage. Le Roy les attaqua au pont de Taillebourg en Saintonge, où ils s'estoiẽt postez, les enfonça de grande force combattant hazardeusement de sa personne, & les poussa jusqu'à Xaintes, puis delà à Blaye. Le comte & son orgueilleuse femme, contrainte d'oublier qu'elle avoit esté Reyne, ne trouverẽt de salut qu'aux pieds du Roy. Et ils esprouverent qu'il estoit aussi bon que vaillant. Car bien que cette furie eust suborné des assassins pour le tuer, qui avoient esté descouverts & punis, il pardonna genereusement à elle & à son mary, les contraignant neantmoins de luy ceder plusieurs de leurs places afin qu'ils ne fussent plus en estat de se revolter.

L'Italie estoit horriblement deschi-
1243. *rée par les factions des Guelfes & des Gibelins. Les premiers tenoient pour le Pape, les seconds pour l'empereur.*

1243. *La jalousie d'entre les religieux Franciscains & les Dominicains, qui estoit née presque avec leurs Ordres,*

s'accroissoit aussi à mesure qu'ils prenoient accroissement; De sorte que le Pape qui avoit besoin d'eux, & le roy sainct Louys qui les cherissoit sans predilection, n'avoient pas peu de peine à leur distribuer egalement leurs faveurs, & à tenir la balance si droite, qu'ils n'eussent pas sujet de prendre advantage l'une sur l'autre.

Mais tous deux en prenoient beaucoup sur tous les autres Ordres religieux, ils les mesprisoient comme plus imparfaits, & non seulement se faisoient fort valoir en Theologie, où ils debitoient quelquefois des choses, qui pour estre trop subtiles, approchoient de l'erreur: mais aussi entreprenoient sur les fonctions des pasteurs ordinaires, tirant à eux les aumosnes, les legs pieux, & les sepultures des riches, & se meslant de la direction des consciences & de l'administration des sacrements, au prejudice de la hierarchie. Aussi depuis ce temps-là elle a souvent esté aux prises avec eux pour deffendre son authorité & ses interests.

Le sainct siege ayant esté vacant prés de vingt mois, Innocent IV. fut eleu. On le croyoit 1244.

amy de Federic : mais ſoit que cet empereur n'en uſaſt pas bien avec luy, ou autrement, il ſuivit le chemin de ſes predeceſſeurs, & luy mût querelle pour les meſmes differends. L'affaire s'eſchauffa juſqu'à tel poinct qu'Innocent voyãt que Federic eſtoit le plus fort en Italie, il en ſortit afin de fulminer plus ſeurement contre luy, & ſe retira en France. Y eſtant arrivé au mois de Decembre de cette année 1244. il convoqua un concile à Lyon pour l'année ſuivante.

Dés l'an 1228. l'empereur Federic contraint par les menaces du Pape Gregoire, eſtoit paſſé dans la Terre-Saincte, où par ſa reputation pluſtoſt que par ſes armes, il avoit fait enſorte que le Sultan luy avoit rendu la ville de Ieruſalem, mais deſmantelée, & une partie de la Terre-Saincte. Le Pape qui n'eſtoit point content de cet accommodement, avoit depuis ſuſcité d'autres Croiſades, qui avoient rompu cette tréve au grãd dommage des Chreſtiens. Lorſqu'ils furent fort affoiblis, il arriva l'an 1244. que les

Corasmiens peuple chassé de Perse par les Tartares, d'autres disent d'Arabie, se jetterent sur la Terre-Saincte, la desolerent toute, ruinerent tous les saincts lieux de Ierusalem, & l'inonderent du sang des Chrestiens

Cette nouvelle fut apportée au Roy sainct Louys comme il estoit malade à Pontoise vers la fin de Decembre. Tous ceux qui estoient autour de luy desesperant de sa vie, il fit vœu à Dieu, s'il luy rendoit sa santé, d'aller en personne faire la guerre à ces infidelles. En effect estant guery il prit la Croix des mains du Legat: mais il ne put pas si-tost accomplir cette pieuse entreprise.

Le concile de Lyon fut ouvert le Lundy d'aprés la sainct Iean baptiste dans l'abbaye de sainct Iust, & delà transferé dans l'eglise cathedrale de S. Iean. L'empereur Baudouïn, le comte Raimond de Toulouze, & Berenguier de Provence y assisterent: ces deux afin de poursuivre une dispense auprés du Pape, pour remarier Raimond 1245.

avec Beatrix derniere fille de Berenguier : mais les Rois de France & d Angleterre,& Richard comte de Cornouaille,qui avoient espousé les trois autres sœurs,empescherent qu'ils ne l'obtinssent.

1245. L'empereur Federic avoit quitté ses affaires d'Italie pour s'y rendre , & y avoit cependant envoyé ses ambassadeurs , mais il apprit comme il estoit arrivé,à Turin,que le Pape & les peres l'avoient excommunié à chandelles esteintes, & degradé de l'Empire pour plusieurs cas qu'on luy imposoit;entre autres,Qu'il detenoit les terres de l'eglise ; Qu'il avoit intelligence avec les Sarrasins ; Et qu'il erroit en plusieurs articles de Foy.

1245. Depuis cette degradation toutes ses affaires s'esboulerent en un moment.Les Milanois le battirēt, les autres princes Chrestiens le prirent en aversion comme un impie,les Allemãds mesme(afin qu'ils ne puissent point reprocher aux François d'avoir contribué à ruiner leur empire) le rejetterent , & eleurent pour Roy des Romains

Henry VII. Landgrave de Hesse & & de Turinge; Tandis que le Roy dans une entreveuë qu'il eût avec le Pape à Clugny, s'efforçoit de faire l'accommodement de ce malheureux empereur avec l'Eglise Romaine, en vertu d'une procuration qu'il avoit de luy.

Cette année 1245. mourut Raimond-Berenguier comte de Provence, ayant par son testament institué Beatrix la quatriesme de ses filles son heritiere. Iacques Roy d'Arragon fit descendre des troupes en Provence, afin de s'asseurer d'un si bon party pour son fils. Mais le Roy de France n'avoit garde de le laisser enlever à un estranger. Aussy envoya-t'il des troupes en ce pays-là, & mesme son frere Charles, comme le disent quelques autheurs; si bien que les Arragonnois en furent chassez. Par ce moyen le Roy estant demeuré le maistre de la partie, fit en sorte, du consentement tant de la fille, que de ses oncles le comte de Savoye & l'Archevesque de Lyon, qu'elle fut promise à Charles son frere 1245.

qu'il avoit partagé du comté d'Anjou : Neantmoins le mariage ne s'accomplit que dans l'année suivante.

Cette mesme année le premier
1245. de Decembre mourut aussy Ieanne Comtesse de Flandre sans avoir eu aucuns enfants de son second mary Thomas comte de Savoye, non plus que du premier qui estoit Ferrand de Portugal. Sa sœur Marguerite luy succeda.

Cette Marguerite avoit des enfants de deux licts ; sçavoir Iean & Baudoüin de Bouchard d'Avesnes son premier mary, & Guillaume, Iean & Guy de Guillaume de Dampierre son second. Ceux-cy pretendoient que les fils de Bouchard ne devoient point heriter, parce qu'on avoit descouvert qu'il estoit engagé dans les Ordres sacrez lors qu'il espousa leur mere, & que pour cela son mariage avoit esté declaré nul.

Ceux du premier lict voyant que la mere favorisoit trop les autres, eurent recours au Roy. Il manda les parties en un Parlement à Pe-

ronne ; & là il fut prononcé que ceux du premier lict auroient le Haynault, & les autres la Flandre.

Le pretendu roy des Romains Henry Land-grave de Hesse estant mort ou dans un combat, ou de maladie, les Allemands qui s'obstinoient sous pretexte de pieté, à ruiner la dignité de leur empire, eleurent l'an suivant Guillaume comte de Hollande, puissant en amis & en alliances, tandis que Federic luttoit avec ses disgraces & avec ses ennemis en Italie. 1246.

Le Duc de Bourgongne & quelques seigneurs François s'estoient liguez avec luy pour deffendre les libertez de leurs terres contre les usurpations de la cour de Rome, & les entreprises du clergé; Estant appuyé de leur ligue, il partit de la Lombardie pour venir à Lyon, soit pour y envelopper le Pape, qui residoit en cette ville-là, soit pour le fleschir par ses prieres: mais il fut rappellé de son voyage par un grand eschec que les Milanois firent recevoir à Entius son fils bastard, qu'il avoit laissé dans Parme. 1247. & 48.

1248. Ces affaires & les grands preparatifs de guerre avoient retenu le roy jusqu'au mois de May de cette année, qu'il n'accomplist le vœu, qu'il avoit fait trois ans auparavant. On ne sçauroit marquer en assez grosses lettres, que ce tres-sainct roy estant persuadé, que les
1248. souverains sont responsables par le droit divin & humain, des malversations de leurs Officiers, fit
† sçavoir par les predicateurs dans tout son royaume, que ceux qui auroient receu quelque tort ou dommage des siens, eussent à le venir declarer, & qu'il le repareroit de son propre domaine. Ce qui fut ponctuellement executé.

Cela fait, & apres avoir pris congé des saincts martyrs, & laissé la regence à la reyne sa mere, il partit de Paris, tous les Ordres le conduisant en procession hors de la ville. Il menoit avec luy la reyne sa femme, ses deux freres Robert & Charles, qui avoient aussi les leurs, & un nombre innombrable de princes, seigneurs, prelats & gentils-hommes. En passant

à Lyon, il receut la benediction du Pape; delà il descendit par le Rhosne, & s'estant embarqué à Aiguesmortes en Languedoc le vingt-cinquiéme d'Aoust, il fit voile deux jours aprés, & aborda heureusement en Chipre le vingt-cinquiéme de Septembre; Il y passa l'hyver pour attendre le reste de ses troupes & de ses munitions. On luy avoit fait la conqueste de l'Egypte aussi aisée qu'elle estoit necessaire pour le recouvrement & la conservation de la Terre-Saincte : Dans cette croyance il avoit fait dessein de planter des colonies de François en ce riche pays; Et pour cela, il menoit avec luy grand nombre de Laboureurs & d'artisans, capables neantmoins de porter les armes & de combattre en cas de besoin.

Estant dans l'Isle de Chipre, il receut au commencement de Decembre des lettres d'Ercalthay l'un des premiers Cants des Tartares, & peu apres il y arriva encore des Ambassadeurs du roy d'armenie. Ercalthay luy mandoit que le

grand Can & une bonne partie de ſes capitaines avoient embraſſé le chriſtianiſme, & comme il l'avoit envoyé avec une grande armée pour deſtruire le Sultan de Balduc * ou Bagdet, le plus puiſſant de tous les princes Mahometans. Les ambaſſadeurs d'Armenie l'aſſeuroient que cette nouvelle eſtoit vraye, & que leur Roy ayant vaincu avec l'aide des Tartares le Sultan d'Iconie ou Cogny, duquel il eſtoit tributaire, avoit ſecoüé le joug de ces infidelles.

* Nos autheurs l'appelloient Baudra.

1249. Le Samedy d'aprés l'Aſcenſion, le S. roy ayant recueilly ſes troupes qu'il avoit miſes en quartier d'hyver dans l'iſle de Chipre, & receu un nouveau renfort que Robert duc de Bourgongne luy amenoit, mit à la voile, & aborda le 4. de Iuin à la rade de Damiete en Egypte. Les Sarraſins l'attendoient de pied ferme ſur le bord; il prit terre malgré eux, & les pouſſa. Comme ils eurent eſté battus, la frayeur les ſaiſit de telle ſorte, que le lendemain ils abandonnerent la ville, apres y avoir mis le feu en

plusieurs endroits, & transporterent par batteaux au delà du fleuve du Nil, toutes leurs familles & leurs plus precieuses hardes.

Le desbordement du Nil qui commence tousjours infailliblement quelques jours avant le solstice d'esté, empescha que l'armée n'allast du mesme pas prendre la ville du grand Caire, & la retint jusqu'à la my-Automne dans une oysiveté qui la jetta dans toutes sortes de desbauches & de dissolutions.

Au mois de Septembre arriva 1249.
Alfonse frere du roy qui ne s'estoit pas embarqué avec luy, amenant de nouvelles troupes de Croisez. Raimond comte de Toulouse son beau-pere, qui l'avoit conduit jusqu'à Aigues-Mortes, mourut au retour delà dans la ville de Millau en Roüergue, donnant toutes les demonstrations d'une grande & veritable penitence. Il fut le dernier des Comtes de Toulouze, qui avoient dominé dans la plus grande partie du Languedoc prés de 350. ans. Sa fille Ieanne n'eut

point d'enfants de son mary Alfonse; Aprés sa mort qui arriva l'an 1270. Philippe le Hardy se mit en possession de ses seigneuries suivant le traitté de l'an 1228.

Le vingtiesme de Novembre le Sainct Roy partit de Damiete, & marcha contre les Sarrasins qui avoient leurs forces assemblées autour de la ville de Massoure. Il campa sur un bras du Nil appellé autrefois *Canopus* & alors le * Raschit, qui n'estoit point gueable. Sur ces entrefaites le Sultan nommé Meledin vint à mourir, en attendant le retour de son fils, ils defererent le commandement au plus vaillant de ses Emirs ou Satrapes, on l'appelloit Farchardin.

* Rosette à cause de la ville qui est dessus.

1250. Les François ayant enfin passé le Raschit, gagnerent en trois jours deux grands combats sur les Infidelles ; Le Saint Roy animé d'un zele de Sanson y fit des actiõs d'une prodigieuse valeur : mais au premier, qui se donna en Février, Robert son frere, poursuivant trop inconsiderément les ennemis au travers de la ville de Massoure, fut

tué ſans qu'on pûſt retrouver ſon corps.

L'armée Chreſtienne s'eſtant campée prés de Pharamia pour ſe rafraiſchir, arriva Melec-Sala fils de Meledin, avec une armée qu'il avoit obtenuë des autres Sultans de ſa religion. Avec cela il enveloppa de telle ſorte celle des Chreſtiens, luy bouchant tous les paſſages des vivres, que la faim & cette maladie qu'on nomme aujourd'huy *Scorbut*, la reduiſirent en un eſtat tout-à-fait deplorable. Dans cette extremité il fut reſolu de la remener à Damiete : mais il eſtoit trop tard, les ennemis luy tombant ſur les bras de tous coſtez; elle fut entierement deffaite ſur le chemin, & le roy fait priſonnier avec ſes deux autres freres Alfonſe & Charles, & preſque tous les chefs. Il n'y eut qu'un tres-petit nombre des ſiens qui eſchapa la captivité ou la mort. Ce malheur arriva le 5. jour d'Avril.

1250.

1250.

On peut juger quelle fut la douleur du bon roy, & quel ſon deſplaiſir, lors qu'il penſoit à la peine

extreme où seroit la reyne sa femme qu'il avoit laissée dans Damiete avec son thresor, & où elle avoit accouché d'un fils. A ces peines indicibles, les barbares adjousterent un outrage qui luy fut plus sensible que la perte de son armée & de sa liberté; C'est qu'ils fouëtterent devant luy un Crucifix, le souillerent de crachats & le traisnerent dans la bouë. Quant à sa personne, ils le traitterent avec une extreme barbarie, & le menacerent souvent de le massacrer, & de le mettre aux Bernicles, supplice fort cruel. Toutefois le Sultan Melec-Sala, craignant de perdre sa râçon s'il venoit à mourir, fit cesser ces outrages, si bien qu'il recouvra sa santé. Il conclut ensuite une tréve de dix ans avec luy; mais là dessus ayant esté massacré par ses Emirs, le roy se vit aussi en grand dãger de perir par la mesme fureur: Neantmoins celuy qu'ils eslurent pour Sultan (il s'appelloit Turquemir) l'en garentit, & confirma le traitté.

Par les conditions on luy ren-

doit la liberté à luy & à tous les chreftiens captifs, avec permiſſion d'emporter leur equipage; on leur accordoit une treve pour dix ans, & on leur laiſſoit tout ce qu'ils tenoient encore dans la Terre-ſainte moyennant la reddition de Damiete, la delivrance des Sarraſins captifs, & deux cents mille beſants d'or comptant; ils valoient quatre cents mille livres d'argent. Il eſt remarquable que ce genereux roy, ne pouvant ſouffrir qu'on miſt ſa perſonne à prix, voulut que cette ſomme fuſt pour la rançon des ſiens, & Damiete pour la ſienne, & qu'ayant appris que dans le payement les Sarraſins s'eſtoient meſcomptez à ſon profit d'une notable ſomme, il voulut incontinent la leur renvoyer. 1250.

C'eſt une fable qu'il ait donné aux barbares une Hoſtie conſacrée pour gage de ſa parole; Il ſe fuſt expoſé mille fois à la mort pluſtoſt que de livrer ſon Dieu à ces impies. Il eſt vray qu'ils battirent autrefois de la monnoye où il y avoit un Ciboire empreint avec une Ho-

ftie au dellus ; que la mefme figure fe voyoit en quelques-unes de leurs tapilleries, & qu'aujourd'huy on remarque encore des Calices gravez fur les murailles des Damas. Peut-eftre ont-ils voulu marquer par là qu'ils avoient remporté des victoires fignalées, fur les Chreftiens, & mené leur Dieu en triomphe.

1250. La fomme payée & Damiets remife par la Reyne aux infidelles, le roy & les princes furent délivrez & montant fur les galeres des Genois, allerent defcendre au port d'Acre, mais pour les autres prifonniers, les malades qui étoiét en tres-grand nombre, furent affommez, & les autres contraints de payer nouvelle rançon ou de renier.

On a voulu dire que les barbares creverent alors les yeux à 300. Gentils-hommes François, & que ce fut en memoire de ces Nobles Martyrs que S. Loüis à quelques années de là fonda l'Hofpital des Quinze-vingts à Paris. 1250. *Mais cette caufe n'eft nullement marquée dans les Lettres de l'inftitu-*

tion de cet hospital. Et je trouve long-temps auparavant qu'un duc de Normandie en fit à Roüen une toute pareille, sinon qu'elle n'estoit que de cent aveugles.

De plus de 35000. bons combattants qui avoient suivy S. Louïs en cette expedition, il luy en restoit à peine six mille, nombre trop petit pour faire aucune entreprise. Neantmoins à la priere des Chrestiens de ce pays-là, & parce qu'il connoissoit que les barbares enfraindroient la tréve si-tost qu'il seroit party, il resolut d'y demeurer quelques temps; Et cependant il renvoya ses freres, Alfonse & Charles en France.

Comme l'empereur Federic faisoit encore une nouvelle levée de bouclier pour se venger du Pape, il mourut à Firenzole le treiziesme de Decembre, peut-estre estouffé ou empoisonné par Mainfroy l'un de ses fils bastards. Il laissa à son fils Conrad l'Empire & la Germanie, à Federic son petit fils issu de Henry son fils aisné, la duché d'Austriche, & à Mainfroy la Principauté de Tarente. Mais toute cette ra- 1250. 1251.

ce fut esteinte dans peu d'années, pour avoir disoient quelques uns, choqué le sainct siege, ou plustost pour avoir regné tyranniquement. Lors que le Pape Innocent eut appris la mort de Federic, il partit de Lyon où il avoit demeuré six ans & demy, pour s'en retourner à Rome.

1251. Quand la nouvelle de la prison du sainct roy fut respanduë en France, un certain moine apostat, qui se nommoit Maistre Hongrie, asseurant qu'il avoit une mission particuliere de Dieu, alloit amassant les jeunes pastres & paysans par toute la France, pour aller, disoint-ils, delivrer leur Prince & la Terre-Saincte. On nommoit ces nouveaux Croisez les *Pastouraux*. La connivence de la regente, qui pensoit tirer de ces bandes confuses quelques troupes pour envoyer du secours au roy son fils, donna cours à cette émotion. On voyoit les bandits, les larrons, les heretiques, & toutes sortes de meschantes gents se fourrer dans ces troupes; si bien qu'elles se licencierent à une infinité de desordre & de cruautez,

cruautez, principalement contre 1251.
les ecclesiastiques & contre es
Iuifs. Quand leurs insolences furent au dernier point, les peuples se desabuserent & s'armerent contre eux. Dans l'Orleanois & dans le Berry les habitans & la noblesse les chargerent & les mirent en desroute, Il en fut pendu quelquesuns, puis cette canaille se dissipa & s'esvanouit presque toute en un moment.

La reyne Blanche affligée de 1252.
l'absence du Sainct Roy, & de la maladie d'Afonse son autre fils, que l'on croyoit incurable, tomba dans une grande langueur, & aprés dans une fiévre lente; qui au bout de trois mois mit fin à ses jours le 26. de Novembre de l'an 1252. Elle mourut à Melun âgée de plus de soixante-cinq ans. Comme son fils luy avoit fondé le monastere de Maubuisson de l'Ordre de Cisteaux, & que cinq ou six jours avant son trespas, elle en avoit pris l'habit & fait les vœux entre les mains de l'abbesse de ce monaste qu'elle avoit envoyé querir ex-

prez:elle y fut portée avec grande pompe sur les espaules des princi-
1252. paux seigneurs de la Cour, assise dans une chaise d'or,le visage descouvert, & estant revestuë de ses ornements Royaux pardessus l'habit Religieux de ce mesme Ordre. Elle estoit aussi & dés long-temps auparavāt,du tiers Ordre de sainct François,aussi bien que le Roy son fils,selon la devotion de ces temps-là. Mais à proprement parler ce n'estoit alors qu'une Confrerie,qui n'avoit point de vœux ny d'habit particulier.

Quelques Historiens modernes sont fort en doute si elle estoit aisnée ou puisnée de Berenguelle. Celle cy fut mariée à Alfonse Roy de Leon, & eut la tutelle de son frere Henry, puis ce jeune prince estant mort, elle luy succeda au Royaume de Castille. Quelques François mesme ont advācé,qu'elle l'avoit usurpé sur Blanche sa sœur qui estoit esloignée; Et ils s'appuyent sur ce que dans le tresor des Chartres en trouve des lettres de neuf Seigneurs Castil-

lans au Roy Louys VIII. & à Blãche, par lesquelles ils reconnoissent leur fils * pour leur Roy, & disent qu'Alfonse IX. Roy de Castille avoit declaré par son testament que si son fils Henry mouroit sans enfants, ceux de Blanche devoient succeder par droit hereditaire. Mais si ces autheurs avoient bien leu l'histoire de Matthieu Paris dans la vie du Roy Iean à l'an 1218. ils ne se seroient pas si fort esgarez dans leur raisonnement. Ils y auroient veu que le Pape parlant aux Ambassadeurs du Prince Louys, fils de Philippe Auguste, dit formellement par deux fois que Berenguelle estoit l'aisnée. Au reste si les seigneurs malcontents offrirent la couronne de Castille à Blanche, il est probable qu'ils se fondoient sur ce qu'Alfonse Roy de Leon, & Berenguelle estant parents au degré prohibé, le Pape Innocent III. avoit declaré leur mariage nul, & les enfants qui naistroient de cette conjonction * incesteuse, bastards & incapables de succeder. Tellement qu'à leur exclusion ceux de

*c'estoit S. Louys 1251.

* Voy les lettres d'In

nocent III. imprimées à Colongne. Blanche venoient à la succession d'Alfonse IX. leur ayeul ; Et c'est à mon avis ce qui faisoit le droict que les Rois de France ont gardé long-temps sur la Castille.

1225. *Quelques mois avant la mort de Blanche, il s'esmût une tres aspre querelle entre les Docteurs seculiers de la faculté de Theologie de Paris, dont Guillaume de sainct Amour estoit comme le chef, & d'autre costé les ordres Mendiants des freres Prescheurs, & des freres Mineurs : parce que ces religieux, à ce qu'on leur reprochoit, bien loin de se sousmettre aux statuts & à la discipline de l'Vniversité, tendoient à s'en rendre les maistres.*

*L'affaire fut opiniastrement debattuë cinq ou six ans durant. Sainct Amour avoit l'advantage à Paris: mais le differend ayant esté porté à Rome, il y eut du pire, & le livre * qu'il avoit fait contre eux, fut condamné, non pas comme heretique, mais comme scandalisant ces bons peres. Ils avoient tout credit en cette cour-là, & en obtenoient d'autant plus facilement de grands priviléges, que ces passe-droits elevoient la puissance de celuy*

* Il estoit intitulé. *De periculis novissimorum temporū.*

qui les donnoit, & diminuoient celle des Evesques, au préjudice desquels ils estoient donnez.

Vers le commencements de cette querelle, Robert * *de Sorbonne docteur en Theologie, & fort chery du Roy sainct Louys, bastit le College des* PAUVRES MAISTRES DE SORBONNE. *Sous ce nom le vulgaire a accoustumé de comprendre toute la sacrée faculté de Theologie de Paris; en effet c'est la plus celebre de ses escoles.*

* Sorbône village auprés de Sés d'où il estoit natif.

L'an 1253. mourut Thibaud, qui estoit le V. du nom comme Comte de Champagne, mais seulement le I. comme Roy de Navarre. Il eut pour successeur en tous ses estats son fils Thibaud II. ou VI. aagé de quatorze ans, sous la tutelle de sa mere. 1253.

Conrard fils de Federic ne s'estoit pas trouvé assez fort en Germanie contre Guillaume comte de Hollande pretendu Roy des Romains: il estoit passé en Italie dés l'an 1251. & quelque temps aprés ayant malheureusement fait estrangler son neveu Federic, s'estoit saisy de ses tresors & de son Ro- 1254.

yaume de Sicile. Mais cette année 1254. il fut empoiſonné luy-meſme par Mainfroy ; auquel, ne ſçachant pas qu'il eſtoit l'auteur de ſa mort, il laiſſa la regence du Royaume & la tutelle de ſon fils Conrard le jeune vulgairemenr nommé Conradin,aagé ſeulement de trois ans.

Il y avoit prés de ſix ans que le S. Roy eſtoit ſorty de France , & trois ans & demy qu'il ſejournoit en Terre-Saincte,viſitãt les ſaincts Lieux avec une devotion incroyable , fortifiant les places, & raffermiſſant autãt qu'il pouvoit le courage & les affaires des Chreſtiens de ces pays là.La France deſtituée de pilote par la mort de ſa mere, demandoit inſtamment ſon retour: il s'embarqua donc au port d'Acre ou Ptolemaïde, la veille de ſainct Marc, & aborda à Marſeille l'onzieſme de Iuillet.

1254. Le Roy d'Angleterre qui eſtoit cette année venu en Gaſcongne, deſirant eviter le long trajet de mer qu'il y avoit à s'en retourner, obtint du ſainct Roy la permiſſion

de traverser la France pour s'embarquer à Boulogne. Le Roy voulut bien aller à sa rencontre jusques à Chartres; delà il le mena à Paris, où il le traitta quatre jours durant avec toutes les magnificences possibles. La joye & la feste furent d'autant plus grandes, que les quatre sœurs filles du comte de Provence, l'aisnée mariée au Roy de France, la seconde au Roy d'Angleterre, la troisiesme à Richard son frere, & la quatriesme à Charles comte d'Anjou, s'y trouverent toutes ensemble.

Comme Guillaume Comte de Hollande & Roy des Romains faisoit la guerre aux Frisons qui luy estoient rebelles, il estoit arrivé l'an 1254. que son cheval s'estant enfoncé dans la glace, il avoit esté assommé par les paysants qui estoient cachez dans des roseaux. L'an suivant que l'on comptoit 1256. les electeurs vendant laschement l'honneur de la nation Germanique & leurs suffrages à des princes estrangers, defererent l'Empire, les uns à Richard frere du Roy d'Angleterre, les autres à Alfonse X. Roy de

1255. Empp. encore Bavdovin II. & Richard & Alfonse compe-titeurs. 1255.

Castille. Richard passa en Allemagne & y sejourna plus de deux ans, ayant esté couronné à Aix la Chappelle l'an 1247. Alfonse ne s'y fit connoistre que par son argent, & tous deux disputerent leur droit devant le Pape durant plusieurs années sans pouvoir jamais s'accorder.

Les fils de Bouchard d'Avesnes expulsez par Guy comte de Flandre & leurs autres freres uterins du second lict, s'estoient refugiez
1255. vers Guillaume comte de Hollande, lequel avoit vaincu & fait prisonnier Guy avec un de ses freres. La mere pour s'en venger avoit appellé Charles comte d'Anjou, & luy avoit donné la joüissance du Hainaut & de Valenciennes sa vie durant. Il regagna ces pays-là assez facilement sur le Hollandois, parce qu'il le trouva occupé contre les Frisons, où il fut tué, comme nous l'avons dit. Son fils Florent qui luy succeda, delivra Guy & son frere, moyennant une grande rançon; Et le Sainct Roy obligea son frere Charles de rendre le Hainaut pour une somme d'argent, comme

aussy les parties de s'en tenir à l'Arrest qu'il avoit donné l'an 1246.

Le calme estant universel dans son royaume, il s'adonnoit à le regler par de bonnes loix, à en bannir les violences & l'oppression, & à l'instruire par ses bons exemples, & par toutes sortes de sainctes œuvres. Il prenoit sous sa protection les foibles, les veuves & les orfelins; il procuroit de tout son pouvoir l'avancement de la religion & le service de Dieu; il pourvoyoit à la nourriture des indigents, au mariage des pauvres damoiselles, à l'entretenement des Eglises; & sur tout il travailloit au soulagement des peuples, par la revocation de toutes les impositions, que la malignité ou la necessité des temps precedents avoient introduites.

1256. & suiv.

1256. & suiv.

Les titres de la chambre des comptes qui nous ont esté monstrez par monsieur Vyon d'Herouval, aux soins duquel l'histoire de la troisiesme race de nos rois doit la plus grande partie des nouvel-

les descouvertes qu'elle a données dans ces derniers temps, font voir entre plusieurs choses tres-rares & tres-curieuses; Que ce Roy vrayement tres-chrestien n'espargnoit rien pour la conversion des infidelles; Que pour cet effet il recueilloit tous les enfants des Iuifs qui estoient orfelins ou destituez d'assistance, les faisoit nourrir dans la religion chrestienne, & leur dõnoit deux, quatre, six deniers d'argent par jour pour leur nourriture lesquels estoient pris sur son domaine, & passoient en doüaire à leurs veuves, & bien souvent à leurs enfants; Que ceux là estoient appellez *les Baptisez*, comme ceux qui embrassoient le christianisme
1256. & suiv. estant en aage, se nommoient *les Convertis*; Qu'à son exemple le duc de Bourgongne, le Roy d'Angleterre, & quelques autres pratiquerent pareille chose dans leurs terres, Et que les rois ses successeurs l'imiterent en cela, jusques au regne du roy Iean. Ce qui retira une infinité de Iuifs de leur obstination.

Nous avons encore appris par le mesme moyen, que lors que sainct Louys faisoit voyage quelque part il y avoit un prelat, c'estoit ordinairement l'archidiacre de Paris, & un seigneur de marque, qui suivoient la cour de quelques journées, & faisoient enqueste dans tous les logements & dans tout le pays où elle avoit passé, des torts ou des dégasts qu'elle pouvoit avoir faits aux hostes ou aux géts de la campagne; Et le bon roy les reparoit aussy-tost de ses propres deniers, sans que ceux qui estoient grevez eussent seulement la peine de luy en demander justice, bien loin de se consumer en frais pour l'obtenir.

Les trois plus grandes villes de la Provence, Arles, Avignon & Marseille, n'obeïssoient à leur cõte que de la maniere qu il reconnoissoit l'empereur son souverain, & s'estoient mises en pleine liberté, se gouvernant par leurs magistrats suivant les concessions des deux Federics. Charles à son retour d'Egypte voulut les reduire sous 1251. & suiv.

le joug : Arles & Avignon ployerent; Marseille se creut assez forte pour se conserver; & mesme estant animée par la faction du baron de Castellane, elle commit plusieurs hostilitez par mer & par terre quatre ou cinq ans durant. Au
1257. bout de ce temps-là Charles, ayãt pris ses mesures, l'investit avec des troupes, & la matta si fort par la famine qu'elle se rendit à la discretion de ce prince immisericordieux; qui fit décoller grand nombre de ses principaux bourgeois. Alors il se creut seigneur absolu de ce pays-là, d'autant plus que la mesme année, il força Guillaume des Baux prince d'Orange de renoncer au titre de roy d'Arles & de Vienne qui luy avoit esté donné l'an 1214. par l'empereur Federic II. Le nouvel historien de Provence, autheur exact & curieux, l'a escrit ainsi.

1256. *Trois peuples d'Italie, les Venitiens, les Genois, les Pisans s'estoient rendus fort puissants sur la mer du Levant, & à cause de cela avoient une furieuse jalousie les uns des autres. Les deux*

premiers ayant chascun leur quartier & leurs magistrats dans la ville d'Acre, prirent querelle ensemble au sujet de quelques particuliers, & s'acharnerent mutuellement à leur destruction; Ces sanglantes discordes acheverent de ruiner les affaires des Chrestiens Occidentaux en l'Orient.

Dans une entreveuë qui se fit 1258.
prés de Montpellier, les deux rois Louys de France & Iacques d'Arragon surnommé le Conquerant, traitterent le mariagé de Philippe, alors second fils de Louys, mais qui deux ans aprés devint l'aisné, avec Isabelle fille puisnée de Iacques. Ce roy avoit pour pere Pierre II. & pour ayeul Alfonse II. qui estoit fils de Raimond IV. comte de Barcelonne & de Petronille reyne d'Arragon fille du roy Ramire II. qui avoit esté moyne.

Ce mariage conclu ils accorderent leurs autres differends de cette maniere. Le saint roy ceda à l'Arragonois la souveraineté que la France avoit retenuë sur Barcelonne, sur les comtez d'Vrgel, de Roussillon, Empuries, Cerdaigno,

Gerone & Offonne, dés le temps que les François avoient conquis ces pays-là sur les Sarrasins. Et d'autre part l'Arragonnois luy ceda tous les droits qu'il pretendoit, soit par mariage de ses predecesseurs ou par autres titres, sur les comtez de Carcassonne, Razez, Lauraguais, vicomté de Beziers, Minerbe, villes & comtez de Rodez, d'Alby, de Cahors, de Toulouze & de sainct Gilles, du Gevaudan, du pays de Fezenzaguel, de la ville de Nismes, de la duché de Narbonne, & de plusieurs autres terres. A dire le vray l'un & l'autre ne cedoient rien de réel : car l'Arragonnois ne possedoit pas un pouce de terre de tout ce qu'il disoit quitter; Et le roy de France ne joüissoit plus de la souveraineté de la Catalogne. Car encore qu'il y eust plusieurs preuves que ses predecesseurs l'y avoient exercée, que les comtes l'eussent reconnuë par leurs hommages & serments de fidelité, & que dans ce pays-là tous les contracts & actes publics eussent porté dans leurs dattes le nom

& les années des rois de France jusqu'en 1181. neantmoins dés cette année-là Alfonse roy d'arragon avoit secoüé le joug de la sujettion, & fait ordonner par un concile tenu à Tarragone, que delà en avant les actes n'y seroient plus dattés que des années de l'incarnation de nostre Seigneur Iesus-Christ.

Les Anglois conservoient tousjours une forte passion de recouvrer la Normandie & les autres terres qu'ils avoient perduës en France ; Et si Richard se fust bien affermy en Allemagne, luy & son frere Henry eussent pû attaquer puissamment la France des deux costez. Le Sainct Roy ne l'ignoroit pas : mais il sçavoit bien aussi que Henry s'estoit si dangereusement embarassé dans une querelle contre ses barons, qu'il seroit aisé de le contenter de peu de chose & avec cela de l'obliger à la reconnoissance & à l'hommage qu'il refusoit de luy rendre. Ce fut dans cette veuë, qu'il se porta de luy-mesme à un accommodement ; l'affaire ayant 1259. 1259.

esté reglée par les legats du pape, l'Anglois passa en France avec sa femme, ses enfants & ses freres, & estant venu à Paris confirma le traitté.

Il portoit en substance; Que luy, ses fils, ses freres & successeurs renonçoient à jamais à la Normandie, Anjou, Maine, Touraine & Poictou; Que le Roy donnoit à Henry une grande somme d'argent, & luy laissoit pour luy & les siens la partie de Guyenne de là la Garonne qu'il tenoit desja, & pardeçà luy relaschoit le Limousin, le Perigord, le Quercy, & l'Agenois, à la charge d'en rendre hommage lige aux Rois de France, & de prédre rang parmy leurs pairs, en qualité de duc de Guyenne. Aussi-tost l'Anglois rendit cet hommage; & le fils aisné du roy estant venu à mourir, il assista à sa pompe funebre, & porta son corps sur ses espaules avec les autres seigneurs durant une partie du chemin de Paris à sainct Denys.

L'année 1260. une ferveur nouvelle, mais estrange, saisit les peuples

chrestiens. C'estoit de se foüetter en pu 1260.
blic avec des cordelettes ou avec des couroyes de cuir. On appelloit ces foüetteurs les Devots, *& depuis on les nomma les* Flagellants. *Cette manie commença dans la ville de Perouse en Toscane, par l'exemple & les predications d'un hermite nommé Reynier, s'espandit jusques dans la Pologne, gagna mesme jusqu'en Grece, & à la fin dégenera en superstition & en heresies.*

Au mois de Iuillet de l'an 1261. *un* 1261.
*lieutenant de Michel Paleologue VIII. du nom, Empereur des Grecs, qui revenoit de faire la guerre à Michel * Despote d'Epire, se rendit maistre de Constantinople, y estant entré par un trou que quelques traistres luy enseignerent sous les murailles de la ville; Il executa ce coup tres-important, fort facilement, parce que l'Empereur Baudoüin en estoit dehors, & avoit emmené l'armée navale assieger une petite ville sur les bords du Pont-Euxin.*

* Seigneur dominateur.

Voilà comme Constantinople retourna entre les mains des Grecs; d'où elle est tombée deux cents ans aprés sous la

EMPP. MICHEL VIII. & RICHARD & ALFONSE competiteurs. 1262.

tyrannie des Turcs. Les Latins avoiẽt tenu ce morceau de l'Empire d'Orient environ 150. ans, & il est remarquable que comme leur regne y avoit commencé par Baudoüin, il finit par un autre Baudoüin.

Les Venitiens qui estoient fort interessez en cette perte, mirent en mer une tres-puissante armée navale, avec laquelle tenant tout l'Archipel, ils reduisirent Constantinople si à l'estroit que Manuel fut sur le point de l'abandonner. Mais les Genois en hayne des Venitiens, firent ligue avec luy & le secoururent puissãment, malgré les prieres de tous les autres princes chrestiens, & les excommunications du pape. L'empereur Baudoüin retint encore quelque temps l'isle d'Euboee ou Negrepont.

Le bastard Mainfroy non content d'avoir usurpé le Royaume de Sicile sans le consentement du sainct siege, gourmandoit insolemment le pape & les terres de l'Eglise; En sorte qu'Alexandre IV. ne pouvant plus supporter sa tyrannie, avoit offert ce Royaume à

Edmond fils du Roy d'Angleterre qui l'avoit accepté ; Et son pere pour fournir aux frais de cette entreprise avoit tant fait d'exactions & d'imposts sur ses sujets, qu'ils s'estoient presque tous liguez & revoltez contre luy.

Vrbain IV. successeur d'Alexandre, ayant fait prescher la Croisade contre Mainfroy ; excita quelques seigneurs François à passer en Italie: d'abord ils forcerent les passages de Lombardie, & pousserent les troupes Sarrasines que Mainfroy entretenoit à son service: mais peu aprés le payement leur manquant, ils s'en revinrent en France, laissant le pape plus embarrassé qu'auparavant.

Pour se mieux fortifier contre sa colere implacable, Mainfroy contracta alliance avec Iacques I I I. Roy d'Arragon, donnant sa fille en mariage à Pierre son fils aisné; lequel ne desdaigna pas ce party; pource qu'il luy apportoit une assez prochaine esperance du Royaume de Sicile, Mainfroy n'ayant point d'enfants masles. En effect

1262.

c'eſt par là que les Rois d'Arragon y ſont parvenus, & il faut qu'ils advoüent qu'ils tiennent leur droit d'un baſtard, uſurpateur & excommunié.

1263. Le Sainct Roy Louys ne connoiſſoit point cette fauſſe politique, qui a d'autres maximes que n'ont le chriſtianiſme & la juſtice naturelle. C'eſt pour cela qu'il taſchoit de tout ſon pouvoir à accorder les querelles d'entre ſes voiſins, bien loin de les fomenter. Dans cet eſprit de charité, il travailla à l'accommodement d'entre le Roy d'Angleterre & ſes barons, dont Simon de Montfort comte de Leyceſtre eſtoit le chef. Les uns & les autres s'eſtant ſouſmis à ce qu'il en ordonneroit, il aſſembla pour ce ſujet ſon parlement à Amiens, & prononça la ſentence arbitrale en preſence du Roy Henry : Toutefois les barons y trouverent des difficultez, & ne voulurent pas y deferer.

Ainſy les troubles d'Angleterre continuant, le Pape Vrbain envo-
1273. ya revoquer le don du Royaume de

Sicile, qu'il avoit fait au Prince Edmond, puis qu'il ne pouvoit pas le poursuivre, & en investit Charles comte d'Anjou frere du Roy sainct Louys. La vanité de sa femme, qui brusloit d'envie d'avoir le titre de Reyne aussi-bien que ses trois autres sœurs, le porta à l'accepter.

Il arriva cette année 1264. en un village prés d'Orviete, qu'une Hostie parut jetter du sang sur les corporaux pour convaincre l'incredulité du prestre qui celebroit la Messe. Le Pape Vrbain persuadé de ce miracle, institua la Feste & procession du sainct Sacrement pour estre solemnisée le Ieudy d'aprés l'octave de la Pentecoste. Sainct Thomas d'Aquin qui estoit pour lors professeur en Theologie à Orviete, en composa l'Office. 1264.

Vrbain IV. estant mort à Perouse le troisiesme d'Octobre, les cardinaux aprés une vacance de quatre mois, eleurent le Cardinal Guy le Gros natif de S. Gilles en Languedoc, qui avoit esté marié avant que d'estre d'Eglise & avoit deux filles. Il prit le nom de Clement IV. On admire entre ses

1265. *vertus une rare modestie, & qui a esté peu imitée par ses successeurs; C'est qu'il protesta d'abord qu'il n'eleveroit aucun de ses parents; Et il tint si exactement sa parole, que de trois prébendes que son propre frere possedoit, il l'obligea d'en quitter deux, & bien* † *loin de marier ses filles à des grands seigneurs, comme il le pouvoit, il leur donna si peu de dot qu'elles aymerent mieux se faire religieuses.*

Vers le milieu du mois de Iuillet de l'an 1264. au commencement de la nuict on observa une comete du costé de l'Occident, & quelques jours aprés un peu avant le jour, on la vit du costé de l'Orient, qui estaloit sa queuë vers l'Occident. Son cours dura jusqu'à la fin de Septembre, deux mois & demy.

1265. Clement IV. à son arrivée au pontificat, ratifia l'election que son predecesseur avoit faite de Charles de France pour le Royaume de Sicile, obtint pour luy du sainct roy une decime sur le Clergé de son Royaume, & luy presta autant d'argent qu'il en pût fournir, ayant engagé pour cela le re-

venu des Eglises de Rome.

Charles avec ce secours, avec l'as- 1265.
sistance du roy son frere, & par les
soins de sa femme qui vendit ses
pierreries pour lever des gents de
guerre, qu'elle choisit entre les
plus braves, mit une puissante armée
sur pied pour passer en Italie
par terre, & cependant s'embarqua
avec trente gros vaisseaux, & alla
surgir au port d'Ostie. Il fut receu 1265.
à Rome avec de grands honneurs
par le peuple, declaré senateur de
cette ville (c'estoit comme gouverneur
& juge souverain) & l'année
suivante le vingt-huictiesme
Iuin couronné roy de Sicile par le
Pape dans l'eglise S. Pierre. Mais ce
fut à la charge de payer au sainct
siege huict mille onces d'or, & un
palefroy blanc par chacun an, de
n'estre jamais eleu empereur, & de
ne point unir ce royaume à l'empire.
Car les papes ne vouloient
plus de puissance en Italie qui ne
fust moindre que la leur.

Son armée de terre n'arriva que 1266.
sur la fin de l'année, laquelle il
acheva dans Rome. La suivante il

marcha vers Naples., les Guelfes estant venus de tous costez se ranger auprés de luy. Le comte de Caserte luy abandonna lafchement le passage du Gariglian; Ensuite il gagna le poste de S. Germain, gardé
1266. par six mille hommes, & enfin le vingt-sixiesme de Fevrier estant dans la campagne de Benevent, il remporta une pleine, mais sanglante victoire sur les troupes de Mainfroy, qui fut tué sur la place.

Ensuite de cette grande journée, tout se soûmit au vainqueur deça & delà le Fare, horsmis la ville de Nocera, où Federic II. avoit mis une forte garnison de Sarrasins, qui tint encore long-temps. On connut dés lors qu'il ne sçavoit pas user humainement de son bonheur car son armée commit d'énormes cruautez à la prise de la ville de Benevent, & il laissa mourir en prison la femme & les enfants de Mainfroy, & plusieurs seigneurs de ce party-là.

1267. Neantmoins le S. pere, comme il se monstroit tres-obeïssant à ses ordres, le declara lieutenant general

ral de l'Empire en Italie, sous le titre de GARDE-PAIX. En cette qualité il debella par ses Lieutenans, les Gibelins de la Toscane, particulierement ceux de Florence, & restablit tous les Guelfes dans leurs maisons & dans leurs biens.

Cependant le jeune Conradin avoit envoyé un Manifeste à tous les princes de l'Europe, se declarant le vray successeur du royaume de Sicile, & implorant leur assistance pour recouvrer la succession de ses peres. Si bien qu'avec l'aide des anciens amis de la maison de 1267. Soüaube & des adventuriers qui cherchoient fortune, il amassa une puissante armée & descendit en Italie sur la fin d'Octobre. Sa mere n'estoit pas d'advis qu'il s'engageast si-tost dans cette guerre; elle craignoit de voir eschoüer la jeunesse inexperimentée de son fils, à peine aagé de seize ans, contre le bonheur & la vaillance de Charles : mais au lieu de deferer à ses sages conseils, il se laissa emporter aux continuelles instances

des Gibelins, qui le pressoient de marcher.

Il avoit amené d'Allemagne le jeune Federic fils de Herman marquis de Bade encore plus jeune que luy, qui se disoit aussi duc d'Austriche, estant fils d'une fille de Henry frere de Federic dernier duc de ce pays-là; Et avec cela il se tenoit assuré de l'assistance de Hẽry & de Federic freres d'Alfonse X. Roy de Castille, lesquels à son arrivée dans l'Italie devoient se declarer en sa faveur.

1267. Ces freres ayant esté chassez d'Espagne par le Roy Alfonse, s'estoient retirez en Afrique auprés du Roy de Tunis, où ils avoient acquis beaucoup de reputation, d'argent & d'amis. Henry ayant appris les progrez de Charles en Italie, luy estoit venu offrir son service avec huict cents chevaux, & luy avoit presté une somme cõsiderable. En recompense, Charles l'avoit fait elire senateur de Rome; mais parce que depuis il le traversa auprés du pape dans la recherche du royaume de Sardaigne, cet

Espagnol s'aliena de luy, & conspira secrettement avec Conradin; Estant senateur de Rome il disposa la ville à le recevoir, en chassant ou emprisonnant tous ceux qui luy estoient contraires; Et lors qu'il le vit approcher il arbora ses armes sur les portes de la ville, & se joignit ouvertement à luy.

Conradin aprés avoir passé l'hyver à Verone, mesprisant les foudres du pape, s'embarqua aux costes de Genes sur les vaisseaux des Pisans. 1268. Estant descendu en Toscane, il surprit & tailla en pieces les troupes que Charles y avoit laissées; Et au mesme temps Conrad * venu d'Antioche fit revolter toute l'isle de Sicile, à la reserve de Messine & de Palerme.

* Voy cy-aprés à l'an 1169.

Ces beaux commencements trahirent le jeune Conradin, & le flaterent pour le mener à la mort. Comme il entroit dans le royaume de Sicile, Charles quitta le siege de Nocere, & vint au devant de luy, resolu de decider la querelle par une bataille. Elle se dôna le vingt-

1268. cinquiesme jour d'Aoust prés du Lac Fucin, maintenant appellé le Lac de Celano: les François la gagnerent entierement, mais avec beaucoup de risque & avec beaucoup de sang. Conradin, Federic duc d'Austriche, & Henry de Castille se sauverent à la fuite : mais estant reconnus par les chemins ils furent ramenez au vainqueur.

Aprés cette victoire le Pape luy permit de reprendre la dignité de senateur de Rome qu'il avoit esté obligé de déposer, & le constitua vicaire de l'empire dans la Tosca-
1268. ne. Sa gloire eust esté sans pareille, s'il eust esté aussi clement que vaillant, & s'il n'eust pas exercé des rigueurs mortelles sur les prisonniers de guerre, & sur les peuples qui s'estoient revoltez quoy qu'avec quelque raison, puisque c'estoit pour leurs anciens maistres.

1269. Comme il eut resolu de passer en Afrique avec le roy S. Louys, ne sçachant que faire de Conradin & de Federic, qu'il estoit tres-dangereux de garder, & encore plus de

relascher dans un royaume tout plein de factions & de revoltes : il leur fit faire leur procez par les Syndics des villes du Royaume. Ces juges les ayant condamnez à mort comme perturbateurs du repos de l'Eglise, il leur fit trencher la teste sur un eschaffaut au milieu de la ville de Naples le vingt-septiesme jour d'Octobre. Execution qui fait encore fremir d'horreur la posterité : mais qui sembloit une retribution de la justice divine, pour les barbaries encore plus horribles que Federic ayeul de Conradin avoit exercées sur toute la maison des Princes Normands. Henry de Castille eut la vie sauve, mais fut confiné en une prison d'où il ne sortit qu'aprés vingt-cinq ans pour s'en retourner en Espagne. 1269.

Conradin estant sur l'eschauffaut, aprés avoir fait de lamentables plaintes de son malheur & de la cruauté de ses ennemis, jetta son gand dans la place pour marque de l'investiture de ses royaumes à celuy de ses parents qui voudroit

poursuivre sa querelle. Vn cavalier l'ayant levé, le porta à Iacques roy d'Arragon qui avoit espousé une fille de Mainfroy. Presque en mesme temps ce Conrad prince d'Antioche, fils d'un Federic bastard de l'empereur Federic II. qui estoit venu d'Orient au secours de Conradin, & avoit aidé à faire revolter l'isle de Sicile, ayant esté pris par les gents de Charles, fut pendu & estranglé. Et ainsi FINIT par
1269. les mains du bourreau cette glorieuse race des princes de Souabe, dont il y avoit eu tant de rois & tant d'empereurs.

Les abus & les entreprises de la cour de Rome estoient venuës jusqu'à tel poinct, que le roy sainct Louys, quoy que tres-devot au sainct siege, fit cette année une pragmatique, pour en arrester le cours en France, principalement touchant la dispensation des benefices.

1269. Cette mesme année se fit le mariage de Blanche sa fille avec Ferdinand fils aisné d'Alfonse X. roy de Castille, le pape ayant donné

dispense de la parenté qui estoit entre les parties. Les nopces se celebrerent à Burgos. Philippe frere de l'espousée, Edoüard fils du roy d'Angleterre, Iacques roy d'Atragon ayeul de l'espoux, Alhamar roy de Grenade, & plusieurs autres princes & grands seigneurs honorerent cette solemnité de leur presence. Il fut expressement dit dans le contract, que si Ferdinand mouroit avant son pere, ses enfants le representeroient & succederoient à la couronne.

Les affaires des Chrestiens du Levant estant reduites à l'extremité par Bendocabar sultan d'Egypte, les exhortations du pape & le zele de sainct Louys, exciterent les princes d'Occident à faire encore un grand effort pour les soustenir. Le roy d'Aragō & Edoüard fils aisné du roy d'Angleterre, promirent de seconder le S. Roy, & son frere Charles de s'y porter avec toutes les forces de l'Italie. Le nombre des Croisez estoit de quinze mille chevaux, & de plus de cent mille hommes de pied, qui

1268. & 69.

1269.

devoient se partager en deux pour attaquer les Sarrasins par deux endroits tout à la fois.

1270. L'Arragonnois & Edoüard, se chargerent d'aller faire la guerre en la Terre-Saincte: Edoüard s'acquitta genereusement de son vœu; mais l'Arragonnois s'estant embarqué, retourna en arriere, & n'y envoya que quelques vaisseaux commandez par Ferdinand son fils bastard.

1270. Quand au sainct roy, il tourna son entreprise sur le royaume de Tunis, par deux motifs. L'un, qu'il luy sembloit que la conqueste de ce pays-là luy frayeroit le chemin à celle d'Egypte, sans laquelle on ne pouvoit garder la Terre-Saincte; l'autre que son frere l'y portoit à dessein de rendre les costes d'Afrique tributaires à son royaume de Sicile, comme elles l'avoient esté du temps de Roger prince Normand.

Ayant donc laissé l'administration de son royaume à Matthieu abbé de S. Denys, & à Simon comte de Nesle, il partit de Paris, com-

me je croy, le premier jour de Mars de l'année 1270. à la commencer au mois de Ianvier, ou de 1269. à la commencer seulement à Pasques, comme on faisoit alors en France. 1270.
Il estoit accompagné de trois de ses fils, Philippe, Tristan & Pierre, de son frere Alfonse, de son neveu Robert II. comte d'Artois, de Thibaud Roy de Navarre, de Guy comte de Flandres, & de grand nombre de noblesse.

Il fut prés de quatre mois tant par les chemins qu'aux environs d'Aigues-mortes, où il attendit quelque temps que ses vaisseaux fussent prests. Il s'y embarqua au commencement de Iuillet avec ses freres, & fit voile le jour suivant. Au mesme temps ses troupes & les autres seigneurs s'embarquerent en divers ports, particulierement à Marseille. Le rende-vous de toute la flote estoit en Sardagne à la Rade de Calary.

Il y aborda le premier avec quatre grands vaisseaux, non sans avoir souffert beaucoup de mauvais temps. Les autres y arriverent 1270.

huit jours aprés; Et tous ensemble ayant tenu conseil, on persista dás le dessein d'aller faire descente en Afrique & de s'asseurer de Tunis. On se confirma encore dans cette resolution par l'ésperance que le roy de ce pays-là donnoit de se faire chrestien, s'ils l'appuyoient de leurs forces contre la resistance de ses sujets; mais on connut bientost qu'il ne le faisoit que pour les amuser.

L'armée ayant donc mis pied à terre aux costes d'Afrique, prit d'emblée le chasteau & la ville de Carthage, bastie en effect sur les ruines de cette fameuse rivale de Rome, mais qui n'avoit plus rien de grand que le nom. Ensuite elle assiegea la ville de Tunis, qui est à l'autre bout du lac de la Goulete à cinq mille loing de la mer.

Au bout de cinq semaines de siege les chaleurs excessives du pays, la disette d'éau, l'air de la marine, & les fatigues que souffroient les chrestiens ayant tousjours les Sarrasins sur les bras, causerent des fievres pestilentes & des dysente-

ries dans leur armée, de sorte qu'il y mourut grand nombre de gents de marque ; entre autres le prince Iean Tristan comte de Nevers, & Pierre de Ville-Beon chambellan du Roy, & son intime confident.

Le Sainct Roy luy-mesme fut saisi d'un flux de ventre, & quelques jours aprés d'une fiévre continuë, qui redoublant d'heure en heure, finit ses glorieux travaux par une bien-heureuse mort le vingt-cinquiesme jour d'Aoust, la cinquante-sixiesme année de son âge & la quarante-quatriesme de son regne. Estant au lict de la mort il fit appeller son fils Philippe pour luy laisser de tres-belles & tres-chrestiennes instructions, qu'il avoit quelque temps auparavant dressées & escrites de sa propre main. 1270.

« Il eut ensemble toutes les vertus d'un grand Sainct & d'un grand roy, d'un parfait Chrestien & d'un vray Gentilhomme. Il fut humble devant Dieu, & fier aux ennemis de la Foy, modeste & ennemy du luxe pour son particulier, mais pom- 1270.

„ peux & ſuperbe dans les ceremo-
„ nies publiques; auſſi doux & affa-
„ ble dans la converſation, que rude
„ & terrible dans les combats; pro-
„ digue envers les pauvres, & meſna-
„ ger du bien de ſes ſujets beaucoup
„ plus que du ſien propre; liberal en-
„ vers les gents de guerre & envers
„ les gents de lettres, enflammé d'un
„ zele incroyable pour la gloire de
„ Dieu & pour la juſtice; Enfin dig-
„ ne de ſervir de modele à tous les
„ princes qui veulent regner ſelon la
„ loy de Dieu, & pour le bien de
„ leurs Eſtats.

Entre ſes fervents exercices de pieté, dont il ne ſe relaſcha point tout le temps de ſa vie, il obſervoit les jeunes de l'Egliſe avec une grande exactitude, ne mangeant qu'une fois par jour; Et ſi l'infirmité ou le travail des affaires l'obligeoit quelquefois à faire deux repas, il rachetoit cette tranſgreſſion ſuivant les Canons de l'egliſe, par une groſſe aumoſne, nourriſſant cent pauvres un autre jour; l'entends d'extraordinaire, car il en entretenoit ordinairement un-

tres-grand nombre d'autres, & en 1270.
servoit deux cents à table tous les
jours des grandes festes.

Ie trouve que tous les Caresmes il faisoit distribuer soixante-trois muids de bled, soixante-huict mille harancs, & trois mille deux cents dix-neuf livres parisis aux Monasteres & aux Hospitaux, & cent sols par jour aux autres pauvres. Et afin de rendre cette aumosne perpetuelle, il en chargea son domaine, comme d'une tres-grande quantité d'autres pieuses fondations, qui au lieu de diminuer les biens de ses successeurs, ont esté comme un levain miraculeux qui les a multipliez.

Il seroit à souhaitter que la belle & grande ordonnance qu'il fit à son retour de la Terre-Saincte, pour couper pied aux malversatiōs des Iuges, & aux desbauches du jeu, du cabaret, & des femmes, fust aussi bien en pratique qu'elle est encore dans les livres, & que les Princes lûssent avec application, & avec desir de l'imiter le testament de ce Roy en toutes manieres tres-

chrestien ; Il y regne partout un esprit de charité, & de zele pour la gloire de Dieu, d'équité & de justice pour tout le monde, d'amour & de bonté pour ses sujets.

1270. Ie ne sçaurois oublier qu'il ne voulut jamais s'ingerer de nommer aux Eveschez & aux abbayes, mais laissa l'entiere liberté des eslections. De sorte qu'un Ambassadeur qu'il avoit envoyé à Rome, luy ayant rapporté de cette cour-là une bulle qui luy donnoit le droit d'y nommer, il luy en sçeut fort mauvais gré, & la jetta dans le feu tout devant luy. Pour les autres benefices, il les donnoit tousjours au plus digne, & jamais à ceux qui estoient desja revestus de quelque autre, si premierement ils ne s'en défaisoient.

Sa grande & invariable maxime estoit de faire justice au prejudice mesme de ses interests. Ce fust dans cette veuë & pour acquiter la foy de son pere, qu'il rendit au Roy d'Angleterre les provinces de la Guyenne. Il n'avoit pas moins de charité que de justice ; par ce mo-

tif, il s'employoit avec affection & de bonne foy à terminer les differends qui naissoient entre les princes ses voisins, bien loin d'allumer le feu pour profiter de leurs desordres comme font les faux & injustes politiques; qui ne considerent pas qu'ils mettent les autres en droit de leur rendre au double ce qu'ils leur ont presté.

Entre un grand nombre de terres qu'il acquit & dont il augmenta son domaine, on marque la comté de Mascon qu'il achepta du comte Guillaume de Dreux & d'Alix sa femme qui n'avoient point d'enfants, les comtez de Blois, de Chartres, de Sancerre & la vicomté de Chasteaudun, puis les villes de Bray & de Monstereau; & la comté de Beaumont sur Oise, de Thibaud comte de la Champagne, de plus le vicomté d'Avranches, de Robert de Preaux, & les droits que Jacques de Chasteaugontier avoit sur la Comté du Perche & sur les villes de Belesme & de Mortagne.

Il fonda richemẽt quãtité d'Hos-

pitaux, entre autres celuy des Quinze-vingts, à Paris, comme aussi bon nombre d'Eglises, &c. de monasteres, particulierement pour les Religieux de S. Dominique & de S. François ; avec cela la belle abbaye de Royaumont, celle de S. Matthieu prés de Roüen, & la sainte-Chapelle dans son palais où il mit des chapelains. Quelques-uns
1270. luy attribuent l'institution de l'Vniversité & du premier Parlement de Toulouze. Il est certain qu'il est le premier qui adjousta par humilité le signe de la Croix à la ceremonie de toucher les escroüelles.

Il avoit eu 11. enfants de Marguerite de Provence son unique femme, dont 8. vindrent en majorité 4. fils & 4. filles. Les fils estoient Philippe qui regna & fut surnommé le Hardy, Jean-Tristan qui fut comte de Nevers par Yoland de Bourgongne sa femme fille du duc Eudes ; Pierre comte d'Alençon, ces deux n'eurent point de posterité : Robert comte de Clermont en Beauvoisis qui espousa Beatrix fille & heritiere d'Agnes

de Bourbon (qui l'estoit d'Archembaud seigneur de Bourbon) & de Iean III. fils de Hugues duc de Bourgongne. De ce mariage est issuë la branche de Bourbon, qui est venuë à la couronne trois cẽts ans aprés par le Roy Henry le Grand.

Les filles se nommoient Isabelle, Blanche, Marguerite & Agnes. Isabelle fut mariée à Thibaud II. Roy de Navarre, & mourut sans lignée. 1270.
Blanche peu avant ce voyage d'Afrique, espousa Ferdinand dit de la Cerde, fils aisné d'Alfonse X. Roy de Castille, & en eut deux fils, qui furent injustement privez du Royaume de leur ayeul, parce que leur pere l'avoit predecedé, & que la representation n'eut point de lieu. Marguerite fut fiancée à Hẽry duc de Brabant & de Limbourg; puis ce prince s'estant rendu moine, mariée à Iean son frere & son successeur; il n'en vint point d'enfants. Agnes espousa Robert duc de Bourgongne, & luy en procréa plusieurs.

Aprés la mort du S. Roy, Margue-

rite son espouse se retira dans le convent des religieuses de saincte Claire qu'elle avoit fondé au faux-bourg sainct Marceau, & y vescut tres-sainctement jusqu'au 25. de Decembre de l'an 1285. qu'elle alla rejoindre son espoux en l'autre vie. Par son testament elle donna tous ses meubles pretieux à l'Hostel-Dieu de Paris. Elle en avoit fondé deux autres, l'un au faux-bourg sainct Marcel, l'autre à Chasteaudun.

PHILIPPE III. ROY XLIV.

encore
VACANCE

GREG. X. eleu le 1. de sept 1271. S. 4. ans, 4. mois 10. iours.

INNOCENT V. eleu en Ianvier 2276. S. 7. mois.

IEAN XXI. élu en juille. 1276. s. 8. mois.

NICOLAS III. élu en nov. 1277. S. 2. ans, 9. mois.

VACANCE de 6. mois.

MARTIN IV. élû le 21. fevr. 2281. s 4. ans, 1. mois 7. jours.

HONORÉ IV. élû eu avril. 1285. S. 2. ans, 1. jour, dont 6. mois sous ce Regne.



Philippe en ses projets moins heureux que hardy,
N'estendit pas au loin les bornes de la France;
Mais avoir dans l'Estat sceu mettre l'abondance
Par une longue paix, c'est l'avoir aggrandy.

PHILIPPE III.

SVRNOMME'

LE HARDY.

ROY XLIV.

Aagé de vingt-cinq ans quatre mois.

L'ARME'E Chreſtienne 1270.
toute deſolée par la mort de ſon roy, euſt ſans doute ſuccombé ſous les fatiques & les langueurs, ſans l'arrivée de Charles roy de Sicile avec ſon armée navale, qui luy amena du ſecours & des refraiſchiſſements. Il deſcendit juſtement au port, lors que ſon frere rendoit l'ame; mais quelque diligence qu'il puſt faire, il ne ſceut eſtre aſſez à temps pour recueillir ſes derniers ſouſpirs. Comme il le trouva mort, il ſe jetta à ſes pieds, fondant en larmes & en regrets,

& l'appellant à hauts cris son Seigneur & son bon Frere.

1270. Son premier soin fut de luy rendre les derniers devoirs; ensuite de descharner son corps, comme c'estoit la coustume pour ceux qui mouroient en pays longtain, & d'en embaûmer pretieusement les chairs. Quand il partit d'Afrique il les emporta en Sicile, & les enterra dans l'abbaye de Mont-Real prés de Palerme; Pour les os, le Roy Philippe les garda & les porta en France dans l'Eglise de saint Denys.

Les funerailles faites, on continua le siege, Charles ayant le commandement de toute l'armée, à cause que le roy Philippe estoit tombé malade d'une fiévre quarte, & ne pouvoit agir. Si-tost qu'il fut en estat de donner quelque ordre à ses affaires, il expedia des lettres à Matthieu abbé de sainct Denys & à Simon de Nesle, qui les confirmerent dans l'administration du royaume, & leur enjoignirent de recevoir les serments de fidelité des seigneurs, & ce qui est

fort remarquable, de payer comptant les dettes du roy son pere & les siennes; sa plus pressante affaire estant de liberer la foy de son predecesseur & sa propre conscience. La memoire du S. roy estoit si chere à ses sujets & les ordres qu'il avoit donnez avant son depart, si bons; que la France ne sentit pas la moindre esmotion durant une année entiere qu'elle fut sans roy. 1270.

Le siege de Tunis traisnoit en longueur; il avoit desja duré trois mois, & on n'en esperoit voir la fin qu'apres l'hyver. Alors veritablement la prise de la place estoit indubitable: mais la patience des assiegeants fut à bout avant celle des assiegez: les François ne pouvoient plus souffrir de si longues fatigues; le roy qui avoit eu bien de la peine à guerir de sa fiévre estoit dans un continuel chagrin; ses domestiques au lieu de le dissiper, l'augmentoient; son inquietude estoit encore redoublée par les lettres des deux regents de France qui le pressoient de revenir & Charles son oncle n'avoit garde de le rete-

nir, ses interests n'estant que d'avoir de l'argent du roy de Tunis, & d'en tirer tribut. Ce furent là les motifs qui obligerent les chrestiens à escouter les propositions du Roy barbare.

1270. On luy accorda des tréves pour dix ans, à condition, Qu'il payast tous les frais de cette expedition; Qu'il donnast à Charles autant de tribut que Charles en payoit au saint siege; Qu'il delivrast tous les chrestiens, lesquels il detenoit en servitude; Qu'il donnast liberté du commerce & exemption d'imposts à tous leurs marchands; Et qu'il leur permist de demeurer dans Tunis & d'y avoir libre exercice de leur religion.

Sur la fin du siege arriva le prince Edoüard d'Angleterre avec ses troupes, esperant qu'aprés la prise de cette place, les deux rois passeroient en Terre-Saincte, comme ils l'avoient promis; mais ils trouverent meilleur de s'en retourner chez eux, & le laisserent achever son voyage.

On eust dit que le ciel s'irritoit

de leur retour ; toutes ſortes de malheurs les ſuivirent. Vne partie de leurs vaiſſeaux dans laquelle Philippe s'eſtoit embarqué, arriva aſſez heureuſement au port de Trepani ou Trapes en Sicile: mais celle où eſtoit le roy Charles aprochant de l'iſle fut accueillie d'une furieuſe tempeſte, qui la fracaſſa preſque toute avec perte de quatre mille hommes, de tout ſon equipage & de tous ſes treſors.

D'Ailleurs Thibaud Roy de Na- 1270.
varre ſaiſy de maladie finit ſes jours à Trapes ſur la fin de Decembre; ſon frere Henry le Gras luy ſucceda. Iſabelle d'Arragon reyne de France qui eſtoit groſſe, ſe bleſſa en tombant de cheval & mourut dans la ville de Cozence ; Alfonſe frere de ſainct Louys fut emporté d'une fiévre peſtilente à Sienne; Et ſa femme Iſabelle de Toulouze treſpaſſa au meſme lieu douze jours aprés luy. Tellement que le Roy Philippe couvert de deuil pour la mort de ſon pere, de ſa femme, & de ſes plus proches, aprés tant de deſpenſe & tant de

travaux, ne rapporta en France que des coffres vuides, & des cercueils pleins d'ossements.

Aprés avoir sejourné en Sicile prés de deux mois, il en partit vers la fin de Février, passa par la Calabre, traversa l'Italie & arriva
1271. à Paris au commencement de l'Esté.

Toutes les villes qui estoient sur son chemin, venoient au devant en procession & se mettoient à genoux devant
1271. *les cercueils qu'il portoit avec luy. Passant à Rome il fit ses devotions sur le tombeau des Apostres, Et à Viterbe ayant trouvé les Cardinaux qui estoiēt assemblez depuis deux ans sans pouvoir convenir de l'election d'un Pape, il les exhorta de s'accorder ensemble pour ne pas laisser l'eglise destituée de chef plus long temps. Ses remonstrances n'eurent point d'effet que huit mois aprés, qu'ils eleurent Thibaud de Plaisance archidiacre de Liege, qui estoit allé Legat en Syrie avec le Prince Edoüard; Il se nomma Gregoire X.*

Le jour d'aprés qu'il fut arrivé à Paris, il porta les saincts ossements de

de son pere à Nostre-Dame. De là aprés un service solemnel qui luy fut fait dans cette Eglise, par l'archevesque de Sens & l'Evesque de Paris, ce bon & pieux fils chargea sur ses espaules le coffre où estoient ces os, & le porta à pied à sainct Denys accompagné d'une procession generale du clergé où il y avoit grand nombre d'evesques & d'abbez en habits pontificaux, & tous les religieux des convents de Paris. La chronique de S. Denys raconte que les moines tindrent leurs portes fermées & contraignirent le Roy qui avoit le cercueil de son pere sur le dos, d'attendre jusqu'à ce qu'il eust commandé à l'Archevesque de Sens & à l'Evesque de Paris de se devestir de leurs ornements pontificaux. Le service achevé on inhuma les os du sainct Roy auprés du tombeau de Philippe Auguste son ayeul; On mit ceux de Pierre de Villebon son chambellan à ses pieds, de la mesme maniere qu'il avoit accoustumé d'y estre couché de son vivant, & ceux de son frere Tristan, & ceux

1271.

de la Reyne Isabelle à ses costez.

Ces devoirs rendus, Philippe alla se faire sacrer à Rheims le 15. jour d'Aoust, ou selon d'autres, le 30. par l'Evesque de Soissons, le siege de l'Archevesché estant vacant. Il n'y assista des anciens pairs laics que le duc de Bourgongne & le comte de Flandre; Robert comte d'Artois y porta l'espée de Charlemagne, ils la nomment Ioyeuse. Au partir de là il pria le Roy de vouloir visiter ses terres, & le receut dans sa ville d'Arras avec des pompes & des rejoüissances, qui jusques-là n'en avoient point eu de pareilles en France.

La comté de Toulouze estoit vacante par le deceds de Ieanne fille de Raimond & femme d'Alfonse: Philippe s'en mit en possession suivant les termes du traitté fait avec Raimond l'an 1228. mais ce fut seulement le Roy Iean qui la reünit à la couronne.

Cette année mourut Richard pretendu Roy des Romains. Celle d'aprés son frere Henry III. Roy d'Angleterre le suivit; Et son fils

Edoüard I. du nom qui estoit en Terre Sainctе luy succeda.

En ce temps, il s'esmut une sanglante querelle entre Geraud comte d'Argmanac, & Girard seigneur de Casaubon son vassal, au sujet de ce que Girard ne vouloit pas relever de luy son chasteau de Hautpouy, mais le tenir immediatement de la duché de Guyenne. Dans ce different il arriva que Roger comte de Foix, que celuy d'Armagnac avoit appellé à son secours, poursuivit Girard & l'assiegea dans un chasteau des terres du Roy où il s'estoit refugié & mis sous sa protection. Le Roy irrité du peu de respect que ces comtes luy portoient, marcha en ces pays-là avec une armée capable de donner de l'effroy jusques dans le cœur de l'Espagne. Il assiegea Roger dans son chasteau de Foix, & s'estant opiniastré à faire raser une montagne qui en deffendoit l'approche, il l'estonna tellement, qu'il vint se jetter à ses pieds; Et toutefois il ne pût obtenir pardon qu'aprés avoir esté detenu prisonnier un an

1272.

dans le chasteau de Beaucaire.

A son retour de la Terre-saincte Edoüard passa par la France & rendit hommage au Roy. Estant ensuite allé visiter sa duché de Guyenne, Gaston de Moncade seigneur de Bearn refusa de luy rendre hommage: ce qui fut cause qu'il se saisit de sa personne, & le tint quelque temps prisonnier à la suite de sa cour. Comme il eut trouvé moyen de s'eschapper de là, & qu'il recommençoit à remuer, Edoüard en porta ses plaintes à Philippe souverain seigneur de la Guyenne. Ce Roy ayant assemblé son Parlement & disputé la cause à fond, prononça en faveur d'Edoüard, & contraignit Gaston de relever sa terre de luy.

La Vicomté de Bearn estoit originairement un membre de la comté de Gascongne qui relevoit de la Duché, mais elle en avoit esté demembrée & tenuë par des seigneurs issus de ces ducs, jusqu'à ce qu'elle passa dans la maison de Moncade par le mariage de la princesse Marie fille du vicomte

Pierre, & sœur du vicomte Gaston decedé sans enfans ; ce fut vers l'an 1170. *Cette princesse encore mineure, ayant esté mise je ne sçay pour quel sujet, au pouvoir d'Alfonse II. roy d'Arragon, dans le pays duquel elle avoit aussi quelques terres, fut obligée de rendre hommage du Bearn à ce roy, & d'espouser Guillaume de Moncade ; Auquel Alfonse procura cet advantage en recompense de ce que son pere avoit moyenné le mariage du sien, c'estoit Raimond Berenger comte de Barcelonne avec Petronille fille & heritiere de Ramir le Moyne roy d'Arragon. La maison de Moncade est une des neuf plus illustres de la Catalongne, & se dit issuë d'un* Dapifer *ou grand seneschal de Charlemagne.*

Les electeurs faschez de voir si longtemps l'empire d'Allemagne en confusion s'assemblerent à Francfort à l'instante poursuite du S. pere ; Et sans avoir esgard aux oppositions du roy Alfonse, resolurent de ne plus faire d'empereur qui ne fust de nation germanique. Tellement que dés lors ils eleurent Rodolphe surnommé le Roux Sou-

1273.

EMPP. toûjours MICHEL VIII. & RODOLFE I.

che de la Maison d'Austriche, R. 18. ans. *qui avoit esté maistre du palais d'Othocare roy de Boheme. Il estoit comte de Hasbourg en Suisse, maison qui aussy bien que celle de Lorraine, estoit issuë des comtes d'Alsace, & du Maire Erchinoald.*

1273. *Il se vit elevé à la dignité imperiale par le suffrage principalement de Vernher Archevesque de Mayence, le seul presque des electeurs qui le connust, & lequel il avoit obligé autrefois en quelque occasion importante. Il ne fut pas fort difficile à cet electeur de luy rendre ce bon office, dautant que le roy de Boheme & les autres grands princes Allemands refusoient ce titre, comme estant alors beaucoup plus onereux qu'utile ny honorable.*

1273. Plusieurs & importants sujets requeroient l'assemblée d'un Concile; principalement un reglement necessaire pour l'election des Papes, la reformation des abus dans l'eglise, & des mœurs parmy les Chrestiens, les differends qui estoient pour l'empire de Grece entre Michel & Baudoüin, & pour celuy d'Allemagne entre Rodolphe & Alfonse, l'esperance de reü-

nir l'eglise Grecque à la Romaine, & le besoin pressant de secourir les fidelles qui restoient dans la Terre-Saincte, à quoy le pape s'estoit solemnellement obligé lors qu'il receut les nouvelles de son election.

Pour ces raisons il avoit convoqué un concile dans la ville de Lyon qui est comme au milieu des principaux Estats de la Chrestienté. Il s'y rendit luy-mesme dés la fin de cette année 1273. Le Roy l'ayant visité, luy donna certain nombre de ses gentilshommes & de ses officiers pour luy servir de gardes. 1273.

Le concile fut ouvert le premier de May de l'an 1274. il s'y trouva cinq cents evesques, soixante-dix abbez, & mille autres, que docteurs, que deputez des chapitres. Gregoire y presida accompagné de quinze cardinaux. Les Ambassadeurs du Roy, de l'Empereur Rodolphe, & de plusieurs autres princes de l'Occident s'y trouverent. Ceux de Michel Empereur de Grece y arriverent à la quatriesme 1274. 1274.

Session, & presenterent des lettres de sa part ; en vertu desquelles on les receut à l'abjuration du schisme & à une profession solemnelle de suivre la foy de l'Eglise Romaine, specialement pour la procession du S. Esprit. Ensuite de cela, le pape reconnut Michel pour vray empereur d'Orient, & deffendit à Baudoüin de plus porter ce titre. C'estoit la fin pour laquelle Michel avoit si instamment demandé la reünion.

L'election de Rodolphe y fut aussy confirmée, mais seulement aprés que le roy Alfonse eut cedé & remis son droict à la disposition du Pape, moyennant la levée des decimes qu'il luy accorda sur le clergé de son royaume, pour faire la guerre aux Mores. Ainsi les desdômagements, quelque chose qui arrive, se prennent tousjours sur le peuple, qui paye tout.

Il y fut fait aussi plusieurs constitutions touchant les electiõs, les provisions & les residences des benefices. On y traitta de l'accommodement des differends de plu-

ſieurs princes & villes d'Italie : Il fut ordonné que les cardinaux ſeroient deſormais enfermez dans le Conclave pour l'election des papes ; Et on y fit de rudes decrets contre les uſuriers. En vertu de cela le roy les fit empriſonner par tout ſon royaume : mais peu aprés il les relaſcha pour des taxes qu'il exigea d'eux. C'eſtoit à proprement parler, les advertir qu'ils devoient à l'advenir prendre de plus grandes uſures ; afin qu'il y en euſt aſſez pour eux & pour luy.

On y donna encore quantité d'indulgences & de privileges à tous ceux qui s'enrooolleroiét pour la Terre-Saincte, ou qui y contribueroient de leurs deniers; Et l'on ſupprima tous les Ordres Mendiants à la reſerve de celuy des Preſcheurs & de celuy des Mineurs. Les Auguſtins & les Carmes furent ſeulement tolerez juſqu'à plus ample deliberation.

Deux grands & ſaincts docteurs ſcholaſtiques moururent en ce temps-là, ſainct Thomas d'Aquin

proche de Terracine comme il venoit au concile, & sainct Bonaventure dans Lyon aprés y avoir assisté. Le premier estoit de l'ordre des freres Prescheurs, le second de celuy des Mineurs, & avoit esté fait Cardinal par le Pape Gregoire X.

1274. Le Roy Philippe ennuyé d'un veuvage de 4. ans, rechercha Marie fille de Henry & sœur de Iean ducs de Brabant; & l'espousa au bois de Vincennes au mois d'Aoust 1274. L'année suivante il la fit sa-
1275. crer dans la saincte Chapelle de Paris le jour de sainct Iean Baptiste. Il voulut que l'Archevesque de Reims fist la ceremonie, sans avoir esgard au droict de celuy de Sens qui estoit le metropolitain.

1274. Le vingt-uniesme de Iuillet Henry le Gras Roy de Navarre mourut à Pampelonne, la graisse l'ayant suffoqué. Il ne laissa de sa femme Blanche d'Artois qu'une fille nommée Ieanne aagée seulement de trois ans. Par son testement il en donna la tutelle à la mere, & luy enjoignit de la marier en Fran-

ce : mais les seigneurs du pays se partagerent la dessus ; & la plus grande part se portant contre la mere, donnerent pour tuteur à la pupille l'un d'entre eux, qui estoit dom Pedre Sanche de Montagu.

Le Roy d'Arragon & le Roy de Castille avoient je ne sçay quelles vieilles pretentions sur ce royaume ; Sous cette couleur chacun d'eux y forma un party pour en avoir la regence, & se faire mettre la petite heritiere entre les mains ; Pierre infant d'Arragon desiroit l'avoir pour son fils, & Ferdinand infant de Castille pour un des siens.

1274. Ce dernier plus diligent que l'autre, entra dans la Navarre à main armée, appuyant sa demande par la force ; les seigneurs du contraire party appellerent l'infant d'Arragon & s'accorderent avec luy : mais la veuve qui avoit ses inclinations du costé de la France, se vint jetter avec sa fille entre les bras de Philippe. Lequel acceptant la tutelle, envoya Eustache de Beaumarchais gouverner le royau-

me en ſon nom; Il y fut bien receu, & d'abord tout luy obeït.

Ferdinand de la Cerde mourut
1275. au retour de Navarre. Il avoit deux fils de Blanche de France ſa femme, ſçavoir Alfonſe & Ferdinand. Ils devoient legitimement ſucceder à la couronne de Caſtille aprés la mort de leur ayeul Alfonſe: mais le prince Sanche ſecond fils d'Alfonſe, ſouſtenant qu'elle luy appartenoit comme au plus proche, non pas à ſes neveux (quoy que le contraire euſt eſté dit par le contract de Ferdinand avec Blanche) ſe fit incontinent reconnoiſtre comme heritier preſomptif. Alfonſe leur ayeul, au lieu de s'oppoſer à cette uſurpation, l'autoriſa de tout ſon pouvoir; Et pour reduire Blanche & ſes enfants dans l'impuiſſance de s'en reſſentir, il dénia à cette princeſſe toutes ſes conventions, & meſme les moyens de ſubſiſter.

La reyne Yolante ſa femme, ne pouvoit ſouffrir le mauvais traitement qu'on faiſoit à ſes petits fils; Ainſi ce fut par ſon conſeil & en

sa compagnie que l'infortunée veuve se desroba, & se retira dans les terres du Roy d'Arragon ; mais ce prince ayant esté gagné par Alfonse, se laissa persuader de la luy renvoyer, & de detenir les jeunes orphelins dans un chasteau. La mere craignant d'estre arrestée comme ses enfants, se sauva en France, mais avec beaucoup de peine. Quelques uns disent que le Castillan la mit en liberté sur les grandes instances que le roy luy en fit, mais l'Arragonois retint tousjours les enfants.

Cette année, Louys fils du roy Philippe & l'aisné du premier lict 1276.
estant mort, Pierre de la Brosse voulut se servir de cette occasion pour perdre la jeune reyne, à cause qu'il sçavoit bien qu'elle ne l'aymoit guere. C'estoit un homme de neāt, qui ayant servy de barbier à sainct Louys, avoit esté pris en affection par Philippe, & elevé par ce prince dans la suprême faveur. Dans ce poste n'ayant rien à craindre que la trop grande affection que le Roy avoit pour son es-

pouse, il suscita un accusateur qui advança qu'elle avoit fait empoisonner le Prince Louys. En effet cet enfant l'avoit esté ; Et si l'on en croit un autheur du temps, elle eust couru risque d'en estre bruslée toute vive, si le duc de Brabant son frere n'eust envoyé un chevalier qui offroit de prouver son innocence en champ clos. L'accusateur n'ayant pas eu le cœur de soustenir ce qu'il avoit avancé, fut condamne au gibet.

Il y avoit dans le Royaume trois faux prophetes, le vidame de Laõ, un moine vagabond, & une beguine : la Brosse, à ce qu'on croyoit, les avoit embouchez pour advancer quelques discours qui pussent alterer l'affection que le Roy avoit pour son espouse. Admirez la simplicité de ce Roy; Tout devot qu'il estoit, il envoya Mathieu abbé de Vendosme, & Pierre Evesque de Bayeux pour consulter la Beguine sur ce sujet. L'evesque parent de la femme de la Brosse, prenant le devant, parla seul à la beguine, pour luy faire la bouche, & rapporta au-

Roy qu'elle ne luy avoit rien voulu dire qu'en confession. Le Roy mal satisfait de ce procedé, y renvoya l'evesque de Dol & un Templier, qui s'en revinrent avec cette responſe, que la Reyne estoit innocente & fidelle à son mary, & tout ce qu'on avoit dit d'elle, faux & calomnieux. Dés lors le credit de la Reyne se fortifia, & celuy de la Brosse commença à s'affoiblir.

Aprés que le Roy, qui avoit embrassé la defense de Blanche sa sœur, eut veu que trois differents Ambassadeurs qu'il avoit envoyez en Castille, n'avoient pû rien obtenir d'un oncle injuste, ny d'un grand pere desnaturé, enfin il les desfia par un herault, & ayant assemblé de grandes forces, non seulement de la France, mais aussi des Pays-bas, & de l'Allemagne, marcha jusqu'au pied des Monts Pyrenées, & fit reveuë de son armée en Bearn. 1276.

Cette puissance eust asseurement accablé les Espagnols, si leur or faisant agir des intelligences se-

cretes ne l'euſt arreſtée-là, faiſant en ſorte qu'il ne s'y trouvaſt point de vivres ny de munitions. Ainſi ſon armée ne put paſſer plus outre; Vne partie ſeulement ſous la conduite de Robert d'Artois fut envoyée en Navarre. La faction de Caſtille l'avoit ſouſlevée contre Euſtache de Beaumarchais Lieutenant du roy; Et les rebelles qui occupoient la partie de Pampelonne qu'on nommoit la ville ou la Navarrerie, le tindrent quelque temps comme aſſiegé dans celle qu'on nommoit le Bourg.

Mais ayant receu du renfort, à ſon tour il les aſſiegea dans la Navarrerie; La nobleſſe & les gents de guerre s'y eſtant deffendus quelque temps, craignirent d'eſtre forcez & ſe retirerent la nuit. Les bourgeois de ce party-là eſtant abandonnez ſans ſçavoir ny capituler ny ſe deffendre, virent bientoſt forcer leurs murailles, un grand nombre en fut paſſé au fil de l'eſpée, les autres pendus ſans miſericorde, les gentilshommes fugitifs deſgradez de nobleſſe, & par

ces terribles exemples la regence des François affermie dans la Navarre.

Le Roy estant encore en Bearn, le Castillan à dessein de l'amuser, afin qu'il n'entrast pas en Espagne, demanda à s'aboucher avec Robert d'Artois, & par ces conferences, luy fit perdre 5. semaines de temps. De sorte que l'armée mãquant de vivres, Philippe décampa tout à coup & reprit la route de France. Le Castillan en estant bien informé par quelque traistre, en advertit aussi-tost Robert, qui n'en eut pas moins d'indignation que d'estonnement.

Le soupçon de cette trahison tomba sur Pierre de la Brosse. Pour achever sa perte, la cour estant à Melun, un Iacobin du convent de Mirepoix rendit un paquet au roy en main propre, qu'il disoit luy avoir esté recommandé par un hôme qui estoit mort en cette ville-là. On ne sceut point ce qu'il contenoit: mais seulement qu'il y avoit une lettre cachetée du cachet de ce Pierre de la Brosse, & que le roy 1277.

l'ayant leuë en demeura extremement estonné. Ce devoit estre quelque advis qu'il donnoit au Roy de Castille. Quoy qu'il en soit, il fut arresté prisonnier, & conduit à Paris, delà transferé au chasteau de Ianville en Beausse, puis quelques jours aprés ramené à Paris. On luy fit son procés, & il fut pendu aux fourches patibulaires, en presence des ducs de Bourgongne & de Brabant, & de Robert comte d'Artois. Assez coupable quand il n'auroit point commis d'autre crime, que d'avoir obsedé son Roy, & enlacé sa personne sacrée & son esprit par ses artifices. Car c'est un vol public à un particulier, que de detenir & posseder seul celuy qui appartient à tous ses peuples, comme tous ses peuples luy appartiennent. La fortune de tous ceux qu'il avoit advancez fut entierement ruinée, l'evesque de Bayeux son beaufrere, se sauva auprés du Pape, où il demeura longtemps en exil.

1277. L'ambition desmesurée de Charles Roy de Sicile aspiroit à tout. Il

pensoit tenir toute l'Italie par les charges de senateur de Rome, & de Vicaire de l'empire; il meditoit la conqueste de celuy de Grece sur le droit de Baudoüin, dont il avoit en secondes nopces espousé la fille; Et cette année 1277. il achepta le titre de Roy de Ierusalem, de la Princesse Marie veuve de Federic bastard de l'empereur Federic II. & fille de Raimond Rupin prince d'Antioche & de Melisende fille d'Aymeric de Lusignan Roy de Chypre & de Ierusalem. Ce royaume avoit desja esté joint à celuy de Sicile par le mariage de Federic II. avec Yolante de Brienne qui en estoit heritiere, & depuis il y est tousjours demeuré annexé.

Mais l'empereur Rodolphe & l'empereur Michel, conspirerent ensemble pour arrester cette grandeur qui alloit trop viste, & qui menaçoit d'estouffer la leur. D'ailleurs le pape (c'estoit Nicolas III. de la maison des Vrsins) outre qu'il ne vouloit point de si puissant voisin, estoit cruellement offensé de ce que luy ayant demandé une 1278.

de ses filles pour un de ses neveux, Charles avoit receu cette insolente recherche avec raillerie & mespris.

1278. *Au mesme temps la puissance de Rodolphe prit un grand accroissement par la victoire qu'il gagna sur Othoacre roy de Boheme, qui demeura mort sur le champ. Des despoüilles de ce prince, dont il avoit esté domestique, il eut la duché d'*AUSTRICHE*, & en investit son fils Albert. Ses descendants l'ont tousjours conservée, & en ont pris le nom comme plus illustre que celuy des Hasbourg.*

1278. En Italie, Charles devenant plus moderé, & pensant radoucir le pape qui cherchoit querelle, quitta, quoy qu'avec regret, le titre de senateur de Rome & celuy de vicaire de l'empire. Peu s'en falut que l'an 1279. il ne perdist aussy la Provence; La reyne Marguerite veuve

1279. de sainct Louys sa belle-sœur la luy contesta comme fille aisnée du comte Raimond Berengier, & implora l'assistance de l'empereur Rodolphe, duquel cette comté estoit mouvante à cause

du royaume d'Arles. Neantmoins l'affaire ayant esté mise en negociation, la Provence demeura à Charles, à condition qu'il en rendroit hommage à l'empereur, & qu'il feroit espouser Clemence fille de ce prince au fils de son fils aisné. Il s'appelloit Charles comme son pere & son ayeul. 1279.

En France, Edoüard roy d'Angleterre passa la mer avec Alienor sa femme, & vint à Amiens trouver le roy Philippe pour traitter de leurs affaires. Philippe luy accorda la comté d'Agenois, & luy relascha aussy celle de Pontieu, qui en effet appartenoit à Alienor par sa mere. C'estoit Ieanne femme de Ferdinand III. roy de Castille, & fille du comte Simon de Dammartin & de Marie fille & heritiere de Guillaume aussy comte de Pontieu. Reciproquement Edoüard renonça à la duché de Normandie comme avoit fait son pere, mais retint trente livres de rente sur *l'eschiquier* ou justice de la Province.

Iean autrefois seigneur de l'isle de

* Prochyta. * Procida prés de celle de Sicile, avoit esté despoüillé de ses biens par Charles, pour avoir trempé dans quelque conspiration. Estant donc poussé d'un cruel ressentiment, il forma le dessein d'introduire le Roy d'Arragon comme heritier de la maison de Soüaube à cause de sa mere, dans le Royaume de Sicile; & il fit tant d'allées & de venuës vers l'Empereur d'Orient, vers le pape, & vers les Siciliens qu'il achemina l'affaire au succés qu'il desiroit.

1281. Cependant le pape Nicolas qui avoit tramé pour la plus grand'-part ce que nous allons voir esclore en ce pays-là, vint à mourir, & un cardinal François, c'estoit Simon de Brie, fut eleu en sa place, on l'appella Martin IV. Ce dernier ne sçavoit rien du tragique complot de son predecesseur, & avoit des intentions toutes contraires: mais le mouvement estant donné, il en vit l'effet plustost qu'il ne pût prevoir le coup.

La mort de Nicolas ne découragea point les conjurez, le Seigneur

de Procida continuant ſes voyages toûjours traveſty en moine, apporta de Conſtantinople trois cents mille onces d'or à l'Arragonnois pour haſter l'execution de ſon deſſein. Il le trouva qui eſtoit tout preſt de mettre une grande armée navale en mer ſous pretexte d'aller faire la guerre aux Sarraſins, Et il avoit eu l'addreſſe pour mieux couvrir ſon deſſein, d'emprunter vingt mille eſcus d'or au Roy Philippe, & autant, comme diſent quelques-uns, à Charles meſme, lequel il alloit déthroſner.

Eſtant ainſy armé, il ſe tint quelque-temps ſur les coſtes d'Afrique pour favoriſer l'entrepriſe concertée. Cependant Charles negligeoit tous les avis qu'on luy donnoit de ſe prendre garde, & occupoit toutes ſes forces à la conqueſte de l'empire d'Orient, à quoy il ne reüſſiſſoit guere bien, ſon armée navale ayant eſté battuë par celle de l'Empereur Michel. Tandis que ſon mauvais deſtin le tenoit comme aveuglé, voila que les Siciliens un jour de Paſques au premier 1282.

coup de Vespres, esgorgent tous les François par toute l'Isle ; mais avec tant de fureur que les bons religieux Iacobins, & Cordeliers, trempoiēt avec plaisir leurs mains dans le sang, & massacroient les malheureux jusque sur les autels; que les peres eventroient leurs filles qui étoient grosses des Frāçois, & escrasoient leurs petits enfants contre les rochers. Ils en tuerent huict mille en deux heures, & ne pardonnerent qu'à un seul à cause de sa rare probité. Il s'appelloit Guillaume des Pourcelets gentilhomme Provençal.

1282. Charles qui estoit alors en Toscane, fut encore plus irrité qu'estōné d'un si terrible coup : il arme puissamment avec le secours du pape & avec celuy du roy de France, qui luy est amené par le comte d'Alençon, & assiege Messine. Cette ville effrayée de l'esclair de ses armes & des foudres du sainct siege, se fust renduë d'abord & toute la Sicile ensuite, si sa juste colere eust pû les recevoir à quelque misericorde. La bonne politique & la religion

religion chrestienne luy conseilloient de le faire ; Il n'est rien de si dangereux que de porter les esprits à la derniere extremité, ny rien de plus contraire à la loy de l'Evangile que de ne rien donner à la misericorde. Aussi ce prince se rendant inexorable, Dieu l'abandonna, le desespoir donna du cœur aux rebelles, & l'arrivée de l'Arragonnois les rassura tout-à-fait. Il étoit abordé à Palerme à la fin d'Aoust, & s'y estoit fait couronner roy de Sicile.

Neantmoins se sentant trop iné- 1282.
gal en forces à ce prince, qu'il voyoit appuyé de celles qui luy arrivoient continuellement de Frã-ce, il s'advisa d'une vilaine ruse, qui luy conserva la Sicile aux despens de son honneur. Il luy envoya offrir de vuider ce grand differend par un combat de leurs personnes, assistez chacun de cent chevaliers d'eslite. Charles plus brave qu'avisé, accepta le défy malgré le cõseil & les defenses reïterées du pape. Le roy Edoüard parent de tous les deux, leur assura le camp à Bour-

deaux ; le jour fut assigné au premier de Iuillet de l'année suivante;& sur cette parole d'un perfide,
1282. Charles leva imprudemment le siege,& accorda la tréve.

Cependant le pape déployant toutes les forces de son autorité sur la teste de l'Arragonnois, non seulement l'excommunia,mais encore le dégrada de la royauté, & exposa son royaume en proye. Il s'estoit bien preparé contre tous ces efforts ; aussi les tourna-il en raillerie;car comme s'il eust voulu obeïr à la sentence du pape, il ne se faisoit plus appeller roy, mais le chevalier d'Arragon,le seigneur de la mer,& le pere de trois rois.

Le jour du combat venu, Charles entra dans le camp avec ses cent chevaliers,& y demeura depuis soleil levant jusqu'à soleil couchant, L'arragonnois n'avoit garde de paroistre : mais sur le soir il arriva en poste, & s'en estant allé trouver le seneschal de Bourdeaux, il prit acte de ce qu'il s'estoit presenté, & luy laissa ses armes pour en servir de tesmoignage. Cela fait il se reti-

ra en grand'-haste, feignant qu'il avoit peur de quelque surprise, de la part du roy de France. Bel acte de comparition & digne de la bravoure d'un prince, à qui ses sujets ont donné le nom de GRAND.

Le pape qui l'avoit frappé d'excommunication dés l'an passé, la reaggrava encore celuy-cy: de plus il fit publier la Croisade contre luy avec les mesmes indulgences & privileges que pour la Terre-Saincte, & donna son royaume à Charles comte de Valois, second fils de France, qu'il en fit investir par le cardinal Iean Cholet son legat, lequel il envoya exprés à Paris. Et certes la destitution de Pierre ayant lieu, cette couronne, par droit hereditaire estoit devoluë à Charles de Valois, quis qu'il estoit fils de la sœur de ce roy. 1283.

EMPP. ANDRONIC fils de Michel, R. 50. ans, & encore RODOLFE. 1283.

Toutes ces menaces n'esbranlerent point l'Arragonnois, il se confirma dans son crime par les bons succez de Roger de Lauria son admiral. Ce capitaine, le meilleur homme de mer de son siecle, ayant remporté plusieurs avantages sur 1284.

1283. les gents de Charles, se vint planter devant Naples durant son absence, & fit si biẽ qu'il attira Charles le Boiteux son fils au combat le cinquiesme de Juin, le vainquit & le mena prisonnier à Palerme. Sa teste y courut grand'risque : on la vouloit faire servir de represailles pour celle de Conradin, & les Siciliens l'avoient condamné à mort: mais Constance craignant la suite de cette tragedie, le tira adroitement de leurs mains, & l'envoya en Arragon au roy son mary.

1284. La douleur du pere fut d'autant plus grande, qu'il arriva trois jours aprés la prise de son fils, avec bon nombre de vaisseaux bien armez. Il eut bien de la peine à contenir la Poüille & la Calabre, & ayant encore lutté six mois contre ses infortunes, il mourut à Foggi dans la Poüille le septiesme de Ianvier de l'an 1285. laissant son fils Charles le Boiteux heritier de ses malheurs aussi bien que de sa couronne.

1284. *L'année precedente estoit mort Alfonse, roy de Castille, presque entierement depossedé de ses Estats par Sanche son fils ingrat & desnaturé. Au*

lict de la mort il fit son testament, par lequel il luy donna sa malediction patelle, le priva de sa succession, & y rappella Alfonse & Ferdinand, qui estoient les fils de son fils aisné Ferdinand, & à leur defaut Philippe roy de France; auquel la Castille appartenoit desja, à cause de Blanche de Castille mere de sainct Louys. Mais le bon droit n'est pas tousjours le plus fort, Sanche sceut bien se maintenir dans la possession.

Le sixiesme du mois d'Aoust le fils aisné du Roy Philippe ayant mesme nom que luy & le surnom de BEL âgé seulemeent de quinze ans, espousa Ieanne reyne de Navarre, & comtesse de Brie & de Champagne, qui n'en avoit que treize, le pape luy ayant envoyé dispense, parce qu'elle estoit sa cousine germaine par sa mere. 1284.

Cependant un legat du pape avoit fait prescher la Croisade contre Pierre roy d'Arragon; le roy Philippe voulut luy-mesme estre le chef de l'entreprise, pour installer Charles son second fils dans ce Royaume. Son armée n'avoit pas 1285.

1285. moins de vingt mille chevaux, & de quatre-vingt-dix mille hommes de pied. Il chargea une partie de cette infanterie sur cent quatre-vingt vaisseaux qu'il menoit pour porter des vivres & de l'artillerie; Iacques roy de Majorque & Minorque, que Pierre son frere avoit despoüillé de ses terres, le suivoit, ou pour mieux dire, le conduisoit dans ce voyage, afin de les recouvrer.

L'armée assemblée à Narbonne se mit en marche au mois de May. Perpignan se rendit à Iacques & receut les François; Elna fut prise par force, & tout ce qui se trouva dedans, massacré, horsmis le bastard de Roussillon, qui leur mon-
1274. stra un passage dans les montagnes. Ces deux villes estoient des terres de Iacques; on les luy mit entre les mains.

L'Arragonnois qui gardoit les détroits, se voyant les François à dos, abandonna ses postes & leur laissa l'entrée de la Catalogne libre. Ils y prirent plusieurs places d'insulte, & aprés planterent le sie-

ge devant Girone. Pierre s'estoit 1285.
mis aux aguets pour le secourir: mais ayant dressé une embuscade pour intercepter le convoy qui venoit du port de Roses, il y fut battu & si griévement blessé qu'il abandonna la partie. Alors la place se rendit faute de vivres, ayant soustenu plus de cinquante jours de siege.

Trois mois aprés le combat, le Roy d'Arragon mourut de sa blessure dans Valence. Alfonse son fils aisné luy succeda en ce royaume-là, & Iacques le second s'empara de celuy de l'isle de Sicile.

Le reste de la campagne ne fut pas si heureux pour les François, l'admiral Lauria sçachant, que par un mesnage imprudent ils avoient renvoyé les vaisseaux des Pisans & des Genois qu'ils tenoient à leur solde, chargea le reste de leur flote & le prit tout ou le coula à fõd, horsmis ce qui se sauva dans le port de Roses. De la perte de ces vaisseaux, s'ensuivit une grande disette dans l'armée des François, & 1285.
cette disette, jointe aux chaleurs

excessives, y engendra des maladies, qui la mirent presque toute sur la litiere. Le roy luy-mesme tomba en langueur, soit de desplaisir, soit de fatigue; & n'esperãt rien de bon dans l'hyver qui approchoit, il reprit le chemin de la France, & se fit rapporter en litiere à Perpignan.

Girone & toutes les places qu'il avoit conquises en Catalogne, durerent peu de jours aprés son de-
1285. part; Le chagrin qu'il conceut de cette revolution, & l'agitation du chemin, redoublerent si fort son mal, qu'il en mourut à Perpignan le sixiesme jour d'Octobre de l'an 1285. Il estoit dans le commencement de la quarante-cinquiesme de sa vie, & de la seiziesme de son regne. Ses entrailles & ses chairs furent inhumées dans la cathedrale de Narbonne, & ses os apportez à sainct Denys.

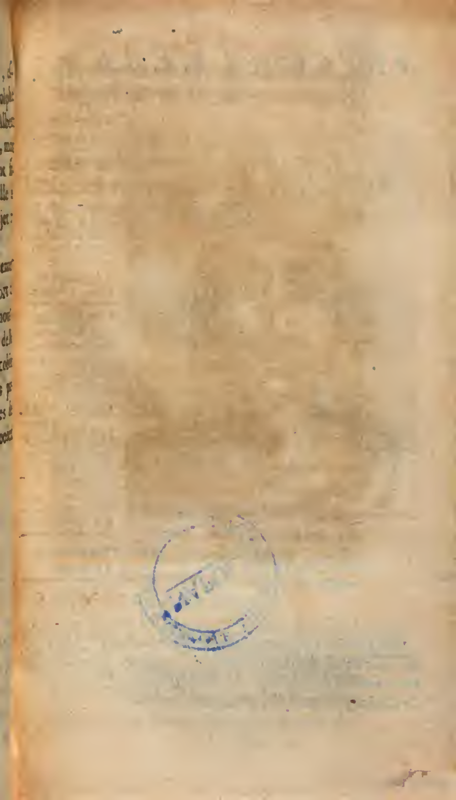
Si l'on considere ses qualitez, il fut vaillant, bon, liberal, juste & tres-pieux, mais trop simple & trop aisé à tromper. Si sa conduite, elle ne fut pas trop heureuse,

pour les entreprises qu'il fit au de- 1285.
hors, mais elle ne le pouvoit estre davantage pour le dedans de son royaume, parce qu'il le rendit riche & florissant par une paix de quinze ans sans aucune vexation d'imposts, & dans l'observation d'une tres-exacte justice.

Il espousa deux femmes : Isabelle fille de Iacques I. Roy d'Arragon & Marie sœur de Henry & Iean ducs de Brabant. De la premiere il laissa deux fils, sçavoir Philippe & Charle ; Philippe regna, Charles fut comte de Valois & pere d'un Philippe qui vint à la couronne. De sa seconde il eut un fils & deux filles ; le fils fut Louys comte d'Evreux. *De luy* sortit la Brancbe d'Evreux dans laquelle la couronne de Navarre fut portée par mariage. Les filles estoient Marguerite & Blanche : Marguerite fut mariée l'an 1298. à Edoüard I. Roy d'Angleterre ; Blanche ayant esté fiancée deux fois, l'une avec Iean de Namur fils aisné de Guy comte de Flandres, l'autre avec Iean d'Avesnes comte d'Ostrevant, fils de Iean

d'Avesnes comte de Hainaut, espousa enfin l'an 1298. Rodolphe duc d'Austriche fils aisné d'Albert empereur. Elle en eut un fils, mais l'an 1305. la mere & l'enfant furent empoisonnez dans la ville de Vienne; on ne dit point le sujet ny les auteurs de ce crime.

La reyne Marie vescut encore trente-six ans depuis la mort du roy son espoux, car elle ne mourut que l'an 1321. les Cordeliers de Paris eurent son corps, les Iacobins son cœur. Ces deux convents partageoient ainsy les reliques des princes comme ils partageoient leurs faveurs.



PHILIPPE IV.

ROY XLV.



Non pour avoir puny le rebelle Flamand,
Ny pour avoir dompté l'orgueil de Boniface,
Mais par vn formidable & secret iugemēt,
Le Ciel flestrit mes fils, & fit perir ma race.

PAPES.

encore HONORÉ IV. 18. mois.

VACANCE 9 mois & demy.

NICOLAS IV. éleu le 22. Fev. 1288. s. 4 ans. 1. mois & demy.

VACANCE 2. ans, 3. mois.

CELESTIN V. Instituteur des Celestins, éleu le 5. de juill. 1294. s. 5. mois & demy.

BONIF. VIII. éleu le 24 Dec. 1294. s. 8. ans. 9 mois & demy.

BENOIST XI. éleu le 20. d'Oct. 1303. S. 8. mois 17. iours

VACANCE 11. mois.

CLEMENT V. éleu le 5. juin 1305. trāsfere le siege en France, s. 9. ans, moins cinq semaines.

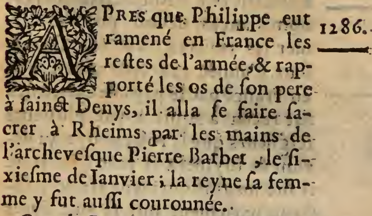


PHILIPPE IV.

SVRNOMMÉ LE BEL.

ROY DE FRANCE XLV. ET DE NAVARRE AUSSI par sa Femme,

Agé de dix-sept ans quelques mois.



APres que Philippe eut ramené en France les restes de l'armée, & rapporté les os de son pere à sainct Denys, il alla se faire sacrer à Rheims par les mains de l'archevesque Pierre Barbet, le sixiesme de Ianvier; la reyne sa femme y fut aussi couronnée. 1286.

Guy de Dampierre avoit succedé en la comté de Flandre aprés la mort de sa mere, & en avoit rendu l'hommage à Philippe le Hardy; mais ny sa mere ny luy, faute de 1286.

volonté, ou de pouvoir, n'avoient point encore fait jurer & ratifier les articles du traitté de l'an 1225. passé entre Philippe Auguste & Ferrand, parce qu'en effet ils estoiét fort ruineux pour les Flamands. Cette année, le roy ayant menacé Guy s'il ne le faisoit sans delay, de ne le plus recõnoistre pour vassal, & de luy declarer la guerre, les villes & communes du pays en furent si intimidées qu'elles promirent de se sousmettre à sa volonté.

1286. Depuis la mort de Philippe III. Edoüard roy d'Angleterre n'avoit obmis aucun devoir pour confirmer les traittez avec son successeur. L'année 1286. estant descendu en France par le pays de Pontieu, il fut receu à Amiens par plusieurs seigneurs que le roy envoya au devant de luy; delà il vint à Paris où il fut magnifiquement traitté, assista au parlement qui se tint aprés Pasques, & partant de cette ville vers les festes de la Pentecoste, s'en alla par terre à Bourdeaux.

Le sujet apparent de son voya-

ge estoit le desir qu'il avoit d'accommoder l'affaire du roy d'Arragon, parce qu'Alfonse fils aisné & successeur de Pierre, avoit espousé sa fille Alienor. Il n'oublia pas aussy de faire encore une tentative pour avoir quelque desdommagement pour la Normandie & autres terres ausquelles son pere & luy avoient renoncé: mais il ne put rien obtenir sur l'un ny sur l'autre poinct. Estant de retour à Bourdeaux il receut solemnellement les ambassadeurs des rois de Castille, d'Arragon & de Sicile, tous ennemis de la France, ce qui ne donna pas peu d'ombrage à Philippe. 1277.

Iean de Launoy viceroy pour Philippe en Navarre, continuoit la guerre contre les Arragonnois. Mais un seigneur du pays nommé Iean Cordaran à qui il avoit confié le commandement des armées, ayant esté battu par leurs troupes, les François consentirent des tréves entre les deux royaumes. 1287.

Le roy d'Angleterre travailloit serieusement à terminer le different du Royaume d'Arragon, & du

Royaume de Sicile. Pour cet effect il s'aboucha avec Alfonse dans la ville d'Oloron en Bearn,& ensuite il prit la peine de faire un voyage jusqu'en Sicile, afin de traitter avec Iacques frere d'Alfonse, qui, comme nous avons dit,s'estoit emparé de cette isle.

Sa negociation fut un peu retardée par les notables progrez que quelques seigneurs François firent dans cette isle-là.Mais comme les autres qui y passoient pour achever de la conquerir, eurent esté desfaits & pris sur mer par l'Admiral Lauria, ils entendirent plus volontiers à un accommodement.

Aprés cet eschec, on travailla si
1288. efficacement au traitté qu'il fut conclu que Charles le Boiteux fust mis en liberté,promettant qu'il feroit en sorte vers le comte de Valois qu'il renonceroit au royaume d'Arragon,& vers le Pape qu'il investiroit Iacques de celuy de l'Isle de Sicile. Que s'il ne pouvoit obtenir la renonciation de Charles dans trois ans, il se remettroit vo-

lontairement dans les prisons. Que cependant il payeroit trente mille marcs d'argent pour sa rançon à Alfonse; Et que pour asseurance de tout cela il donneroit ses trois fils, & cinquante gentilshommes qualifiez en ostage. Lors qu'il fut delivré de prison, il ne se creut point obligé à tenir ce qu'il avoit promis par force : au contraire estant venu à la cour de France, il exhorta de tout son pouvoir le comte de Valois de ne se point desister de son droict sur le royaume d'Arragon; Et passant aprés en Italie, il le fit couronner par le pape, (c'estoit Honorius IV.) roy de Sicile * deçà & delà le Far.

1288.

* La Sicile deça le Far, c'est le royaume de Naples.

Iacques d'Arragon voyant le traitté rompu, se jetta sur la Calabre, où la ville de Catensane s'estoit revoltée en sa faveur. Robert d'Artois y mit aussy-tost le siege; le roy Iacques & son admiral Lauria accoururent au secours; & ayant esté repoussez, s'en allerent investir Caiete. Ils pensoient par ce moyen-là faire diversion: mais, Charles & Robert les suivirent du mesme

1289.

pas,& les assiegerent eux-mesmes si estroitement, qu'ils les reduisirent à la faim. Alors le Sicilien eut l'addresse de faire intervenir le legat du pape, qui demanda une tréve de deux ans. Charles mal informé de l'extremité où estoient ses ennemis, la luy accorda un peu trop facilemét; Robert en conceut tant de dépit qu'il se retira en France, & emmena toutes ses forces avec luy.

1289. Dom Sanche roy de Castille fort troublé chez luy par des revoltes desiroit ardemment d'avoir la paix avec le Roy Philippe. Pour cela, il vouloit luy rendre les deux fils d'Alfonse de la Cerde, & dans cette pensée il avoit essayé de les tirer d'entre les mains de l'Arragonnois qui les gardoit. Comme ce prince les luy eut ouvertement refusez, il traitta avec Philippe, s'obligeant de donner le royaume de Murcie à l'aisné de ces deux fréres, & quelques autres terres au second. L'Arragonnois ayant appris cet accommodement, se hasta de les mettre en liberté, afin qu'ils luy

demeurassent obligez,& qu'ils fussent tousjours ennemis de Sanche. En effet ils furent si mal conseillez que de ne vouloir pas tenir l'accord que Philippe leur cousin germain avoit fait pour eux, & armerent assy-tost contre le Castillan.

Le desplaisir qu'eut Philippe d'estre ainsy desdit par ces deux freres, fut adroitement mesnagé par le Castillan ; De sorte que ces deux Rois s'entrevirent à Bayonne & là ils firent un nouveau traitté, 1290.
par lequel Philippe suivant les advis de quelques conseillers interessez, abandonna entierement ses malheureux cousins,& de plus ceda & quitta à dom Sanche tous les droits qu'il pouvoit avoir sur la couronne de Castille.

Cette année Alexandre III. Roy d'Escosse estant mort sans enfants, il y eut une sanglante & longue querelle pour sa succession entre deux seigneurs, dont chacun se portoit pour son plus proche heritier, tous deux estant du sang d'Escosse par filles. Ils se nommoient Robert de Brus, & Iean de

Bailleul. Ce dernier estoit originaire de Normandie, l'histoire ne marque point de quelle contrée, car il y a plusieurs terres du nom de Bailleul. Ces deux competiteurs s'estant rapportez de leur differend à Edoüard Roy d'Angleterre, il prononça en faveur de Bailleul, soit qu'il crust son droict meilleur, soit que Bailleul se fust rendu son vassal, & qu'il eust promis de tenir la couronne de luy, comme les Escossois le luy reprocherent.

1291. *Alfir Sultan d'Egypte avoit dés l'an 1288. osté les villes de Tripoly, de Syrie, de Sidon, de Tyr, & quelques*
1291. *autres forteresses aux Chrestiens. Il ne leur restoit plus du tout en ces pays-là que le port d'Acre ou Ptolemaide, qui fit tréve avec le Sultan. Les François, les Pisans, les Genois & les Venitiens y avoient chacun leurs quartiers & leurs Magistrats: le pape, le roy de Chypre, le comte de Tripoly, le patriarche de Ierusalem & les Templiers en disputoient la souveraineté. Dans ces divisions ce n'estoit que meurtres, vols, & pillages dãs la ville & aux envirõs.*

Avec cela ils furent si imprudents que de souffrir que quelques bandes de

Croisez qui estoient arrivez de nouveau, rompissent la tréve. Le sultan Melec-Arafe qui avoit succedé à Alfir, en demanda reparation : & comme il ne fut pas en leur pouvoir de luy livrer les infracteurs, il assiegea la ville, & aprés quarante jours d'attaques continuelles il l'emporta d'assaut. Tout ce qui estoit dedans fut passé au fil de l'espée, à la reserve de ceux qui purent se sauver dans les vaisseaux.

Telle fut la fin des conquestes des Chrestiens en Syrie & de leurs expeditions en Terre-sainte ; Car quoy que depuis les papes ayent fait encore prescher quelques Croisades pour la recouvrer, que plusieurs princes & chevaliers se soient voüez pour cette guerre, qu'on ayt nommé des chefs pour la conduire, & que plus de 50. ans durant ce fust encore la mode de faire en mourant des legs pour y entretenir certain nombre de chevaliers : neantmoins depuis la perte d'Acre, il n'y a plus passé de troupes, mais seulement des pelerins, & cette devotion n'a plus servy que de pretexte de lever des decimes, que les puissances spirituelles & seculieres partageoient ensemble.

1291.

Il falut enfin que Charles le Boiteux, pour retirer ses enfants & les gentilshommes qu'il avoit baillez en ostages, & qu'on avoit menez à Sarragosse, portast Charles comte de Valois son cousin, à renoncer au royaume d'Arragon. Moyennant quoy le roy Alfonse s'obligeoit d'aller avec ses forces en Terre-Saincte, & en passant par la Sicile, de faire tout son possible pour induire son frere Iacques, usurpateur de cette isle, à la restituer à Charles le Boiteux. Lequel cependant donna sa fille Clemence en mariage à Charles de Valois, & pour dot les comtez d'Anjou & du Maine.

1291. Othelin comte de Bourgogne, prés d'estre accablé par le duc Robert; qui vouloit que la comté relevast de sa duché, & luy rendist hommage, se jetta à corps perdu sous la protection du Roy Philippe, luy amenant sa fille aisnée nommée Ieanne, afin qu'il la mariast à quelqu'un de ses fils; & en faveur de cette alliance, il luy donna dés lors sa com-

té, s'en reservant seulement l'usufruit sa vie durant. Cette Ieanne fut depuis mariée à Philippe le Long, fils ainé du roy, qui alors estoit encore au berceau, & sa sœur Blanche au second qui s'appelloit Charles le Bel.

Les usures excessives des Banquiers Italiens, suçoient toute la 1291.
substance du pauvre peuple: le Roy qui avoit besoin d'argent fut bien aise de trouver ce pretexte de justice pour tirer d'eux de grandes sommes. Il les fit donc tous prendre la nuict du premier jour de May, mais comme sous ce pretexte, on arresta aussi les bons marchands, & qu'on fit des taxes sur eux aussi bien que sur ces sang-suës, cette recherche, qui de soy estoit juste & necessaire, se convertit en un brigandage extremement odieux.

On tient que cette année la maisonnete que la sainčte Vierge avoit habitée à Nazareth, & où l'Incarnation du verbe luy avoit esté annoncée, fut transferée par les anges sur une petite montagne dans la Dalmatie à l'autre bord de la mer Adriatique; Que delà,

trois ans aprés, elle fut apportée au bord de deça dans un bois qui appartenoit à une veuve nommée Lorete, & qu'elle fut encore remuée par deux autres fois en deux differents lieux, au dernier desquels les anges l'ont laissée. Il s'y est basty une magnifique eglise & vne mediocre ville, & le tout garde le nom de Lorete.

1292. *L'empereur Rodolphe acheva ses jours dans le bourg de Germesheim proche de Spire, le dernier de Septembre, ayant regné dix-huit ans. Il jetta les fondements de la prodigieuse grandeur de la maison d'Austriche: mais il sapa ceux de l'empire dans l'Italie, en negligeant d'y passer, & en vendant la souveraineté à plusieurs villes de Toscane l'an* 1286. *particulierement à celles de Luques & de Florence, qui l'acheterent de luy à prix d'argent.*

1292. *En sa place Adolfe comte de Nassau fut eleu le sixiesme de Ianvier, & couronné à Francfort, brave & genereux prince, qui eust mieux soustenu ce titre qu'aucun de ses ancestres, s'il eust eu autant de richesses qu'il avoit de* vertu.

La paix d'entre la France & l'Angleterre avoit duré jusques-là au grand contentement des deux nations, quand la querelle fortuite d'un marinier Anglois avec un marinier Normand sur la coste de Guyenne, où ils estoient descendus pour faire eau, les commit l'une contre l'autre; Premierement à se piller de vaisseau à vaisseau, puis à s'attaquer avec des flotes entieres. Les Anglois y eurent du pire; leur roy Edoüard demanda restitution des marchandises qu'ils avoient perduës en ces rencontres; Philippe au contraire le fit assigner pour comparoir en sa cour de parlement comme son vassal. Edoüard y envoya son frere Edmond; mais Philippe ne s'en contentant pas, le fit declarer contumax, & ordonner que ses terres seroient saisies.

EMPP. encore ANDRONIC & ADOLFE DE NASSAU, R.6. ans & demy, est tué en un combat. 1292.

En execution de cet arrest l'année soivante le connestable Raoul de Nesle saisit plusieurs villes de la Guyenne, & mesme celle de Bourdeaux qui en estoit la capitale.

Ainsi une riote d'entre des parti-

culiers alluma une guerre dangereuse & qu'on peut dire avoir esté tres-funeste à la France, puis qu'elle a donné lieu au renversement des ses anciennes loix & de sa liberté, à la destruction de ses plus nobles familles & à l'establissement de diverses charges & subsides sur le peuples ; dont la trop grande foule est ordinairement suivie d'un autre plus grand mal, qui sont les revoltes & les seditions. Comme il se vit cette année dans une grande esmotion qui se fit à Roüen ; mais qui eut la fin qu'ont de pareilles entreprises, c'est à dire, le supplice des plus eschauffez, & le bannissement ou la ruine des autres.

1294. L'Anglois irrité de la perte de ses places en Guyenne ; sollicitoit tous les princes contre la France, particulierement l'empereur Adolfe par de grandes sommes d'argent, & Guy de Dampierre comte de Flandres, par l'espoir du mariage de son fils prince de Galles avec Philippete fille de ce comte. Adolfe envoya défier le Roy en paroles hautaines,

hautaines, mais on ne luy donna point d'autre reponse qu'une feüille de papier blanc, ou selon d'autres ces deux mots, *trop Allemand.* Il n'en put tesmoigner du ressentiment que par de vaines menaces, & au reste il tourna ses armes contre quelques rebelles d'Allemagne.

Quant à Guy, ayant esté attiré à 1224.
Paris avec sa femme & sa fille par des lettres du roy pleines de douceur, il fut bien estonné de s'y voir retenu prisonnier. Il est vray qu'au bout d'un an on le mit dehors luy & sa femme, mais on garda tousjours sa fille pour rompre les mesures d'un mariage trop nuisible à la France.

L'an 1294. le Cardinal Benedict 1294.
Caïetan, soit par intrigues, soit par artifices, comme quelques-uns l'ont escrit, obligea le pape Celestin V. du nom à abdiquer le Pontificat, & par les mesmes voyes il se fit elire; on le nomma Boniface VIII. Ses ancestres estoient Catalans d'origine & avoient pris le nom de Caietan * parce qu'ils * Caë ã

avoient premierement demeuré à Caiete, avant que de se transplanter dans la ville d'Anagnia où il estoit né.

1294. A son advenement, il s'entremit de moyenner la paix entre les princes chrestieus. Il ne la pût pas procurer entre la France & l'Angleterre : mais il acheva celle d'Arragon avec la France. Le roy Alfonse ètoit mort, & Iacques son frere luy avoit succedé. Il fut dit par le traitté que Charles comte de Valois renonceroit au royanme d'Arragon, dont il avoit esté investy par le pape Martin IV. pourveu que l'Arragonnois repudiant Isabelle de Castille pour cause de parenté, espousast sa fille ; Qu'il mist en liberté les trois fils & autres ostages de Charles le Boiteux, & qu'il rendist la Sicile & ce qu'il avoit conquis dans l'Abrusse : mais Federic son frere puisné, à qui Alfonse avoit par testament legué ce royaume, ne laissa pas de se faire proclamer roy par les Siciliens.

Depuis ce traité, ce qu'on appelloit le royanme de Sicile, fut desmembré

en deux, celuy de delà le Far retint le nom de l'Isle, & celuy de deçá, fut appellé le royaume de Naples. Ils furent rejoints ensemble l'an 1503. & sont encore aujourd'huy en une mesme main.

Les fils de Charles le Boiteux ayant esté mis en liberté, l'aisné nommé Louys entra dans l'Ordre des Freres Minueurs, L'année suivante, il fut promeu par le pape à l'evesché de Tolouze, qu'il n'accepta pourtant qu'aprés qu'il eut fait ses vœux. 1255.

L'Anglois avoit deux choses fort à cœur : l'une de s'assujettir le royaume d'Escosse, & l'autre de recouvrer les villes de Guyenne. Il croyoit avoir fort avãcé la premiere, ayant obligé Iean de Bailleul à luy rendre hommage ; Et pour la seconde, il preparoit une puissante armée navale, & s'estoit fortifié d'amis & d'alliances. Mais Philippe allant au devant de ses desseins, induisit le Roy Iean, desja fort esbranlé par les Escossois, qui s'indignoient de s'assujettir aux Anglois, de rompre le traitté qu'il

avoit fait avec Edoüard, & de s'allier avec la France. Il luy promit pour seureté de cette nouvelle liaison, de donner la fille aisnée du comte de Valois à son fils aisné nommé Edoüard.

1295. Au mesme temps, il fit à force d'argent remuer les peuples du pays de Galles, qui par les saillies d'une liberté feroce & indomptable, se jettoient facilement aux chãps. Les grand ravages qu'ils firent cette fois dans la comté de Pembrok & aux environs, rompirent toutes les mesures de l'Anglois: il fut contraint d'aller en personne de ce costé-là pour arrester leurs progrez, & d'abandonner les affaires de Guyenne, jusqu'à ce qu'il fust venu à bout de ces vieux ennemis; Comme il fit les ayant domptez presque tous dans quatre mois.

1295. *En ces années la principauté de Milan & villes voisines s'affermit & se perpetua dans la famille des Vis-Comtes; à quoy Othon Viscomte archevesque de Milan ne contribua pas peu. Matthieu fils de son frere en fut creé le* premier Duc *cette année* 1295. *&*

prit l'investiture de l'empereur Adolfe qui luy donna aussi le vicariat de l'empire dans la Lombardie.

Dans Pistoye ville de Toscane alors assez puissante, il arriva que la riche & nombreuse famille des Cancellari se partagea en deux factions, l'une des Noirs, l'autre des Blancs ; la premiere se joignit avec les Guelfes, la seconde avec les Gibelins. Cette fureur s'espandit dans toute l'Italie, & causa une infinité de seditions & de meurtres.

Le pape Boniface estoit docte & habile, mais fier, hautain, imperieux & entreprenant. Il croyoit que tous les princes de la terre dûssent ployer sous ses commandements ; mais il trouva en teste un Philippe roy de France, jeune prince, d'un naturel peu scrupuleux, encore moins endurant, plus puissant que pas un de ses predecesseurs, & qui avoit un conseil de gents hardis & impetueux. Tellement que ce pape, qui suivoit ardemment la visée qu'il avoit d'obliger tous les rois à la guerre saincte, luy ayant envoyé dire à luy & à l'Anglois, qu'ils eussent à 1295.

faire tréves sur peine d'excommunication, il respondit qu'il ne prenoit la loy de personne pour le gouvernement de son royaume, & que le pape en cela n'avoit droict que d'exhortation & non pas de commandement. Ce fut le premier sujet d'inimitié entre ces deux grandes puissances.

Il y en eut presque en mesme-temps deux autres; l'un que Boniface receut les plaintes du comte de Flandres qui avoit imploré sa justice, sur ce que Philippe refusoit de luy rendre sa fille; l'autre, qu'il erigea l'abbaye de Sainct Antonin de Pamiez en evesché, & en pourveut celuy qui en estoit abbé. Remarquez en passant que cette ville s'appelloit autrefois Fredelas.

1296. Le Roy Philippe fut choqué de cette erection, & plus encore du choix de l'evesque (il se nommoit Bernard Saisset) parce qu'il le croyoit homme factieux & trop devoüé à Boniface. Aussi il ne luy permit pas de prendre possession de cette nouvelle eglise, & il falut que Louys evesque de Toulouse

l'administrast deux ans durant.

La guerre s'estoit tousjours faite en Guyenne depuis l'an 1293. par le comte de Valois, & le connestable de Nesle, & puis par Robert comte d'Artois. Les Anglois y avoient pour chefs Iean comte de Richemond, & Edmond frere de leur roy. Que serviroit de marquer en détail les prises de plusieurs petites villes & les diverses rencontres; Les François disent qu'ils remporterent deux victoires signalées, dont l'une fut gagnée par le comte de Valois, & l'autre par le côte d'Artois. Il est certain qu'Edmond ayant esté battu par le premier auprés de Bayonne, fut contraint de se retirer dans cette ville-là où il mourut; Et que le comte de L'incolu qui cõmanda les troupes Angloises aprés luy, ayant perdu beaucoup de ses gents devant la ville de Dacs, n'osa attendre Robert d'Artois, & se retira. 1295. & 96.

Cepẽdant il se formoit une tres-dangereuse tempeste contre la Frãce, s'estant fait une grande ligue à Cambray, à la poursuitte de l'An-

glois, où ce roy estoit entré avec le duc de Brabant, les comtes de Hollande de Iuliers, de Luxembourg, de Gueldres & de Bar, Albet duc d'Austriche, l'empereur Adolfe, & le Flamand luy-mesme. Tous ces princes envoyerent separement des cartels de défy au roy Philippe: mais pas un ne le facha si fort que celuy du comte de Flandres, parce qu'il estoit son vassal.

Le comte de Bar commença l'attaque, en ravageant la Champagne: mais il se retira si tost qu'il apprit que Gautier de Crecy lieutenant de l'armée du roy, brusloit & ravageoit son pays. Peu apres la reyne s'estant avancée de ce costé-là pour defendre sa comté de Châpagne, il fut si lasche que de se rendre à elle sans se defendre. On l'envoya prisonnier à Paris, d'où il ne pût sortir qu'à de rudes conditions. Car il rendit hommage au roy de sa comté, qu'il avoit tousjours pretendu tenir en franc-alleu; Et de plus il pfut condamné par Arrest du Parlement d'aller porter les armes en Terre-Sain-

cte jusqu'à ce que le Roy le rappellast.

Quant à Florent comte de Hollande, il fut tué par un gentilhomme, dont il avoit deshonnoré la femme. Son fils nommé Iean mourut peu aprés luy pour avoir mangé quelque mauvais morceau. Iean d'Avesnes comte de Hainault leur cousin & plus proche parent, herita de la Hollande & de la Frise. 1297.

Le plus grand faix de la guerre tomba sur la Flandre; le Roy Philippe entra dans le pays avec une grande armée, à laquelle la reyne joignit ses troupes aprés avoir dompté le comte de Bar. Il prit l'Isle aprés un siege de trois mois, & Courtray & Doüay sans beaucoup de peine; Tandis que d'un autre costé Robert comte d'Artois gagnoit la bataille de Furnes, où le comte de Iuliers fut si mal mené qu'il mourut de ses blessures. 1297.

Adolfe retenu en Allemagne par les affaires que les François luy susciterent, ou par l'argent que le roy Philippe luy donnoit sous main, ne mena point au Flamand le 1298.

ſecours qu'il avoit tant attendu.
On trouva auſſy moyen à force d'argent de desbaucher de ce party-là Albert duc d'Auſtriche, qui emmena avec luy le duc de Brabant, & les comtes de Luxẽbourg, de Gueldres & de Beaumont. Pour l'Anglois qui eſtoit là en perſonne, & avoit ſon armée navale à Dam, & ſes troupes dans les villes de terre, il donna plus d'incommodité que d'aſſiſtance au Flamãd. Ioint que les plus grandes villes de la Flandre, comme Gand & Bruges, n'avoient point eſté d'avis de cette guerre, & que meſme il y avoit une faction declarée pour les François, qui ſe faiſoit nommer les PORTE-LIS.

L'Anglois s'eſtant donc retiré à Gand avec le comte de Flandres aprés la bataille de Furnes, ne trouva point d'autre moyen de charmer les armes des François en ce pays-là, que par une tréve. L'intercetion du comte de Savoye & de Charles roy de Sicile, la leur obtint avec beaucoup de peine, depuis le 10. d'Octobre juſqu'au jour

des rois, pour la Guyenne, & jusqu'à la S. André seulement pour la Flandre.

Edoüard sceut employer ce tẽps-là fort utilement; car ayant repassé la mer, il alla attaquer les Escossois qui avoient secoüé le joug: Et non seulement contraignit leur roy Iean de Bailleul & ses barons de luy rendre hommage une seconde fois, dont il fut dressé une chartre en langue Françoise, & de renoncer à l'alliance de France: mais encore le detint prisonnier avec quelques-uns de ces seigneurs, & l'enferma dans la Tour de Londres, resolu de ne le point relascher qu'il n'eust terminé tous ses differends avec les François.

La tréve expirée, il fit quelques preparatifs pour revenir en Guyenne au mois de Mars de l'année 1289. neantmoins comme l'un & l'autre des deux fois avoit une partie de ce qu'il desiroit, sçavoir celuy de France trois bonnes villes en Flandres, & celuy d'Angleterre le royaume d'Escosse: il ne fut pas difficile à leurs ambassadeurs, qui

s'assemblerent pour cela à Montreüil sur la mer, de prolonger la tréve jusqu'à la fin de l'année.

Il fut dit, Que les alliez des deux rois y seroient compris par consequent Iean de Bailleul, mais on ne put jamais obtenir sa delivrance; Et que toutes les places conquises en Flandre demeureroient à Philippe durant ce temps-là. L'Anglois neantmoins s'obligea par serment envers le Flamand, de ne point faire de paix qu'elles ne luy fussent renduës : mais cependant il accorda son mariage avec Marguerite sœur de Philippe, & celuy de son fils Edoüard avec Isabelle fille de ce roy qui luy rendit les villes de la Guyenne.

1298. L'Argent qu'Adolfe avoit receu à toutes mains du François & de l'Anglois fut cause de sa perte, & au contraire celuy qu'Albert en avoit pris pour mesme fin, servit à elever sa fortune. Car ce dernier en ayant employé une partie à corrompre les princes d'Allemagne, qui estoient faschez qu'Adolfe ne leur eust fait aucune part du sien, il

arriva que dãs une assemblée qu'il firent à Prague pour le couronnement du roy Venceslas, ils se laisserent persuader que le pape consentoit à la deposition d'Adolfe, comme estant inutile à l'Empire; Et en effet la cabale se trouva si forte qu'ils le deposerent & eslurent Albert duc d'Austriche. Les deux cõpetiteurs en vindrent aux mains prés de Spire le deuxiesme de Iuillet, Adolfe combattant vaillamment, mais trahy, ou tout au moins délaissé par les siens, y perdit la vie.

L'election d'Albert estoit illegitime; il falut que pour la rectifier il la remist, au moins en apparence, entre les mains des electeurs, qui l'elurent une seconde fois dans toutes les formes, le vingt-septiesme du mesme mois. Mais le pape refusoit constãment de l'approuver, & destinoit cette couronne à Charles Comte de Valois, pour lequel il avoit une estime particuliere. 1298.

Il sembloit qu'il voulust adoucir les aigreurs du roy Phllippe-

EMP. P. toûjours ANDR. & ALBERT eleu l'an 1298. R. 10 ans

car l'année precedente il avoit canonisé S. Louys son ayeul ; Et il interpreta fort favorablement la bulle par laquelle il avoit deffendu aux ecclesiastiques de payer aucunes decimes ny contributions aux princes. Philippe croyant qu'il l'avoit faite exprés pour le choquer, s'en estoit fort offensé : on avoit escrit plusieurs lettres sur ce sujet de part & d'autre, & les choses avoient pensé en venir à l'extremité. Toutefois Boniface sur les instances de quelques prelats François, s'estoit porté à la raison, declarant qu'il n'entendoit point empescher les contributions volontaires, pourveu qu'elles se fissent sans exaction. Il adjousta qu'elles se pourroient lever sans permission du pape dans les besoins de l'Estat ; Et mesme que dans les necessitez urgentes on y pourroit contraindre par l'autorité apostolique spirituellement & temporellemẽt.

Mais comme les esprits estoient desja ulcerez de part & d'autre, la playe se renouvella peu de temps aprés. Boniface avoit esté choisy ar-

bitre des differends qu'avoit le roy avec l'Anglois & le Flamãd: Aprés qu'il eut entendu leurs deputez, il donna une sentence arbitrale, qui ordonnoit que la fille du Flamand seroit mise en liberté & ses villes restituées; Et comme s'il eust esté 1299.
jugé souverain, il la fit prononcer publiquement dans son consistoire. Ce qui blessa tellement le roy & son conseil, qu'ayant esté apportée à Paris par le deputé Anglois, le comte d'Artois, homme de boutade, l'arracha de ses mains, la deschira & la jetta au feu.

La reyne de son costé ayant conceu une haine mortelle pour le Flamand, employoit tout son pouvoir à irriter la colere du roy contre luy. De sorte que la tréve expirée, le comte de Valois eut ordre d'entrer en Flandres, & de le pousser à bout.

Il le poursuivit si vivement, qu'a- 1299.
yant pris Dam & Dixmude sur luy, il assiegea dans Gand avec toute sa famille. Ce prince infortuné destitué de tout secours, & abandonné de ses sujets mesmes, fut conseillé

de se remettre entre ses mains avec les deux fils. Le comte de Valois luy promit de bonne foy qu'il le meneroit à Paris pour traitter luy-mesme avec le roy, & l'asseura que si dans un an il ne pouvoit obtenir la paix, on le remettroit en liberté & au mesme endroit où on l'avoit pris. Mais le roy ne voulut avoir aucun esgard à ce que son oncle avoit juré, il retint le Flamand & deux de ses fils, & les separa en diverses prisons.

Le comte de Valois se picquant de ce qu'õ violoit la foy qu'il avoit donnée au Flamand, ou par quel-
1299. que autre motif d'ambition, sortit hors du royaume; & passa en Italie, où le pape l'appelloit instamment depuis trois ans. Il y espousa Catherine fille & heritiere de Baudoüin dernier empereur de Constantinople, & le pape luy donna cet empire, & le fit son vicaire ou lieutenant par toutes les terres de l'eglise, esperant par son moyen conduire la grande entreprise de la guerre saincte qu'il rouloit tousjours dans sa teste.

Pour la troisiesme fois la tréve 1299.
fut prolongée entre les deux rois; en vertu dequoy les prisonniers furent mis en liberté de part & d'autre, & particulierement Iean de Bailleul Roy d'Escosse. Il fut mené en Normandie, & laissé à la garde de quelques evesques qui s'en voulurent bien charger.

L'Empereur Albert ne pouvoit obtenir sa confirmation de Boniface, & Philippe craignoit les audacieuses entreprises de ce pape: pour cette cause, l'un & l'autre de ces princes voulant empescher qu'il ne se servist de leurs divisions pour les ruiner, s'aboucherent ensemble à Vaucouleurs. Dans cette entreveuë ils renouvellerent les anciennes confederations de l'empire avec la France; & pour s'unir plus estroitement, ils traitterent le mariage de Rodolphe fils d'Albert avec Blanche fille de Philippe. Il ne fut accomply que l'année suivante.

A la premiere année du quatorziesme siecle de l'Ere chrestienne, le pape 1299.
publia une indulgence generale ou relaxation des peines canoniques deuës,

aux pechez, pour tous ceux qui confessez & penitents, visiteroient l'eglise de S. Pierre & S. Paul à Rome, durant un certain nombre de jours. Depuis Clement VI. la reduisit à 50. ans, & l'appella Iubilé. Vrbain VI. à 33. & l'envoya par toute la chrestienté.

Les ennemis de Boniface luy ont reproché qu'en cette ceremonie il parut tantost en habits pontificaux, tantost en habits imperiaux, faisant porter deux glaives devant luy pour marquer sa double puissance spirituelle & temporelle. Il l'avoit en effet, mais la derniere seulement sur ses terres. Toutefois il ne l'entendoit pas de la sorte, comme ses actions & le sixiesme livre des Decretales, où il advance hardiment qu'il n'y a qu'une seule puissance qui est l'Ecclesiastique, ne le monstrent que trop.

Cette institution du Iubilé semble tirer son origine des jeux seculiers. Les anciens Romains les celebroient de cent ans en cent ans; le paganisme ayant esté aboly, les peuples ne perdirent pas la coustume de venir de tous costez à Rome la premiere année de chaque siecle: mais sanctifiant cette pro-

fane ſolemnité, ils faiſoient leurs devotions ſur le tombeau des princes des Apoſtres.

Pluſieurs mettent en cette année le commencement de la redoutable Maiſon des Othomans, & diſent que les Turcs ayant conquis beaucoup de pays ſur les Grecs dans l'Aſie, les diviſerent en ſept principautez dont la province de Bithynie eſcheut par ſort à Oſman ou Othoman fils d'Ortogules, qui eſtoit en grande reputation de probité & de valeur parmy les ſiens. Ses ſucceſſeurs ont devoré non ſeulement les autres ſix principautez, mais deplus l'empire de Grece, le royaume d'Egypte, & pris tant de terres ſur les princes Chreſtiens, qu'il eſt à craindre qu'à la fin ils n'engloutiſſent l'empire d'Occident. 1300.

Boniface eſtoit aheurté à l'expedition de la Terre-Saincte, & ſe perſuadoit à l'exemple de ſes prepredeceſſeurs avoit droict d'y obliger tous les princes chreſtiens. Il envoya donc Bernard Saiſſet eveſque de Pamiez vers Philippe, avec charge de l'exhorter à ce voyage, & de le ſemondre auſſi de tenir pa-

rolé au comte de Flandres, en mettant sa fille en liberté. Il s'acquita de sa charge en termes si hautains, & d'ailleurs on fit croire au roy, qu'il tenoit en plusieurs rencontres d[illegible] discours si injurieux contre sa personne, & si factieux contre le repos de son Estat, qu'il donna ordre de l'arrester prisonnier.

Il estoit d'ailleurs fort eschauffé par les mauvais, & peut-estre faux rapports de Guillaume de Nogaret : car il luy faisoit entendre, que lors qu'il avoit esté envoyé ambassadeur vers le pape pour luy donner part de son alliance avec l'empereur Albert, il avoit reconnu qu'il estoit fort mal disposé envers luy, qu'il avoit de mauvais desseins, & qu'il menoit une vie schandaleuse & tres-indigne d'un successeur des apostres.

De son costé, Boniface despescha
1301. l'archidiacre de Narbonne luy commander de mettre l'evesque de Pamiez en liberté, & luy signifier une Bulle qui portoit que le roy estoit sous sa correction pour les

pechez qu'il commettoit dans l'administration du temporel, aussy bien que pour les autres; Que la collation des benefices ne luy appartenoit point, & que la regale estoit une usurpation. Par une autre Bulle il suspendit tous les privileges accordez par ses predecesseurs au roy, à ceux de sa maison, & à son conseil; Et par une troisiesme il ordonna à tous les prelats du royaume de se rendre à Rome: pour remedier aux desordres de Philippe, & aux entreprises qu'il faisoit sur l'estat ecclesiastique.

Le roy à l'instance du clergé remit l'evesque de Pamiez entre les mains de l'Archevesque de Narbonne son Metropolitain: mais il deffendit aux prelats la sortie hors du royaume, & à tous ses sujets le transport de l'or & de l'argent. Et pour le poinct qu'il croyoit blesser sa souveraineté, il trouva bon de s'appuyer de l'autorité de tous les Estats de son royaume pour la soustenir. Les ayant donc assemblez dans Nostre-Dame le dixies- 1300.

ne choquoit point le vicaire de Iesus-Christ, mais un meschant homme qui s'estoit intrus dans la papauté.

Le roy estant donc au Louvre Nogaret en presence de plusieurs princes du sang & evesques, presenta une requeste le douziesme. jour de Mars, l'accusant d'heresie, de simonie, de magie & autres crimes énormes, & demandant l'assistance du roy à ce qu'il fust assemblé un concile general pour delivrer l'eglise de cette oppression. 1301.

Le pape avoit despesché en Frãce un cardinal nommé Iean le Moyne, natif du Diocese d'Amiẽs, habile homme & fort sçavant, sous pretexte de negocier quelque accommodement avec le roy: mais en effet pour sonder les dispositions du clergé en sa faveur. Ne les trouvant pas telles qu'il desiroit, & se voyant entouré de gents qui l'observoient, il se retira promptement. Mais Boniface mal satisfait des reponses que le roy fit à ses propositions, envoya une autre bulle qui le declaroit excommunié

pour avoir empesché les prelats d'aller à Rome, leur deffendoit de l'admettre aux Sacrements ny à la Messe, leur commandoit de se rendre à Rome dans trois mois, & en adjournoit nommément quelques-uns sur peine de déposition.

1302. *Durant ces contrastes, Charles comte de Valois estoit passé en Sicile avec une puissance armée, à dessein de le reduire sous l'obeïssance de Charles la Boiteux son neveu. Il y fit si peu de progrez, qu'il trouva meilleur de negotier la paix entre les deux parties. Et en effet il y reüssit mieux qu'à la guerre. Les conditions du traitté furent que Federic espouseroit Eleonor fille du Boiteux, pour le dot de laquelle la Sicile luy demeuroit sous le titre de royaume de Trinacrie: mais que s'il n'avoit point d'enfant d'elle, cette isle retourneroit au Boiteux ou à ses heritiers, en payant par eux cent mille onces d'or.*

Avant son expedition en Sicile, il avoit esté envoyé par le pape à Florence, pour calmer les factions dont cette republique estoit horriblement tourmentée. Durant cinq mois qu'il y demeura

demeura, ses soins & son autorité ne purent empescher que les Guelfes & Noirs ne proscrivissent les Blancs, qui la pluspart estoient Gibelins, & ne ruinassent leurs maisons. Dante Aligeri l'un des plus rares esprits de son temps, qui estoit de la faction des Blans, quoy que d'ailleurs il fust Guelfe, se trouva du nombre des bannis, & ne put jamais se faire rappeller. Il s'en prit au comte de Valois qui n'avoit pas empesché cette injure, & essaya de s'en venger sur toute la maison de France, par un cruel trait de plume; qui sans doute auroit fait impression dans la posterité, si elle n'avoit des preuves plus claires que le soleil qui dissipent cette calomnie.

Il y a des autheurs qui rapportent à cette année 1302. l'invention de la Boussole ou aiguille mariniere, par un certain Flavio natif de Melfe; Toutefois on en trouve des connoissances dans quelques autheurs bien avant ce temps-là, de sorte qu'on ne peut tout au plus donner à ce Flavio que la gloire de l'avoir mise en une plus grande perfection. 1302.

Cette mesme année 1301. la

Flandre se revolta & se perdit pour les François. Ces peuples irreconciliables ennemis de l'injustice & de l'oppression, ne purent souffrir les violences & les imposts dont leur jeune gouverneur Iacques de Chastillon les vexoit par les meschants conseils de Pierre Flote, homme violent & avare, aussy estoit-il borgne. Ils appellerent donc pour leur chef Guillaume fils du comte de Iuliers & d'une fille du comte Guy ; duquel aussi les fils puisnez & ceux de Jean son frere, accoururent dans la comté d'Alost pour appuyer ce soûlevement.

Le feu commença à Malan, & s'alluma plus fort dans Bruges. La garnison Françoise y ayant esté massacrée, les villes de Furnes, Berghes, Bourbourg, Cassel suivirent ce mouvement, & Guy comte de Namur l'un des fils du Flamand, mit le siege devant la citadelle de Courtray.

Le Roy leva une grande armée pour chastier les rebelles, & en donna la conduite à Robert d'Ar-

tois. Ce prince marcha pour secourir Courtray avec dix mille chevaux & quarante mille hommes de pied ; Les Flamands, quoy qu'ils fussent mal armez, & qu'ils n'eussent ny noblesse ny cavalerie, oserent l'attendre de pied ferme , se postant sur l'autre bord d'un canal; La cavalerie Françoise qui ne l'appercevoit point , courant les charger sans reconnoistre , se precipita dans ce gouffre de bourbe & s'y enfonça presque toute. Aprés cela les Flamands se faisant un pont des corps des hommes & des chevaux, allerent attaquer leur infanterie sur l'autre bord , la deffirent entierement , & remporterent une pleine victoire. Il y perit plus de vingt mille François, du nombre desquels estoient Robert d'Artois , plus de vingt grands Seigneurs avec luy, Pierre Flote l'une des principales causes des maux de la France. Ce malheur arriva le neufiesme de Iuin.

Pour se venger d'un si sanglant affront , le roy luy-mesme se mit aux champs avec plus de cent mil-

le hommes : mais l'asseurance des Flamands, & l'advis que luy donna sa sœur reyne d'Angleterre, que s'il hazardoit une bataille, il seroit trahy par les siens, l'empescherent d'aller plus avant que Doüay, joint que les pluyes de l'Automne rendoient la marche tres-difficile.

Cette guerre fort fascheuse d'elle-mesme, l'eust esté bien davantage si l'Anglois s'en fust meslé, comme il le devoit aprés y avoir enga-
1303. gé les Flamands. Son alliance leur fut assez inutile, mais leur embarras servit fort à ses affaires : car aprés avoir prolongé la tréve trois ou quatre fois avec les François, il la convertit enfin en une paix advantageuse pour luy. Elle fut
1303. concluë à Paris le 20. de May 1303. Le traitté portoit que Philippe luy rendroit tout ce qu'il avoit pris de la Guyenne, & luy donneroit des lettres d'investiture de cette duché. Reciproquement Iean de Bailleul fut mis en liberté : mais les Escossois le mespriserent comme un hóme de peu de valeur qui avoit deux fois ployé les genoux devant le roy

d'Angleterre, & ne le reconnurent plus pour leur prince legitime; Si bien qu'il demeura en France, où il acheva ses jours en homme privé. On ne marque point quel fut le sort de son fils Edoüard. Du reste quoyque les Anglois eussent entierement subjugué l'Escosse, il arriva neantmoins à quelques années de là que Robert fils de Robert Brus releva ce royaume qui sembloit esteint, & l'affranchit du joug de l'Angleterre.

Le courage des Flamands estant indomptable leur vieux comte qui s'ennuyoit de sa prison, obtint une tréve par le moyen d'Amé comte de Savoye; pendant laquelle on luy permit, laissant ses fils en ostage, d'aller vers les villes de Flandres pour essayer de les reduire à la volonté du roy.

La mesme année le roy ayant advis qu'il se couvoit de dangereuses factions en Languedoc & en Guyenne, fit un voyage en ces provinces, où il visita & caressa fort les villes & la Noblesse. Au retour Guy de Lusignan comte d'Angou-

lesme & seigneur de Cognac, n'ayant point d'enfants, luy resigna ses terres au grand prejudice de trois sœurs qu'il avoit. Le roy pour les dédommager en quelque façon, leur donna je ne sçay quels autres petits fiefs dans l'Angoulmois.

1303. Vers ce temps-là, la reyne Ieanne sa femme heritiere de Navarre, Champagne & Brie, bastit & fonda dans l'Vniversité de Paris ce fameux college qui porte le nom de Navarre, & qui a esté jusqu'à cette heure le berceau de la plus illustre noblesse Françoise. Elle mourut sur la fin de la mesme année.

1304. Le comte Guy n'ayant pû rien gagner sur les Flamands, le roy resolut de les faire ployer par force. Il assembla la plus grande armée qu'on eust veu de long-temps, & se mit à la teste. Il y avoit des François, des Allemands, des Espagnols, des Italiens, & mesme un grand nombre de Iuifs. En mesme temps il en avoit aussi une sur mer, qui estoit commandée par ce fameux Roger de Lauria. Celle-cy gagna une sanglanae bataille contre Phi-

lippe l'un des fils du Flamand qui assiegeoit Ziriezée sur Iean comte de Hainaut & de Hollande, à qui par ce moyen la Zelande demeura. Le roy peu aprés en remporta une autre par terre à Monts en Puelle entre l'Isle & Douay le 18. d'Aoust, mais sa personne y courut une tres-grande risque : ces feroces rebelles pour avoir leur revanche de ce qu'il les avoit battus le matin dans leurs retranchements en sortirent sur le soir & percerent de furie jusqu'à son pavillon, mais enfin il fut tué plus de 25000. hommes des leurs. 1304.

Pour tous ces eschecs ils ne se rebuterent point : mais ayant fermé les boutiques de leurs villes, & mis sur pied soixante mille combattants, ils se presenterent devant l'Isle qu'il tenoit assiegée, demandant la paix ou la bataille. Cette furieuse resolution leur obtint la paix. Les conditions furent telles, Qu'ils jouiroient de leur liberté, biens, privileges & forteresses ; Que le comte seroit remis en sa comté, horsmis aux terres de de- 1304. 1304.

ça la riviere de Lis, lesquelles demeureroient au roy, comme aussi les villes de l'Isle & Doüay, jusqu'à ce que le comte fust entierement d'accord avec luy, & que les Flamands eussent payé la somme de 800000. livres.

Les prisonniers mis en liberté, le comte Guy alla visiter son pays & ses enfants. A quelque mois de là estant revenu à Compiegne de bóne foy, comme il l'avoit promis, pour achever le traitté, il y mourut peu de jours aprés, aagé de 80, ans. Son fils aisné nommé Robert de Betune luy succeda en sa comté.

L'année precedente avant que de
1303. faire cette expedition, le roy Philippe avoit pensé à se prémunir contre les Bulles de Boniface; Et pour ce sujet il avoit convoqué une seconde assemblée generale de ses sujets à Paris. Les comtes Guy de Sainct Pol, Iean de Dreux & Guillaume Duplessis seigneur de
1303. Vezenobre, y accuserent le pape d'heresie, & de plusieurs cas, si horribles qu'un Chrestien ne peut

pas les nommer, bien loin de les croire. Dupleſſis offrit de le pourſuivre pardevant le concile, adherant à l'appel interjetté cy-devant par Nogaret, & ſe mettant ſous la protection du concile & des apoſtres ſainct Pierre & ſainct Paul, le roy promit de procurer la convocation du concile, & en cas que Boniface vinſt à proceder contre luy, forma ſon appel comme avoit fait Dupleſſis.

De plus craignant que ſes peuples trop foulés d'impoſts, & malcontents du gouvernement de ſes miniſtres, ne vinſſent à luy manquer au beſoin, il trouva à propos pour prevenir tous les remuëments & factions qui ſe pourroient faire en faveur de ce grand nom de pape, de tirer des lettres de toutes les provinces, villes, corps, communautez, egliſes, maiſons religieuſes, prelats & ſeigneurs de ſon royaume, par leſquelles ils approuvoient ſa reſolution, & ſe joignoient à luy.

Durant ces procedures; Nogaret eſtoit allé en Italie afin de ſe ſaiſir 1303.

de la personne de Boniface, sous pretexte de l'amener de gré ou de force au concile. Le pape s'estoit retiré dans Anagnia ville de sa naissance, où il se croyoit plus en seureté qu'à Rome; Et là il devoit le jour de la Nativité de Nostre-Dame publier une bulle, par laquelle il excommunioit le roy, dispensoit ses sujers de son obeïssance, & donnoit son royaume au premier occupant. Il l'avoit desja offert à l'empereur Albert, & pour l'y engager avoit confirmé son election.

Mais la veille, Nogaret qui se te-
1303. noit caché en un chasteau là-auprés, se faisant assister de quelques gentilshommes du pays, Gibellins de faction, & d'ailleurs ennemis de Boniface, de Sciarra Colomne, & de 200. chevaux des troupes que Charles de Valois avoit laissées en Toscane, entra dans Anagnia, dont il avoit gagné le peuple, & ayant forcé son palais se saisit de luy. Ce qui ne se fit pas sans des outrages de paroles, & de fait contre sa personne, & sans que ses tresors, qui

estoient immenses, & les maisons 1313.
de trois ou quatre cardinaux, ne
fussent pillées. Quelques auteurs
ont escrit que Sciarra luy donna
un soufflet, & que luy voyant Nogaret
luy reprocha courageusement
que son pere avoit esté bruslé comme
heretique patarin.

Le quatriesme jour le peuple d'Anagnia se repentant de sa lascheté, chassa les François & leurs troupes de la ville. Le pape estant ainsi en liberté se retira dans Rome; mais là cet esprit superbe outré de l'affront qu'il avoit souffert, fut attaqué d'une fiévre chaude, dont il mourut le 12. jour d'Octobre.

Nicolas, cardinal d'Ostie de l'ordre des Freres Prescheurs, fut eleu par les cardinaux le vingt-deuxiesme de Novembre; il s'appella Benedict XI. Celuy-là intimidé par le malheur de son predecesseur, traitta les choses plus doucement.
Il receut honorablement les am- 1303.
bassadeurs du roy, sans vouloir
pourtant admettre à l'audiéce Nogaret
qui en estoit un, & envoya

trois bulles qui annulloient toutes celles de Boniface, & remettoient toutes choses en pareil estat qu'auparavant. Il revoqua même les condamnations contre les Colomnes, horsmis qu'il ne restablit pas dans la dignité de cardinal les deux qui en avoient esté dégradés : mais il proceda rigoureusemét contre Nogaret & tous ceux qui avoient assisté à la capture de Boniface, & au vol des tresors de l'eglise.

1304. Il mourut le huictiesme mois de son pontificat le septiéme jour de Iuillet de l'an 1304. Les deux factions des cardinaux, dont les uns estoient François les autres Italiens & amis du pape, furent prés d'onze mois dans le conclave à Perouse, avant que de se pouvoir accorder; A la fin les Italiens en nommerent un François, c'estoit Bertrand Got * archevesque de Bourdeaux qu'ils sçavoient estre fort ennemy du roy, & d'ailleurs sujet de l'Anglois. Les François avant que d'y consentir en donnerent promptement advis au roy, qui estoit pour lors en Poitou. L'ayant

* Ou de Got, de Gout *de Agatis.* Il estoit fils de Beraud Seigneur de Vil-

donc mandé secretement, & s'estant abouché avec luy en un bois prés de sainct Iean d'Angely, il luy declara qu'il estoit en son pouvoir de le faire pape, moyennant six choses qu'il desiroit de luy, dont il luy en dit cinq, & reserva de luy declarer la sixiesme en temps & lieu. L'archevesque ambitieux & vain, se jetta à genoux devant luy, & promit tout, pour acheter cette suprême puissance. Par ce moyen il fut eleu estant absent le cinquiesme jour de l'an 1305.

landrād prés de Bourdeaux.

1304.

Au lieu d'aller en Italie, comme les cardinaux l'en supplioient, il les manda à Lyon pour assister à son couronnement qui s'y fit le quatorziesme de Novembre. Le roy, son frere Charles, grand nombre de princes, de seigneurs, & une infinité de peuple se trouverent à cette ceremonie. Le roy ayant durant quelques pas tenu les renes de la mulle du pape, laissa aprés faire cet office à son frere Charles, & à Iean duc de Bretagne, pour se mettre à cheval & marcher à costé du sainct Pere. Durant la marche une 1305.

vieille muraille trop chargée de monde s'escroula, & par sa chûte, accabla le duc de Bretagne & un frere du Pape, blessa Charles grievement, le roy assez legerement, & abattit la Tiare de dessus la teste
1305. du S. Pere. Presage des malheurs que la translation du sainct siege en France devoit causer à ce royaume, à toute la chrestienté, & à la papauté mesme; car par ce moyen elle se sousmettoit à la discretion de la puissance seculiere.

1306. & suiv. Au partyr de Lyō, le pape retourna à Bourdeaux où il sejourna tout l'an 1306. Il passa l'année suivante à Poitiers. Puis l'an 1308. afin de s'exempter des importunitez de la cour de France, il porta son siege dans la ville d'Avignon, qui estoit à Charles roy de Sicile son vassal.

† *Le sejour de la cour Romaine en France y a introduit ou fort augmenté trois grands desordres, la simonie fille du luxe & de l'impieté, la chicane exercice de gratte-papiers & gents oyseaux, tels qu'estoient une infinité de clercs faineants qui suivoient cette*

cour ; Et un autre execrable déreglement à qui la nature ne sçauroit donner de nom.

Pour satisfaire à ses promesses, Clement continua l'absolution que 1306 Benoist avoit donnée au roy, restablit les Colomnes dans le cardinalat, fit une promotion de dix autres cardinaux, dont il y en avoit neuf François, & expliqua ou revoqua toutes les bulles de Boniface qui blessoient l'autorité du roy.

Nogaret & les autres gents du 1307 conseil du roy, par le desespoir où ils estoient de pouvoir jamais obtenir leur absolution, poursuivoient avec grand chaleur l'accusation contre Boniface ; & le Roy pressoit Clement de condamner sa memoire & de faire brusler son corps, ne croyant pas se pouvoir autrement descharger de ses censures & de ses reproches. Mais Clement pour éluder cette poursuite, en remit la decision à un concile general, qui fut assigné à trois ans delà à Vienne en Dauphine: Et cependant il se fit diverses procedures & instructions pour cette af-

faire. Il en a esté donné un gros volume au public: ou parmy beaucoup de veritez il paroit aussi de l'animosité, & mesme des contradictions : car entre les tesmoins il y en a qui accusent Boniface d'atheïsme, & d'autres de magie.

1308. Les Iuifs estoient tousjours l'execration des Chrestiens, particulierement du peuple, à cause qu'ils l'escorchoient par leurs cruelles usures, & par les exactions des nouveaux imposts dont ils estoient les inventeurs & les traittants. Aussi en revanche estoient-ils sujets à toutes sortes d'insultes ; Dans les seditions, dans les croisades, on se jettoit tousjours sur eux ; Et on les accusoit à toute heure ; ou d'avoir fait outrage à la saincte Hostie, ou d'avoir crucifié des enfants le Vendredy-Saint, ou d'avoir maltraitté quelque Image de Nostre Seigneur ou de la Vierge ; Et s'ils se tiroient des mains des Iuges, ils ne se sauvoient pas de la fureur de la populace. Les princes mesme aprés s'estre servis de ces maudits instruments, leur faisoient rendre

gorge, & les chassoient souvent de leurs terres, afin d'avoir de l'argent pour les rappeller. Cette année ils furent arrestez par toute la France le vingt-deuxiesme de Iuillet, bannis de royaume, & leurs biens confisquez. Fut-ce zele ou avarice?

Le roy avoit des Ministres durs, 1306.
impitoyables, & acharnez à tirer le dernier denier. Le plus puissant de tous estoit Enguerrand le Portier seigneur de Marigni, qui en faisant venir de grandes levées de deniers à son maistre n'oublioit pas aussi de remplir ses coffres, & de mettre dans sa famille beaucoup plus de terres, de charges & de benefices, que n'en doit prendre un serviteur fidelle & desinteressé. Aussi les peuples avoient à souffrir beaucoup.

L'un de leurs plus grands maux fut l'imposition du centiesme denier, puis du cinquantiesme sur toutes les marchandises, & du cinquiesme sur tous les meubles & immeubles de ses sujets, tant laïques qu'ecclesiastiques. Le change-

ment des mónoyes ne fut pas moins fascheux ; On les avoit fait fort foibles,de bas aloy & de trop haute valeur : on les voulut rabaisser, la perte y estoit grande, le peuple de Paris s'en mutina, pilla & demolit la maison d'Estienne Barbet maistre de la monnoye,delà il courut au temple où le roy estoit logé, & y commit cent insolences: mais la sedition passée, il en fut pendu un grand nombre en divers endroits.

Les Templiers furent fort notez
1306. & suiv. pour avoir contribué à cette mutinerie & jetté parmy le peuple des paroles offensives contre la personne du roy ; on croyoit qu'ils estoient piquez de ce qu'ayant beaucoup d'argent, ils perdoient beaucoup à ce rabais, & de ce que le clergé dans les decimes qu'on l'obligeoit de payer, les avoit taxez nonobstant leurs priviteges. Il y a apparence que le roy qui n'oublioit jamais les offenses, garda le souvenir de celle-là dans son ame, & que ce fut un des motifs qui le porta à s'en venger sur tout l'Ordre.

En achevant la paix des Flamands, il y fut changé ou adjousté plusieurs conditions. Entre autres il fut dit que le roy pouvoit bannir trois mille des plus factieux ; Que les villes de Gand, Bruges, Ipre, l'Isle & Doüay, seroient desmantelées, & que si le pays en general, ou quelque particulier offensoit le roy ou ses officiers, il seroit aussi-tost foudroyé des censures ecclesiastiques.

L'année suivante Louys Hutin fils aisné du roy, visita son royaume de Navarre qui luy estoit escheu par la mort de sa mere, & fut sacré à Pampelonne le 5. de Iuin. Avant que de s'en revenir il enleva les deux chefs de factions qui avoient troublé la Navarre, c'estoit Fortunio Almoraruid & Martin Ximenes de Aybar. 1308.

On vit bien-tost l'effet de la promesse secrete que le pape Clement avoit fait au roy pour le venger des Templiers. Les trop grandes richesses de ces chevaliers, leur orgueil insupportable, leur conduite avare & choquante envers les prin- 1307. & suiv.

ces & seigneurs qui passoient en la Terre-Saincte, le mespris qu'ils faisoient des puissances temporelles & spirituelles, par dessus tout cela leurs dissolutions & libertinages, les avoient rendus fort odieux, & donnoient un specieux pretexte à la resolution que le roy avoit prise de les exterminer.

1307. Donc sur la denonciation de deux scelerats d'entre-eux que la grandeur de leurs crimes, ou l'asseurance de l'impunité & l'espoir de la recompense poussoient à cela, le roy du consentement du pape avec lequel il s'estoit nouvellement abouché à Poitiers, les fit tous arrester en un mesme jour douziesme d'Octobre de l'an 1307. par tout le royaume, saisit leurs biens, & s'empara du Temple à Paris, & de tous leurs tresors & papiers. Le roy Charles de Naples fit la mesme chose en Provence pour luy complaire. On enferma ceux qui furent pris en France dans le chasteau de Melun, & on en donna la
1307. & suiv. garde & le gouvernement au confesseur du Roy; sans doute pour

mieux mesnager leurs depositions par son moyen, & pour rendre tesmoignage au public de leurs crimes.

Le grand maistre, il s'appelloit Jacques de Molay, Bourguignon de naissance ayant esté mandé, par des lettres du Pape, de l'isle de Chypre où il faisoit vaillamment la guerre aux Turcs, se presenta à Paris avec soixante chevaliers de son ordre, desquels estoit Guy frere du Dauphin de Viennois, Hugues de Peralde & un autre des principaux officiers. On les arresta tous à la fois, & on leur fit aussi-tost leur procés, horsmis aux trois que j'ay nommez, dont le pape voulut se reserver le jugement. Il en fut bruslé pour une fois cinquante-sept tout vifs & à petit feu; & une autre cinquante-neuf: 1307.
mais ils denierẽt à la mort tout ce & suiv.
qu'ils avoient confessé dans les tourments. On se servit de grandes & extraordinaires précautiõs pour persuader la justice de ces terribles jugements, on les obligea de confesser les crimes dont on les char-

geoit, non seulement devant leurs juges, mais encore devant les plus considerables de la noblesse & de la bourgeoisie, qu'on invita de se trouver à leur interrogation. Et l'on desira mesme que l'Vniversité fist une celebre assemblée pour les condamner.

Sans doute qu'ils estoient coupables de plusieurs crimes énormes, mais non pas peut-estre de tous les cas (je ne sçay s'il faut dire horribles ou ridicules) qu'on leur imposoit. Cependant à l'instance du roy Philippe, les chevaliers de cet ordre furent aussi arrestez par tous les autres Estats de la chrestienté & fort mal traittez, non pourtant en plusieurs endroits jusqu'à la mort. Cette poursuite dura jusqu'à l'an 1314. Cependant les deux scelerats qui s'estant rendus leurs denonciateurs se promenoient la teste levée par le royaume. Mais le ciel ne les souffrit pas long-temps sur terre; l'un des deux fut pendu pour un nouveau crime qu'il commit depuis son absolution; & l'autre assassiné par ses ennemis.

Comme le roy Edoüard I. alloit faire la guerre à Robert de Brus qui disputoit la couronne d'Escosse, il mourut sur les confins de ce royaume. Son fils aisné Edoüard II. luy succeda, mais il ne fut semblable ny a son pere ny à son fils. Car se laissant vilainement gouverner à son favory Pierre Gaverston, puis aux deux Spensers, il causa de grands troubles & souslevements dans son Estat. 1307.

Cette année vit tracer les premiers lineaments de l'alliance Helvetique dans une genereuse conspiration des trois Cantons d'Vris, Schuits & Vnderva'd, contre les oppressions des lieutenants de la maison d'Austriche, qui possedoit la duché de Soüaube. Mais ce fut seulement l'an 1315. qu'ils en redigerent les conditions par escrit, & qu'ils les firent confirmer par l'empereur Louys de Baviere. 1307.

L'an 1308. le .. jour de May l'empereur Albert fut tué prés de Rinfeld au dessous de l'ancien chasteau de Habsbourg, par la conspiration de Iean fils de Rodolphe duc de Soüaube, dont il detenoit les ter- 1308.

res. Le roy Philippe pressoit fort le pape de faire tomber l'empire à Charles comte de Valois : mais le pape redoutant le trop grand accroissement de la maison de France, manda aux electeurs de se ha-
EMPP. toûjours ANDRONIC & HENRY VIII. R. 5. ans. ster d'eslire empereur quelque prince de leur nation : tellement qu'ils nommerent Henry comte de Luxembourg, qui fut le huitiesme du nom.

Le sixiesme de May de l'année sui-
1308. *vante, Charles le Boiteux roy de Sicile fort malheureux en guerre, mais tres illustre en paix, & fort aimé de ses peuples, ce qui est la souveraine gloire d'un prince, acheva sa vie & son regne dans sa ville de Naples. Il avoit eu neuf fils. L'aisné se nommoit Charles Martel, le second Louys, & le troisiesme Robert. Le premier fut roy de Hongrie, à cause de Marie sa mere fille du roy Estienne IV. mais il estoit mort avant son pere, ayant laissé un fils, qu'on nommoit Carobert, successeur de son royaume. Le second fut evesque*
1309. *de Toulouze.*

Pour le troisiesme qui estoit Robert, il se meut une grande question entre luy

luy & Carobert, sçavoir lequel estoit preferable dans la succession de Charles le Boiteux, ou le fils de l'aisné ou l'oncle, & si le fils representoit le pere pour succeder à son ayeul. Les jurisconsultes de ces temps-là, & le pape mesme (autant par des motifs du bien public que par des raisons de Droit) conclurent pour le neveu; Le pape l'admit à l'hommage, l'investit & le couronna dans Avignon le premier Dimanche du mois d'Aoust de l'an 1328.

Remarquez pour la suite que Carobert eut deux fils, Louys & André; Que Louys fut roy de Hongrie aprés son pere, & de Polongne par sa femme Elizabeth fille de Ladislas, & qu'André espousa à son malheur, Ieanne I. reyne de Sicile fille de Charles duc de Calabre, qui estoit fils du roy Robert. Comme aussi que Louys eut deux filles, Marie reyne de Hongrie qui espousa Sigismond duc de Luxembourg depuis eleu empereur; & Hedüige reyne de Polongne qui fut mariée à Iagellon Grand duc de Lithuanie, dans la maison duquel ce royaume est demeuré jusqu'à l'an 1572.

1310. Le concile de Vienne approchant, le pape afin d'obvier à la poursuite obstinée que faisoient les gents du roy contre la memoire de Boniface, donna toutes les bulles qu'on pouvoit desirer pour la justification du roy & de ses officiers. Mesme, de crainte que Nogaret ne rallumast la querelle, il luy accorda l'absolution, mais à condition qu'il fust certains pelerinages & qu'il passast en Terre-Saincte pour n'en revenir jamais. Il mourut avant que d'avoir obey à

1310. cette sentence.

Les Chevaliers de sainct Iean de Ierusalem, s'estoient retirez dans l'Isle de Chypre aprés la prise d'Acre; S'y voyant mal traittez par le roy de cette isle, ils chercherent un autre establissement, & s'en acquirent un par la prise de la ville de Rhodes & de cinq autres isles voisines. Ils la gagnerent sur les Turcs aprés deux ans de siege; les Turcs l'avoient ostée aux *Sarrasins*, & les Sarrasins à l'empire

1311. de Grece.

Vn an aprés les Turcs firent de

grands efforts pour la reprendre; mais les chevaliers s'y maintinrent vaillemment avec l'ayde du comte de Savoye, on l'appelloit Amé V. qui en remporta le surnom de *Grand*, & le conserva depuis par plusieurs autres genereuses actiõs. On peut bien avoir appliqué à celle-là la devise ou Symbole F.E.R.T. que ses successeurs retiennent encore aujourd'huy, & faire dire à ces quatre lettres FORTITVDO EJUS RHODUM TENUIT : mais il est certain que les Princes de cette maison la portoient long-temps auparavant.

Le concile general fut ouvert à Vienne le premier jour d'Octobre de l'an 1311. le pape declarant que c'estoit pour le procés des Templiers. pour le recouvrement de la Terre-Saincte, pour la reformation des mœurs & de la discipline, & pour l'Extirpation des heresies. Philippe s'y rendit l'année suivante vers la my-Caresme avec une superbe suite de princes & de seigneurs, assista à l'ouverture de la seconde Session, & prit seance à la 1311.

droite du pape, mais sur un siege
1312. plus bas. L'Ordre des Templiers y
fust condamné & esteint, ses biens
laissez en la disposition du pape
qui en donna une partie aux chevaliers de sainct Iean. Le roy les
mit en possession du Temple à Paris,& de plusieurs terres l'an 1312.
moyennant quelques sommes de
deniers qu'ils luy fournirent. L'Ordre des Begards & Begardes fut
aussi aboly par le concile. C'estoit
une sorte de moines qui faisoient
profession de pauvreté, mais non
1312. pas d'abstinence ny de celibat, &
qui d'ailleurs estoient accusez de
beaucoup d'erreurs.

Pour le poinct le plus important, qui estoit le procez contre la memoire de Boniface, le roy, quoy que là present, n'en eut pas la satisfaction qu'il desiroit. Car il fut prononcé que ce pape avoit tousjours esté bon catholique; on ne parla point des autres crimes. Trois fameux docteurs; l'un en Theologie, l'autre en Droit Civil, & l'autre en Droit-Canon, le démonstrerent au roy par plusieurs raisons. Il

se trouva mesme deux chevaliers Catalans qui le soustindrent en jettant leur gage de bataille ; Et personne ne le releva ; car il est plus aisé d'estre violent que d'estre vaillant. Du reste le pape & les cardinaux firent un decret portant, qu'il ne seroit jamais rien reproché au roy de tout ce qui avoit esté fait contre Boniface. 1311.

La ville de Lyon avoit longtemps relevé des rois d'Arles, qui en avoient donné la seigneurie temporelle à l'archevesque : mais depuis les rois de France profitant de la foiblesse & de l'esloignement des empereurs rois d'Arles, avoient peu à peu tiré à eux la protection, puis la souveraineté de cette ville. Or pendant les guerres d'entre la Savoye & le Dauphiné, les Bourgeois craignant d'estre pillez, avoient eu recours à Philippe qui leur avoit donné un gardiateur ; lequel estant entré dans leur ville, contre ce qui avoit esté arresté, l'archevesque esmût le peuple pour le chasser : Le prince Louys Hutin y estant allé avec une armée, l'amena 1312.

prisonnier;Et il ne pût jamais estre delivré qu'en cedant la jurisdiction temporelle au roy ; pour laquelle le pape luy moyenna quelque recompense. Mais depuis Philippe le Long la luy rendit entierement.

1312. *L'empereur Henry qui estoit passé en Italie dés l'an 1310. pensant y restablir la dignité de l'Empire, y trouva tant de contrastes de la part des Guelfes, des grandes villes, & de Robert roy de Naples, qu'il y perit aussi bien que ses predecesseurs. Il mourut le vingt-quatriéme d'Aoust dans le territoire de Sienne, ayant esté empoisonné, comme l'on disoit, en communiant, par un moine Dominicain Florentin, qui mesla quelque liqueur mortelle dans le calice.*

VACANCE de l'Empire d'Occident un an.

Le pape Clement ayant à l'exemples de ses predecesseurs, publié une croisade par toute la chrestienté, afin de reconquerir la Terre-

1313. Saincte, le roy assembla un grand parlement de tous les princes & seigneurs de son royaume dans la ville de Paris. Edoüard II. Roy d'Angleterre s'y trouva, comme son

vassal, & fut receu comme son gendre. Dans cette assemblée solemnelle, Philippe fit ses trois fils chevaliers, avec les magnificences accoustumées en ce temps-là, dont l'une estoit que l'on donnoit des robes neuves à tous les Grands, aux dames, aux chevaliers, aux Bannerets & escuyers, à tous les officiers du roy, & aux gents des Comptes. Cette ceremonie achevée, il prit la croix, ses fils ensuite, puis un nombre incroyable de seigneurs imiterent son exemple. En cette occasion desirant monstrer aux estrãgers par un petit eschantillon, quelles pouvoient estre les forces de son Royaume, il fit mettre les habitans de sa ville de Paris en armes, & il se trouva qu'ils estoiẽt trente mille hommes de pied, & vingt mille chevaux bien armez.

Robert comte de Flandres redemandoit hautement ses villes de l'Isle Doüay & Orchies, soustenant qu'il en avoit payé le rachapt à Enguerrand de Marigny, qui gouvernoit absolument le roy & le royaume. Les Flamands refusoient 1313.

aussy de demanteler leurs villes, & de payer ny le principal ny les interests des sommes qu'ils devoient au roy; Il falut donc leur recommencer la guerre.
1313. Pour subvenir aux frais, le Roy convoqua les notables des trois Estats de son royaume à Paris dans la grand'-sale du palais. Là estant sur un theatre fort elevé, où il fit asseoir les deputez du clergé & de la noblesse, ceux du tiers-ordre étãt assis en bas, Enguerrand de Marigny expliqua ses intentions, & ayant remonstré les besoins de l'Estat demanda un secours present. Les deputez se laissant gagner à ses belles paroles, luy accorderent par la bouche d'Estienne Barbete, un impost de six deniers pour livre. Mais toutes les villes de Picardie & de Normandie s'y opposerent fortement; & tout le reste appella la justice du ciel sur la teste de Marigny auteur de toutes ces desolations; Ces cris ne toucherent point une ame si dure; au contraire il aggrava encore le mal par une nouvelle fabrication de méchante monnoye d'or & d'argent.

Aprés tout, il n'y eut que luy & les finenciers qui en eurent le profit : Car comme il avoit assez fait son compte, sur les frais de cet armement, lors que le roy eut passé la riviere de Lis, & que les armées furent en presence, il embrassa l'entremise des legats du pape qui proposoit un accommodement, & porta le roy à une tréve peu honorable pour la France. Ainsy cette grande levée de bouclier qui eust dû conquerir toute la Flandre, s'en alla aussi-tost en fumée. 1314.

Cette honte de Philippe fut suivie d'une bien plus grande. Toutes les femmes de ses trois fils, Marguerite, Ieanne & Blanche furent accusées d'adultere. La premiere, femme de Louys Hutin, & la troisiesme de Charles, estant couvaincuës de ce vilain crime avec Philippe & Gautier de Launoy, freres & gentilshommes Normands, furent par arrest du Parlement, le roy y seant, confinées au Chasteau-Gaillard d'Andely, Et les deux galands escorchez tout vifs, trais-

nez dans la prairie de Maubuiſſon nouvellement fauché, mutilez des parties qui avoient peché & puis décolez, & leurs corps pendus par ſous les aiſſelles au gibet. Marguerite la plus criminelle des trois perit en priſon; Blanche fut repudiée ſept ans aprés ſous pretexte de parenté. Pour Ieanne qui eſtoit fem-
1313. me de Philippe le Long, aprés qu'elle eut auſſy eſté enfermée prés d'un an, ſon mary voulut bien la reconnoiſtre pour innocente, & la reprit avec luy; Plus heureux ou du moins plus ſage que ſes deux freres.

Il y avoit plus de cinq ans que Molay grand maiſtre des Templiers, & ſes trois Compagnons eſtoient en priſon. Ils avoient confeſſé tous les crimes qu'on leur imputoit, dans l'eſperance d'obtenir leur liberté aux deſpens de leur honneur; mais comme ils virent qu'on les detenoit tousjours priſonniers, Molay, & le frere du Dauphin, ſe retracterent; Auſſi furent-ils brûlez tout vifs l'onzieſme du mois de Mars dans l'iſle

du palais. Molay persuada à tout le monde par sa merveilleuse constance qu'il estoit innocent. On conte, mais sans nulle autre preuve que celle de l'evenement, qu'il adjourna le pape à comparoir devant Dieu dans les quarante jours, & le roy dans l'année. En effet ils ne passerent pas ce terme.

Pour le pape, estant tourmenté de fascheuses & cruelles maladies, il mourut à Roquemaure sur le Rhosne, comme il s'en retournoit en son pays natal pour prendre l'air. Par son testament il ordonna que son corps fust porté dans l'eglise d'Vzest, c'est un bourg au diocese de Basas. Les cardinaux s'assemblerent à Carpentras pour en elire un autre: mais aprés quatre mois, ne pouvant s'accorder, & s'ennuyant d'estre enfermez, ils mirent le feu dans le conclave, & se retirerent de costé & d'autre. Ainsy le siege demeura vacant deux ans & trois mois. 1314.

L'Empire le fut aussy quelque temps aprés la mort de Henry VIII. puis il tomba dans un dangereux schisme, une partie des electeurs ayant donné leurs EMPP. tousjours ANDR & LOVYS

DE BAVIERE R. 33. ans. *voix à Louys comte Palatin de Baviere, & l'autre à Federic le Bel duc d'Austriche.*

FEDERIC D'AVSTRICHE son cõpetiteur 1314. Il s'estoit plus levé de deniers extraordinaires durant ce regne seul que dans tous les autres precedents, & neantmoins parce qu'on avoit fait entreprendre au roy des choses au dessus des forces de son Estat; & que d'ailleurs estant enveloppé par ceux qui manioient ses finances, il leur en laissoit prédre leur bonne part en recompense de ce qu'ils donnoient les moyens de faire ces exactions: Ses coffres estoient comme le tonneu de Danaé où l'on versoit sans cesse, & qui ne se remplissoit jamais. Ainsy c'estoit tousjours à recommencer, un impost en attiroit un autre nouveau & plus grand. Cette année on voulut doubler les subsides, & y comprendre la noblesse & le clergé, qui d'ailleurs se croyoient extremement lesez de ce que le roy énervoit leurs justices, & tiroit à soy tous les advantages que jusques-là ils avoient eu droit de tirer de leurs sujets. Ils luy en firent

ſouvent de tres-humbles remonſtrances : mais comme ils virent qu'elles eſtoient inutiles, ils reſolurent de paſſer aux effets, & commencerent à former de dangereuſes ligues, non ſeulement dans chaque province, mais de toutes enſemble, pour la deffenſe, diſoient-ils, de leurs droits & de leur liberté. La premiere ſe braſſa en Bourgongne & ſervit de modelle à toutes les autres ſeigneurs & gentilshommes, les eveſques, les chapitres, les abbez, & les deputez des villes & communes la ſignerent, promirent de ſe ſecourir mutuellement, 1314.
de ne ſe disjoindre jamais, nommerent deux jurez ou capitaines pour garder l'entrée du pays, ſix autres pour ordonner quand il ſeroit beſoin de s'aſſembler en armes, ou en conſeil, deux ſeigneurs pour juges ſouverains & un par deſſus s'ils ne pouvoient s'accorder pour vuider les differends qui pourroient ſurvenir dans ces aſſemblées, comme auſſi tous les procez, ſoit de meubles, ſoit d'heritages. A l'exemple & à la ſollicita-

tion des Bourguignons ceux de Champagne, de Nivernois, de Vermandois, de Beauvoisis & des contrées voisines suivirent aux mesmes conditions pour tous leurs hoirs & successeurs, & nommerent douze chevaliers de part & d'autre pour en estre comme les gardiens ; protestant qu'ils vouloient garder les feautez, hommages & devoirs au roy & aux autres leurs seigneurs ; & ne se point départir de l'obeïssance envers leur souverain.

1314. Enfin l'incendie des factious embrasant tout le royaume & environant de mesme de tous costez la ville de Paris qui de soy n'estoit pas trop bien disposée & trés-puissante, tout tendoit à un soslevement general ; Et le roy se voyoit à la veille ou d'estre obligé à subjugner son royaume comme un pays ennemy ; ou à souffrir la restriction de son autorité ; & de revoquer tout ce qu'il avoit fait pour l'estendre. Alors il reconnut que son ministre Enguerrand l'avoit engagé à pousser les choses trop avant.

L'embarras du present, la crainte de l'avenir, qui de jour en jour luy paroissoit plus grande par les mauvaises nouvelles qu'il recevoit des provinces, luy causoient à toute heure des alarmes & des chagrins. Sur cela il tomba malade, soit de fascherie, soit de quelque indisposition naturelle, ou bien d'une cheute de cheval comme il picquoit ardemment aprés un liévre, ou de quelque autre cause plus cachée & plus meschante. Il mourut le trentiesme jour d'Octobre dans la quarante-huitiesme année de son âge, & la vingt-troisiesme de son regne. †

Fontaine-bleau qui avoit esté le lieu de sa naissance fut celuy de son trespas. Son corps gist à sainct Denys; son cœur à Poissy dans l'eglise des religieuses de sainct Dominique. Il avoit basty ce monastere en l'honneur de sainct Louys son ayeul, qui estoit né en ce bourg-là. 1314.

Estant au lict de la mort touché d'un repentir bien tardif, il prit pitié de son pauvre peuple, fit cesser

la levée des nouveaux impoſts, & ordonna à ſon fils de les moderer, de fabriquer de bonnes monnoyes, & d'avoir ſoin de la juſtice & police de ſon Eſtat; Il ordonna auſſi par ſon teſtament qu'on reparaſt tous les torts qui ſe trouveroient avoir eſté faits, outre grand nombre de legs pieux, & pluſieurs autres pour recompenſes de ſervice. Il laiſſa de plus une grande ſomme d'argent pour employer à l'expedition de la Terre-Sainćte qu'il recommanda ſur toutes-choſes à ſon fils aiſné. Dans toute cette troiſieſme race les rois & les princes de leur ſang ordonnoient toûjours en mourant qu'on ſatisfiſt ceux qui ſe plaignoient d'eux avec juſtice, qu'on payaſt leurs dettes, & qu'on reſtituaſt ce qu'ils avoient du bien d'autruy. Ce qui eſtoit une marque, non pas qu'ils euſſent commis plus d'injuſtices que les autres, mais qu'ils avoient plus de religion & de conſcience.

Il eut de ſa femme Ieanne reyne de Navarre, trois fils & trois filles. Les trois fils, Louys Hutin,

Philippe le Long & Charles le Bel regnerent tous l'un aprés l'autre, & ne laisserent point de posterité masculine. Le Long, du vivant de son pere avoit eu pour son appanage la comté de Poitiers, & Charles celle de la Marche. Dés trois filles, Marguerite espousa Ferdinand roy de Castille fils de Sanche l'Vsurpateur, Isabeau fut femme d'Edoüard II. roy d'Angleterre, & Blanche mourut jeune.

Philippe fut le plus beau prince & le mieux fait de son temps. Il eut le cœur haut & fier, l'esprit prompt & vif, l'ame ferme & resoluë. Il fut vaillant, magnifique & liberal, fort avide de gloire, encore plus d'argent & grand despensier, severe jusqu'à la dureté, & plus vindicatif que misericordieux.

Du reste les grandes exactions, les frequents changements & alterations des monnoyes, les desolations continuelles des provinces frontieres pour ses guerres mal cōduites, le peu de progrez qu'il fit en Flandres pour tant de grandes

leyées de deniers, la puissance absoluë de son ministre, cruel, avare & insolent, le procés fait à ses belles-filles pour adultere & le repentir amer qu'il tesmoigna à sa mort d'avoir tant vexé ses sujets; dont sur la fin de ses jours, il demanda pardon à Dieu & absolution au sainct pere, monstrent assez quel a esté son regne & sa conduite.

EGLISE du treiziesme siécle.

LA ferveur des Croisades dura encore tout ce siecle & bien au delà. Les papes qui en estoient les promoteurs, apprirent à les employer non seulement contre les infidelles, puis contre les heretiques : mais aussi contre leurs ennemis particuliers. Ce qui leur acquit du commencement beaucoup de grandeur, mais ensuite beaucoup de jalousie & de haine auprés des princes les plus Chrestiens, lesquels d'ailleurs s'ennuyoient de leur voir faire des actes de souveraineté temporelle en toutes rencontres. Car ils donnoient les terres des heretiques à ceux qui les conqueroient, ainsy qu'ils firent

celles des Albigeois à Simon de Montfort, & s'y reservoient des cens & des tributs; Ils prenoient celles des seigneurs sous leur protection & sous celle de sainct Pierre : car dans les guerres d'entre particuliers, qui alors estoient permises & fort frequentes, il y avoit sauveté pour les terres de l'eglise; Ils ordonnoient aux Chrestiens de se croiser, donnoient la direction & la souveraine conduite de ces armées à leurs legats, imposoient des decimes & des subsides sur le clergé pour ces expeditions; & les distribuoient à telles troupes & à tels seigneurs qu'il leur plaisoit. Ils exhortoient les souverains, & s'ils estoient un peu foibles, leur commãdoient de prendre les armes ou de les poser, se constituoient les arbitres & les juges entre les rois; & quand l'une des parties avoit recours à eux, ils defendoient à l'autre de la poursuivre. De plus ils se rendoient maistres absolus des privileges, des dispenses & de toute la discipline : mesme de la pluspart des benefices, ausquels

ils nommoient sous divers pretextes.

CONCILES. Les conciles se tenoient presque tous par leurs legats, & nul sans leur consentement. Quant à ceux de ce siecle, les uns furent convoquez pour l'extirpation des heresies, quelques uns pour les querelles d'entre le pape & l'empereur, plusieurs pour la reformation des abus, & d'aûtres pour des faits particuliers.

Ceux qui furent tenus contre les Heretiques. Contre l'heresie des Albigeois, il y eut le concile de Lavaur en 1213. à la priere du roy d'Arragon qui demandoit un accómodement pour les comtes de Toulouze, de Foix, de Cominges & de Bearn. Il obtint du pape une tréve entre le Toulouzain & Simon de Montfort; mais le sainct pere la revoqua aussi-tost. Celuy de Montpellier en 1215. donna à Montfort les terres qu'il avoit conquises sur les Albigeois. C'estoit un acte de souveraineté qui traittoit presque le roy comme vassal, & ces comtez-là comme arrieres-fiefs.

Celuy de Toulouze assemblé

l'an 1228. pour achever ces heretiques, confirma ce qui avoit esté fait la mesme année à Paris avec Raymond comte de ce pays-là. Le cardinal Romain legat en avoit assemblé un à Bourges l'an 1226. pour ordonner des terres de ce mesme comte, dans lesquelles son fils demandoit d'estre restably. Il s'y trouva sept archevesques: mais celuy de Lyon pretendant la primatie sur celuy de Sens & celuy de Bourge sur ceux de Bourdeaux, d'Ausch & de Narbonne, on y prit seance comme dans un conseil, non pas comme dans un concile. Au partir delà le legat essaya de faire valoir de bulles, par lesquelles le sainct pere se reservoit le revenu de deux prebendes dans chaque eglise cathedrale, & de deux places de moines en chaque abbaye, pour grossir les revenus de sa cour. Les eglises se rescrierent contre cette entreprise si fortement, que le legat fut contraint de la delaisser & mesme d'en advoüer l'injustice.

On en tint un à Narbonne l'an 1235. où presida le legat archeves-

que du lieu, afin de donner conseil & ayde aux Iacobins pour l'extirpation des Albigeois heretiques. On regla le moyen de proceder contre eux l'an 1245. dans celuy de Beziers qui estoit composé des prelats de la province Narbonnoise. Celuy de Terragone l'an 1242. fit la mesme chose contre les Vaudois, dont les opinions se glissoient en ces quartiers-là

HERESIES. Outre les Albigeois, les Vaudois, & cette formiliere de diverses sectes qui s'estoient provignées dans le Languedoc & dans la Gascongne, il y eut un certain Amaulry * de Chartres docteur de Paris, qui vers l'an 1204. se mit à debiter ses fantaisies comme des veritez; disant entre autres choses: Que si Adam n'eust point peché, les hommes se fussent multipliez sans generation; Qu'il n'y avoit point d'autre paradis que la satisfaction de bien faire, ny point d'autre enfer que l'ignorance & les tenebres du peché; Que la loy du S. Esprit avoit mis fin à celle de IESUS-CHRIST, & aux Sacrements, comme

* ou Aymeric.

celle-cy avoit accomply celle de Moyse & les ceremonies du vieux Testament; Et que toutes les actiõs qui se faisoient dans la charité, mesme les adulteres, ne pouvoient estre mauvaises. Cette doctrine excitant de grands scandales, l'auteur fut obligé d'en aller rendre compte au pape; qui le contraignit de se retracter. Ce qu'ayant fait seulement de bouche & non pas de cœur, ses disciples persisterent dans ses resveries, & y en adjousterent plusieurs autres. Pierre I I. evesque de Paris, & Frere Guerin evesque de Senlis & principal conseiller du Roy Philippe, ayant descouvert les personnes & les secrets de cette secte par un Emissaire qui se fourra parmy eux, en firent prendre un grand nombre, hommes & femmes, clercs & laïques. Ces gents ayant esté convaincus & condamnez en un concile qui se tint à Paris l'an 1209. furent livrez au bras seculier, qui pardonna aux femmes, & fit brusler les hommes.

Comme les Freres Prescheurs &

les Freres Mineurs pouſſoient à l'envy les uns des autres dans la ſubtilité Scholaſtique, il s'en trouva quelques-uns qui s'eſgarerent dans ce pays chimerique, & qui furent auſſi-toſt reprimez par la ſacrée Faculté ou par les eveſques. Ainſi au concile de Paris,qui fut tenu l'an 1277.l'eveſque Eſtiéne corrigea un Guillaume Frere Mineur qui avoit avancé pluſieurs propoſitions heterodoxes touchãt l'ame, le libre arbitre, la reſurrection, & l'eternité du monde:mais dés qu'on les eut condamnées, il les retracta avec ſouſmiſſion, contre l'ordinaire des eſprits ſinguliers qui ayant une fois pris l'eſfort ne reviennent preſque jamais.

On trouve auſſi un certain David de Dinand, qui ſouſtenoit que Dieu eſtoit la matiere premiere; ſainct Thomas l'a doctement refuté.On voit dans le quatrieſme tome de la Bibliotheque des Peres; Que l'an 1242. Guillaume eveſque de Paris, dans une aſſemblée de docteurs de Theologie, condamna quelques erreurs touchant l'eſſen-

ce

ce divine, le sainct Esprit, les Anges, & le lieu des ames aprés la mort, & plusieurs autres propositions fausses ou temeraires, qui toutes provenoient de la subtilite contentieuse des Docteurs Scholastiques.

Ceux qu'on tint pour la discipline on pour d'autres occasiõs

Il seroit trop long de cotter tous les conciles qui se firent pour la discipline ou pour d'autres occasions. Les deux plus celebres furent ceux de Lyon. Le pape Innocent III. presidant au premier l'an 1245. prononça une sentence d'excommunication contre l'empereur Federic II. Au second qui se tint l'an 1274. le plus nombreux qui ait jamais esté, car il y avoit cinq cents evesques, soixante-dix abbez, & mille autres prelats: le pape Gregoire X. fit diverses constitutions; Entre autres celle qui porte que les cardinaux seroient enfermez dans le conclave pour l'election du pape. Il y receut aussi l'empereur Michel, & l'eglise Grecque à la reconciliation avec l'Eglise Romaine.

Robert de Corceonne cardinal

legat en aſſembla un à Paris l'an 1212. pour la reformation des abus, & des clercs, tant ſeculiers que reguliers. Gerard de Bourdeaux en tint un de ſa province à Cognac l'an 1238. pour la meſme fin, & pour maintenir les droits de l'egliſe. Vincent de Pilny 6. archeveſque de Tours en aſſembla auſſi un de ſa province à Rennes l'an 1263. pour le ſecond poinct. Dans celuy de Bourges de l'an 1276. où preſida Simon de Brion Cardinal legat, il fut traicté de la liberté de l'egliſe, des elections, du pouvoir des juges deleguez ou ordinaires, du for competant, des dixmes, des teſtaments, des privileges, des peines canoniques, & des Iuifs. Simon de Beaulieu archeveſque de Bourges en aſſembla un l'an 1287. où il ramaſſa & reforma toutes les conſtitutions que ſes predeceſſeurs avoient faites en divers conciles de cette province.

L'eveſque de Beauvais pretendăt que le roy (c'eſtoit ſainct Louys, mais encore jeune) avoit uſurpé des droits de ſon egliſe, fit en ſorte

que Henry de Brienne avec toute sa province de Rheims, entreprit vigoureusement cette cause. Il convoqua trois conciles pour en avoir raison, deux à sainct Quentin en 1230. & 33. & un à Laon en 1232. où il poussa l'affaire si avant qu'enfin le roy devenu majeur leur donna satisfaction.

Avant Charlemagne l'archevesque de Bourges ne pretendoit aucune primatie sur les deux autres Metropolitains de cette province: mais ce roy ayant fait sa ville la capitale du royaume d'Aquitaine, composé des trois provinces de ce nom, & de la Narbonnoise premiere qui est le Languedoc, voulut qu'elles y ressortissent toutes pour le spirituel, afin de les mieux lier ensemble; Le pape autorisa cette nouveauté, & elle avoit pour couleur que Bourges estoit la Metropole de la premiere Aquitaine. Ainsi cet evesque prit le titre de primat & celuy de Patriarche, sur les archevesques de Narbonne, de Bourdeaux & d'Auch. Celuy de Narbonne avoit secoüé le joug

dés lors qu'il s'estoit formé des comtes de Toulouze Marquis de Gottie ; celuy de Bourdeaux en voulut faire autant quand la troisiéme Aquitaine fut laissée aux rois d'Angleterre sous le titre de duché de Guyenne . L'Archevesque de Bourges avoit pour luy la possession de plus de trois siecles, & les jugements de plusieurs papes:mais l'autre se deffendoit par le droit commun & par les anciens usages de l'eglise Gallicane. La querelle dura longtemps ; Celuy de Bourges assembla plusieurs conciles pour cela ; specialement un dans sa ville l'an 1212. procedant tousjours contre l'autre comme contre son inferieur ; Iusques-là que Gilles de Rome vers l'an 1302. fit excommunier Bertrand de Got par Gautier de Bruges de l'Ordre des Mineurs evesque de Poitiers,parce qu'il prenoit aussi-bien que luy le titre de Primat d'Aquitaine. Bertrand fut si offensé , que Gautier qui estoit son suffragant , se fust rangé du costé de sa partie,& qu'il eust eu l'asseurance de fulminer

contre luy, que lors qu'il fut parvenu à la papauté, estant à Poictiers l'an 1308. il le déposa & le renvoya dans son convent. Terrible punition pour un moine, quelque bon qu'il soit; aussi en tomba-il malade, & il luy fut plus aisé de sortir du monde que de la ville de Poictiers, où il mourut.

Les entreprises que les Freres Prescheurs & les Freres Mineurs faisoient pour les confessions & la penitence sur le droit des Ordinaires, en vertu de quelque bulle qu'ils avoient obtenuë du pape Martin IV. obligerent Pierre Barbet archevesque de Rheims d'assembler un concile dans sa metropole l'an 1287. pour y donner ordre. Il fut ordonné qu'on poursuivroit cette affaire en cour de Rome, les évesques n'ayant pas eu la force d'y apporter le remede eux-mesmes.

ORDRES RELIGIEUX.

Dans les commencements de ce siecle, la France vit les quatre Ordres religieux qu'on appelloit les quatre Mendiants, sçavoir des Prescheurs, des Mineurs, des Car-

mes, & des Auguſtins,prendre racine dans ſes terres & y pulluler merveilleuſement. Les deux derniers n'ont point d'inſtituteurs certains : mais ont eſté compoſez de l'aſſemblage de pluſieurs pieces, comme nous le marquerons. Celuy des * Mineurs fut inſtitué par ſainct François fils d'un marchant de la ville d'Aſſiſe; Celuy des Preſcheurs par ſainct Dominique de Guzman gentilhomme Eſpagnol, & chanoine d'Oſme. Chacun d'eux auſſi ſes religieuſes vivant ſous la meſme regle. Saincte Claire native d'Aſſiſe, fut la premiere qui s'enrôlla dans celle de ſainct François. Ils commencerent tous deux en meſme temps vers l'an 1208. Ces Ordres furent confirmez tous deux au concile de Latran l'an 1215. par le pape Innocent III. Le premier prit le titre de Freres Mineurs par humilité, le ſecond de Freres Preſcheurs à cauſe que l'eſprit de S. Dominique, ſur lequel il forma ſes diſciples, eſtoit de preſcher principalement pour convertir les heretiques.

* Les mineurs ont eſté nõmez Cordeliers, à cauſe de leur ceinture de corde Et les Preſcheurs Iacobins à cauſe que leur premier convent à Paris, fut à la ruë S. Jacques.

Celuy des Freres Mineurs fut le premier qui renonça à la proprieté de toutes possessions temporelles, & qui fit profession d'une pauvreté Evangelique pour se conformer à IESUS-CHRIST & à ses apostres. En suite les trois autres se picquerent de suivre son exemple.

Il s'est multiplié en plus de cinquante differentes branches produites par differentes reformes, additions ou retranchements, nonobstant que ses chroniques marquent bien expressement, que le premier qui voulut particulariser dans l'habit, quoy qu'il fust un des huit plus anciens compagnons de sainct François, fut frappé de lepre & se pendit de desespoir.

Or le patriarche sainct François s'estant mis à prescher au mont Carmerio prés d'Assise, fut suivy d'un grand nombre de peuple de l'un & de l'autre sexe, qui ne le voulut jamais quitter qu'il ne les eust tous receus pour freres & sœurs. Delà prit naissance l'Ordre des PENITENTS, qu'on nomma le TIERS-ORDRE, eu esgard à celuy

des Mineurs & celuy de saincte Claire. L'es Freres Prescheurs ne manquerent pas d'en faire un de mesme. Ceux qui s'y enrôlloient n'estoient que des seculiers & la pluspart gents mariez ; les religieux ne pouvoient les recevoir à aucun vœu , ny prendre aucune superiorité sur eux , parce qu'ils estoient sujets à la jurisdiction hierarchique. Depuis , au moins dans les Mineurs, il s'en est fait un institut de religieux , astreints par des vœux & par un capuchon aussi bien que les autres.

L'Ordre des Carmes commença en Syrie de cette sorte. Plusieurs pelerins des regions de l'Occident y vivoient espandus en divers Hermitages exposez à la violence & aux incursions des barbares: Aymeric legat du pape & patriarche d'Antioche, les remassa & les mit tous sur le Mont-Carmel;qui ayãt esté jadis la retraite du prophete Helie, leur à donné lieu de se dire ses disciples & ses successeurs. Albert patriarche de Ierusalem natif du diocese d'Amiens & arriere-ne-

veu de Pierre l'Hermite, dressa leur reglé, ou l'approuva vers l'an 1205. le pape Honorius III. la confirma l'an 1227. Sainct Louys à son retour de la Terre-Saincte en ramena quelque bande en France & les establit à Paris. Il y en avoit pourtant desja d'autres de cet Ordre en divers endroits, particulierement à Bourdeaux; car on trouve que Simon Stoch Anglois de naissance, leur prieur general, y mourut l'an 1250. Leur premier habit estoit blanc, le manteau chamarré par en bas de plusieurs bandes ou cerceaux jaunes; Le pape Honorius leur ayant commandé de le changer, ils osterent ces bandes du manteau: mais pour ne rien perdre de leurs couleurs, ils prirent la robe minime sous le manteau blanc.

Quant aux AUGUSTINS, cet Ordre fut composé d'un assemblage de plusieurs sortes de congregatiōs d'Hermites dans l'Occident, qui avoient differents habits & differentes regles. I'en remarque une entre autres nommée DE LA PENI-

TENCE DE NOSTRE-SEIGNEUR IESUS-CHRIST qui avoit esté instituée à Marseille par l'ordre du pape Innocent IV. vers l'an 1251. & s'estoit espanduë en France & en Italie. Le pape Alexandre IV. par sa constitution du mois de May de l'an 1256. les assembla toutes en une sous la regle de sainct Augustin, leur donna l'habit noir, & pour premier general Lanfranc Septalane Milanois. Alors ils quitterent les deserts, & s'habituerent fort volontiers dans les villes.

L'esprit des religieux de ce siecle-là se trouva tellement tourné à la besace (aussi les nommoit-on presque tous Besaciers * ou Porte sacs) & à croire que la plus grande perfection consistoit dans cette humble pauvreté qui donne de l'admiratiō au peuple qu'on voyoit fourmiller de tous costez grand nombre de ces sectes de Mendiants de l'un & de l'autre sexe. La plus fameuse, apres celles que nous avons marquées, estoit celle des Begards & des Beguines. Mais comme l'e-

* Sacati

glise se sentit surchargée de ces nouvelles bandes de faineants, qui d'ailleurs s'enorgueillissoient de leur fastueuse pauvreté, & donnoient l'essor à leurs fantaisies, pour semer de nouveaux dogmes: elle les supprima toutes, & reserva seulement les quatre qui restent aujourd'huy.

Sous la regle de sainct Augustin fut aussi establie la congregation de SAINCTE CATHERINE DU VAL DES ESCOLIERS, l'an 1217. dans le diocese de Langres, par un certain Guillaume qui ayant estudié à Paris & enseigné depuis en Bourgongne, se retira dans cette solitude avec ses escoliers, & fit approuver son institut par l'evesque diocesain. Sept ou huit ans auparavant dans le mesme diocese, on en avoit veu commencer une autre de la regle de Cisteau dans le lieu dit LE VAL DES CHOUX.

Celuy de la SAINCTE TRINITE DE LA REDEMPTION DES CAPTIFS fut confirmé par le pape l'an 1209. Il se vante de n'estre-

* Non à Sanctis fabricatus, sed à solo summo Deo.

point de * la fabrique des hommes, mais de celle de Dieu, lequel disent-ils, en donna le dessein au bien-heureux Iean de Mata gentilhomme Provençal & docteur en Theologie à Paris, &, à l'hermite Felix qui s'estoient retirez dans une solitude prés de Meaux. Ie trouve que les religieux de cet Ordre se nommoient autrefois les FRERES AUX ASNES à cause qu'ils se servoient de ces montures.

Celuy de NOSTRE-DAME DE LA MERCY institué à mesme fin, doit son estre à Iacques roy d'Arragon l'an 1223. à Raimond de Pegnafort Dominicain son confesseur, &, à Pierre de Nolasque gentilhomme, natif du diocese de sainct Papoul en Languedoc,

La congregation des SERFS DE SAINCTE MARIE MERE DE CRHIST, fut institué à Marseille dans le monastere de Saincte Marie des Arenes, par le prieur & les religieux de cette maison, & confirmée par le pape Alexandre IV. l'an 1257. Le peuple les nommoit à cause de leur

habit, les Blancs-Manteaux; Et ce nom est encor demeuré au convent qu'on leur donna à Paris l'an 1268. dans lequel il y a aujourd'huy des Benedictins.

Tous ces Ordres, particulierement les Mendiants, s'appliquerent fort à exciter dans les cœurs la devotion au S. Sacrement, & celle à la saincte Vierge. S. Dominique institua le Rosaire, qui est composé de certain nombre d'*Ave Maria*, & de *Pater*, que l'on recite en son honneur, & dont pour ainsi dire, on luy fait une couronne ou chapeau * de Fleurs pour mettre sur la teste de la reyne des Anges. Les Carmes pour ne leur pas ceder en zele vers la Mere de Dieu, ont estably la devotion du Scapulaire: auquel ils attribuent de grandes vertus, particulierement pour se rachepter des peines du Purgatoire, & pour ne pas mourir sans confession. Ils asseurent que sainct Simon Stock leur general l'institua sur une vision qu'il eut de la saincte Vierge.

DEVOTIONS.

* Delà vient le mot de Chapelet.

La devotion envers les Reliques

des Sainćts estoit toûsjours tres-ardente. Charles le Boiteux roy de Sicile & comte de Provence au retour de sa prison, estant persuadé des revelations de deux Freres Prescheurs, dont l'un estoit son confesseur; fit foüir en un certain lieu nommé Ville-late au diocese d'Aix, où l'on trouva un corps qu'on creut estre celuy de saincte Magdeleine. On disoit qu'il avoit esté inhumé là-auprés par S. Maximain, & depuis caché en un autre endroit proche du premier durant les incursions des Sarrasins. Charles le fit relever avec grande ceremonie; & bastit un beau convent en la mesme place pour les Freres Prescheurs. L'affluence des peuples par succession de temps, l'a accompagné d'une ville qui porte le nom de sainct Maximin.

Les moines Benedictins de Vezelay en Bourgongne, estoient neantmoins en pleine possession de dire qu'ils avoient ce sainct corps chez eux, & qu'il leur avoit esté apporté d'Aix, ou selon d'autres, de Ierusalem par les soins de Ge-

rard de Roussillon fondateur de cette abbaye vers l'án 882. Le concours universel des peuples du royaume, les bulles de plusieurs papes, mesme depuis cette invention de Ville-late, l'autorité des rois Louys VII. & Louys IX. qui avoiét fait leurs devotions en ce lieu, rendoient cette croyance incontestable à l'ésgard des François. Mais celle des Grecs destruisoit egalement les pretentions des moines de Vezelay & celles des Iacobins. Car on trouve dans quelques-uns de leurs escrivains du septiesme siecle, que le corps de la Magdeleine estoit encore à Ephese: & leurs Historiens racontent que l'empereur Leon le philosophe, qui ne commenca à regner que l'an 886. le transfera de cette ville-là à Constantinople, comme aussi le corps du Lazare de l'isle de Chipre.

Quoy qu'il en soit, depuis cette nouvelle descouverte faite à Villelate, on mit en avant que cette Saincte fuyant la persecution des Iuifs s'estoit sauvée par mer en

Provence avec le Lazare son frere, sa sœur Marthe, Marcelle servante de Marthe, & sainct Maximin l'un des soixante & douze disciples de Nostre Seigneur. Que Maximin fut le premier evesque d'Aix, & Lazare de Marseille. Que Marthe prescha la Foy au diocese d'Aix, & qu'elle vainquit le dragon qu'on nommoit *la Tarasque*, dont le nom est demeuré à la ville de Tarascon, où estoit la taniere de ce monstre. Que la Magdeleine se retira dans une BAULME* ou grotte, d'où aprés vingt ans de solitude & de mortification, les Anges enleverent son ame dans le sejour des Bien-heureux; & plusieurs autres choses inconnuës aux siecles precedents.

*C'est ce qu'on nomme la Sainte Baume.

VNIVERSITEZ.

Les sciences florissoient avec grand esclat dans l'Vniversité de Paris, la Theologie; l'estude du Droict Civil & Canon, la Medecine, & la Philosophie, avec les Arts: mais n'estant pas accompagnées des belles lettres & de l'eloquence; qui n'y ont eu lieu que longtemps aprés, elles ne s'expliquoiét

qu'en termes barbares & apprenoient plus de chicanes que de veritez solides.

Comme tous les supposts de l'Université estoient ecclesiastiques, la Iurisprudence & la Medecine se trouvoient aussi en leurs mains, & le pape estoit reconnu pour chef de ce corps & de tous les gents de Lettres. Pour la Medecine, ils n'enseignoient guere que la theorie sous le nom de PHISIQVE, laissant la pratique des remedes aux laïques ; Delà sont venus les Apothicaires. Quant à la Iurisprudence, les papes eussent bien voulu la reduire toute au Droit-Canon & à leurs Decretales (desquelles il faut adovüer que la France a tiré la plus-part de ses formes & de son ordre judiciaire) afin que tout le christianisme usant de mesmes loix au temporel & au spirituel, s'accoustumast à ne reconnoistre qu'un chef, sçavoir celuy qui a tous les droicts divins & humains dans sa poictrine.

Voila pourquoy, à mon advis. Honorius III. par sa bulle de l'an-

1219. fit defenses sur peine d'excómunicatió d'enseigner le Droict civil à Paris & dãs les autres citez de France, & Gregoire IX. les renouvella à l'esgard de celle de Paris. Quelques-uns croyent que ces deux papes en userent de la sorte à la priere des rois Philippe Auguste & sainct Louys. En effet les lettres du roy Philippe le Bel pour l'institution de l'Vniversité d'Orleans le portent ainsi : mais quelques-uns doutent de la verité de leur exposé, & pensent que les deffenses d'Honorius & de Gregoire n'estoient qu'à l'esgard des ecclesiastiques, lesquels ils vouloient détacher de la trop grande affection qu'ils avoient à l'estude d'une connoissance, qui estant lucrative, leur faisoit deserter la Theologie.

Que l'une ou l'autre de ces opinions soit vraye, il est certain que depuis ce temps-là on n'a pas laissé d'enseigner le Droit civil dans l'Vniversité de Paris jusqu'à l'an 1579. que cet advantage luy fut osté en vertu d'un article qui se trouva

dans l'ordonnance de Blois : mais certes il n'y florissoit pas tant qu'en celle de Toulouze & en celle d'Orleans.

L'Vniversité de Toulouze fut instituée l'an 1230. par le roy sainct Louys : celle d'Orleans ne le fut que l'an 1312. par le roy Philippe le Bel. Il est vray que plus de cent ans auparavant il y avoit dans cette derniere ville, comme à Toulouze, Angers, & plusieurs autres, une escole fort celebre : mais qui n'avoit point de sceau, ny le droict de graduer, & autres marques d'une compagnie formée & approuvée par le prince. Clement V. en reconnoissance de ce qu'il y avoit estudié, donna plusieurs Bulless toutes de l'á 1303. pour l'eriger en Vniversité. Les escoliers s'en estant voulu servir l'an 1309. sans qu'elles fussent approuvées du roy, les Bourgeois s'y opposerent à main armée ; Et ces troubles ne cesserent point que le roy l'an 1312. n'eust donné la forme à ce corps par son autorité legitime.

Celle de Montpellier autrefois,

fort fameuse pour la medicine, à cause du commerce qu'elle avoit avec les medecins Arabes qui estoient en Afrique, avoit esté érigée par le pape Nicolas IV. & par les lettres patentes du roy l'an 1289. Les autres du royaume, qui sont encore au nombre de dix, Angers, Poitiers, Bourges, Bourdeaux, Cahors, Valence, Caen, Reims, Nantes & Aix, ont esté instituées dans les siecles suivants & en divers temps.

Quant à l'Vniversité de Paris, qui, à la reserve de celle de Toulouse, estoit encore l'unique dans la France, elle attiroit ou produisoit tout ce qu'il y avoit alors de sçavants hommes. l'en nommeray les plus illustres, Albert le Grand, Thomas d'Aquin, Vincent de Beauvais, tous trois de l'ordre des freres Prescheurs; Iean Gilles ou Ioannes Ægidius, qui estoit aussi du mesme ordre, Rigord de celuy de sainct Benoist & chapelain de Philippe Auguste, & Richard d'Oxford, tous trois Philosophes & medecins; Arnaud de Ville-

GENTS *sçavãts.*

neuve de la même profession, Iean de Sacrobosco qui excella dans les mathematiques, Roger Bacon Anglois de nation & de l'ordre de S. François, esprit tres-subtil & consommé en toutes sortes de doctrines, particulierement en chymie, dans les œuvres duquel se trouve le secret de la poudre à canon, Michel Scot, qui pour acquerir plus parfaitement ces connoissances & celles de l'astronomie & des mathematiques, apprit les langues orientales: Alexandre de Halez, qu'on surnomma le Docteur irrefragable; Bonaventure son disciple, & long-temps aprés Iean Duns le Scot, tous trois de l'ordre des freres mineurs & grands scholastiques. Le Scot vescut dix ans dans le siecle suivant; on l'appella le Docteur subtil, & il le fut en effet. Il se picqua d'avoir des opinions opposées à celles de sainct Thomas, comme l'estoient leurs deux Ordres: c'est ce qui a produit dans l'escole les deux sectes de Thomistes & de Scotistes. On compte encore parmy les doctes

Robert de Sorbonne natif du village de ce nom qui eſt prés de Sens, Guillaume de ſaint Amour, & Chreſtien de Beauvais originaires de ces lieux-là, & rudes adverſaires des Freres Preſcheurs & Mineurs, Guillaume III. & Eſtienne II. eveſques de Paris, Henry de Gand celebre docteur en Theologie, Guillaume archeveſque de Tyr & chancelier de ſainct Louys: Gilles, Colomne Romain, celebre juriſconſulte & moine Auguſtin qui fut Archeveſque de Bourges. Il veſcut pluſieurs années dans le ſiecle ſuivant, & eſcrivit l'an 1302. en faveur de Philippe le Bel contre Boniface, monſtrant que l'autorité du Pape ne s'eſtend point ſur le temporel.

SAINTS Les plus illuſtres des doctes en ce ſiecle-là eſtoient les cardinaux, non pas tant pour leur dignité eſclatante que pour leur ſcience & *CARDINAUX.* capacité, car il y en avoit fort peu qui ne fuſſent tres-habiles en Theologie, ou en Droit-Canon, & bien plus grand nombre eſtoit de naiſſance obſcure ou mediocre, que

de haute nobleſſe. Nous en trouvons dans ce treizieſme ſiecle plus de trente tous François, ſans parler de Guillaume Archeveſque de Rheims, qui eſt du ſiecle precedent, eſtant mort l'an 1202. C'eſt luy qui baſtit la ville de Beaumont en Argonne, & qui fit confirmer par des bulles du pape & par un reglement de Louys VII. à ſes ſucceſſeurs, le droit de ſacrer eux ſeuls les rois de France : Eudes de Chaſteau-Raoul, Pierre de Barſur Aube, Guillaume de Bray-ſur-Seine, ces trois ſurnommez du lieu de leur naiſſance ; Guy Paré abbé de Ciſteaux ; Iacques de Vitry, & Iacques Pantaleon eſtoient tous de bas lieu, mais d'une eminente doctrine. Vitry eſtoit fils d'un vigneron d'Argenteuïl prés Paris, Pantaleon d'un cordonnier de Troyes en Champagne. Celuy-cy parvint à la papauté, & ſe nomma Vrbain IV. Il inſtitua la Feſte-Dieu. Paré eſtant legat à Colongne ordonna que l'on ſonnaſt une clochette à l'elevation de la ſaincte Hoſtie & du Calice, & devant le ſainct Sacre-

ment quand on le porteroit par les ruës aux malades. Trois autres cardinaux François monterent encore au souverain pontificat par leur merite : Guy le Gros fils d'un simple gentil-homme de sainct Gilles en Languedoc, mais tres-fameux advocat en cour de Rome, Pierre de Tarentoise archevêque de Lyon natifs de Bourgongne, & Simon de Brion sçavant jurisconsulte & chancelier de France, issu d'une maison noble du pays de Touraine. Le premier s'appella Clement IV. le second Innocent V. l'autre Martin IV. Le zele que doivent avoir tous les gents de lettres pour l'honneur de l'Vniversité de Paris, me fait aussi souvenir des cardinaux Iean Cholet & Iean le Moyne lesquels y ont fondé deux beaux colleges qui portent leurs noms. Le premier estoit petit fils d'un eschevin d'Abbeville, l'autre fils d'un gentilhomme d'auprés d'Amiens.

SAINTS Plusieurs de ces mesmes docteurs joignirent une grande sainteté de vie à leur rare sçavoir. L'eglise in-

voque les suffrages d'Albert le Grand, de Thomas d'Aquin & de Bonaventure du bain-royal. Comme aussi de Pierre de Chateauneuf de l'Ordre de Cisteaux & legat du pape, martyrisé par les Albigeois en l'an 1208. De Bertrand evesque de Cominges qui rebastit cette ville, à laquelle le nom de son restaurateur est demeuré; De Guillaume de Nevers; qui nourrissoit tous les jours deux mille pauvres; D'Estienne de Die en Dauphiné tiré de l'Ordre des Chartreux; De Gefroy de Meaux qui renonça à l'evesché & sa retira au monastere de sainct Victor à Paris, qui estoit alors, comme il est encore aujourd'huy, tres-florissant en doctrine & en pieté; De Guillaume de Valence, sous lequel les eveschez de Valence & de Die furent unis l'an 1275. Et de Robert du Puy. Celuy-cy tres-noble par sa naissance, & plus encore par sa vertu, ayant esté tué l'an 1220. par un gentilhomme qu'il avoit excommunié pour ses crimes, le peuple en vengeance rasa toutes les maisons de l'assassin,

& le roy le bannit du royaume luy & toute sa race.

On doit adjouster à cette troupe immortelle, Eleazar de Sabran gentilhomme Provençal comte d'Arian, que le celibat perpetuel dans le mariage fit le compagnon des Anges, & ses liberalitez charitables, le pere des pauvres; Yves prestre, curé & official du diocese de Treguier en Bretagne, bon jurisconsulte, & qui par un plus noble interest que celuy de l'argent, fut tousjours l'advocat de l'indigent & de l'orphelin. Les gents de pratique les reconnoissent pour leur patron, & ne l'imitent guere. Il mourut l'an 1303.

Entre ceux qui portent la couronne de gloire au ciel, le grand roy sainct Louys, qui a porté la couronne royale icy bas, & son neveu de mesme nom, fils de Charles II. roy de Sicile, tiennent un des plus hauts rangs. Ce dernier ensevelit les grandeurs du monde dans le sac de la penitence, s'estant fait moine dans l'Ordre de sainct François; d'où il fut tiré malgré

LOVYS X.
ROY XLVI.

PAPES

VACANCE qui commença ſous la fin de Philippe le Bel, & dura en tout 2. ans, 3. mois & demy.



On ne ſçait pas bien quel caprice,
A ce Prince impoſa le ſurnom de HVTIN,
Mais au chef des Voleurs il oſta le butin,
Et fit du Peculat exemplaire juſtice.

luy, pour estre evesque de Toulouze. Il mourut l'an 1298.

LOVIS X.

DIT HVTIN.

ROY XLVI.

Aagé de vingt-cinq à vingt-six ans.

AVssi-tost que Philippe fut mort, Louys son fils aisné luy succeda. Son premier acte fut 1314.
de ratifier le testament de son pere & d'en faire jurer l'execution à ses freres, aux gents de son conseil & à ceux de sa chambre des comptes, mais il ne jura pas luy-mesme, il fit jurer un de ses freres pour luy. La cour estoit fort broüillée par la hayne que les grands avoiét pour Marigny; les ligues dont nous avons parlé, tenoient tout le royaume en combustion & les peuples estoient extremement eschauffez, à cause des grands im-

posts & des frequentes alterations des monnoyes : voila pourquoy il n'osa pas entreprendre d'aller à
1314. Rheims se faire sacrer de crainte d'y trouver des oppositions. Cependant son conseil travailloit de toute son adresse à desunir ces ligues qu'il ne pouvoit pas rompre par la force; mais il luy fut impossible de les entamer, tant elles se tenoient estroitement serrées. De sorte qu'aprés six mois de vaines tentatives, il ne trouva point de meilleur expedient que de leur faire droit sur leurs plaintes, & de leur accorder tout ce qu'elles demandoient, dans l'asseurance qu'avec le temps & avec l'autorité il retireroit plus qu'il ne relaschoit.

1315. Bien qu'il fust majeur, & qu'il eust esté employé dans les affaires depuis plusieurs années, neantmoins il ne s'y estoit point meury: il avoit seulement les vices de la jeunesse, & n'en avoit point les advantages; foible & ployant au moindre effort, folastre, enjoüé & reglé, de beaucoup de bruit & de peu d'effet. Ainsy Charles de Va-

lois son oncle se mit en possession prêque de toute l'autorité; Il destitua plusieurs officiers pour avancer ses creatures ; Et comme il ne s'estoit point trouvé d'argent pour les frais du sacre, il prit delà occasion de rechercher les financiers, particulierement Enguerrand de Marigny, avec lequel il avoit desja eu de rudes prises. 1315.

Le roy ayant donc mandé son conseil au bois de Vincennes, & les principaux financiers pour rendre compte, comme ils ne le rendoient pas bon, on le demanda avec raison à Enguerrand. Il advoüa qu'il avoit pris des sommes considerables des Flamands, mais que c'estoit pour affoiblir d'autant les ennemis de la France ; du reste qu'il n'avoit rien fait que par les ordres du defunct roy. Mais il n'en demeura pas là, il eut l'audace de soustenir à celuy qui estoit l'oncle de son maistre, que s'il y avoit manque de finances, c'estoit luy mesme qui en avoit pris la meilleure part, & avec cela il ne feignit point de luy rendre un desmanty. L'espée

de ce prince l'en eust puny tout sur l'heure, si le ciel ne l'eust reservé à un plus infame chastiment. Le comte jura au roy qu'il ne mettroit jamait le pied dans sa cour ny dans son conseil, s'il ne luy faisoit justice de ce voleur. Marigny fut donc arresté à quelques semai-
1315. nes delà comme il venoit au conseil (Et fut le dixiesme de Mars), mis en prison dans la tour du Louvre, & de là transferé dans celle du Téple. On emprisonna aussi Raoul de Praësse fameux advocat son amy, qui eust pû luy fournir les moyens de se deffendre. On accusoit ce dernier d'avoir contribué à la mort du roy Philippe; Et d'abord par une procedure extraordinaire Hutin donna tous ses biens à Pierre Machaut un de ses favoris, lequel sceut si bien les retenir, qu'encore que depuis l'innocence de Raoul eust esté reconnuë, & sa personne mise en liberté, neantmoins il obligea sa femme & ses enfants de les luy ceder & de ne les revendiquer jamais pour quelque cause que ce fust.

Quelque temps aprés on mena Marigny au bois de Vincénes pour respondre devant le roy & son conseil. L'advocat Iean d'Asnieres y proposa contre luy plusieurs chefs d'accusation ; Les cinq principaux estoient ; Qu'il avoit alteré les monnoyes, surchargé les peuples d'imposts, volé plusieurs grandes sommes, degradé les forests du roy, 1315. pris de l'argent des Flamands & entretenu intelligence avec eux. Aprés cette accusation il fut reconduit au Temple suivy des cris & des huées de la populace.

Comme les procedures sembloiét se rallentir, & que l'archevesque de Sens, & l'evesque de Beauvais freres de l'accusé employoient tous les moyens pour obtenir sa grace du roy, qui se rendoit assez exorable, & pour fleschir le comte de Valois à se contenter d'un bannissement perpetuel hors du royaume : il arriva que l'on descouvrit que sa femme & sa sœur, comme ce sexe est credule & superstitieux, faisoient des images de * cire pour *envouter* le roy & les princes de sõ

* *Devovet ab-*

-gentes simulacraques cerea fingit, &c. sang, c'est à dire pour les lier par des charmes de magie. Et quoy que pour s'excuser elles protestassent qu'elles ne faisoient cet enchantement qu'avec dessein d'adoucir le ressentiment du comte, neantmoins on les mit en prison; Et il prit occasion de là de presser le jugement de toute sa force.

1315. On fit courir un bruit vray ou faux qu'Enguerrand avoit un demon familier, & qu'ayant demandé à cet esprit quel seroit l'évenement de son affaire, il luy avoit respondu, qu'il ne pouvoit estre que fort mauvais, & qu'il se devoit souvenir qu'il luy avoit souvent predit qu'il n'y avoit rien à craindre pour luy, sinon quand il n'y auroit ny pape, ny empereur, ny roy de France, Enguerrand avoit creu que ces trois choses ne se pouvoient pas rencontrer tout à la fois, & partant que sa fortune & sa vie ne seroient jamais en danger : Et neantmoins il se trouvoit alors que le S. siege & le trosne imperial estoient vacants, & qu'il n'y avoit point de roy en France, parce

que Hutin n'estoit pas encore sacré, & que selon la coustume de ce temps-là, on ne pouvoit pas dire qu'il estoit veritablement roy. Ainsy Enguerrand commença à perdre courage : Hutin lascha la main & l'abandonna à la rigueur de la justice ; on le livra au prevost de Paris, & on le mena au Chastelet. Il n'y demeura que les deux premiers jours des Rogations : car la veille de l'Ascension on l'en tira pour le conduire à Montfaucon * *où il fut pendu au plus haut du gibet avec les autres larrons*. Il protesta de son innocence jusqu'à la mort, mais ses richesses immenses prouvoient assez la justice de cet arrest. Son cops ayant esté long temps au gibet la pasture des corbeaux, le roy Charles le Bel le rendit aux prieres de Philippe archevesque de Sens son frere, qui l'inhuma dans l'eglise des Chartreux de Paris, où peu aprés il luy alla tenir compagnie. 1315.

* Ce sõt les termes des grandes chroniques de S. Denis.

Au mesme temps qu'on luy fit son procés, les financiers de sa cordelle furent saisis au corps, & plusieurs mis à la question. Ils ne con-

☞ fessèrent pourtant rien, tant ces chenilles sçavent se tenir enveloppées, aimant mieux à toute extremité perdre la vie que le bien. On poussa la recherche jusques sur ses amis. Et particulierement sur Pierre de Latilly evesque de Chaalons & chancelier de France. On l'accusoit d'avoir donné le boucon à l'evesque son predecesseur & mesme au feu roy.

1315. L'execrable usage du poison s'estoit rendu fort commun en France, & c'estoit à mon advis, parce que les ministres du defunct roy avoient esté extremement violents & vindicatifs; & que les François avoient eu beaucoup d'affaires & de commerce delà les monts. Ce prelat accusé d'un crime si execrable, fut constitué prisonnier entre les mains de l'Archevesque de Rheims son metropolitain, puis quelques mois aprés remis au jugement des evesques de sa province. A ce suject il fut assemblé un concile à Senlis au mois d'Octobre de cette année 1315. où l'archevesque de Rheims se trouva avec ses suf-

fragants. L'accusé, selon sa requeste & suivant le droit, fut premierement reintegré dans sa liberté & dans son evesché. Ensuite s'estant trouvé que quatre femmes avoient esté convaincuës & punies d'avoir empoisonné son predecesseur, il fut absous à pur & à plein : mais ce ne fut que sur la fin de l'an 1316. sous la regence de Philippe le Long : le pape Iean XXII. donna des lettres pour sa justification.

L'exemple des grands avoit causé une corruption generale parmy le peuple ; les maux qu'il avoit soufferts sous le regne de Philippe le Bel ne l'ayant point porté à s'amender, le ciel le chastia par un de ses plus rudes fleaux. Il tomba des pluyes continuelles durant tout l'Esté de cette année qui pourrirent tous les bleds & les raisins: les processions des parroisses & des monasteres, où les prestres & les religieux alloient nuds pieds en grande devotion, ne fleschirent point la colere de Dieu; Tellement que l'année suivante il y eut une si grande disette de vivres que l'on 1315.

crioit à la faim par toute la France & dans les Pays-bas, Les boulangers, qui dans la cherté ne manquent point de faire leur profit de la misere des pauvres, mesloient de la lie de vin & des excrements de cochons & plusieurs autres immondices dans leur pain pour le rendre plus gros & plus pesant; Comme on se fut apperceu de leur meschanceté, on fit dresser des rouës sur des pôteaux par tous les quartiers de la ville, & on fit monter sur chacune un de ces coquins tenant en ses mains des morceaux de ce meschant pain; puis on les bannit du royaume.

Il ne falut pas moins de cinq ou six mois pour appaiser les mescontentemens des provinces, & donner satisfaction sur toutes les plaintes qui s'estoient elevées de tous costez. Cet embarras dissipé, & s'estât trouvé quelque argent par le rappel des Iuifs pour douze ans seulement & autres inventions, pour subvenir aux fraiz du sacre & de la guerre de Flandre qu'on avoit resolué. Hutin partit pour aller se

faire sacrer à Rheims. Dés le commencement de son regne il avoit envoyé vers Robert roy de Naples luy demander en mariage sa niepce Clemence fille de son frere Charles Martel roy de Hõgrie. Cette princesse s'estant embarquée, fut attaquée d'une furieuse tempeste qui luy fit perdre toutes ses pretieuses hardes & tout son equipage; si bien qu'elle aborda en France dénuée de toutes choses. Elle trouva le roy à sainct Dié prés de Troyes, & il l'espousa en cet endroit-là sans beaucoup de solemnité. Delà il continua son chemin à Rheims, & il y fut sacré & couronné le jour de l'Assomption.

Les gentilshommes & communautez du pays d'Artois, ayant plusieurs sujets de plainte contre leur comtesse Mahaut, le roy la manda en presence d'Amé le Grand comte de Savoye, & l'obligea de donner les mains à ce qu'il en prist connoissance.

Cet Amé le Grand fut un des potentats le plus considerable de son temps. Il acquit le titre de prince de l'empi- 1315

re, qui luy fut donné par l'empereur Henry VII. l'an 1310. Il accreut son Estat des seigneuries de Bresse & de Baugey par son mariage avec Sibylle fille unique de Guy Sire de Baugey; Comme aussi d'une partie du petit pays de Revermont & des comtez d'Ast & d'Yvrée. Il eut le Revermont par achapt du duc de Bourgongne, qui l'avoit eu de Humbert Daufin de Viennois, la comté d'Ast luy vint par concession de l'Empereur Henry VII. celle d'Yvrée par la sujettion volontaire des peuples. Sa sagesse le fit regner par toutes les grandes cours de l'Europe, sçavoir de l'empereur, du roy Philippe de France, & d'Edoüard d'Angleterre, & trouver l'art d'estre si bien avec tous ces princes qui estoient fort mal ensemble, qu'il se rendit le perpetuel mediateur des differends que l'interest & les jalousies faisoient naistre parmy eux.

Le Flamand avoit contrevenu
1316. en plusieurs points au traitté fait avec Philippe le Bel, & avoit refusé de comparoistre en la cour du roy : à cause dequoy il y avoit un jugement des Pairs contre luy. La

ceremonie du sacre achevé, le roy qui avoit ses forces toutes prestes, entra en Flandres ; tandis que d'autre costé Guillaume comte de Haynault ravageoit les pays le long de l'Escaud les Flamans avoient assiegé l'Isle, la marche du roy les obligea de se retirer : il les poursuivit si chaudement qu'ils furent contraints de se jetter dans Courtray il les y assiegea fort inconsiderement sans estre muny de vivres, durant les pluyes de l'Automne & dãs un meschant pays. Le mauvais temps & le manque de vivres firent ce que son ennemy n'avoit osé entreprendre, ils le contraignirent de lever le siege, & de s'en revenir en France, laissant la plus grande partie de son bagage & de son arriere-garde dans la fange à la mercy des Flamands ; Ils ne se trouverent pourtant pas en estat de se rejoüir de cet advantage, dautant que les ravages des gents de guerre causerent une si horrible famine dans leur pays, que le peuple y mouroit à milliers. 1316.

Il avoit falu pour cette malheu-

reuse guerre, avoir recours aux mesmes inventions du regne precedent. Pour cet effet Hutin assembla la noblesse & le peuple par les seneschaussées & les fit exhorter de luy fournir des subsides extraordinaires sous promesse qu'on les rembourseroit des revenus du domaine; Il taxa les marchands Italiens, & leur vendit le droit de Bourgeoisie; Il exigea une decime sur le clergé dont les cardinaux assemblez à Lyon luy firent present; & il prit les deniers de celle qui avoit esté levée pour le passage de la Terre-Saincte, à condition neātmoins de les rendre; En effet son successeur les rendit & en prit quittance. De plus il vendit tous les petits offices de judicature par les provinces; rechercha les malversations des officiers & en recueillit des taxes ou des confisca-
1315. tions. Il offrit mesme à tous ses sujets qui estoient encore de serve condition, des lettres d'affranchis-
1315. sement, moyennant un certain prix.
& 16. Ce dernier moyen ne luy reüssit pas: la pluspart trouverent cette

charge beaucoup plus pesante que le joug mesme de leur servitude; Tellement qu'il falut les forcer de prendre de ces lettres ; & il ne leur fut pas libre de ne le point estre.

Lors que Hutin fut arrivé à Paris, il s'occupa à escouter les plaintes qu'on luy apportoit de tous costez des exactions de ses officiers. Il deputa des commissaires pour en faire des rigoureuses enquestes, & il y en eut quelques-uns de chastiez par leur cou, la plus grande partie par leur bourse. Il tint aussi 1316.
un grand parlement à Pontoise, où le comte de Flandre vint demander pardon, & promit d'executer les conditions qu'on luy imposa. Il y estoit forcé par les cris de ses sujets, qui se voyant reduits à une extreme famine, estoient prés de se donner à la France pour avoir du pain : mais quand ils en eurent tiré abondance de bleds & de vins, ils retournerent à leurs premiers sentiments.

Vers la fin du mois de May de 1316.
l'an 1316. le roy Louys ressentit les

effets des venefices devenus fort ordinaires en France. Il luy fut donné un poison si violent, (on ne sçait de quelle main) qu'il l'emporta le cinquiesme de Iuin. Le vulgaire crût que cet accidét avoit esté presagé par une comete qui avoit desployé sa terrible chevelure dans le ciel le vingt-uniesme jour du mois de Decembre du mois precedent. Il mourut au bois de Vincennes, le dixneufiesme mois de son regne & le vingt-septiesme an de son aage. On l'enterra à sainct Denys avec une double couronne de France & de Navarre. Vn historien proche de ces temps là rapporte une autre cause de sa mort; Il dit que s'estant trop eschauffé à joüer à la paulme au bois de Vincennes, il descendit dans une cave & y but du vin si frais qu'il luy transit les entrailles, & le frapa à mort, de sorte qu'il ne vescut que deux ou trois jours.

Par son testament il ordonna que celuy de son pere seroit executé, qu'on acquitteroit ses dettes, que l'on contenteroit tous ceux qui se

plaindroient avec raison, & qu'on feroit restitutiou aux heritiers de Raoul de Praësse. Avec cela il fit quantité de legs pieux aux eglises de France & de Navarre, l'entretien de cent escoliers dix ans durant, quatre mille livres pour le mariage de pauvres damoiselles, cinquante mille pour le voyage de la Terre-Saincte, & dix mille aux enfants d'Enguerrand de Marigny, non pas à titre de restitution, mais par pitié, & en consideration tant du miserable estat où la faute de leur pere les avoit reduits, & de ce que l'un d'eux estoit son fillol, que des services que leur mere avoit rendus à la reyne sa mere.

Il laissa Clemence sa seconde femme enceinte de quatre mois. De sa premiere qui estoit Marguerite fille de Robert II. duc de Bourgongne, il avoit eu une fille nommée Ieanne, à qui le royaume de Navarre, & les comtez de Brie & de Champagne appartenoient.

REGENCE
SANS ROY.

cinq mois durant.

1316. LORS que Louys Hutin sortit du monde, Philippe le Long comte de Poictiers son frere estoit à Lyon, où suivant ses ordres il travailloit à faire elire un pape, pour remplir le siege vacant depuis plus de trois ans. Il s'y estoit employé avec tant de zele & tant de perseverance, qu'enfin il avoit assemblé tous les cardinaux à Lyon dans le convent des Iacobins. Estát obligé de partir il laissa la garde du Conclave au Comte de Forez.

Au bout de quarante jours, ils eleurent le cardinal Iacques Dossa, qui se fit appeller Iean, & fut le XXII. de ce nom. Il estoit natif du pays de Quercy, fils d'un pauvre savetier, de petite taille & de plus petite mine, mais tres-habile

& tres-ſçavant pour ces temps-là. Quelques autheurs ont eſcrit que les cardinaux ne pouvant s'accorder entre eux de l'election d'un pape, ils la defererent à ſa ſeule voix, & que ſans heſiter il ſe nomma luy-meſme au grand eſtonnement de tout le conclave ; qui pourtant en paſſa par là.

Philippe arrivé à Paris ſe mit en poſſeſſion d'exercer les fonctions de la royauté : il ſe logea dans le palais royal, & en fit boucher toutes les portes horſmis une. Cependant la reyne Clemence ayant declaré qu'elle eſtoit enceinte, & le comte de Valois la protegeant, parce qu'il ſe voyoit eloigné de la couronne, on convoqua les barons ou ſeigneurs du Royaume. Ils ordonnerent enfin; Que l'on garderoit ſoigneuſement le ventre de la reyne ; Qu'en attendant ſon accouchement Philippe gouverneroit, qu'il recevroit tous les revenus de la couronne, & qu'il luy fourniroit tout ce qui ſeroit neceſſaire pour ſon entretien ; Que ſi elle n'accouchoit que d'une fille, il

feroit dés lors reconnu & procla-mé roy ; mais que si elle faisoit un fils, il auroit la baillie ou garde du royaume, & tout pouvoir de faire la paix ou la guerre, & de disposer des finances, en donnant 20000. livres par an à la reyne jusqu'à ce que son fils eust atteint 24. ans qui estoit l'aage de majorité.

1316. Cette grande affaire ainsi reglée, tous les princes & barons luy rendirent hommage comme à leur souverain : le seul Eudes duc de Bourgongne n'y donna point son consentement; luy & ses amis pretendoient qu'en cas que la reyne Clemence n'eust pas un fils, la couronne appartiendroit à Ieanne niepce de ce duc & fille aisnée de Louys Hutin, qui l'avoit reconnuë pour legitime. Car encore que la succession des masles fust establie; non point par une loy expresse, mais par la coustume receuë de tout temps chez les François, neâmoins parce que dans tous les autres royaumes de la chrestienté, & dans les grands fiefs, les filles suc-

cedoient, & qu'en France il ne s'estoit point presenté depuis longtems aucune occasion de les exclure, la chose n'estoit pas sans obstacle quoy qu'elle fust sans doute. Ainsi le Long eut besoin de beaucoup de prudence & d'amis. Le duc de Bourgongne ne jugea pas que l'affaire fust encore meure pour la pousser: mais de peur qu'il ne mesarrivast à sa niepce, il obligea Philippe de la luy remettre entre ses mains pour l'élever & la garder; à charge qu'il ne la marieroit que par son consentement & par celuy des princes de la maison de France; s'il faisoit autrement il en perdroit sa duché, & pour cela se sousmettroit à son jugement.

Les Flamands se trouvoient dans une extreme destresse, ils voyoient toutes les advenuës de leur pays bouchées par mer & par terre, leur commerce rompu, & les vivres qu'ils avoient tirez de France tantost consumez. Ils envoyerent donc des deputez vers le Long pour le supplier de leur accorder quelque moderation du traitté qu'ils avoiẽt

fait avec Philippe le Bel. Ce regent ne pensant pour lors qu'à establir ses affaires, leur accorda facilement leur priere, & des treves: mais à ces conditions entre autres; Que le comte & son fils Robert le viendroient trouver en sa cour; Qu'il ordonneroit au pere de passer avec luy dans la Terre-Saincte, & au fils de faire certains pelerinages; Que le comte luy cederoit les villes de l'Isle, Doüay & Bethune, & qu'il luy payeroit cent mille livres de forte monnoyes.

Sur la fin du mois d'Aoust la reyne Clemence tomba malade d'une fiévre quarte, qui nuisit extremement au fruit qu'elle portoit dans son ventre. Le quinziesme de Novembre elle mit au monde un fils qu'on nomma Iean Baptiste, mais qui estoit si attenué qu'il mourut au bout de huit jours. On l'enterra à sainct Denys; Et dans la pompe funebre il fut proclamé roy de Frāce & de Navarre. C'est ce qui a donné lieu à des autheurs modernes, d'en accroistre le nombre des rois de France, & de l'appeller Iean I.



PHILIPPE V.

ROY XLVII.

PAPES.

IEAN XXII. elû le 7. jour d'aoust l'an 1317. S. 18. ans & 3. mois dont 5. ans, sous ce Regne.



Avant que de regner, je fus regent cinq mois,
Mon zele rassembla tout le sacré College,
Pour finir le scandale, & remplir le saint Siege,
Et ma valeur sousmit le Flamand à mes Loix.

PHILIPPE V.

DIT LE LONG

à cause de sa taillie,

ROY DE FRANCE XLVII.

& joüissant du Royaume

DE NAVARRE,

âgé de vingt-huit ans.

DEs que la vie du petit prince Iean fut desesperée la 1317.
dispute touchant la couróne se renouvella plus fort qu'auparavant. Charles comte de Valois sembloit favoriser la petite Ieanne fille de Hutin, & le duc de Bourgongne son oncle reclamoit pour elle : mais cependant Philippe le Long bien accompagné alla se faire sacrer à Rheims le neufiesme de Ianvier, les portes de la ville estant fermées , de peur qu'on

n'y vinst faire opposition. En effet il sembloit qu'on s'y preparast: car son oncle le comte de Valois refu-
1317. sa d'assister à son sacre, & mesme Charles son frere comte de la Marche se retira fort mal-content, le matin du jour mesme qu'on devoit faire cette ceremonie. L'evesque de Beauvais qui n'estoit que comte pair, y emporta la preseance sur celuy de Langres qui a le titre de duc. Pierre Monauclerc ayant fait hommage lige à sainct Louys de sa duché de Bretagne, avoit erigé cette duché en pairrie; Et ce fut par ce moyen que le duc rendit ses successeurs pairs de France. Iean ne se trouva point à ce Sacre. Mais Philippe pour l'accoustumer doucement au joug, luy remit & pardonne son absence, bien qu'il ne luy eust envoyé son excuse que quelque temps aprés.

La ville de Paris, qui d'ordinaire entraisne toutes les autres par son exemple, receut le nouveau roy avec de grandes resjouyssances; Et luy, pour confirmer son droit de plus en plus, y convoqua

une assemblée generale des seigneurs, des deputez des communautez & des villes, & sur tout des bourgeois, & de l'Vniversité de Paris: tous lesquels jurerent entre les mains du chancelier (c'estoit Pierre d'Arablay depuis cardinal) de ne reconnoistre point d'autre roy que luy, & ses hoirs masles à l'exclusion des filles. Le contrecoup retomba sur les siennes: car il n'eut point d'enfants masles; Et un fils unique qu'il avoit eu de Ieanne sa femme, estoit mort du temps qu'il sejournoit à Lyon. 1317.

Les esprits estoient en si mauvaise disposition, & ces detestables empoisonnements si frequents, que Philippe ne voyoit point d'assiete ferme ny de seureté pour les siens, s'il venoit à manquer. Ce fut pour cela qu'il fit une estroite union entre la reyne sa femme & ses enfants nez & à naistre d'une part, & les comtes Charles de la Marche son frere, & Louys d'Evreux son oncle d'autre part. Dans laquelle ces deux princes jurerent qu'ils honoreroient son espouse comme

leur reyne, ses enfants comme leurs seigneurs, & son fils s'il venoit à en avoir, comme leur roy.

Pour la mesme raison il fit un traitté avec le duc de Bourgongne,
1317. Agnes sa mere, & Ieanne fille de Hutin & petite fille d'Agnes, par lequel il leur assignoit de grandes sommes de deniers sur la comté d'Angoulesme pour estre par eux employées en pairries ou baronies; Et il vouloit que s'il mouroit sans enfants masles, les comtez de Châpagne & de Brie retournassent à Ieanne. D'autre costé le duc, au nom de sa mere, & de Ieanne, luy cedoit tout le droit que cette pupille pouvoit avoir sur les royaumes de France & de Navarre, & sur les susdites comtez, il promettoit de luy faire ratifier le traitté, lors qu'elle seroit en aage, & accordoit qu'elle fust mariée à Philippe fils de Louys comte d'Evreux, lors que la dispense seroit venuë de Rome. Afin de sceller ce traitté par une alliance, le roy donna Ieanne sa fille aisnée au Duc qui n'estoit point encore marié,

& pour dot la comté de Bourgongne.

Robert II. comte d'Artois avoit eu une sœur nommée Mahaut, & un fils qui s'appelloit Philippe. Mahaut fut mariée avec Othelin comte de Bourgongne, & de ce mariage estoient issuës deux filles que le Bel donna à ses deux fils. Or Philippe fils de Robert mourut aux 1317.
guerres de Flandres avant son pere: mais il laissa un fils qui se nommoit Robert comme son ayeul. La comté d'Artois devoit appartenir à celuy-cy: toutefois le Bel l'avoit adjugée à Mahaut, sur ce pretexte que ce n'estoit pas un fief masculin, & que selon la coustume de ce pays-là, representation n'avoit point de lieu. Robert se pourveut contre ce jugement par les voyes de fait: il arma durant la regence du Long, & se restablit en possession par la force: mais l'affaire mise en negociation, les terres furent sequestrées entre les mains du roy, & enfin adjugées à Mahaut, dont le Long avoit espousé la fille. Ce jugement interessé causera bien des malheurs.

1318. & suiv. Par trois fois, en moins de dix-huit mois, on recommença la guerre aux Flamands, & par trois fois on la finit par une treve. Mais ny les uns ny les autres n'avoient point envie de la tenir ; les Flamands parce qu'ils se croyoient trop lezez, les François parce qu'ils avoient fait dessein de les subjuguer entierement.

1319. Le grand peril où la France s'estoit veuë aprés la mort de Hutin, pour le doute de la succession, & les cruelles guerres qui avoient affligé l'Escosse pour un sujet presque pareil aprés le trespas du roy Alexandre IV. furent cause que dans le renouvellement de l'alliance qui se fit entre les deux couronnes, on adjousta cet article ; Que s'il y avoit jamais differend pour la succession de l'un de ces deux royaumes, celuy des deux rois qui seroit resté ne permettroit point qu'aucun autre s'elevast dans le throsne, que celuy qui auroit pour luy le jugement des Estats ; Qu'il viendroit en personne le deffendre ; Et qu'il s'opposeroit à quicon-

que luy voudroit contester la cou- "
ronne. "

Les gents de la faveur & les financiers avoient estrangemẽt abusé de la facilité du roy Philippe le Bel, & de Hutin son fils, chargé le thresor royal de quantité de pensions, desmembré les plus belles terres du domaine, degradé les forests, fait des eschanges frauduleuses, & extorqué des dons qu'ils 1319.
n'auroient pas dû prendre, s'ils eussent aimé leur roy & son Estat, quand mesme ils les auroient meritez. Le Long trouvant ses coffres espuisez, cassa toutes ces pensions, revoqua tous ces dons, & se remit en possession de ses terres. Les peuples virent alors avec joye saisir les biens de ceux qui pour se gorger de pillage, avoient porté les choses avec le plus de violence, sur tout Flotte, Machaud, Nogaret, & du Plessis.

La comtesse Mahaut s'opiniastra de telle sorte à changer les coustumes du pays d'Artois, que les seigneurs & les communautez se revolterent contre elle. Les uns ny

les autres n'en eurent que du chagrin & de la perte : la comtesse fit de grandes despenses, & acquit la hayne de ses peuples; eux reciproquement virent desoler leurs terres, & enfin furent contraints de se sousmettre. Tout l'advantage fut pour les François, lesquels ayant presté assistance à la comtesse saccagerent tout le pays, & s'y rendirent les maistres.

1319. Autant en arriva aux bourgeois de Verdun, qui pensant se mettre à couvert des injustices de Thomas de Blamont leur Evesque, s'estoient mis sous la protection du roy. Cette année s'estant esmeu querelle & division entre ces habitants, on n'en marque point la cause, une partie en chassa l'autre hors de la ville. Le comte de Bar embrassa la querelle des bannis, ravagea les environs de la ville, & y prit quelques chasteaux. L'evesque & son frere le seigneur d'Aspremont, soustindrent la faction contraire. Le roy comme protecteur y envoya son connestable, qui sceut si bien manier les esprits, que par

ſon moyen ils furent reconciliez enſemble, & les bannis rappellez, mais les uns & les autres aſſujettis à la France.

Le cardinal Goſſelin avec l'eveſque d'Amiens, avoit eſté envoyé par le pape pour traitter de l'accommodement des Flamands avec le roy : le comte Robert avoit une fois rompu la tréve avec tāt d'emportement que l'eveſque de Tournay ayant ordre du cardinal d'aller annoncer ſa venuë, n'oſa pas y aller en perſonne, mais donna cette commiſſion à trois freres Mineurs. Cependant le comte aſſembla ſon 1320.
armée pour entrer dans le territoire de l'Iſle: mais quand il eut paſſé la Lis, les communes de Gand & des autres grandes villes, qui dans toutes ces guerres avoient acquis une puiſſance qui contrebalançoit la ſienne, luy ſignifierent, qu'ayant juré la tréve avec le roy, elles ne porteroient point les armes contre luy. De ce refus ſurvint une guerre civile entre leur comte & eux. Le cardinal ne perdit point cette occaſion d'agir auprés du comte, &

meuteroient d'accord par ensemble de l'execution. Le comte prit pretexte là-dessus de ne pas noüer le traitté, d'autant qu'il se plaignoit qu'on avoit trompé ses deputez dans la cession qu'ils avoient faite en son nom des villes de Doüay, l'Isle, & Orchies, en ce qu'on ne leur avoit pas donné la contre-lettre qu'on leur avoit promise: Il partit donc de nuict pour s'en retourner en Flandre avant que le saufconduit qu'on luy avoit donné fust expiré. Les procureurs des communes despescherét en diligence aprés luy, pour luy dire que s'il ne revenoit, ils seroient contraints de l'abandonner, & de se declarer contre luy, parce qu'autrement, comme ils estoient au pouvoir du roy, ils n'auroient bien-tost plus de testes pour mettre dans leurs 1319.
chapperons. Il entendit bien par là & 20.
le danger où ils se trouvoient; & il voyoit que s'ils se retiroient de son obeissance, la Flandre estoit perdue pour luy: cette crainte le ramena à Paris & le força d'en passer par où le conseil du roy luy ordonna.

Les Gibelins se rendant puissants en Italie, le pape Iean XXII. sollicita si instamment le roy de France, qu'il y fit passer Philippe fils du comte de Valois, lequel depuis fut roy, pour secourir Vercel que les enfants de Mathieu viscomte seigneur de Milan, tenoient assiegé. Il n'avoit que quinze cents chevaux, mais le pape, le roy Robert de Sicile, les Florentins & autres Guelfes luy devoient envoyer des troupes pour faire une grande armée. Comme il sejournoit à Mortare, le fils aisné de Matthieu sceut si bien gagner son lieutenant par
1320. argent, & luy-mesme par soumissions & belles paroles, qu'il luy persuada de s'en retourner en France sans tirer l'espée; Neantmoins il plastra auparavant je ne sçay quel traitté de reconciliation entre les deux factions dans la Lombardie seulement.

Sur le commancement de l'année 1320. une manie pareille à celle que nous avons veuë du temps de sainct Louys, saisit les paysans & les pastoureaux pour le recouvre-

ment de la Terre-Saincte. L'instigation d'un moine renié & celle d'un prestre chassé de sa cure, exciterent ce soulevement. Ils firent monstre au pré aux clercs à Paris, passerent en Aquitaine, & de là en Languedoc, massacrant par tout les Iuifs & pillant leurs magasins. On se lassa bien-tost de leurs insolences; le comte de Foix leur donna la chasse si vivement qu'il les dissipa tous, en ayant fait brancher en tels endroits une vingtaine, en d'autres quarante, en d'autres cinquante.

Il advint en ce mesme temps que Robert de Cassel second fils du comte de Flandre accusa Louys son frere aisné d'avoir voulu empoisonner son pere. Sur cela Louys fut arresté prisonnier, & ses gents & son confesseur mis à la torture. Comme on ne peut trouver aucune preuve de ce crime, on le mit en liberté; à condition toutefois qu'il n'entreroit jamais au pays de Flandre. Par ce moyen Robert se vouloit frayer le chemin à la succession du pere, au prejudice de son frere aisné. 1320. 1320.

L'Histoire n'a pas jugé indigne de ses remarques, que cette année 1320. le prevost de Paris nommé Henry Capperel, pour avoir fait pendre un pauvre innocent en la place d'un riche qui avoit esté condamné à mort pour ses crimes, fut par arrest du Parlement attaché au mesme gibet. Nous voyons tous les jours ses pareils sauver le riche coupable, & chastier sa bourse in-
1321. *nocente.*

Les ladres ne donnoient pas seulement de l'horreur à tout le mõde, mais aussi de l'envie, dautant qu'ils jouïssoient de grands biens, & que cette vilaine maladie ne les rendoit point incapables des plaisirs; joint qu'ils ne payoient aucuns des subsides, dont les peuples estoient extremement foulez. Ce fut peut estre pour cela qu'on les
1321. accusa d'avoir conspiré avec les Iuifs, d'intelligence avec les Turcs, de desoler la Frãce. On disoit qu'ils jettoienr de leurs ordures, ou des sachets de poison dans les puits & dans les fontaines, à dessein d'infecter de la lepre tous ceux qui se portoient bien, ou de les empoi-

ſonner. Ils eſtoient d'ailleurs coupables de pluſieurs autres crimes contre nature ; auſſi furent-ils les uns condamnez au feu, les autres reſſerrez eſtroitement dans les Ladreries. Le roy avoit mis leurs biẽs en ſa main : mais les eveſques luy ayant genereuſement remonſtré, que l'adminiſtration leur en appartenoit, il la leur remit auſſi-toſt; avec proteſtation neantmoins, qu'il n'entendoit point leur donner un nouveau droit, s'il ne leur appartenoit pas. Pour les Iuifs, le peuple en fit juſtice luy-meſme; & en bruſla quantité. Le roy chaſſa toute la nation du royaume.

On ſoupçonna avec quelque raiſon qu'on avoit cherché querelle à ces miſerables pour avoir leurs deſpoüilles : car le genie de ce regne ne fut pas moins fiſcal que celuy de Philippe le Bel. Par ce motif, le conſeil du Long avoit reſolu d'eſtablir par toute la France, meſmes poids, meſmes meſures, & meſme monnoye : ſous pretexte du bien public, mais en effet pour en tirer de l'argent. Car ſous couleur 1321.

de quelques fraiz qu'il faloit faire: pour desdommager les seigneurs, & les eglises qui y avoient interest, il voulut prendre la cinquiesme partie du bien des sujets ; & le roy avoit mandé à toutes les villes de luy envoyer des deputez, desquels il sçauroit ce qu'ils voudroient y contribuer, c'est à dire tout ce qu'il luy eust plû. Ceux de la ville de Paris devoient le lendemain comparoistre ; & on ne sçait pas ce qu'ils eussent respondu. Mais tous les peuples estoient en grande émotion ; Et d'ailleurs les princes & les prelats qui avoient droit de battre monnoye, ne pouvoient se resoudre à souffrir que les commissaires du roy travaillassent à cette reformation : ils en avoient appellé aux Estats, & cherchoient à se liguer avec les villes, pour s'oppo-
1322. ser à un reglement qui ne se faisoit que pour establir un impost.

Là-dessus Philippe, qui depuis cinq mois entiers estoit malade d'une fiévre quarte jointe à une dysenterie, sentit redoubler son mal, & enfin mourut au bois de Vincen-

nes le troisiesme jour de Ianvier. La commune opinion luy donne trente un an de vie, & cinq ans & six semaines de regne. Son corps fut porté en ceremonie à sainct Denys, son cœur aux Cordeliers de Paris, & ses entrailles aux Iacobins. Depuis sainct Louys, ces bons Peres s'attribuoient comme un droit special, d'avoir quelque partie des entrailles de nos rois, sçachant bien qu'on ne les leur donnoit point sans quelques fondations.

Par son testament il ordonna aussi bien que ses predecesseurs, le payement de ses debtes, la reparation des torts & exactions injustes qu'il avoit faites, & l'execution des testaments de son frere & de son pere ; comme s'il eust pû obliger ses successeurs d'executer ce qui estoit de son propre fait, & qu'il avoit negligé de faire, ou que la volonté seule dûst passer envers Dieu & envers le prochain pour une satisfaction réelle.

Nous trouvons au reste dans la chambre des comptes grand nō- 1322. & suiv.

bre de reglements qu'il fit pour sa maison, pour les menus officiers de justice, pour son Parlement & pour le chastelet de Paris; determinant leurs fonctions, & leur nombre. Ie marqueray en passant qu'il fixa celuy des notaires du Chastelet à soixante, celuy des sergents à cheval à quatre-vingt dix-huit, & celuy des sergents à pied à cent trente-trois; Qu'il d'effendit aux conseillers de son parlement de recevoir aucune sollicitation des
† parties; ny d'entendre des gents de leur part, ny mesme d'escouter aucun esclaircissement, mais de se contenter de l'instruction qu'ils en auroient par les plaidoyers des advocats. Les rois consideroient cet auguste tribunal comme le cœur de
☞ leur royaume, ils avoient un grād soin d'en eloigner tout venin, & de le preserver du soupçon même de corruption.

Il y en avoit de ce temps-là beaucoup dans la jurisdiction du Chastelet: le Prevost de Paris, se degradant, pour ainsy dire, luy-mesme, tenoit rarement le siege, & com-

mettoit le jugement des affaires à ses lieutenants, ausquels il vendoit ces commissions. Comme c'estoient des gents de bas lieu, fils de Lombards, ou de marchands, & qui mettoient tout en commerce, ils mandoient les parties dans leurs maisons, pour vuider les causes hors de la veuë du public; & se taxoient tels salaires & telles amendes qu'il leur plaisoit, exerçant ainsi une judicature clandestine, & un brigandage manifeste. Le Long pourveut à ce desordre en commandant au Prevost de faire luy-mesme sa charge.

I'ay tiré la meilleure partie de ses singularitez des memoires trescurieux, qui m'ont esté communiquez par M. de la Noüe Boüet chanoine regulier de sainct Victor. Le public se promet de ses soins qu'il luy donnera bien-tost les regnes de ces trois fils de Philippe le Bel, qui seront remplis de grand nombre de choses fort rares, & dans une forme aussy riche que la matiere.

Le Long n'espousa qu'une femme, sçavoir Ieanne, qui estoit fille

d'Othenin comte de Bourgongne, & fut auſſi ſon unique heritiere, ſa ſœur Blanche ayant eſté contrainte de s'encloiſtrer pour expier ſon crime. De cette Ieanne il eut trois filles, Ieanne comteſſe de Bourgongne & d'Artois, qui eſpouſa Eudes I V. Duc de Bourgongne & luy porta ces deux comtez ; Marguerite, qui eut pour mary Louys comte de Flandres, de Nevers, & duc de Retel ; Et Iſabelle qui eſpouſa en premieres nopces Guigues Dauphin de Viennois, & en ſecondes Iean Baron de Faulcongmey en Franche Comté.

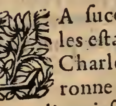
La tradition porte que ce Guigues ayant envoyé le ſeigneur de Saſſenage l'un de ſes vaſſaux à la cour de France demander Iſabelle fille du roy Philippe le Long en mariage, un maiſtre d'hoſtel de ce roy fut ſi deſobligeant que de luy dire qu'une ſi belle princeſſe n'eſtoit pas pour un gros cochon comme le Dauphin. Que Saſſenage irrité de ces paroles, vengea ſur le cham l'injure faite à ſon ſeigneur, en donnant de l'eſpée dans

le ventre de cet insolent. Que le coup fait il se retira chez le comte de Savoye qui estoit alors à la cour de France. Qu'il le tint caché quelque temps, jusqu'à ce qu'il eust appaisé l'indignation du roy, & que ce seigneur eut bien-tost le bonheur de se revancher d'une si grande obligation. Car peu aprés, le cōte ayant esté pris par les Dauphinois aprés la perte d'une bataille, & les siens estant accourus à la resc-cousse, il ne s'opposa point à leur effort comme il le pouvoit, au contraire il luy fit jour pour le laisser eschapper.

CHARLES IV.

DIT LE BEL, ROY DE FRANCE XLVIII. & jouyſſant du Royaume DE NAVARRE,

âgé de vingt-huit ans.


A ſucceſſion des maſ-
les eſtant bien eſtablie,
1322. Charles vint à la cou-
ronne & fut ſacré à
Rheims l'onzieſme de Février sãs
aucune oppoſition. Tous les pairs
y aſſiſterent, horſmis le Roy d'An-
gleterre & le comte de Flandres.

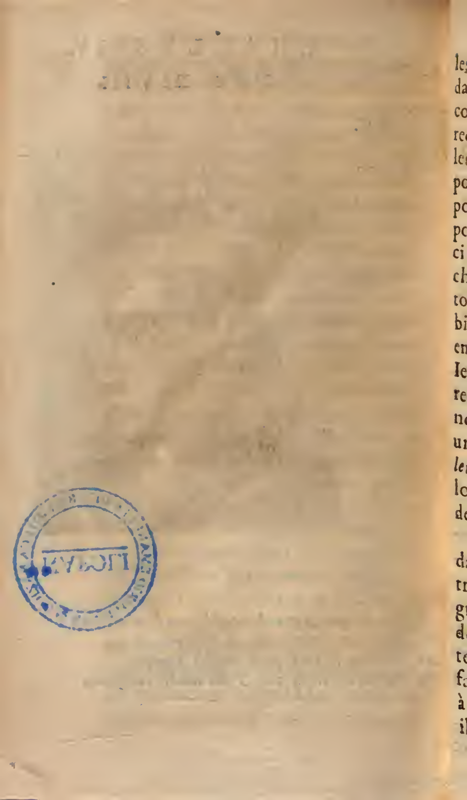
A ſon advenement à la couronne il declara qu'il avoit deliberé de regler ſon royaume. & de ſoulager ſes peuples : pour cet effet de retirer ſon domaine & de reduire tous les poids & meſures, & toutes les monnoyes à une. Mais pour le dernier point, comme les loix que

CHARLES IV.
ROY XLVIII.

encore
IEAN XXII.
pendant tout
ce regne.



Qu'est-ce que la grandeur? qu'est-ce que la beauté?
Vne fleur d'un moment que le destin moissonne.
Au plus beau de mes jours un sort precipité
Vient m'arracher la vie, & ma double couronne.



les rois faisoient n'avoient lieu que dans leurs propres terres, & que le consentement des seigneurs estoit requis pour les faire recevoir sur les leurs, tous les evesques s'y opposerent & demanderent du temps pour en deliberer, convoquant pour cela des conciles provinciaux. Le roy y envoya ses seneschaux pour leur representer que tous ses desseins ne tendoient qu'au bien public, & qu'il ne pretendoit en tirer aucun advantage pour luy. Je ne trouve point quelle fut leur resolution, mais que toutes les mõnoyes furent fonduës & reduites à une espece, qu'on nommoit *Agnelets*, & que tandis qu'on y travailloit on deffendit le cours de celle des Seigneurs.

La justice estoit si corrompuë dans tout le royaume qu'il fut contraint, pour en retrancher la gangraine, de donner la commission à deux ou trois particuliers conjointement dans chaque province, de faire le procés en jugement dernier à tous les officiers contre lesquels il y auroit des plaintes, sans rece-

voir aucunes appellations. Quant à la reforme des finances, il fit rechercher ceux que le Long avoit espargnez. Premierement le nommé Gerard de la Guette natif de Clermont en Auvergne, & de bas lieu. Cet homme ayant eu le souverain maniement des finances sous Philippe le Long, & tenu dans les regnes precedents les fermes des monnoyes avec ses deux freres, avoit horriblement volé le roy & le public. Le roy Charles l'ayant fait arrester pour ses depredations, il fut appliqué à la question, & on la luy donna si rude qu'il mourut au milieu des tourments. On ne laissa pas de traisner son corps par les ruës, & de le pendre au gibet de Paris.

On fit ensuite une recherche generale des traittans & des Fermiers, qui estoient presque tous Lombards & Italiens, cruels usuriers & grands exacteurs. On confisqua tous leurs biens, & on les renvoya en leur pays aussi gueux qu'ils en estoient venus.

Les guerres particulieres causoient

ſoient ſans ceſſe des troubles dans le royaume, & les jouſtes & tournoys en faiſoient ſouvent naitre parmy les ſeigneurs. Philippe le Bel & Louys Hutin avoient deffendu l'un & l'autre, prenant pour ſpecieux pretexte qu'ils empeſchoient le voyage d'outre-mer, & qu'ils engageoient la nobleſſe à de grandes & ruineuſes deſpenſes: Charles renouvella ces prohibitions, mais on n'y obeït entierement que lors que l'autorité royale fut montrée à un plus haut poinct ſous les rois ſes ſucceſſeurs. 1322.

Il avoit eſté aſſez indulgent pour ne pas faire mourir Blanche ſa femme, qui avoit eſté condamnée d'adultere, comme nous l'avons veu: lors qu'il fut parvenu à la couronne, le deſir d'avoir des enfants le porta à la repudier. Il prit pour cela le pretexte de parenté; Et aprés qu'elle eut receu le voile dans Maubuiſſon, il eſpouſa Marie fille de l'empereur Henry de Luxembourg. Celle-là eſtant morte l'an 1324. dans ſes premieres couches, & ſon

enfant peu de jours aprés elle, il espousa en troisiesmes nopces Ieáne fille de Louys comte d'Evreux son oncle, ayant pour cela obtenu dispense du pape Iean XXII.

1323. Aprés la mort de Louys comte de Nevers & de Rhetel arrivée à Paris, (car il s'estoit retiré dans la cour de France) & celle de Robert de Bethune son pere comte de Flandres, advenuë bien-tost aprés, le fils aisné de Louys portant mesme nom que luy, recueillit toutes ces trois comtez.

Mais Robert de Cassel son oncle, se pretendant plus proche d'un degré, parce qu'il estoit fils de Robert, là où Louys n'en estoit que petit fils, se presenta au roy, demandant l'investiture de celle de Flandre. Cependant Louys en alla aussi tost prendre possession, sans luy avoir rendu le devoir de vassal. Ce qui irrita tellement le roy, qu'encore que ce jeune prince fust son neveu, il le fit adjourner au parlement, & l'arresta prisonnier.

Le parlement saisy de la connoissance de cette grande affaire,

prononça en faveur de Louys ; lequel estant mis en liberté rendit hommage au roy, & jura de ne redemander jamais les villes de l'Isle, Douay & Orchies. Le roy confirma l'appennage donné par le pere à Robert de Cassel. Il accorda aussi Guillaume comte de Haynaut & de Hollande avec Louys ; qui desista de luy disputer les isles de * Valachre.

* Vvalcheren.

1323. Vn Iourdain seigneur de l'Isle en Aquitaine, avoit commis plusieurs crimes énormes, & massacré un huissier royal de sa propre masse, comme il l'adjournoit à comparoître en parlement. Il fut neãtmoins si fou que de venir à Paris, se fiant sur ses grandes alliances, & sur ce qu'il avoit espousé la niepce du pape Iean XXII. Nonobstant ces considerations, il fut constitué prisonnier au Chastelet, & par arrest traisné à la queuë d'un cheval, & pendu au gibet de Paris.

Le roy avoit sujet de se plaindre d'Edoüard, parce qu'il n'avoit pas assisté à son sacre, & que son seneschal de Bourdelois avoit mis gar-

nison dans un chasteau que le Seigneur de Montpesat avoit basty en un lieu qui estoit des terres de Frãce. Aprés donc quelques negociations où il sembloit que les Anglois ne marchoient pas de bon pied, il envoya Charles de Valois son oncle en Guyenne; qui serra si fort Edmond comte de Kent frere
1324. d'Edoüard; dãs la ville de la Reoule, qu'il l'obligea de capituler avec luy, & de passer aussi-tost en Angleterre pour porter son frere à donner satisfaction au roy; promettant s'il ne le pouvoit obtenir de se remettre en prison. Cependant le comte de Valois acheva de conquerir toute la Guyenne, à la reserve de Bourdeaux, sainct Sever & Bayonne.

1324. & 25. Le conseil d'Angleterre trouva bon que la reyne Isabelle, qui êtoit sœur du roy Charles le Bel, passast en France avec Edoüard son fils aisné pour negocier la paix.

Elle conduisit l'affaire avec beaucoup d'adresse & acheva le traitté, faisant en sorte que son fils Edoüard fut investy de la duché

de Guyenne & du comté de Pontieu, dont il rendit hommage au roy.

Le roy d'Angleterre avoit auprés de luy les deux Hues Spenſers pere & fils : le dernier ayant eſté nourry avec luy dans une familiarité peu honneſte : avoit un empire abſolu ſur ſon eſprit, & luy faiſoit faire tout ce qu'il deſiroit. Les ſeigneurs Anglois ayant tramé quelque conſpiration & pris les armes contre ce favory, il les attira à un pourparler, où il les fiſt arreſter contre la foy publique, & enſuite trancher la teſte à vingt deux barons, deſquels eſtoit Thomas comte de Lencaſtre fils du prince Edmond, qui de ſon vivant eſtoit frere du roy Edoüard. Pourſuivant ſa pointe, il eloigna de la cour la reyne Iſabelle & le comte de Kent frere du roy ; Et meſme il chercha ſecretement les moyens de les faire perir, ſoit qu'ils fuſſent de la conſpiration des ſeigneurs, ou qu'il apprehendaſt leur credit. Ce fut la principale cauſe qui les obligea de prendre l'occaſion de venir en France.

1325.

Le roy Charles y receut sa sœur avec toutes les tendresses d'un bon frere, la garda assez long-temps dans sa cour, l'honorant & la traitant selon sa qualité, & luy promit secours d'argent & d'hommes, autant qu'il le pourroit (sans rompre neantmoins avec l'Angleterre) pour chastier cet insolent favory qui continuoit d'abattre toutes les testes qui luy faisoient ombre.

La malheureuse Flandre n'estoit
1325. presque jamais sans troubles. Les Flamands n'aimoient guere leur comte, parce qu'il estoit trop François d'affection, & qu'il demeuroit peu dans le pays. Il eut un long & sanglant demeslé avec les bourgeois de Bruges; Robert de Cassel les soustenoit parce que le comte avoit voulu le faire assassiner. Ils firent Iean comte de Namur oncle du Flamand prisonnier, & quelque temps aprés ils le retindrent aussi luy-mesme; les bourgeois de la ville de Courtray, à laquelle il avoit mis le feu, s'estant saisis de sa personne. Mais quand le pape eut jetté un interdit sur le

pays, que ces mutins eurent esté battus par les Candois qui alors estoient fidelles à leur comte, & qu'ils virent que le roy envoyoit des forces à son secours : ils furent contraints de s'humilier devant luy. Il les chastia par des grosses amendes, par la perte de leurs plus beaux privileges, & par le bannissement d'un grand nombre des plus eschauffez.

Il y avoit plus d'un an que Charles comte de Valois languissoit 1325.
d'une maladie fort bijarre, & encore plus douloureuse. Que sçait-on si ce n'estoit point l'effet de quelque cruel poison? car en ce temps-là l'usage en estoit fort commun; à raison de quoy Philippe le Long avoit par un reglement exprés defendu l'approche de sa cuisine, de son eschansonnerie & de son lict aux gents inconnus. Les medecins ne connoissant point la cause ny les remedes de ce mal, le pauvre prince s'alla imaginer que c'estoit une punition divine, pour la trop aspre poursuitte qu'il avoit faite contre Enguerrand de Marigny.

On n'a pas oublié de marquer sa penitence & de compter les satisfactions qu'il fit à sa memoire; mais peut-estre qu'elles partoient d'un esprit aussy malade que le corps; Et au bout du compte il ne se trouve point qu'il ait fait aucune restitution à ses heritiers. Aprés tout si Dieu chastioit si rudemét un prince pour avoir poursuivy un voleur public en justice par des voyes in-
1325. justes & avec mauvaise intention; que ne meritoit point ce voleur pour avoir tourmenté si longtemps tant de millions d'ames innocentes?

Nous trouvons une lettre d'un des secretaires de ce prince, qui porte qu'il se seroit fait recommander aux prieres dans les eglises, & particulierement auroit fait faire un vœu sur le celebre tombeau de Hugues de S. Victor, & qu'aussytost aprés ce vœu il luy auroit pris une crise qui l'auroit guery, & luy auroit conservé la vie encore pour quelque temps. Mais certes ce respit ne fut pas long, puisqu'il mourut à Nogent-le roy le vint - cin-

quiesme jour d'Octobre de cette mesme année. Son corps suivant sa disposition testamentaire, fut inhumé aux Iacobins de Paris entre ses deux premieres femmes, & son cœur aux Cordeliers proche du lieu où la troisieme avoit eleu sa sepulture : car il en avoit espousé trois. La premiere fut Marguerite fille de Charles le Boiteux roy de Sicile, dont il laissa deux fils, sçavoir Philippe qui vint à la couronne, & Charles comte de Chartres, puis d'Alençon, dont vint la branche des comtes puis ducs d'Alençon. La seconde, fille de Philippe de Courtenay empereur titulaire de Constantinople ; Et Mahaut, fille de Guy de Chastillon comte de S. Paul. De ces deux dernieres il ne resta que des filles.

Les Spensers redoutant l'orage qui les menaçoit du costé de la France, obligerent Edoüard de redemander instamment sa femme; Et ils employerent tant d'artifices, & semerent tant d'argent dans la cour du roy Charles, & mesme dans celle du pape, pour le faire agir auprés 1325. & 26.

de luy;qu'enfin Charles,gagné par present,ou intimidé par la crainte d'une rupture, ou faisant scrupule de soustenir & d'autoriser le scandale,non seulement retira les promesses qu'il avoit faites à sa sœur, mais encore deffendit, sous peine de bannissement, à tous chevaliers, de l'assister, & luy commanda de sortir de ses terres.

Vn certain Roger de Mortemer
1326. gentilhomme Normand estoit bien avant dans les bonnes graces de cette belle princesse : les Spensers avoient pris occasion d'en donner de la jalousie à son mary, & de retenir ce Roger dans la Tour de Londres:mais ayant trouvé moyen de s'en sauver, il estoit venu la rejoindre en France;Et peut-estre que ce ne fut pas un des moindres sujets pour lesquels le roy Charles, ennemy de ces turpitudes, ne la voulut plus souffrir,&.l'abandonna.

Au sortir de la cour de France,
1326. elle se retira toute desolée dans la comté de Pontieu, puis en celle de Haynault : où elle fut si heureuse

que Iean frere du comte Guillaume se declara son chevalier, la fit bien recevoir dans la cour de son frere, & ayant assemblé trois cents chevaliers, la remena en Angleterre.

Si-tost qu'on sçeut sa venuë, Henry comte de Lencastre frere de Thomas se rendit auprés d'elle; les comtes, barons & chevaliers y accoururent de toutes parts. Elle assiegea le roy & les deux Spensers dans Bristol; Spenser le pere & le comte d'Arondel gendre du fils, furent pris dans la ville & decapitez. Le roy & le jeune Spenser, qui s'estoient retirez dans le chasteau, & 1326.
delà pensoient se sauver dans une barque, furent attrapez sur la mer. Le favory, suivant la sentence des barons fut traisné sur un bahu dans les ruës de la Ville d'Herford; aprés cela monté au haut d'une eschelle, où le bourreau luy couppa les parties qui avoient fait le scandale, & luy arracha le cœur du ventre, puis les jetta au feu, & ensuite mit son corps en quatre quartiers.

1326. Pour le roy, les ſeigneurs luy firent ſon procés, le deſgraderent de la royauté & le condamnerent à une priſon perpetuelle, puis mirent ſon fils Edoüard III. en ſa place. Depuis, les amis de ce malheureux roy faiſant diverſes pratiques pour le ſauver acheverent de le perdre. On reſolut d'en deſpeſcher le monde & d'une cruelle maniere. On luy fourra un fer chaud dans le fondement par un tuyau de corne, de peur que la bruſlûre ne paruſt. Sa femme à ſon tour fut chaſtiée par ſon propre fils de cette horrible vengeance.

1326. Cependant le jeune roy Edoüard eſpouſa Philippe, la ſeconde fille des quatre que le comte de Haynault avoit de Ieanne fille de Charles comte de Valois.

Pluſieurs bandes d'avénturiers Gaſcons que l'on nommoit *les Baſtards*, peut-eſtre parce que leurs chefs eſtoient tels, ravageoient la Guyenne ; Ils paſſerent juſqu'en Saintonge où ils ſe ſaiſirent de la ville de Xaintes : mais voyant que les capitaines que le roy Charles y

avoit envoyez, se resolvoient à leur donner bataille, ils se retirerent de nuict ayant mis le feu à la ville.

Alfonse de Castille surnommé de la Cerde, qui avoit mené des troupes contre eux, estoit tombé malade en ce pays-là; d'où estant revenu à la cour, il mourut au village de Gentilly prés Paris, dans l'hostel du comte de Savoye. Il eut un fils nommé Charles qui fut depuis connestable, mais cause de grands malheurs. 1327.

A la priere des Romains, qui s'ennuyoient que leur ville fust privée si long temps de la presence & des émoluments du pontificat, Louys de Baviere avoit passé les monts dés l'an 1324. sans estre d'accord avec le pape. Ainsi ces deux grandes puissances mirent toute l'Italie en feu, les factions des Guelfes & des Gibelins renouvellant leurs horribles tragedies. 1324. & suivãt.

La France mesme s'en ressentit par les levées excessives que le pape fit sur les eglises pour entretenir cette guerre, & pour se venger des Milanois, les plus obstinez des 1327.

Gibelins & ses plus fascheux ennemis. D'abord le roy s'y opposa avec vigueur, mais il se relascha aussitost que le pape luy eust permis de lever des decimes sur son clergé deux ans durant. Ainsy l'un & l'au-
» tre apprenoient à leurs successeurs
» de partager les biens sacrez, & fai-
» soient une playe à l'eglise, qui bien
» loin de se fermer, s'aggrandit tous les jours.

Ce fut cette année que Charles erigea en duché & pairrie, la baronnie de Bourbon, & terres y acquises & qui s'y pourroiét acquerir en faveur de Louys de Bourbon fils du comte de Clermont & petit fils de sainct Louys: A condition
1327. que si la comté de la Marche que Charles luy avoit donnée en eschange pour la comte de Clermont, venoit à estre desmembrée de cette duché, elle retourneroit à son premier titre. Les termes qui marquent les causes de cette erection sont fort memorables, & comme des pronostics de la grandeur future de cette branche. Que roy l'a faite en consideration des

richesses, des services & de la generosité des princes de cette maison, qui ont tousjours esté en augmentant, Qu'estant, comme ils sont, du sang royal, il se tient honoré de leur elevation, & qu'il espere que ses successeurs seront honorez de leur grandeur.

Quelques années auparavant Philippe fils de Louys comte d'Evreux luy ayant exposé que Philippe le Bel avoit erigé la Comté d'Evreux en pairie, mais que les lettres s'en estoient perduës, il donna charge à son chancelier de faire enqueste de la verité. Le rapport du chancelier ne fut pas favorable à Philippe : neantmoins le roy de sa pure grace luy accorda cette erection-là, entendant qu'il ne seroit pas obligé d'en produire jamais d'autres lettres que les siennes.

Peu de jours aprés, l'avant-veille de Noel il devint malade dans le bois de Vincennes, & aprés y avoir languy six semaines, il y mourut enfin le premier jour de Février, aagé seulement de trente quatre ans, ayant tenu le sceptre pendant 1328.

ſix ans & un mois. Il ne foula pas moins les peuples qu'avoit fait ſon pere & ſon frere Philippe ; Quoy que d'ailleurs il fuſt d'un naturel liberal & debonnaire,& qu'il aimât à prendre conſeil de ceux qu'il croyoit les plus eſclairez & les plus gents de bien , ayant tousjours prés de luy des ſeigneurs & des prelats d'un merite particulier & d'une prudence reconnuë.

Il eſpouſa trois femmes. La premiere fut Blanche fille d'Othenin comte de Bourgongne , laquelle eſtant tombée en faute , il ſe contenta de la repudier, & de couvrir ſa honte du voile ſacré. La ſeconde, fut Marie fille de l'empereur Henry VII. qui s'eſtant bleſſée durant ſa premiere groſſeſſe , mourut avec ſon fruit. La troiſieſme qui eſtoit Ieanne fille de Louys comte d'Evreux ſon oncle,n'eut que deux filles ; Dont l'une nommée Marie ne ſurveſcut ſon pere que de quelques années,& l'autre qui fut poſthume, & s'appella Blanche,eſpouſa Philippe duc d'Orleans , fils du roy Philippe de Valois..

REGENCE.

COmme Charles le Bel n'avoit aucuns enfants masles, & que sa femme estoit enceinte, la tutelle du fruit à venir fut donnée à Philippe fils aisnée de Charles comte de Valois, & le masle le plus proche du defunct roy, qu'on disoit l'avoir ainsi ordonné par son testament. Deux mois aprés la reyne accoucha d'une fille, on la nomma 1328. en Avril.
Blanche, qui en son temps fut mariée, comme nous l'avons dit cy devant.

Ainsy secha sur pied & perit toute la descente de Philippe le Bel. Surquoy on pourroit dire, comme a fait un celebre Autheur, que la Providence Divine ne voulut pas permettre, que ceux qui avoient saccagé le royaume par tant d'exactions & de violences, eussent des descendants qui le possedassent, si ce n'estoit que la Branche des Valois ne l'a pas mieux traitté qu'ils avoient fait.

TABLE
DES MATIERES.

A

B.

D.

E.

G.

I.

O.

P.

S

T.

V.

FIN.

A PARIS,
De l'Imprimerie de DENIS THIERRY.

PRIVILEGE
DV ROY.

LOVIS PAR LA GRACE de Dieu Roy de France & de Navarre. A nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlements de Paris, Thoulouse, Grenoble, Bourdeaux, Roüen, Dijon, Rennes & autres, Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hostel, Baillifs, Seneschaux, Prevosts, leurs Lieutenants, & à tous autres, nos Iusticiers, & Officiers qu'il appartiendra; SALUT. Nostre cher & bien amé FRANÇOIS DE MEZERAY nostre Conseiller & Historiographe ordinaire, Nous a fait remonstrer qu'il avoit cy devant donné au public trois Volumes de l'Histoire de France, commençants à Pharamond, Fondateur de nostre Monarchie, & finissants à la Paix de Vervins, lesquels il avoit avec beaucoup de soin & un travail, reveus, corrigez & augmentez; en sorte que ce sera plustost un Ouvrage nouveau qu'une reimpression de son Histoire, à laquelle il auroit en outre adjousté beaucoup de choses necessaires; entre autres un grand Discours de l'origine des François, l'Histoire Ecclesiastique de France, & notamment

tamment une augmentation considerable d'un quatriesme Volume, qui doit contenir l'Histoire depuis ladite Paix de Vervins jusques à maintenant. Et dautant qu'il ne se recouvre plus d'Exemplaires de la precedente édition, & qu'il luy importe & au public qu'il n'en paroisse pas une nouvelle édition qu'elle ne soit la plus parfaite qu'il se pourra, pour l'honneur de la France & la reputation de l'Autheur; Il Nous a tres humblement requis sur ce luy vouloir accorder nos Lettres de permission & privilege special: Avec deffenses à toutes personnes de quelques qualitez & conditions qu'elles soient, de reimprimer, contrefaire, extraire, changer, alterer, vendre & debiter d'autres impressions que de celles qu'il donnera au public, soit en corps ou en abbregé, sans son consentement; tant avec les Figures & Medailles, que sans icelles, ny mesme d'en exposer & vendre de celles qui pourroient estre contrefaites sur la premiere édition, A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant pour diverses raisons à ce Nous mouvans, & pour les bons & agreables services qu'il Nous a rendus & nous rend journellement; & pour faire connoistre l'estime que Nous avons de ses Ouvrages; Nous luy avons permis & permettons par ces presentes de faire imprimer par tels Libraires & Imprimeurs qu'il advisera bon estre, ledit Livre, intitulé L'HISTOIRE DE FRANCE DEPUIS PHARAMOND IUSQUES A MAINTENANT, avec les corrections, addi-

tions, changemens & augmentations cy-dessus énoncées, en telles formes, grandeurs de volumes qu'il jugera, soit avec les Figures ou autrement, en corps general d'Histoire, ou en Volumes separez, mesme en abbregé; durant l'espace de trente ans, à compter du jour que le dernier & quatriesme volume sera achevé d'estre imprimé pour la premiere fois en vertu du present Privilege; Faisant tres-expresses defenses à toutes personnes de quelques qualitez & conditions qu'elles soient, d'imprimer ladite Histoire separement, en corps, ou en abbregé, tant sur l'impression cy-devant faite que sur la presente, ny d'en contrefaire, extraire, changer, alterer aucune chose, d'en vendre ny debiter d'autre, ny mesme d'en emprunter le titre, tant de celles qui auroient esté contrefaites en France, que de celles qui seroient apportées des pays estrangers, soit qu'elles eussent esté imprimées sur la premiere édition ou autrement sans le consentement de l'Exposant ou de ceux qui auront son droict, tant pour l'abbregé que pour le total de ladite Histoire: A peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, des balots où ils se rencontreront, de tous despens, dommages & interests, & de quinze mille livres d'amende, applicable un tiers à Nous, un tiers à l'Hospital General, & l'autre tiers à l'Exposant, ou à ceux qui auront droict de luy. A condition qu'il sera mis deux Exemplaires dudit Livre dans nostre Bibliotheque publique, & un en celle de nostre tres-cher &

féal Chevalier Comte de Gien, Chancelier de France le sieur Seguier, avant que de l'exposer en vente, à peine de nullité des presentes. Du contenu desquelles Nous voulons & vous mandons que vous fassiez jouïr dans tous les lieux de nostre obeïssance, l'Exposant, ou ceux qui auront droit de luy, sans souffrir qu'il leur soit donné aucun empeschement; & qu'en mettant au commencement ou à la fin dudit Livre un Extrait des presentes, elles soient tenuës pour bien & deuëment signifiées; Mandons au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, faire tous Exploits & Saisies necessaires, sans demander autre permission: Car tel est nostre plaisir. Nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, Edicts, Declarations, Arrests, Reglements, Statuts, & confirmation d'iceux, Privileges obtenus & à obtenir, soit que le temps de ceux qui ont esté obtenus, soit expiré ou non, oppositions & appellations quelconques, & sans prejudice d'icelles, pour lesquelles nous n'entendons qu'il soit differé, & dont nous retenons la connoissance à Nous & à nostre Conseil, & qui ne pourra nuire audit Exposant ou à ceux qui auront droict de luy: en faveur duquel & du merite de son Ouvrage, Nous derogeons à tout ce que dessus pour ce regard seulement. Donné à Paris le dernier jour de Decembre, l'an de grace mil six cens soixante-quatre; & de nostre regne le ving-deuxiesme. Signé, Par le Roy en son Conseil, MABOUL. Et scellé.

Privilege du Roy.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 12. Ianvier 1668. suivant & conformément à l'Arrest du Parlement du 8. Avril 1653. & celuy du conseil Privé du Roy, du 27. Février 1665.

Signé, D. THIERRY,
Adjoint du Syndic.

LEdit sieur de MEZERAY a cedé le droict de son Privilege à THOMAS IOLLY & à LOUIS BILLAINE, suivant l'accord fait entre eux.

Et le droict de la moitié dudit Privilege qui appartenoit audit Iolly, a esté retrocedé à DENYS THIERRY, CLAUDE BARBIN, & IEAN GUIGNARD, suivant l'acquisition qu'ils en ont faite.

Achevé d'imprimer en abbregé pour la premiere fois le 10. Février 1668.

FIN.




A
22.

image
not
available